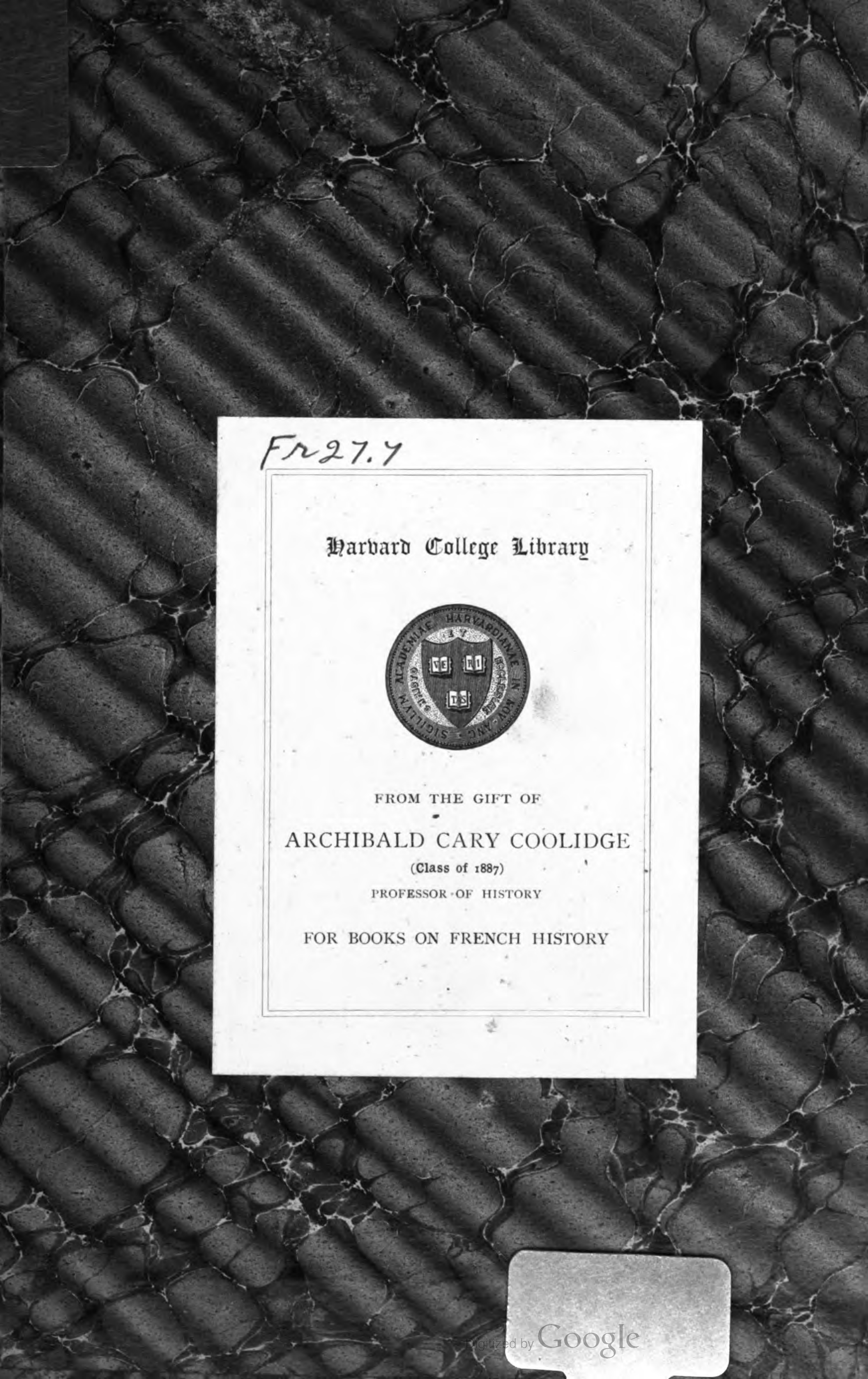
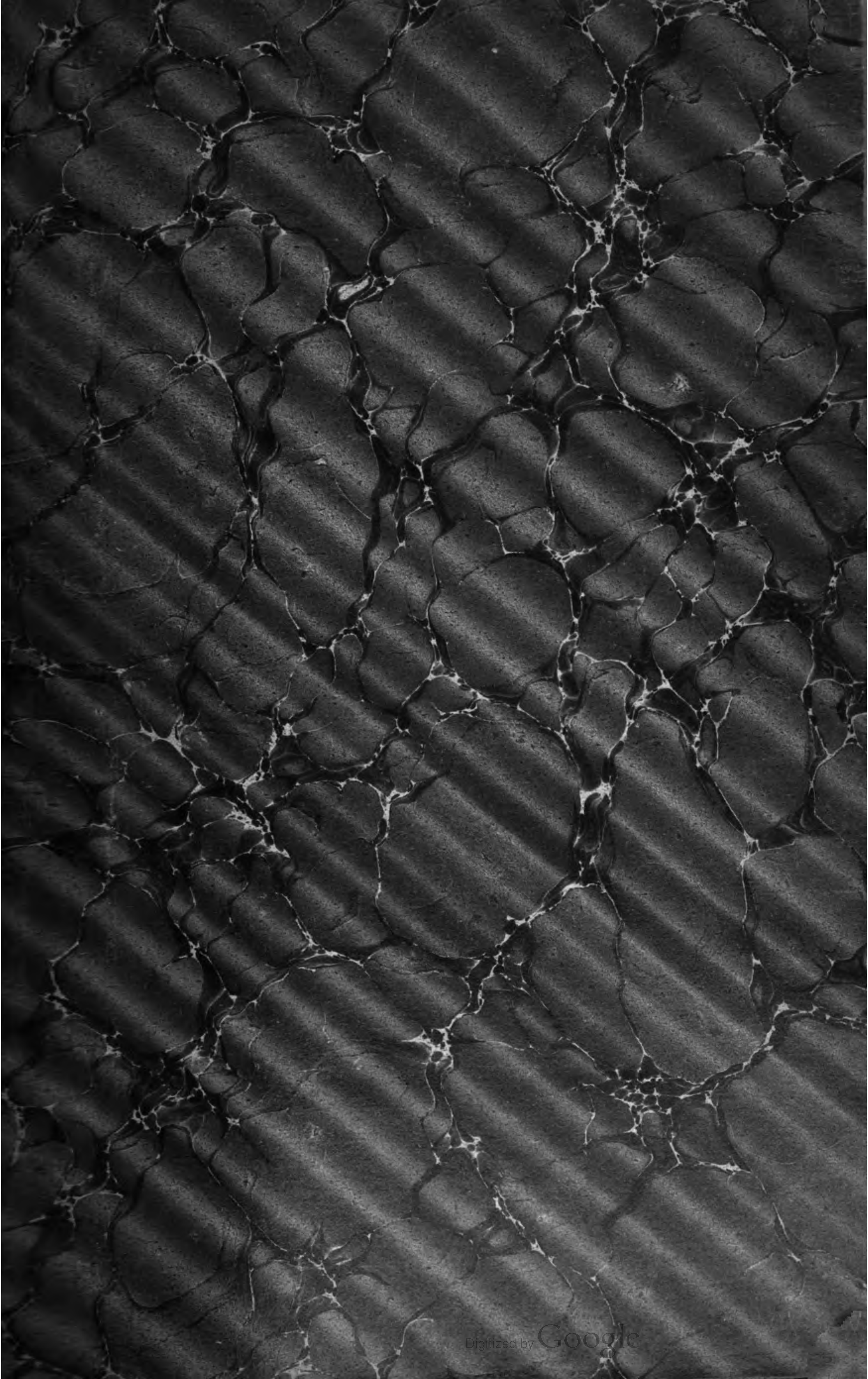


Annales

Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes



Fr 27.7
Harvard College Library
VE RI TAS
SIGILLVM ACADEMIAE HARVARDIANAE IN NOV ANG
FROM THE GIFT OF
ARCHIBALD CARY COOLIDGE
(Class of 1887)
PROFESSOR OF HISTORY
FOR BOOKS ON FRENCH HISTORY
Digitized by Google






ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ

DES

LETTRES, SCIENCES & ARTS

des

ALPES-MARITIMES

DÉCLARÉE

ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE

par décret du 25 août 1879

Tome VIII



NICE
IMPRIMERIE ANGLO-FRANÇAISE
MALVANO-MIGNON
Rue Gioffredo, 62
et chez tous les libraires

PARIS
H. CHAMPION
LIBRAIRE-ÉDITEUR
CORRESPONDANT DE LA SOCIÉTÉ
15, Quai Malaquais

1882





SOCIÉTÉ

DES

LETTRES, SCIENCES ET ARTS

DES ALPES-MARITIMES

ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ

DES

LETTRES, SCIENCES & ARTS

des

ALPES-MARITIMES

DÉCLARÉ

ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE

par décret du 25 août 1879

Tome VIII

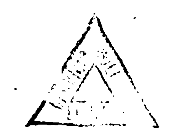
NICE
IMPRIMERIE ANGLO-FRANÇAISE
MALVANO-MIGNON
Rue Gioffredo, 62
et chez tous les libraires

PARIS
H. CHAMPION
LIBRAIRE-ÉDITEUR
CORRESPONDANT DE LA SOCIÉTÉ
15, Quai Malaquais

1882

AVIS TRÈS IMPORTANT

La Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes laisse aux auteurs des mémoires qu'elle publie, toute la responsabilité des opinions qui y sont émises.



SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE DU 14 AVRIL 1881

Jeudi, 14 avril, a eu lieu, dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, et sous la présidence de M. Seligmann, la séance publique annuelle de la Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes.

Le Président a commencé par lire une lettre de M. le Préfet qui s'excusait de ne pouvoir présider cette réunion, comme on l'en avait prié, étant retenu dans le département par les devoirs de sa charge.

M. le Président a ensuite lu son discours, fréquemment interrompu et souligné par d'unanimes applaudissements.

Après ce discours, M. A. L. Sardou, président honoraire de la Société, a lu une remarquable étude sur l'épigraphie[1].

Puis, M. Paul Saunière, le romancier populaire, a lu une de ses plus charmantes nouvelles[2], et M. Brun une intéressante étude sur l'utilité des recherches archéologiques[3].

Finalement la Société, par l'organe de son président, a décerné une médaille à M. Teysseire et la séance a été levée.

1. Cette étude est publiée plus loin sous le titre : *de l'Utilité des études épigraphiques.*

2. *Les Frères ennemis.*

3. *Le Bibelot* publié plus loin.

Comme toujours, la salle était remplie par un auditoire d'élite. On y voyait, à côté des membres de la Société, MM. Borriglione, Maire de Nice et député du département, Leroy, Secrétaire général de la préfecture, Bermond, adjoint au Maire, Etex, Desor, Bichoffsheim, Favet inspecteur d'académie, etc., etc. Parmi les dames, on remarquait : M[me] la Comtesse de Brancion, M[me] Pollonnais, M[me] Seligmann.

A deux heures précises M. Seligmann a prononcé le discours suivant.

DISCOURS DE M. SELIGMANN

Mesdames et Messieurs,

S'il est un jour où plus que jamais je me sens fier de l'honneur que m'ont décerné les membres de cette Compagnie, en m'appelant à la présider, c'est celui où nous avons à proclamer publiquement les travaux accomplis et les résultats obtenus pendant le cours de l'année. J'ai aujourd'hui le devoir de faire violence à la modestie des courageux savants qui, à chacune de nos séances, nous apportent le riche butin de leurs recherches, les produits variés de leurs talents. La cité de Nice revendique leur œuvre comme sienne, et nous lui en devons compte comme d'un des biens les plus précieux dont s'honore cette riche et féconde contrée.

Ce serait inutilement, en effet, qu'au fond d'une baie privilégiée, sous les rayons les plus chauds du soleil du midi, la nature aurait préparé à une grande ville un emplacement favorable pour s'étendre entre l'abri des montagnes et la caresse des flots; ce serait en vain que tout ce que l'Europe et l'Amérique comptent d'intelligent et de délicat se serait donné rendez-vous au bord de la Méditerranée, pour y construire cette cité, qui est comme la capitale du délassement aimable et cultivé, s'il ne s'était trouvé des hommes pour faire servir ces merveilleux éléments de prospérité à l'étude des lettres et aux travaux de l'esprit.

Un de vos savants antiquaires me racontait un jour que sur les vieilles armes de Nice était peinte une femme, assise sur les rochers, tenant une épée dans *sa dextre*. La sirène

a quitté son rocher; elle a déposé son épée et, s'asseyant sur le rivage de la Méditerranée, elle a, de sa voix harmonieuse, appelé à elle les élégances du monde entier.

Mais, plus d'une fois, j'ai entendu reprocher à notre belle ville sa trop généreuse hospitalité. Que d'observateurs superficiels n'ont su voir dans Nice que les beautés de la nature et les splendeurs tout extérieures de la foule qui s'y presse!

A ceux qui pensent ainsi, nous aurions pu répondre qu'il est à Nice, plus peut-être que nulle part ailleurs, des salons dont les portes ne s'ouvrent qu'au vrai mérite et à la distinction réelle. Notre ville offre à tous ses promenades; elle ne reconnaît comme ses citoyens que ceux qu'elle sait dignes de ce titre. Mais comment mieux prouver la richesse intellectuelle et la valeur morale de ce pays, auquel nous appartenons tous ici par la naissance ou par l'adoption, qu'en mettant au grand jour la constitution et les travaux de cette Société?

En même temps que les représentants les plus distingués des anciennes familles niçoises, elle compte dans son sein tous les hommes de science et de travail qui ont eu le bonheur d'être appelés à remplir, dans ce beau pays, leur fonction ou leur mission. Elle s'enorgueillit aussi de posséder, au nombre de ses membres, bien des savants, bien des littérateurs éminents qui, tout en siégeant déjà dans des enceintes plus larges que la nôtre, tout en appartenant par leurs œuvres à la France, à l'Europe entière, ont estimé qu'il y avait aussi quelque gloire pour eux à faire partie de la Société savante de la ville qui leur offre chaque hiver son hospitalité. Et moi-même, Messieurs, ne dois-je pas regarder comme une marque bien précieuse de votre largeur d'esprit l'honneur que vous m'avez fait en m'appelant à vous présider, moi, un des derniers venus à l'œuvre commune en qui vous avez voulu distinguer la justice française que je représente dans votre sein?

C'est qu'en effet, Messieurs, notre Société est un des liens les plus solides qui rattachent Nice à la patrie com-

mune. Quand Richelieu voulut proclamer que l'œuvre de l'unité nationale était accomplie dans notre pays, il créa l'Académie française. Il avait compris, ce grand génie, qu'un mouvement politique peut souder entre eux les éléments épars d'une nation, que la force matérielle peut contribuer à mener à bien le travail entrepris; mais que le couronnement de l'édifice n'est achevé que lorsque l'association des intelligences d'élite est venue fixer, dans un centre déterminé, l'âme même du pays. Vous êtes, Messieurs, la formule la plus complète, la manifestation la plus haute de l'existence de cette région. En associant vos travaux à ceux des autres Sociétés savantes de France, vous avez opéré l'annexion intellectuelle de Nice, vous avez consacré d'une façon définitive son entrée dans le concert national. Et pour traduire en des faits précis, devant ce public choisi qui nous écoute, cette affirmation si glorieuse pour nous, laissez-moi rappeler que ce sont les recherches d'un des mes prédécesseurs à ce fauteuil, d'un des maîtres de la science niçoise, qui ont fait rentrer votre vieux dialecte niçard dans la famille des langues romanes, prouvant ainsi que le jour où Nice s'est liée à la patrie française, c'est une sœur cadette qui a pris la main de sa sœur aînée.

Je ne vous demande cependant pas, Messieurs, d'oublier tout ce que vous avez pu apprendre dans vos anciennes relations avec nos voisins d'Italie. C'est de l'autre côté des Alpes que, dès l'aurore des âges modernes, ont pris naissance les Sociétés littéraires; c'est sur les versants de l'Apennin qu'étaient assises ces villes à jamais illustres par leur culte désintéressé des lettres, des sciences, des arts, par le soin jaloux qu'elles prenaient de leur développement intellectuel. Dans notre siècle de centralisation, vous conserverez, Messieurs, à notre ville, cet amour de l'initiative dans les choses de l'esprit. Le progrès de la science, la diffusion des idées saines et utiles, l'élévation continue des notions morales et sociales sont à cette condition qu'un échange incessant de pensées et de sentiments se fasse entre le centre et les extrémités.

A vous de recueillir précieusement partout où elles se produisent les découvertes nouvelles, les œuvres qui honorent l'esprit humain, et de les faires connaître à vos concitoyens ; à vous de fouiller le sol de votre pays natal, d'interroger les archives de vos villes, de décrire les riches productions de cette contrée, d'en étudier le ciel si pur; à vous d'encourager le travail parmi vos compatriotes et de mettre au jour des talents inconnus. Puis, lorsque, laboureurs acharnés, vous aurez tiré de votre pays toutes les richesses cachées qu'il recèle, que vous aurez recueilli les moissons que vous aurez semées, vous irez montrer à la France, au monde entier le fruit de votre travail et vous distribuerez à tous les récoltes ramassées par vos mains. Déjà, vous avez fait vos preuves dans ces solennelles assises que tiennent tous les ans dans la vieille Sorbonne toutes les Sociétés savantes de France; nous conservons précieusement les médailles que vous y avez conquises, et enfin, récompense dernière, nous en avons, l'autre année, rapporté cette déclaration d'utilité publique qui nous classe au nombre des fondations pour lesquelles l'Etat se dépouille d'une part de la puissance qu'il consacre au développement des richesses intellectuelles du pays.

Vous êtes donc en possession déjà des suprêmes honneurs qui puissent être décernés à une Société comme la vôtre ; il n'est plus de récompense pour vous, et cependant vous avez trouvé le moyen d'étendre encore le cercle de votre activité et de vos travaux.

Pour atteindre le premier des buts que je traçais tout à l'heure à votre zèle, la diffusion parmi vos compatriotes des connaissances utiles, vous favorisez actuellement l'établissement dans notre ville de l'Ecole des arts décoratifs; l'an passé déjà, vous avez créé cette institution des conférences de l'Athénée qui porte à la connaissance du public toutes les grandes questions actuelles et intéressantes. Vous avez présenté aux auditeurs de ces réunions des orateurs distingués, des littérateurs délicats, des savants qui éclairaient les profondeurs de la science par la lumière de leur exposition.

Depuis la littérature du seizième siècle jusqu'au roman d'aujourd'hui, et des problèmes les plus ardus de la science aux délicates questions que le mariage soulève dans la société moderne, nos conférenciers ont abordé tous les sujets; l'illustre chansonnier que Nice a su confisquer à son profit, s'est, un jour que notre confrère, M. Deslys, expliquait la chanson française, laissé arracher quelques-uns de ces morceaux que lui seul sait écrire, noter et dire; enfin, nos conférences ont été si complètes que, puisse cet exemple être imité des femmes d'esprit qui m'entendent, nous avons même eu une conférencière.

Le public a pu juger par ses œuvres l'institution des conférences de l'Athénée, cet enfant de notre Société; il y a quelques jours à peine notre confrère, le docteur Maurin, faisait des travaux de cette année, avec l'élégance de style que vous lui connaissez, un compte rendu auquel je n'ai rien à ajouter. Mais, nous seuls avons pu apprécier le talent dépensé dans les travaux que le désir de contribuer à la prospérité de notre Compagnie a suscités parmi nos membres.

Notre éminent confrère, M. Sardou, chez qui l'âge n'éteint ni le talent ni l'activité, continue ses recherches qui jettent un jour éclatant sur la langue de ce pays et relie ses travaux à ceux de Raynouard et du félibre Mistral. Les vieux tableaux et les vieux barons, *la Danse Macabre* et les Grimaldi reprennent également sous sa plume la couleur et la vie. M. Blanc publie et traduit les anciens monuments de l'épigraphie locale. M. Brun exhume l'antique *Cemenelum* devenu aujourd'hui Cimiez et nous montre sur la hauteur, les origines de notre ville qui, par un singulier retour des choses, semble aujourd'hui remonter vers son berceau. C'est M. Brun encore qui, avec son mémoire sur la chapelle des Templiers de Lucéram, nous représente cette année au concours de la Sorbonne. M. Niepce l'y accompagne avec ses travaux météorologiques; il se joint à M. Desor dans l'étude de l'homme fossile pour lever tous les doutes de la science sur l'existence de la race quaternaire dans l'humanité, et une voix

plus autorisée que la mienne en la matière, celle de M. Quatrefages (de l'Institut), a constaté toute l'importance de cette découverte.

Le docteur Macario passe de l'étude des astres à celle des problèmes de la vie et de la mort. M. Chauvain, en même temps qu'il fait ses épreuves en pratique dans la présidence du Tribunal de commerce, étudie la théorie des associations syndicales. Le docteur Dupeyron a failli trouver la solution du problème insoluble de la quadrature du cercle. Enfin, laissez-moi rappeler que nous comptons parmi nos membres honoraires, M. Bischoffsheim qui est en train de doter notre pays d'un observatoire sans pareil par la situation et les conditions d'installation.

Il en est bien d'autres dont je voudrais ici détailler les travaux, littérateurs exquis, savants à l'érudition profonde, historiens nationaux que la science a éclairés et que le patriotisme a soutenus, numismates, archéologues, philologues cherchant dans les secrets des langues les origines de l'humanité, Barbe, Peragallo, Mougins de Roquefort, docteur Schmeltz, Desjardins, Chiris, Sénéquier et d'autres encore; le temps bien plus, j'en suis sûr, que votre attention captivée par ces noms, me manque pour leur adresser tous les hommages qui leur seraient dus.

Une partie de ces œuvres sera publiée dans le septième volume de nos annales, et je croirai avoir assez fait si je vous ai communiqué le désir de les étudier de plus près.

Nous donnons, cette année, à M. Teisseire notre médaille d'argent. Trente années d'études météréologiques et climatologiques à Nice, des récits de voyages, des nouvelles où il a prodigué sa connaissance des pays et des hommes lui sont un titre à cette récompense qui témoigne de l'estime et de l'affection qu'il a su inspirer à ses confrères, de l'importance des services qu'il a rendus à cette contrée. Beaucoup, sans doute, ont mérité la médaille; mais nous avons si bien choisi celui à qui nous la décernons que nul ne pourra se plaindre et que tous applaudiront.

J'ai donné le bilan bien sommaire de l'œuvre accomplie

dans l'année dont je dois rendre compte. Laissez-moi, mes chers collègues, vous remercier du plaisir que j'ai éprouvé à y participer. Voici bien des années que j'assiste aux efforts de la parole et aux vibrantes manifestations de la pensée; vous m'avez rappelé, par l'intérêt de vos discussions, les plus beaux jours de ma carrière.

Il me reste encore un dernier et triste devoir à remplir : c'est de donner au nom de tous un suprême adieu, *novissima verba*, à ceux que la mort nous a enlevés. Parmi nos membres actifs deux s'en sont allés, deux des meilleurs et des plus aimés.

Le premier était notre confrère Petit d'Ormoy, membre de notre section de sciences. Il appartenait à cette grande famille des polytechniciens que leur séjour à l'Ecole a marqués comme d'un indélébile cachet. Il en avait toutes les qualités : l'intelligence nette et précise, l'habitude du travail et du raisonnement. Il en avait aussi la tournure particulière d'esprit, le goût des discussions à tout prix qu'il soutenait avec tant de verve et d'éclat. Il avait vécu dans l'intimité de Fourrier et de Saint-Simon, par l'école desquels ont passé tant d'hommes de mérites si divers et qui, dans les hautes destinées que leur a faites l'avenir, ont dû parfois se souvenir avec quelque étonnement du phalanstère de Ménilmontant. Adepte des sciences mystérieuses, peu de temps avant sa mort, il nous donnait une étude bien curieuse dans sa forme humoristique sur la main de son ami Walferdin. Ce qui dominait en lui, c'était l'amour ardent, constant de la science. Il a laissé sa fortune à l'Institut; et donnant ainsi un témoignage posthume de son audace et de son indépendance d'esprit, il a demandé que son corps fût envoyé à Milan pour y subir la crémation. Ses restes mortels peuvent être réduits en cendres; mais son esprit vivra dans le souvenir de notre amitié.

M. Germain, officier d'Académie et conducteur des ponts et chaussées, s'était distingué par des découvertes archéologiques. C'est lui qui a signalé l'existence d'un oppidum sur le mont Bastia; il a rétabli le tracé de la voie Auré-

lienne entre Vintimille et Nice; il a découvert des campements préhistoriques dans les environs d'Eza, cette étrange cité du moyen âge, qui s'offre, sur la cime où elle est placée, aux recherches des savants curieux des temps qui ne sont plus. M. Germain avait, par son travail, marqué sa place parmi nous; il emporte avec lui l'affection et les regrets de tous ses confrères.

Plus loin de nous, nous avons fait, dans un de nos membres honoraires, le géographe Cortambert, une perte qui est un deuil non seulement pour nous, mais pour la science elle-même. Le pays de Nice, comme le monde entier, avait été l'objet des études de Cortambert; il nous appartenait donc à ce titre. Cortambert fut non seulement un savant, il fut aussi un grand citoyen, lui qui contribua à répandre chez nous la science trop peu française de la géographie, lui, un de nos meilleurs arguments en réponse aux attaques de l'étranger contre cette branche de notre instruction nationale. D'autres hommages ont déjà été rendus à sa mémoire; mais le monument qui célèbre le mieux ce nom modeste et illustre à la fois, c'est le petit manuel enfermé dans la sangle de l'enfant se rendant à l'école du village.

Et maintenant, Messieurs, que nous avons rendu à ceux qui nous ont quittés l'hommage qui leur est dû, tournons nos regards vers l'avenir. Au milieu de cette ville de Nice que la mort vient de toucher si cruellement de son aile, il importe de rappeler que la vie a toujours ses droits qu'elle doit reprendre. C'est à vous, Messieurs, à vous l'élite de cette ville, qu'il appartiendra plus qu'à tous autres de lui faire oublier et réparer, dans la mesure du possible, les maux qui l'ont frappée. De votre sein sortiront des conseils féconds pour le relèvement des ruines qui l'attristent. Hommes de cœur en même temps qu'hommes de science, vous connaissez la grandeur de votre tâche, et c'est pour cela, je le sais, que toujours on vous rencontrera au premier rang lorsqu'il s'agira de l'accomplissement de ce qui est votre œuvre propre, la grandeur et la prospérité de cette ville.

UTILITÉ DES ÉTUDES ÉPIGRAPHIQUES

Il y a quelques années, un de nos collègues [1] parcourait notre département de l'est à l'ouest, du sud au nord, dans tous les sens et sur tous les points. Explorant les vallées, gravissant les montagnes, il recherchait patiemment les traces de l'occupation romaine dans les Alpes-Maritimes, ainsi que les vestiges des établissements massaliotes sur le littoral. Il calquait ou dessinait avec un soin extrême les inscriptions antiques déjà relevées par d'autres épigraphistes et en découvrait de nouvelles; puis, rentré chez lui, il soumettait à un contrôle sévère les lectures et les copies faites avant lui, discutait savamment les diverses opinions émises sur le sens du texte et sur les inductions qu'on pouvait en tirer, et corrigeait ainsi une foule d'erreurs commises par ses devanciers.

Le résultat d'un travail si long et si pénible fut un recueil de plus de quatre cent cinquante inscriptions reproduites avec une merveilleuse exactitude. Cette œuvre considérable, publiée par notre Société, fut accueillie avec faveur par les archéologues de tous les pays; et dans la réunion des Sociétés savantes tenue à la Sorbonne l'année dernière,

1. M. Edmond Blanc, aujourd'hui bibliothécaire de la ville et archiviste de notre Société.

M. Chabouillet, rapporteur de la commission d'archéologie, en a signalé tout le mérite et fait ressortir toute l'importance.

L'*importance!* Ce mot, ayant trait à un recueil d'anciennes inscriptions latines ou grecques, n'est-il pas *un peu bien* ambitieux,comme on dit aujourd'hui de toute expression qui accuse de l'exagération dans l'idée? Non, Messieurs, le mot est parfaitement juste. L'étude de l'épigraphie antique n'est pas, comme on pourrait se l'imaginer, une étude de pure curiosité, ou la satisfaction d'un goût particulier comparable à celui de certains collectionneurs d'objets curieux, fort intéressants, j'en conviens, aux yeux des amateurs du genre, mais tout à fait dépourvus d'utilité réelle.

« L'épigraphie, a dit un très remarquable écrivain qui fut mon ami, l'épigraphie rend des services importants à la linguistique : c'est par les inscriptions cunéiformes que les savants de nos jours ont retrouvé l'idiome des anciens habitants de la Babylonie , de la Médie et de la Perse ; les inscriptions leur ont également permis de reconstituer celui de la vieille Egypte ; nous leur devons enfin tout ce que nous savons des langues parlées par les Lyciens, les Lybiens, les Etrusques, les Osques, les anciens Scandinaves. L'utilité des études épigraphiques pour l'histoire ancienne est de toute évidence : les *Marbres de Paros* pour la Grèce, les *Fastes consulaires* pour Rome, ont assuré et complété la Chronologie ; la *Colonne Duilius* a conservé le souvenir de la première victoire navale des Romains ; le *Monument d'Ancyre* est une des sources les plus précieuses de l'histoire de l'empereur Auguste. — Les inscriptions confirment le témoignage des historiens ou suppléent aux lacunes que le temps a faites dans leurs ouvrages. Les notions qu'elles fournissent peuvent être incomplètes ; mais ces inscriptions, généralement contemporaines des événements et des hommes dont elles ont perpétué la mémoire, exposées pendant des siècles au milieu de populations qui pouvaient les contredire, si elles étaient mensongères, offrent un caractère d'authenticité et de certitude que ne possèdent pas toujours les relations des historiens. Ce n'est pas tout : la science du

Droit romain a tiré des inscriptions une foule de textes, de formules, avec leurs applications; enfin ce n'est que par les inscriptions recueillies dans notre conquête de l'Algérie que l'on a connu toute l'étendue des possessions romaines dans ce pays. »

Ainsi, comme le constate l'auteur que je viens de citer, l'épigraphie a fourni de tout temps les renseignements les plus précieux, les plus utiles à la linguistique, à la chronologie, à l'histoire, à la géographie, à l'étude même du droit. Ajoutons que c'est à l'épigraphie seule que nous devons la connaissance d'un grand nombre de faits de la vie privée ou même de la vie publique des anciens, une multitude de détails sur les mœurs et les usages de divers pays, ainsi que de nombreux éclaircissements touchant des institutions ou des fonctions particulières, toutes choses que le laconisme des historiens et la perte des manuscrits avaient laissées dans le doute ou dans l'obscurité.

J'en donnerai deux exemples, que me fournissent deux inscriptions laissées par nos ancêtres, les Gallo-Romains, sur une partie de notre littoral.

Au mois d'avril 1868, un gentleman anglais qui était venu passer l'hiver à Cannes, Sir W. Tite, découvrit, à environ 400 mètres au nord de la gare actuelle des marchandises, un beau cippe funéraire portant une inscription latine très lisible et dont voici le sens :

Aux dieux mânes et à Venusia Anthimilla, sa fille chérie, Caïus Venusius Andronicus, incorporé dans les Sévirs Augustaux.

Une discussion s'éleva immédiatement à Cannes au sujet de ces Sévirs Augustaux. — Quelles étaient leurs fonctions? Par qui furent-ils institués?

Les uns soutenaient qu'ils avaient été créés par Tibère pour exercer des fonctions religieuses dans les temples élevés à la divinité d'Auguste; d'autres qu'ils l'avaient été par Auguste lui-même et à peu près pour le même objet. Je sa-

2

vais que dans son remarquable ouvrage intitulé : *Examen critique des historiens d'Auguste*, M. Egger, grâce à plusieurs autres inscriptions et à divers fragments historiques, avait complètement résolu cette double question ; et, appuyant mon dire de son incontestable autorité, je communiquai à la Société des Lettres de Cannes, un mémoire dont voici le résumé :

« Les Sévirs Augustaux existaient déjà dès l'an 7 avant J.-C., et ils avaient été institués par Auguste lui-même, qui, inspiré par une politique d'intérêt personnel, rétablit l'ancien culte des dieux lares et l'associa à celui du Génie de sa famille, afin d'identifier par la similitude des rites, les divinités nationales et ses divinités domestiques.

« Il institua d'abord à Rome des *magistri vicorum*, qui furent en même temps magistrats et prêtres de ces lares Augustaux. Chaque quartier eut son édicule où s'élevèrent les statues des lares et du Génie de César. Deux ans après cette réforme municipale et religieuse, le culte des dieux pénates fut étendu à tout le monde romain. Dès lors il y eut dans chaque ville des magistrats appelés, non plus seulement *magistri vicorum* (magistrats de quartiers), mais *magistri larum Augustorum* (magistrats des lares Augustaux) ou *Seviri* (ils étaient six) *Seviri Augustales*. Ils formaient un ordre analogue à l'ordre équestre, et participaient aux actes collectifs du gouvernement municipal. Quelquefois, ils étaient les patrons des *collegia* ou corporations d'ouvriers. Ils se divisaient en *juniores* et *seniores*, devaient donner des fêtes, des repas et même faire des distributions d'argent. L'ordre avait son *arca* ou trésor. Cette magistrature municipale avait le droit de se recruter dans tous les rangs de la société ; son institution était donc un pas vers l'égalité civile et une des plus curieuses phases de l'indépendance municipale. »

On voit que deux mots d'une simple et modeste inscription funéraire ont suffi pour faire poser et résoudre deux questions historiques, qui ne laissent pas d'être fort intéressantes. Remarquons en outre que si, comme tout permet de le

croire, le cippe qui porte cette inscription n'a point quitté le sol où il fut primitivement élevé, ou bien s'il n'a subi qu'un faible déplacement, nous sommes en droit de supposer que la ville de Cannes, l'ancienne *Ægitna* de Polybe[1], avait acquis, sous les empereurs romains, une importance assez grande pour posséder un corps de magistrats municipaux d'un ordre analogue à l'ordre équestre.

La seconde inscription dont j'ai à parler se lit sur une pierre encastrée dans le mur de la mairie d'Antibes, à gauche en allant vers l'église. Elle est gravée dans un demi-cercle au-dessus duquel sont figurés des cyprès ou plutôt des palmes au nombre de sept[2]. On remarque au dessous un vase d'où s'échappent une feuille et une fleur. Les cinq lignes qui la composent doivent se traduire ainsi :

Aux dieux mânes de l'enfant septentrion âgé de douze ans, qui, sur le théâtre d'Antibes, a dansé deux jours et a fait plaisir.

Cette inscription est une des plus connues et des plus célèbres; elle a fixé l'attention non seulement de tous les antiquaires, mais aussi de plusieurs historiens distingués, Jean Reynaud, entre autres, et Michelet. — Un enfant de douze ans, charmant et gracieux danseur, qu'une mort prématurée ravit aux applaudissements de la foule ! Cet enfant appartenait-il à une famille d'artistes ambulants? Et pourquoi ce nom singulier de *Septentrion?*

« Peut-être, avait répondu l'historien Papon dans son
« *Voyage littéraire de Provence*, peut-être parce qu'il
« était originaire du Nord ; comme aujourd'hui on appelle
« *Champagne* un homme originaire ou natif de la Cham-
« pagne. »

Et dès ce moment, ce fut chose convenue que l'enfant

1. *Annales de la Société*, t. V. p. 353.
2. Voir *Annales de la Société*, t. VII, planche I.

Septentrion venait du Nord. M. Michelet, cependant, fut moins affirmatif; sans rien dire de la singularité du nom ni du lieu d'origine, il consacra à la mémoire du jeune danseur les lignes suivantes: « Ce pauvre enfant était évidemment « un de ces esclaves qu'on élevait pour les louer à grand « prix aux entrepreneurs de spectacles, et qui périssaient « victimes d'une éducation barbare. Je ne connais rien de « plus tragique que cette inscription dans sa brièveté, rien « qui fasse mieux sentir la dureté du monde romain... *Pa-* « *rut deux jours au théâtre d'Antibes, dansa et plut...* « Pas un regret! nulle mention des parents, l'esclave était « sans famille. »

Certes, ces paroles sont bien touchantes; un peu de réflexion cependant, et jugeons avec calme. Tout esclave que fût cet enfant (ce qui d'ailleurs n'aurait rien eu d'impossible), sa condition était-elle pire que celle de ces autres petits êtres appartenant à quelqu'une de ces troupes nomades de bateleurs, de gymnastes qui, de nos jours, gagnent péniblement leur vie sur nos champs de foire ou dans nos cirques, et à la mémoire desquels, malgré tout le plaisir que nous avons pris à leurs curieux exercices, nous n'élevons pas des monuments funéraires chargés d'ornements sculptés?

Le mot de *septentrion* n'est pas un nom, mais un surnom, une sorte de sobriquet, simple qualificatif de sa nature. Cela est évident; et ce serait encore vrai, si ce surnom eût été donné à l'enfant à cause de son pays d'origine; mais, d'après les recherches et les études faites par le savant M. de Caylus dans le courant du siècle dernier, le mot de *septentriones* se disait, chez les Romains, d'une espèce de mimes ou danseurs comiques (Voir l'*Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert). Et ce qui ne laisse aucun doute à cet égard, c'est que ce qualificatif *septentrio*, désignant comme ici un mime d'une espèce particulière, se lit sur d'autres inscriptions antiques, comme l'avait justement fait remarquer M. de Caylus. En effet, Gruter, outre l'inscription d'Antibes, en donne deux autres dans son beau recueil d'inscriptions antiques du monde romain, *orbis romani*, publié pour la première

fois en 1601, et Wilmanns en a depuis rapporté une quatrième [1].

Ce ne serait donc point parce qu'il venait du Nord que l'enfant du théâtre d'Antibes fut appelé *septentrion*. Ce surnom lui fut donné sans doute parce qu'il excellait dans l'art des mimes à la corporation desquels il appartenait ; et cet *agnomen* ou sobriquet fit oublier son vrai nom, celui qu'il avait reçu en naissant. Souvent, d'ailleurs, les esclaves prenaient un nom qui rappelait celui de leur maître ou la nature du service dont ils étaient chargés, des travaux qui leur étaient imposés, de la profession qu'ils exerçaient. Cet usage a même traversé les siècles : que de noms patronymiques aujourd'hui, tels que MM. *Charpentier*, *Marchand*, *Carrier*, *Berger*, *Barbier*, *Tavernier*, *Lefebvre*, *Lemercier*, tous sobriquets qui ont évidemment pour origine la profession exercée par ceux qui les reçurent les premiers !

Revenons à la question de l'utilité de l'épigraphie. Certainement, les deux inscriptions que je viens de citer ne nous apprennent aucun de ces faits qui méritent d'occuper une grande place dans l' histoire ; mais nous y trouvons quelques renseignements intéressants sur l'administration municipale et sur les mœurs de la période gallo-romaine. Ce sont là, il est vrai, des détails assez secondaires ; néanmoins des détails de ce genre ont ou peuvent avoir dans la suite une certaine valeur qu' on n'avait pas soupçonnée d'abord.

Un fait sans grande portée en apparence se montre à nous aujourd'hui; ne le dédaignons pas, s'il n'est pas *absolument futile* : il peut avoir une grande importance demain. Le

1. GRUTER : XXXII, 11, à Rome; CCCXXX, 3, à Lanuvium; CCCXXXII, 4, à Antibes. La première qualifie de prêtre du soleil un certain *Valerius Crispus Septentrio*. — WILMANNS : 2625 et 2626. Ces deux incriptions sont à la mémoire d'*Aurelius Agilius Septentrio* et sur chacune d'elles le mot *septentrio* est suivi du qualificatif *pantomimus*. La première est la transcription plus exacte de celle que Gruter avait déjà donnée sous le n° CCCXXX, 3 ; la seconde, trouvée à Préneste, nous apprend qu'*Aurelius Agilius* fut non seulement le premier septentrion-pantomime de son temps, mais qu'il remplissait les fonctions les plus honorables, qu'il était décurion, sévir, prêtre du synode d'Apollon, du temple de Faustine, etc., enfin que ses compatriotes de la ville de Préneste lui élevèrent une statue.

jour où l'illustre Arago découvrit l'aimantation temporaire du fer doux, prévoyait-on que cette découverte nous donnerait le télégraphe électrique? Rien n'est à négliger dans le domaine de la science proprement dite, rien non plus dans tout ce qui appartient à l'étude des temps qui ont précédé l'époque où nous vivons; car, une notion plus complète du passé, nous fait mieux juger du présent, et une connaissance exacte du présent nous fait mieux présager de l'avenir.

A.-L. SARDOU,
Président honoraire de la Société.

LE BIBELOT

Notre cher président honoraire, M. Sardou, vient de vous exposer avec autant de charme que de haute érudition l'utilité des études épigraphiques.

Les exemples à l'appui de sa thèse abondent dans notre contrée, et c'est grâce à l'épigraphie qu'il m'a été possible, dans un mémoire lu à la Sorbonne il y a trois ans, de reconstituer, à peu près, l'organisation civile du pays à l'époque romaine et d'établir quels étaient les rapports qui existaient alors entre la cité romaine de Cimiez et la ville grecque de Nice.

C'est vous dire que je partage entièrement l'opinion de notre savant confrère sur l'importance incontestable des études épigraphiques; mais je demande ici d'élever la voix en faveur d'autres études qui ont aussi leur valeur et qui, si les premières nous ont fait connaître les mœurs, la législation, l'histoire de nos ancêtres, nous ont, elles aussi, transmis leurs sentiments, leurs impressions, nous ont décrit leurs types, leurs costumes, leurs ornements, leurs armes, et ont contribué, presque autant que l'épigraphie, à nous faire connaître leurs usages, leurs mœurs.

Je veux parler de l'étude des objets antiques non compris dans l'archéologie monumentale.

Je viens ici demander grâce pour la curiosité et le bibelot, pour la fibule de l'âge de bronze, pour le bracelet en cuivre ciselé de dessins bizarres, pour les vases grecs et

étrusques, pour les débris d'armures, les médailles, les objets en terre cuite, en bronze et en marbre, les camées et les pierres gravées, en un mot, pour les collections d'antiquités qui, elles aussi, nous apprennent les secrets du passé, non point avec la sécheresse d'un acte notarié, mais avec tout le charme que l'art seul sait imprimer à tout ce qu'il a touché de son divin rayon.

L'artiste emprunte à sa propre identité les éléments immatériels de son œuvre. Par sa raison, d'émanation divine, et par la sensibilité dont l'a doué la nature, il opère cette alliance sublime du fini à l'infini; il crée l'œuvre matérielle empreinte du souffle divin; il transmet à ses semblables cette impression indéfinissable qui fait que de siècle en siècle, contemplant son œuvre, les hommes éprouvent les mêmes sensations, sont frappés des mêmes idées.

L'art existe dans toute œuvre où l'on peut, sous une forme sensible, retrouver l'idée de celui qui l'a créée.

C'est dans les œuvres d'art que les peuples anciens ont déposé le secret de leurs plus sublimes conceptions, de leurs sentiments les plus profonds et, comme le dit si bien Hegel : « Les beaux-arts sont souvent la seule clef au moyen de laquelle il nous soit donné de pénétrer dans les secrets de la sagesse des peuples et dans les mystères de leur religion. »

Certes, les ouvrages sortis de la main des premiers hommes manquent de cette habileté qui parfait l'œuvre; mais si l'idée première peut se traduire, si la pensée qui a présidé à la conception ressort nettement de la forme, l'art existe déjà, à l'état rudimentaire, il est vrai, mais il ne s'en manifeste pas moins et souvent d'une manière puissante.

Voyez ces figures horribles, sans proportion aucune, inventées par l'imagination enfiévrée d'un artiste chinois ou japonais; ces antiques statuettes indiennes; ces monstres sculptés par les premiers artistes égyptiens : toutes ces figures n'ont-elles pas un caractère propre et l'idée qu'a voulu inspirer l'artiste ne résulte-t-elle pas de l'ensemble de ces

informes conceptions? — Voyez les Gorgones primitives, les statues de Bès, d'Hator, d'Yama, de Bassoura, celles de divinités gauloises, Esus, Teutatès, Tarannis, etc; chacune n'exprime-t-elle une idée symbolique? Les personnifications de la vie, de la mort, ne sont-elles pas rendues avec un caractère d'une sauvagerie grandiose, en rapport avec les sentiments et les traditions religieuses de l'époque?

Les poteries primitives de l'Etrurie et de la Grèce, avec leurs peintures archaïques, ne nous initient-elles pas aux cérémonies religieuses et civiles, aux jeux, aux mœurs des Etrusques et des Hellènes?

L'idée domine partout, et, pour ne citer qu'un exemple, prenons une de ces fibules grossières trouvées aux environs de Nice et qui remontent à l'âge du bronze, Que remarquons-nous dans la forme?

L'ensemble de la fibule représente exactement deux griffes de félins jointes par leur partie la plus large. La destination de cette fibule est d'agrafer, de fixer. La forme est naturelle, elle est élégante, elle est logique.

La surface est couverte de dessins se reproduisant symétriquement; ce sont des lignes droites creusées dans le bronze, également espacées et ne présentant aux yeux aucune irrégularité désagréable : de l'unité dans la variété.

Il nous suffit, dans un objet d'un usage aussi commun, de reconnaître le sentiment de l'art pour lui donner une valeur et nous engager à le conserver comme une des premières expressions artistiques de la pensée humaine.

Puisque, dans des objets aussi imparfaits, nous avons trouvé les éléments premiers de l'art, que dirons-nons des œuvres si pures de l'antiquité grecque?

A mesure que la condition de l'homme sur la terre s'améliore, à mesure que ses mœurs s'adoucissent, son esprit s'élève vers des conceptions idéales; il étudie le beau dans la nature, en commençant par la forme humaine, qui est celle qui l'intéresse le plus directement. Inspiré par le beau individuel, il arrive insensiblement à la conception du beau idéal par le choix des proportions les plus belles, par l'harmo-

nisation de leurs rapports et par le caractère impersonnel qui est le *criterium* absolu de la beauté.

Ce n'est pas devant une assemblée comme celle qui me fait l'honneur de me prêter sa bienveillante attention, qu'il est utile de faire ressortir toute la valeur du legs fait à l'humanité par l'art antique. Non, certes, je n'ai point à convertir à la religion de l'art une seule des personnes ici présentes ; mais il est d'autres points sur lesquels porte quelquefois la critique, et que je vous demanderai la permission de défendre en quelques mots.

Pourquoi, entendons-nous dire souvent, s'amuser à collectionner de vieux tessons de poterie, de vieux morceaux de pierre polie, des briques, des tuiles, objets sans valeur aucune et sans le moindre intérêt artistique ?

— C'est, dit-on, pousser jusqu'à l'absurde la manie des collections.

Eh bien ! je vais entreprendre de défendre devant vous, Mesdames, la cause fort compromise assurément de ces vilains antiquaires dans le réduit desquels aucun plumeau n'a le droit de pénétrer, que gardent avec soin de vigilantes araignées, et qui sentent à plein nez le moisi du vieux livre.

Nous voici dans l'antre où ne pénètrent que les fidèles et où règne un beau désordre apparent. On ne sait où s'asseoir, tout est encombré de livres et de papiers. Dans ce coin, entre deux bahuts gothiques, un amas d'objets informes : de vieux tessons de poterie, un morceau de verre aux reflets azurés, de vieilles tuiles. Ici, sur une table, des espèces de galets luisants ayant la forme de dents incisives ; il y en a de noirs, de gris, de verts, d'autres tachetés de cercle d'un jaune rougeâtre.

— A quoi bon tout ce fatras ?

— Si c'est pour nous montrer cet amas de débris informes qu'on nous a fait entrer, cela n'en valait pas la peine !

— Tiens, voici une curieuse petite statuette en bronze.... Voilà de jolies petites terres cuites de Tanagre.

— Oui, oui, tout cela est assez intéressant, vous dit votre introducteur qui va droit à un tesson de poterie gros-

sière, dont la pâte est remplie de gros grains de sable, et vous présente cet objet informe, auquel vous ne songiez à prendre aucun intérêt. Ceci, vous dit-il, est un morceau de poterie préhistorique trouvé au *castrum* d'Avisio, près de la Turbie. Des fouilles faites récemment par l'un de mes amis en ont mis à jour une quantité, au-dessous d'une couche de terrain dans laquelle la poterie noire, d'abord, puis celle dite Samienne ensuite, étaient très abondantes.

Voici d'autres débris analogues qui ont été trouvés sur le mont Pak-an-Alia; un autre encore, recueilli par M. Bottin dans les camps préhistoriques des environs de Saint-Vallier; d'autres enfin, absolument identiques, que l'on a trouvés dans les grottes de l'arrondissement de Grasse.

Le mode de fabrication de cette poterie grossière est, comme vous le voyez, absolument le même pour toutes ces localités; la superposition des couches de terrain dans lesquelles se succèdent, en commençant par la partie supérieure, la poterie romaine, puis la poterie noire, enfin celle que je vous présente ici, indique la succession, sur cette localité, des trois races distinctes. Une race préhistorique. la race celtique, et la race latine.

Ce campement d'Avisio a donc été occupé depuis les temps les plus reculés ; il a été temoin de luttes sanglantes, les tribus autochtones y ont été remplacées par des envahisseurs qui, eux-mêmes, en ont été chassés par les Romains.

Ce tesson de vase, que vous voyez dans ce coin, est un morceau d'amphore. Je l'ai trouvé à Monaco, voici dans quelles circonstances : on exécutait les déblais de la route qui doit conduire à Nice, vers le sud de la gare, presque en face des rochers du Château. Je vis, écrasés dans l'argile, des débris de poterie que je reconnus pour avoir appartenu à une amphore et je fis part à l'éminent administrateur et savant archéologue en compagnie duquel je me trouvais, de ma pensée sur la nature de ces débris : c'étaient, selon moi, les reste de la sépulture d'un enfant de l'époque gallo-romaine. J'avais, en effet, trouvé en divers endroits des Alpes-Maritimes des amphores contenant des ossements

d'enfants. Une recherche superficielle me fit effectivement trouver en quelques secondes plusieurs petites dents que j'ai conservées et qui, jointes à ces débris, viennent confirmer mon assertion primitive. Les découvertes faites récemment à la caserne Saint-Augustin ont mis à jour une amphore contenant également le corps d'un jeune enfant. Nous avons pu en conserver tous les débris.

Cette pierre polie, que vous regardez avec attention à cause de ses taches, est une hache préhistorique ; elle est en *diorite orbiculaire de Corse* et a été trouvée dans le département des Alpes-Maritimes. Regardez avec attention la forme de cette arme : N'est-ce pas exactement celle d'une dent incisive ? C'est encore la nature qui, à ces époques primitives, a servi de modèle à nos premiers pères ; ils mordaient leurs ennemis et les déchiraient avec leurs ongles. Quand ils se sont avisés d'employer la pierre pour leur défense, ils lui ont donné la forme de l'arme tranchante que la nature leur avait fournie.

Cette dent de sanglier, rendue pointue à sa racine et percée d'un trou vers le milieu, est la pendeloque qui ornait jadis un collier composé de perles en pierres noires et blanches taillées en forme d'olive.

Aujourd'hui, nous n'en sommes plus tout à fait à cette simplicité sauvage ; mais la mode, qui a réalisé le problème du mouvement perpétuel, a ramené, dans sa chaîne sans fin, des parures du même ordre : ne voit-on pas, aux oreilles des dames les plus élégantes, des griffes de panthères, enchâssées, il est vrai, dans un élégant travail de bijouterie algérienne?

Si l'on a laissé aux martingales et aux brides des chevaux arabes les dents de sanglier montées en argent, on a su remplacer la partie par le tout et l'on voit, à plus d'un bracelet, suspendu par une chaîne d'or, se balancer *l'Ange de Monselet*, autrement dit le sanglier domestique.

Nous ne parlerons pas des objets artistiques, de ces fines sculptures, de ces statuettes élégantes, ni de ces bronzes ciselés dont la forme permet de reconnaître l'origine et nous

indique la race à laquelle ils servaient d'armures ou d'ornements; non, nous n'avons pas essayé d'éveiller le sentiment artistique, par lequel les gens de goût se laissent si facilement captiver; nous ne vous avons présenté que des tessons informes de poterie, un caillou poli par le frottement, une dent de sanglier. Si notre antiquaire a réuni ces objets informes pour pouvoir les comparer à d'autres similaires de provenance différente; si, de cette comparaison, il a déduit des conclusions utiles à l'histoire de l'homme, est-il besoin d'insister davantage sur l'importance des collections et n'avons-nous pas gagné, en laissant plaider aux plus communs, aux plus informes de tous ces débris, la cause de la curiosité et du bibelot?

F. A. Brun.

MONACO

PIÈCES HISTORIQUES ET TRAITÉS

Depuis que l'agitation contre les jeux de Monte-Carlo existe à Nice, il y a une chose qui est devenue très-claire pour ceux qui ne se laissent point dominer par la passion, mais qui, tout en conservant leur sang-froid sur cette question, se donnent en même temps la peine de l'étudier : c'est qu'il a été importé dans ces débats, non seulement une forte dose d'exagération, mais aussi une appréciation complètement erronée des faits de l'histoire de la Principauté et de ses relations politiques avec la France; et il est à remarquer que ce ne sont point seulement certains obscurs folliculaires qui sont tombés dans l'erreur, mais le correspondant parisien du *Times*, mais les pétitionnaires aux Chambres eux-mêmes, mais le docteur Prompt dont le livre *Le Jeu public et Monaco* est dans les mains du public depuis quelque temps. — Il semblerait donc qu'un examen de la position actuelle de la Principauté au moyen de documents authentiques serait fort à désirer et cela dans l'intérêt bien compris des pétitionnaires eux-mêmes qui n'ont rien à gagner à la dénaturation de la situation respective des deux Etats, puisque le gouvernement français auquel ils s'adressent, doit nécessairement savoir à quoi s'en tenir et ne les en croit certes pas sur parole. Animé d'un vif intérêt pour tout ce qui touche au droit international et persuadé de pouvoir jeter quelque lumière sur une question qui est essentiellement à

l'ordre du jour, j'ai pensé que les quelques pages qui suivent et qui renferment un examen rapide de cette question pourraient ne pas être sans intérêt pour ceux qui me feront l'honneur de les parcourir.

La question que nous avons à examiner se résume en ceci : « Le prince de Monaco est-il ou n'est-il pas Souverain Indépendant ? »

Pour la résoudre, il ne nous sera pas nécessaire de sonder la nuit des temps, ni même de remonter le cours de l'histoire au-delà du XVIIme siècle. — Le traité de Péronne 14 septembre 1641) ayant régi la situation des princes de Monaco jusqu'à la Révolution française ; les conditions de ce traité ayant été renouvelées à la Restauration ; et la Convention de Stupinigi (1817) n'étant elle-même que la reproduction du même Traité, celui-ci ne pourra manquer de nous fournir pour cette étude un excellent point de départ.

Or, le préambule de ce traité est ainsi conçu : « Sur ce « que le prince de Monaco a fait représenter au Roi qu'en- « core qu'il tienne en souveraineté la dite place et forte- « resse de Monaco, néanmoins les Espagnols, sous divers « prétextes, se sont comme appropriés de la dite place, y « ayant usurpé un tel pouvoir qu'elle n'est plus en la dis- « position du dit Prince et pour ce sujet ayant supplié Sa « Majesté de le prendre en sa protection et de le délivrer « de l'oppression qu'il souffre, Sa dite Majesté, portée par « la seule considération de la justice qui l'oblige à se sou- « venir de la puissance que Dieu lui a mise en main pour « assister les princes ses voisins en la conservation de ce « qui leur appartient, et pour maintenir la tranquillité pu- « blique, a cru ne pouvoir lui refuser sa protection aux con- « ditions que le dit Prince a lui-même proposées, telles « qu'il en suit » — Arrêtons-nous un moment avant de procéder outre sur ce préambule. Nous y trouvons :

1° Que le prince a spontanément sollicité la protection de la France ;

2° Qu'il a expressément réservé sa souveraineté et que

c'est précisément parce que les Espagnols y ont porté atteinte qu'il a recherché la protection française ;

3° Que le roi ne lui conteste pas cette souveraineté, mais qu'au contraire il ne croit pas pouvoir lui refuser sa protection pour la défendre ;

4° Que le prince a lui-même fixé les conditions du Traité.

Ces conclusions découlent forcément du préambule et elles se trouvent en partie répétées et même fortifiées par le Traité lui-même. En effet l'article 6 dit:

« La dite Majesté laissera le dit Prince en sa liberté et « souveraineté de Monaco, Menton et Roquebrune sans que « la dite garnison royale ou autre l'y puisse troubler ou « s'ingérer jamais en ce qui est de la dite souveraineté de « terre et de mer et moins encore au gouvernement et jus- « tice de ses peuples ou administration de ses biens, mais « seulement la dite garnison s'emploiera à garder la place, « ainsi qu'il est dit ci-dessus. »

Voilà qui semble parfaitement clair : protection armée contre toute agression extérieure, liberté et souveraineté à l'intérieur.

Les autres articles du Traité de Péronne ne font que confirmer cet aspect des choses.

Ainsi : les officiers français commandant les troupes de garnison « feront en entrant dans la place serment solennel « entre les mains du Prince de la garder fidèlement « pour lui et ses successeurs sous la protection et dans le « service de Sa Majesté. »

« Sa Majesté tiendra la main à ce que le droit que le dit « Prince prétend dans son port de Monaco soit payé » « qu'il « soit exigible sur les Français », et Elle entretiendra dans le dit port quelques galères « pour la conservation de la « place et des droits du dit Prince et pour autres occasions « de son service. » — Finalement le Roi s'engage à bien payer la dite garnison « sans que le dit Prince ni ses sujets « soient chargés pour ce regard d'aucune dépense. »

On se demande vraiment en lisant ce Traité quels pouvaient être les avantages pour le Roi d'une convention par

laquelle il donnait tout sans rien demander de retour. Cependant on trouve dans le 1er article que le Prince devait être « Capitaine et Gouverneur de la place *pour le Roi.* »

C'est-à-dire que le Prince devenait l'allié perpétuel du Roi de France et devait défendre la place de Monaco contre tout ennemi de ce Roi. Certes, c'était bien le moins qu'il pût faire en retour de la protection à lui accordée ; mais quand on considère que la position de Monaco barrait, ou à peu près, le chemin de la Provence à tout ennemi venant d'Italie, c'était assez. Il y avait compensation, quoique à première vue les avantages semblent être entièrement du côté du Prince.

Voilà donc ce que contient le traité de Péronne. L'état de choses qu'il avait inauguré continua sans interruption jusqu'à la Révolution française, si ce n'est qu'en 1714, après la paix d'Utrecht, la suzeraineté des ducs de Savoie sur Menton et Roquebrune fut rétablie.

Le duc de Savoie avait demandé que Monaco lui fût cédé; le Roi de France s'y était péremptoirement refusé et dans le même traité d'Utrecht (1712) la souveraineté du Prince de Monaco avait été reconnue par les puissances signataires. Cependant, le duc de Savoie obtint enfin en 1714, à force d'instances et par l'entremise comme arbitres de la France et de l'Angleterre, que sa suzeraineté sur Roquebrune et sur 11/12 de Menton fût imposée aux Princes de Monaco et acceptée par ceux-ci telle qu'ils l'avaient subie jusqu'en 1506[1].

La Révolution et l'Empire détronèrent provisoirement les Princes de Monaco, mais le premier traité de Paris, 30 mai 1814, vint rétablir l'ancien ordre de choses. Au pied d'une des pages de ce traité, Talleyrand fit inscrire ces mots : « Et le Prince de Monaco rentrera dans ses Etats. »

L'article 8 de ce même traité est ainsi conçu : « La France « renonce à tous ses droits de souveraineté, suzeraineté ou « de possession sur tous pays, districts, villes et places

1. Pemberton's History of Monaco.

« quelconques, situés au-delà de la frontière ci-dessus dé-
« signée, la principauté de Monaco étant replacée dans la
« position qu'elle avait avant le 1er janvier 1792. »

Cette position nous la connaissons; c'était celle du traité de Péronne, c'est-à-dire : protection contre toute agression extérieure, liberté et souveraineté à l'intérieur. Elle se trouve assurée doublement par l'article du traité de 1814 que nous venons de citer. En effet, le comté de Nice faisant retour à la Sardaigne, la France renonçait à tous droits de souveraineté, suzeraineté ou possession sur tout ce qui se trouvait en-deçà du Var.

Revoil dans son ouvrage : *Monaco et Monte-Carlo* (Paris 1878), dit : « En 1814 la France, obligée de rentrer dans ses anciennes limites, dut renoncer aux pays conquis. La Principauté de Monaco fut remise par le Commissaire français en vertu du traité de Paris, etc. »

. . . .

« Le drapeau des Grimaldi fut arboré sur le Palais le 17 juin 1814. » . . . . [1]

Nous arrivons maintenant à certains incidents de l'histoire de Monaco qui méritent toute notre attention.

Le traité de Péronne disait dans son 1er article : « Qu'il
« entrera dans la dite place de Monaco une garnison de cinq
« cents soldats effectifs, tous Français naturels et non d'au-
« tre nation, pour garder la place, *y demeurer* et servir en
« quatre compagnies. »

Cette garnison formait à elle seule en temps ordinaire la protection consentie par la France; sans cette garnison la place n'était nullement à l'abri d'un coup de main et la protection devenait nulle. On ne peut donc contempler la puissance protectrice après avoir pris l'engagement de tenir garnison à Monaco négligeant l'exécution de cette condition principale et cela nonobstant, revendiquant le protectorat. Nul doute que si la France à une époque quelle qu'elle soit, se trouvait n'avoir point de garnison dans la place de Mo-

1. Pemberton's History of Monaco.

naco comme il avait été stipulé par le traité de Péronne, elle ne se trouvât menacée de déchoir d'un protectorat désormais illusoire.

C'est du moins ainsi que les puissances ont envisagé sa conduite en 1814. Voici dans quelles circonstances :

Pendant une courte absence à Paris du prince Joseph, régent pour son frère Honoré IV l'Épileptique, le comte Bubna, gouverneur général du Piémont et de Nice fit occuper la place de Monaco par ses troupes autrichiennes. Mais le prince Joseph ayant aussitôt adressé des remontrances énergiques aux puissances, les troupes furent retirées. Louis XVIII avait donc négligé d'envoyer des troupes à Monaco, et il ne fit rien même après la visite des Autrichiens et cela malgré les instances réitérées du prince Joseph. Aussi le 18 mars 1815, quelques jours après le débarquement de Napoléon au Golfe-Juan, M. Azorque, gouverneur pour le roi de Sardaigne à Nice, envoya le colonel Burke avec des troupes anglaises qu'il avait sous la main, lequel occupa à son tour la place de Monaco. C'est en vain que le Prince protesta énergiquement déclarant au colonel anglais que « *la Principauté avait été rétablie dans son entière* « *indépendance par le traité de Paris, sous le protectorat* « *français, que n'ayant pour le moment aucune garnison* « *dans la place il ne pouvait s'opposer à l'occupation,* « *mais qu'il déclarait que cette occupation ne pouvait in-* « *valider ses droits souverains, récemment reconnus.* » Malgré cette protestation les troupes anglaises continuèrent à occuper Monaco jusqu'à la signature du 2me traité de Paris (20 nov. 1815)[1].

La négligence dont la France s'était rendue coupable en cette occasion et les représentations de la Sardaigne à propos du danger qu'il y aurait pour elle dans la répétition possible d'une pareille occupation étrangère de la place, furent cause du transfert du protectorat français à la Sardaigne elle-même. Par la section IV de l'article 1er du traité de 1815

1. Pemberton's History of Monaco.

il fut déclaré « que les relations établies par le traité de « Paris du 30 mai 1814 entre la France et la Principauté de « Monaco, cesseraient *pour toujours* et que *les mêmes re-* « *lations* existeraient entre cette principauté et le Royaume « de Sardaigne. »

Le 8 novembre 1817, le traité de Péronne se trouvant annulé, un nouveau traité fut signé qui reçut le nom de traité de Stupinigi. Il y était stipulé :

1° L'occupation de Monaco par une garnison piémontaise aux frais de la Sardaigne ;

2° La non-intervention de cette puissance dans les affaires intérieures de la Principauté ;

3° L'obligation de la part du Roi de laisser au Prince pleine liberté comme souverain de Monaco, Menton et Roquebrune, excepté qu'en ce qui concerne les deux dernières communes, elles restaient des fiefs dépendants de la couronne de Sardaigne, avec l'obligation pour le Prince d'en recevoir investiture du Roi et de prendre serment de fidélité au même ;

4° Que la garnison ne s'ingérât en quoi que ce soit concernant le gouvernement ou le peuple ;

5° Et finalement que l'Etat protégé respectât l'Etat protecteur dans sa législation et qu'il n'accordât point refuge aux déserteurs ou réfugiés du Piémont.

Nous arrivons maintenant aux évènements de 1848. Le 2 mars de cette année, les communes de Menton et de Roquebrune, après plusieurs mois de pourparlers orageux avec le Prince, arborèrent le drapeau de Sardaigne, nommèrent une commission gouvernementale et le 21 du même mois se déclarèrent villes libres.

Le Prince protesta contre ces évènements et fit un appel à la Cour de Turin afin que celle-ci vînt à son aide pour ramener l'ordre. Mais la Sardaigne répondit qu'elle n'était obligée à protéger le Prince que contre ses ennemis extérieurs. Le comte de Saint-Marsan, ministre des affaires étrangères du roi de Sardaigne s'exprime ainsi à ce sujet

dans sa réponse adressée au prince de Monaco à la date du 8 mars 1848 :

« Sa Majesté a dû remarquer en premier lieu que les obli-
« gations que lui imposent les traités en sa qualité de Pro-
« tecteur des Etats de Votre Altesse, se bornent à une pro-
« tection essentiellement exercée contre toutes atteintes
« dont le Prince, le territoire et les sujets de Monaco se-
« raient menacés par le fait des puissances étrangères et
« ne lui font point un devoir d'intervenir entre le Prince et
« ses sujets. »

En outre le 18 septembre 1848 le ministre de l'intérieur fit un rapport au roi Charles-Albert sur la demande des communes de Menton et de Roquebrune d'être annexées au Royaume. Nous en extrayons ce qui suit : « Le gouverne-
« ment de Sa Majesté ne crut pas alors pouvoir adhérer à
« ces supplications parce que, dans la haute protection et
« sauvegarde due par le roi de Sardaigne au prince de Mo-
« naco, en vertu des traités, ne pouvait être compris pour
« la couronne de Sardaigne *le droit ou le devoir de s'in-*
« *terposer entre le Prince et ses sujets dans des matières*
« *de législation intérieure et concernant la forme du*
« *gouvernement.* »

« Sur quoi le conseil des ministres a considéré qu'on ne
« pouvait douter que la protection due par le roi de Sar-
« daigne au prince de Monaco dût être entendue et natu-
« rellement limitée aux rapports de cette principauté avec
« les puissances étrangères. »

Nous arrivons maintenant aux derniers évènements qui aient eu une influence sur la situation politique de la Principauté et aux années 1860-1861.

Et d'abord nous avons l'annexion du comté de Nice à la France et en même temps le vote des populations de Menton et de Roquebrune en faveur de leur annexion à la même puissance, 15 et 16 avril 1860 ; nous avons la protestation de Charles III contre ce vote et sa demande d'indemnité en cas d'annexion ; nous avons le départ des troupes piémontaises formant la garnison de Monaco, à bord du vapeur de guerre

le Malfatano, le 18 juillet 1860 et la cessation du protectorat sarde [1] et nous avons en dernier lieu le traité du 2 février 1861, cédant à la France les droits du Prince sur les communes de Menton et de Roquebrune. Et à propos de la cessation du protectorat de la Sardaigne et du retrait de sa garnison, nous remarquerons que la raison en est évidente : la France, par l'annexion du comté de Nice ainsi que des communes de Menton et de Roquebrune, se trouvait entourer désormais la Principauté de tous côtés excepté de celui de la mer. Il est clair qu'elle ne pouvait tolérer dès lors une garnison étrangère dans la Principauté. A l'égard du traité entre la France et la Principauté du 2 février 1861, suivi de la Convention douanière du 9 novembre 1865, nous remarquerons que dans ces deux traités, l'Empereur et le Prince traitent d'égal à égal, nommant chacun son plénipotentiaire, lesquels échangent leurs pouvoirs et tout comme cela se fait entre deux nations souveraines, et que dans le second le nom du Prince précède même celui de l'Empereur.

Nous observons en outre : qu'il est fait mention dans le premier d'un agent consulaire français à Monaco, tout comme pour tout autre port étranger, et qu'en effet il y a encore aujourd'hui un consul de France à Monaco; nous remarquons encore qu'il y est spécifié les mesures que devront prendre ceux des *sujets* du Prince, demeurant à Menton ou à Roquebrune, qui désireraient continuer à rester Monégasques. Dans la Convention douanière nous observons à l'article 2 que « *le Prince se réserve la faculté de conclure avec les puissances étrangères tous traités qui ne renfermeraient aucune clause contraire à la présente Convention.* » A l'article 10 « que le gouvernement impérial tiendra compte au Prince moyennant une indemnité annuelle fixée d'un commun accord à 20,000 francs, de *l'abandon auquel il consent* des droits de douane et de navigation » ; à l'article 17 « que dans le cas où le Prince de Monaco voudrait faire frapper des monnaies, il s'en-

1. Métivier, Monaco et ses Princes, 1862.

« gage à recourir exclusivement à l'Hôtel des Monnaies à « Paris, etc. » ; à l'article 18 « que l'extradition des condam- « nés ou accusés aura lieu entre les *deux pays*, conformé- « ment aux dispositions du traité conclu le 28 mai 1828 en- « tre la France et la Sardaigne » et finalement à l'article 23, « que la présente Convention sera mise en vigueur à partir « du 1er janvier 1866 et pour une durée de cinq années. Si « elle n'a pas été dénoncée une année avant l'expiration de « ce terme elle continuera à avoir son effet jusqu'à ce que « *l'une des deux parties ait déclaré à l'autre partie* au « moins une année à l'avance l'intention d'y renoncer. »

Il est donc impossible de ne pas s'apercevoir de l'égalité parfaite avec laquelle traitaient les deux souverains. Cette égalité se retrouve encore dans une nouvelle convention d'extradition, consentie le 8 juillet 1876 entre le Prince et la République Française. Le préambule de cette Convention commence ainsi : « *Le gouvernement de Son Altesse Séré- « nissime le Prince de Monaco et le Gouvernement de la « République Française ayant résolu d'un commun ac- « cord* de conclure une convention d'extradition des mal- « faiteurs, ont nommé pour leurs plénipotentiaires à cet « effet.... »

Nous voyons donc que non seulement le gouvernement de l'Empereur, mais celui de la République lui-même ont constamment traité avec le Prince de Monaco d'égal à égal.

Nous ne voulons pas accumuler document sur document de crainte de fatiguer le lecteur et pour clore la série nous nous limiterons par conséquent à en citer un encore. Lors du traité du 2 février 1861, qui stipulait l'annexion de Menton et de Roquebrune à la France, le Corps législatif sanctionna cette annexion après avoir entendu les conclusions de son rapporteur. Nous extrayons du discours de ce dernier les quelques lignes qui suivent :

« *C'est une nation de plus de quarante millions d'âmes « traitant d'égal à égal avec une principauté de douze « mille habitants ; c'est un puissant souverain tenant*

« *compte à la fois du vœu des populations et du droit*
« *des traités, oubliant sa force, ne faisant appel qu'à sa*
« *générosité, terminant par la voie pacifique et régulière*
« *des traités, un état violent qui durait depuis douze ans,*
« *donnant à des populations incertaines de leur natio-*
« *nalité une patrie qu'elles désiraient, et respectant le*
« *droit des souverains dans la personne du plus faible*
« *d'entre eux.* »

Notre examen de documents terminé, il nous semble que nous sommes maintenant à même de prononcer sur la question qui nous occupe et que nous ne pouvons que conclure à l'indépendance actuelle de la Principauté de Monaco ! Cependant nos honorables contradicteurs, comme disent les avocats, déclarent que « la France a succédé au Piémont dans tous ses droits. » Cette phrase se retrouve même, et nous le regrettons, dans le Mémoire à l'appui de la pétition présentée aux Chambres françaises. Or, cette assertion ne repose sur aucune autre fondation que sur leur imagination et ils ne peuvent produire le plus petit document à l'appui de leur thèse. Quelques-uns d'entre eux qui savent cela, se livrent au raisonnement suivant qui leur semble concluant : « De deux chose l'une : ou la France a succédé au Piémont dans tous ses droits, ou le Piémont a encore aujourd'hui le protectorat. » Ils ne voient pas qu'il y a place pour une troisième hypothèse, et c'est la vraie : c'est-à-dire qu'il n'existe aujourd'hui point de protectorat ! ! !

Nous avons démontré, en effet, que la condition expresse du protectorat, c'était l'occupation permanente de la place de Monaco par une garnison composée de troupes du pays protecteur. Depuis le traité de Péronne jusqu'à la Révolution cette place a toujours été occupée par des troupes françaises ; depuis le transfert du Protectorat à la Sardaigne elle a été constamment occupée jusqu'au 18 juillet 1860 par les troupes piémontaises ; depuis ce jour elle n'a plus été occu-

pée ni par les unes ni par les autres. En effet, la France ayant en 1860 annexé le comté de Nice et les communes de Menton et Roquebrune ne pouvait évidemment permettre, comme nous l'avons déjà dit, à une garnison étrangère d'occuper dès lors ce qui devenait une enclave de son territoire et les troupes piémontaises se sont retirées et avec elles le protectorat sarde a cessé tout naturellement. Quel intérêt, du reste, aurait eu la Sardaigne à le conserver lorsqu'elle ne pouvait plus communiquer avec la place que par mer ? Or, si la France lui avait succédé, si le protectorat avait été transféré encore une fois à la France, il ne serait pas possible qu'il n'existe aucune pièce qui le constate. Le transfert du protectorat de la France à la Sardaigne et cela pour toujours, ayant été consigné dans le 2me Traité de Paris (1815)[1] il est matériellement impossible qu'un nouveau transfert par lequel ce protectorat aurait fait retour à la France eût lieu sans qu'aucun document ne vînt l'affirmer. Si depuis l'année 1860, c'est-à-dire pendant vingt-deux ans, pas un soldat français n'a occupé Monaco, ce qui est un fait, et si depuis ce temps le prince de Monaco a négocié des traités d'égal à égal avec un souverain français et avec le Chef de la République française, comme nous l'avons démontré, il n'est absolument pas possible que nous acceptions comme décisive la phrase « La France a succédé au Piémont dans tous ses droits » qu'on nous répète continuellement sur tous les tons, sans nous fournir aucune preuve de ce qu'elle avance ; comme si la réitération d'une assertion infondée était capable de lui prêter une sanction quelconque.

Que doit-on penser d'écrivains qui, après avoir imprimé les traités de Péronne et de Stupinigi et qui certes ne doivent pas ignorer la manière dont le gouvernement du Roi de Sardaigne a interprété ce dernier en 1848, parlent néanmoins dans les termes suivants de pièces diplomatiques sérieuses dans lesquelles la liberté et la souveraineté des Princes de Monaco se trouvent pleinement affirmées :

1. Pemberton's History of Monaco.

« Il ne s'agit point ici d'un traité conclu entre deux sou-
« verains, mais bien d'une simple concession, accordée par
« un roi à un *sujet* qu'il veut favoriser *et à qui les vains*
« *titres de Prince et de Souverain sont laissés par poli-*
« *tesse!!!* » Ou bien : « Ce Prince, en ce qui concerne Mo-
« naco, n'est rien autre chose *qu'un simple commandant*
« *de place !!!* »[1]

Ces mêmes écrivains comparent la position de Monaco à celle d'un des petits Etats de l'Inde, soumis à l'Angleterre, et font du Consul de France à Monaco, qui n'a certes aucun droit d'intervention, un personnage ayant le même pouvoir que le Résident anglais près d'une des cours indiennes, lequel par parenthèse, a l'habitude d'intervenir avec beaucoup d'effet. Ils déclarent qu'une cour d'appel à Paris a juridiction à Monaco, lorsqu'il ne s'agit que d'un Conseil de révision composé de trois ou quatre avocats choisis par le Prince, révocables par lui et qui n'ont qu'une voix consultative. Cependant ces écrivains désirent sans doute être pris au sérieux. Mais ce qui est plus remarquable encore chez eux, c'est qu'ils s'acharnent à déclarer que le protectorat français existe toujours parce qu'ils s'imaginent que ce protectorat prouverait le droit d'intervention de la France dans les affaires de la Principauté. Or, une simple inspection d'un des principaux traités, soit celui de Péronne ou bien celui de Stupinigi, leur démontrerait que si le protectorat français existait, toute ingérence serait interdite à la France dans les affaires intérieures de la Principauté. En effet, nous avons vu le refus formel de la Sardaigne qui, sollicitée tour à tour par le Prince et par son peuple, déclarait qu'en vertu des traités elle n'avait ni le droit, ni le devoir d'intervenir.

Comprend-t-on donc l'acharnement de ces excellents historiens à réitérer une assertion qui, si elle était fondée, les priverait précisément de ce droit d'intervention qu'ils ont tellement à cœur d'établir ?

Quant à nous, en terminant cette étude, nous déclarons que

1. Le Jeu Public de Monaco, par le Dr Prompt ; pages 116 et 121.

nous ne sommes nullement partisan des Jeux de Monaco, mais en même temps nous ne croyons pas que la suppression de ces jeux puisse être jamais conquise en dénaturant l'histoire ni en s'appuyant sur des thèses qui ne possèdent pas plus de solidité que les bulles de savon qui se succèdent les unes aux autres et qui, dès qu'on s'approche pour les examiner, se dissipent successivement sans laisser de traces de leur existence éphémère.

J.-C. Harris.

NOTICE SUR UN ANCIEN CAMP RETRANCHÉ

SITUÉ SUR LE PLATEAU DE ROQUEVIGNON PRÈS DE GRASSE [1]

Dans les environs de Saint-Vallier, près de Grasse, se trouve une série d'anciens camps retranchés que j'ai visités il y a trois ans avec M. Bottin, receveur à Saint-Vallier. Ces enceintes fortifiées, que M. Paul Senéquier a si bien décrites, formées de blocs énormes posés sans mortier ni ciment, possédant quelquefois plusieurs murailles, sont généralement sur des hauteurs et souvent en vue les unes des autres. Elles formaient, dit cet auteur, un vaste système de défense destiné à faire face à des attaques venant du côté du midi.

Le Camp de l'Audide est l'un des postes les plus importants. Situé sur le sommet de la montagne au-dessus du village de Cabris, il est en vue de tous les autres camps et notamment de celui de Roquevignon que je vais décrire.

Le plateau de Roquevignon qui domine Grasse et le littoral, a une altitude de 600 mètres environ et se trouve à 2 kilomètres de cette dernière ville. Il se termine au sud et à l'est par une forte pente et à l'ouest par le rocher de Ribes. C'est sur ce rocher que se trouve le camp qui devait fort probablement faire partie du système de défense du bassin de Saint-Vallier dans les âges préhistoriques.

1. Ce camp que j'ai découvert le 4 décembre 1878 en faisant une excursion sur le plateau de Roquevignon n'avait jamais été signalé avant cette date.

Le versant sud de Roquevignon était séparé du plateau par une grande muraille longue d'environ 150 mètres, d'une épaisseur moyenne de 2 mètres et qui aboutissait à l'enceinte. Cette muraille, dont une partie en ligne droite, est complétement éboulée, est à peine reconnaissable sur les autres points. Les murs d'enceinte ont une épaisseur moyenne de 3 mètres; le mieux conservé est celui du côté est qui a encore $1^m,50$ de hauteur et dont les blocs mesurent en général $0^m,70$ en parement. Le camp conserve à peu près la forme d'un triangle. Une annexe de forme ovale située sur le rocher et attenant aux murs d'enceinte devait servir de poste d'observation, cette annexe étant directement en face du Camp de l'Audide. Cette particularité, d'après M. Emile Rivière, membre de la Société française d'Archéologie, se rencontrerait assez souvent dans ces enceintes fortifiées. La porte du camp devait être au nord, car on ne voit aucune trace d'ouverture ailleurs, si ce n'est celle donnant accès à l'annexe dont je viens de parler (voir le Plan). De ce côté, le plus exposé aux attaques, se trouve une autre muraille qui se termine au rocher et dont on découvre à grand'peine les vestiges. J'ai trouvé près de cette muraille une partie de hache et une pointe de flèche en pierre polie et dans l'intérieur du camp quelques silex taillés. On rencontre en outre sur le plateau et dans l'enceinte des débris de poterie et des morceaux de quartz, de porphyre et de gneiss apportés probablement des montagnes de l'Estérel. Ces pierres servaient soit à la fabrication de la poterie, soit à faire des haches polies. On remarque, d'ailleurs, en examinant la poterie, la présence de grains de quartz et de gneiss dans la pâte.

Plusieurs autres ouvrages de défense devaient exister lors de l'habitation du plateau : on voit un bout de muraille qui se rattache à celle du côté est du camp; mais il m'a été impossible de reconnaître où elle aboutissait.

Par sa position exceptionnelle, le camp de Roquevignon devait avoir une certaine importance ; aussi a-t-il dû être occupé jusqu'à la conquête romaine. On remarque,

en effet, deux sortes de poteries : la poterie primitive au grain grossier et la poterie celtique au grain plus fin ayant une certaine analogie avec celle des Romains.

On a trouvé dans les divers camps de Saint-Vallier comme dans celui de Roquevignon de la poterie grossière semblable à celle que M. Bottin rencontre dans nos grottes, des silex taillés et polis et de la poterie celtique. M. Emile Rivière, en faisant fouiller celui de la Malle en 1879, découvrit des objets de bronze. Tout nous porterait à croire que la construction de ces enceintes fortifiées remonterait à l'époque de la pierre polie ou au moins à l'époque du bronze.

Grasse, le 30 juillet 1880.

CHIRIS
Employé des Télégraphes à Grasse.

NOTICE SUR DES TOMBEAUX ROMAINS

DU Ier SIÈCLE DE NOTRE ÈRE, DÉCOUVERTS A VALLAURIS EN 1880 [1]

En février 1880, M. Honoré Donnet, propriétaire au quartier de la *Pertuade*, situé dans la commune de Vallauris et dont le nom, comme nous le dirons plus loin, rappelle une autre découverte non moins intéressante, y faisait exécuter des travaux de défoncement pour une plantation d'orangers, quand la pioche des ouvriers mit à jour, à 1m,50 de profondeur, trois tombeaux d'inégales dimensions, dont M. Beuf, ancien secrétaire de la mairie de cette ville, avait eu le premier connaissance et que nous allons reconstituer et décrire, à l'aide des renseignements recueillis, conjointement avec lui, sur les lieux mêmes, et des documents que ce genre d'études a mis depuis longtemps entre nos mains. .

Deux de ces tombeaux mesuraient en longueur 1m,10 et le plus petit 0m,55. Ils étaient formés de tuiles à rebords, ou *tegulæ*, de 0m,55 sur 0m,43, posées obliquement sur un sol ferme de manière à s'adosser par leur sommet et à laisser entre elles, à leur base, un écartement d'environ 0m,50 et ils constituaient ainsi, par l'ensemble de leur disposition, un prisme triangulaire, creux, plus ou moins régulier et plus ou moins complètement fermé, à ses deux orifices, par des tuiles semblables, placées en façade.

1. M. Beuf «de Vallauris» et après lui, M. Ed. Blanc ont déjà publié, sur ces tombeaux, des notices, dont l'une, de M. Beuf, a été lue a la séance annuelle de la Sorbonne en 1880 et l'autre a été publiée dans le n° 1 de 1880 de la *Gazette Archéologique* de MM. De Vitte et Lenormant. (*Note de la commission de publication.*)



Nous n'avons pas pu savoir ni nous assurer si le sommet des tuiles plates était recouvert, comme souvent, par des rangées de tuiles rondes, ou *imbrices*, qui complétaient ainsi avec les *tegulæ*, chez les anciens, la toiture de leurs monuments funéraires et de leurs maisons d'habitation; mais des fragments de tuiles rondes, retrouvés par nous sur les lieux, rendent probable ce mode de recouvrement.

Nous n'avons pas en outre demandé ni recherché si les joints des briques avaient été lutés avec de l'argile, comme l'affirme une relation des découvertes faites le 23 septembre 1879 au quartier de la Condamine, à Monaco [1]. Car ,à notre avis, ce qu'on a pris pour un pareil ciment ne devait être autre chose que le résultat de l'introduction et surtout du tassement d'une boue argileuse sous la pression des terres ou des matériaux de construction.

Fouillons maintenant à notre tour l'intérieur de ces petits sépulcres ou, du moins, cherchons à reconnaître et à étudier tout ce qui en a été extrait et mis sous nos yeux.

Voici des terres d'un rouge brunâtre. Nous les faisons tamiser et en séparons des fragments de charbon, des portions de clous en fer, des débris de vases en verre de plusieurs couleurs, des tessons de poteries, une touffe de cheveux extraite du plus petit des sépulcres, qui contenait probablement les cendres d'un enfant et des restes d'ossements comburés, dont quelques-uns, encore reconnaissables, ont appartenu à des squelettes humains et n'indiquent rien pour le sexe.

Mettons maintenant de côté les objets qui ont échappé plus ou moins à l'action du feu et trouvé, sous les cendres refroidies, une protection tant de fois séculaire.

Décrivons-les dans l'ordre et sous les numéros qu'ils ont dans la planche qui accompagne notre notice.

Les dessins 1, 2, 3 et 4 représentent des fioles demi-grandeur, en verre blanc, vert et bleu, entièrement conservées et que nous reconnaissons pour être des vases con-

1. Antiquités monégasques, par C. Jolivot, dans l'Annuaire de la Principauté de Monaco pour 1880, pag. 171.

tenant les parfums que l'on jetait dans les flammes du bûcher, selon l'usage, en même temps que des coupes remplies d'huile et de vin, des ornements, des vêtements, des plats chargés de mets et autres objets que l'on supposait avoir été agréables au défunt. Ces vases étaient désignés sous la dénomination générale d'*ampullæ.* Une description de sépultures trouvées à Monte-Carlo, il y a quelques années, donne un fond de *vase en verre verdâtre, où il est aisé de reconnaître,* dit l'auteur sans autre explication, *que l'ouvrier l'avait tourné et non soufflé*[1].

Les numéros 5 et 6 désignent des vases en verre de même famille et de dimensions plus grandes. Ils ont le col brisé et l'un d'eux a la panse déformée par le feu. On les appelle généralement des lacrymatoires, parce qu'on croyait anciennement qu'ils étaient destinés à recueillir les larmes des parents du défunt ou des pleureuses louées pour assister aux funérailles. Mais il est admis aujourd'hui que ces *ampullæ*, comme les précédentes, étaient des vases à parfums.

Les dessins 7, 8 et 10, de demi-grandeur, sont ceux de trois coupes d'un galbe gracieux, de formes et de dimensions différentes, en terre cuite rouge non vernie et semblables aux poteries, *d'abord faites à Samos,* selon Pline, *et plus tard fabriquées dans toutes les parties de l'empire*[2].

Deux autres coupes semblables à celles du numéro 8, sont un peu plus petites et l'une d'elles porte, au fond et en relief, les lettres SECVNDVSF, que nous lisons SECVNDVS F(ECIT) et qui ont été évidemment imprimées par l'estampille de ce potier. La coupe numéro 8 a également une signature dans le nom PARI dont les lettres accolées nous permettent de lire PATRI, et qui est contenu

1. Ouvrage cité, pag. 162. - C'est une erreur évidente. Ces vases étaient soufflés dans des moules par le même procédé que l'on emploie aujourd'hui

2. Liv. XXV.

dans le cartouche, marque de fabrique, que nous reproduisons sous le numéro 9.

M. de Caumont [1], l'illustre fondateur des Congrès scientifiques, de l'Institut des Provinces et de la Société française d'archéologie, donne plusieurs empreintes sigillaires de ce SECVNDVS, retrouvées à Angers, à Bavay, au Mans et en Auvergne et il signale le nom PATRICIVS, dont le nôtre est sans doute une abréviation, comme ayant été également gravé sur des poteries d'Auvergne et de Bavay.

Pour nous, dans la signification de SECVNDVSF, nous voyons plutôt le fabricant que le propriétaire de cette coupe, bien que nous admettions, avec le savant archéologue, *qu'il serait possible que quelques noms au nominatif fussent ceux des propriétaires des vases qui les avaient commandés* [2]. Mais cette supposition n'aurait du crédit, selon nous, que dans le cas, différent du nôtre, où le nom du personnage au nominatif ou même au génitif, ne serait précédé ni suivi d'aucun des sigles O, OF, F, M, qui indiquent O ou OF (OFFICINA), F (FECIT) M (MANV), c'est-à-dire la fabrique, la facture et le travail manuel de l'ouvrier nommé.

Dans une étude de céramique ancienne, présentée au congrès archéologique d'Arles, en 1876, le docteur Mougins de Roquefort a soutenu cette supposition [3]. M. de Caumont [4] donne le dessin et la coupe d'un objet semblable au numéro 8 et qu'il appelle une assiette, et, en parlant des vases à parois en partie verticales, comme les numéros 7 et 10, il les nomme des coupes à boire, *généralement très soignées et moins communes que celles en forme d'écuelles.*

Les figures 11 et 12 sont deux lampes en terre cuite, que les anciens désignaient sous la dénomination de

1. Rudiment d'Archéologie, pag. 555, 556 et 557.
2. Même ouvrage. Note de la pag. 555.
3. Notice sur quelques poteries de Fréjus et d'Antibes, pag. 8.
4. Même ouvrage, pag. 556 et 560.

lucernæ. La première, en argile rouge assez commune, vue en dessous, ne conserve de son fond qu'une petite surface où, au milieu de cercles concentriques, se voient encore les lettres TIS, la fin du nom FORTIS très probablement, dont sont souvent signées les œuvres de même nature et que M. Brun, notre confrère à la Société française d'archéologie et à celle des lettres, sciences et arts de Nice, a relevées au-dessous d'une lampe trouvée dans des tombeaux gallo-romains à Cimiez en 1867 [1]. Le Colonel Gazan en possède une de même forme et de même couleur, que remirent au jour, en 1862, au pied de la *Badine*, près Antibes, les travaux de notre voie ferrée, et dont le fond porte, également à côté d'une ancienne cassure, la terminaison GILIS, du nom de son fabricant ou du nom de celui qui l'avait commandée. Car, la dernière supposition, d'après les remarques onomatologiques qui précèdent, pourrait être permise, et, au sujet de la dénomination de FORTIS, M. Brun dit : « Cette qualification pouvait s'appli-
« quer à la personne inhumée ; il est difficile, en effet,
« d'admettre que les potiers de l'antiquité aient eu le
« privilège des qualifications nominales louangeuses ; car
« on a trouvé également ailleurs le mot PVLCHER sur
« une lampe, dans le tombeau d'un jeune garçon. »

La seconde lampe est en argile grise, non ornementée, moins élégante, et offre une ancienne cassure à l'extrémité du bec.

Le numéro 13 reproduit, sous demi-grandeur, une plaque mince, circulaire, en bronze, fendue en deux parties inégales et assez fortement ébréchée sur deux points opposés de son contour. Elle n'a pour ornements que des rangs de rainures en cercles concentriques et, à deux millimètres sur tout le pourtour, elle est percée de petits trous d'un millimètre de diamètre, espacés de deux en deux millimètres. Le diamètre de cette plaque est de

1. Annales de la Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes, tom. III, pag. 219.

$0^m,20$. Nous ignorons s'il existe des spécimens de cet objet et à quel usage il a pu servir.

La figure 14 répresente, de grandeur naturelle, un petit mascaron en bronze, coiffé du bonnet phrygien, qui a dû être employé, comme ornement, à un objet qu'il est impossible de déterminer. Même incertitude sur l'applique en bronze figurée au numéro 15, également de grandeur naturelle.

La figure 16 est la reproduction exacte d'une espèce de bracelet, d'une *armilla* en bronze, d'une assez bonne conservation. Ses dimensions nous autorisent à supposer qu'elle a pu appartenir à une petite fille.

La figure 17 est le dessin fidèle d'un anneau qui n'est pas très bien conservé et offre une solution de continuité. Son diamètre est trop faible pour qu'on le considère comme une *armilla*, et, à défaut de cet usage, il devait naturellement avoir celui d'un pendant d'oreille. Chose digne de remarque, il a été coulé sur un cercle en fil de fer, que les dégradations ont mis à nu en *a* et en *b*.

On en a trouvé un autre tout semblable, mais plus petit, que nous nous dispensons de représenter [1].

Les deux anneaux enlacés, dont le numéro 18 donne un fac-similé de grandeur naturelle, nous paraissent être un pendant d'oreille. Il est difficile de dire si les enroulements qu'il présente sont de simples ornements ou s'ils ne constituent pas, probablement comme dans la figure 17, des réparations pour consolider d'anciennes solutions de continuité.

La figure 19 est celle d'un fragment d'objet en bronze, dont il est impossible de restituer la forme complète et de reconnaître par conséquent l'usage.

La figure 20 est la reproduction, de dimension naturelle, d'une chaînette quadrangulaire en bronze, dont on a trouvé plusieurs fragments semblables. Cette espèce

1. Un anneau en bronze, d'un diamètre intérieur de $0^m,035$, considéré comme une boucle d'oreille, a été trouvé, il y a quelques années, à Monte-Carlo, dans des sépultures recouvertes de *tegulæ*, à côté de divers objets de même métal (ouvrage cité, pag. 162).

de chaînette était très souvent employée, comme ornement et comme suspension d'ornements adaptés à certains meubles et notamment aux candélabres en bronze. On en voit aujourd'hui des imitations dans nos mobiliers.

Sous les figures 21 et 22, on reconnaît aisément un moraillon et deux clous en fer, assez bien conservés.

Le dessin numéro 23 donne une idée exacte de la manière dont les *tegulæ* étaient disposées pour former les prismes creux triangulaires, sous lesquels avaient été placés pêle-mêle les résidus et les objets plus ou moins bien conservés, retirés des bûchers après la crémation, et que nous venons de décrire.

C'est au milieu de ces débris et à côté de ces objets que, dans un des grands tombeaux, ont été recueillies deux pièces de monnaie, dont l'une est fruste et l'autre, échappée à l'action du feu, est figurée, de grandeur naturelle, au numéro 24.

C'est un moyen-bronze, dont l'avers porte, dans le champ, une tête laurée, tournée à droite, et la légende abréviative :

IMP CAES DOMIT AVG GERM COS XIIII CENS PERP

c'est-à-dire :

Imperator Cæsar Domitianus Augustus Germanicus Consul XIIII Censor Perpetuus;

Le revers représente, entre les sigles S. C. (SENATVS-CONSVLTO), une femme debout, tournée à gauche et tenant, de la main droite, un gouvernail et de la gauche, une corne d'abondance.

La légende s'y lit facilement :

FORTVNA AVGVSTI

Cette monnaie de Domitien ne nous paraît pas rare. Le docteur Mougins de Roquefort en a une, dans sa collection, de même type, dont la légende à l'avers, plus

complète, donne PP (PATER PATRIÆ) et COS XIII (CONSVL XIII),et dont le revers offre la variante :

FORTVNÆ AVGVSTI

Celle de Vallauris, frappée sous le XIVe consulat de Domitien, qui correspond à l'an 841 de Rome et à l'an 88 de notre ère, nous autorise à faire remonter vers cette époque la date des tombeaux en question, c'est-à-dire vers la fin du premier siècle de J.—C.

Nous terminons cette étude archéologique par les observations suivantes :

La crémation était certainement en usage à la fin du premier siècle, puisqu'elle prévalut dans les temps les plus florissants de la république et qu'elle dura jusqu'aux derniers temps des Antonins.

Le mode d'inhumation, que nous présentent pour la première fois, dans nos contrées, les tombeaux de Vallauris, nous paraît être une exception à l'usage général qui consistait, après la crémation, à renfermer les cendres et les autres ossements brûlés dans des urnes, ou *ollæ*, que l'on déposait dans les *columbaria* des chambres funéraires, particulières ou publiques, et dans des récipients, ou *ossuaria*, ou encore dans des tombeaux isolés. Et en effet, parmi les nombreux fragments en verre et en poterie que nous avons trouvés dans ces sépultures et que nous avons examinés avec le plus grand soin, il n'en est pas un seul qui permette de supposer qu'il ait pu appartenir à une urne cinéraire.

La découverte d'un moraillon et de deux clous en fer, rapprochés des nombreux fragments des clous en fer mêlés aux cendres et déformés par le feu et l'oxydation, nous conduit naturellement à croire que l'on a dû alimenter la combustion avec quelques vieilles portes hors de service.

C'est ici le lieu, comme nous l'avons annoncé au début de cette Notice, de dire quelque chose d'une autre

découverte dont le quartier de la *Pertuade* fut témoin dans le courant du XVIe siècle.

Tout ce que nous savons, à ce sujet, c'est que l'objet de cette découverte fut une inscription grecque lapidaire, incomplète, dont l'original a été perdu pour nous, dont la copie est conservée dans le *corpus inscriptionum græcarum*, numéro 6774 et dont l'interprétation, depuis cette époque reculée jusqu'à nos jours, s'est prêtée à de nombreux commentaires.

Grâce à l'obligeante et intéressante communication de M. Ed. Blanc, notre confrère à la Société française d'archéologie et à celle des lettres, sciences et arts de Nice, nous savons aujourd'hui que c'est Vallauris, et non Antibes, qui doit revendiquer l'emplacement de ce monument épigraphique.

En étudiant en effet, à la bibliothèque nationale, le recueil de Peiresc, numéro 8957, M. Ed. Blanc a trouvé les documents que l'abbé Maurand d'Antibes adressait au savant archéologue sur cette inscription et sur le quartier désigné par lui *Perinado di Valauria*, où elle fut découverte.

De cette ancienne dénomination est né incontestablement, par une altération de plume ou une de ces corruptions de langage, si fréquentes à travers les siècles, le nom de *Pertuade* que porte actuellement la localité.

Nous avons à notre tour, dans une autre Notice [1], essayé d'interpréter cette ancienne et mystérieuse inscription à l'aide des leçons et commentaires de Gruter, d'Herzog et d'Orellius et voici ce que nous en avons dit : « La « pierre portait une légende à la fois abréviative et in- « complète, commençant en effet par cette formule dédica- « toire *Antibes et ses citoyens*, et dans le reste de la- « quelle les mots τό γένικον (*locum publicum*), μονομαχῶν « (*gladiatorum*) et ουελαρίων (*velariorum*), indiqueraient

1. Inscription grecque trouvée à Antibes en 1866 par M. le docteur Mougins de Roquefort, pag. 30. - 1876.



« que le vote d'Antibes s'adressait en même temps à des « *gladiateurs* et à ceux qui, dans l'amphithéâtre, étaient « chargés du *velarium.* »

M. Ed. Blanc[1], après nous, réunissant dans sa pensée les mots μονομαχῶν et ουελαρίων, croit que le vote *d'Antipolis et de ses citoyens* s'adressait à des *gladiateurs rétiaires,* qui se servaient du filet pour envelopper leurs adversaires.

A. GAZAN,
Colonel d'artillerie en retraite.

P. MOUGINS DE ROQUEFORT,
Docteur en Médecine

---

1. Épigraphie antique du département des Alpes-Maritimes; première partie : arrondissement de Grasse, 1878, pag. 121.

NOTE SUR DEUX DOCUMENTS INÉDITS

CONCERNANT LA CATHÉDRALE DE VENCE

Les archives des notaires, peu connues jusqu'à présent, sont de véritables mines pour l'histoire locale. Les chercheurs trouvent là une multitude de détails de mœurs et de petits faits historiques que l'on chercherait vainement ailleurs. Tels sont les deux documents que j'ai eu l'heureuse chance de retrouver dans les minutes de maître Culty, notaire à Vence, aux XVe et XVIe siècles.

La première de ces pièces est un inventaire des objets mobiliers de la cathédrale de Vence en 1507, intéressant à un double point de vue.

Dans son *Histoire de Vence*, page 98, M. l'abbé Tisserand mentionne un inventaire de la Cathédrale auquel il consacre les lignes suivantes :

« L'inventaire de 1507, nous découvre les richesses qu'elle possédait. Outre le buste de saint Véran, œuvre de Léon de Pardis [1], on voyait dans le trésor, une grande croix, une statue de la vierge Marie, une crosse et quatre bourdons, burettes, calices, tout cela en or massif [2], plus de trente ornements complets, chasubles avec

1. Les bustes de saint Véran et saint Lambert ont été faits, non par Léon de Pardis, mais bien par Laurent, de Paris, 1495 le 10 octobre ; cela résulte de l'inscription suivante que portaient ces bustes : (*Lauretius, Parisiesis aureficus, fecit, anno M.* cccc lxxxxv, *die* x *mesis octobris*). Cette inscription est conservée dans la *Vie manuscrite de saint Véran* par le chanoine Barcillon, que possède la Sacristie de Vence. Léon de Pardis est donc une mauvaise lecture de l'abbé Tisserand.

2. Mauvaise lecture difficile à expliquer.



floquets, tout en velours, en satin, en soie, en damas, mitres avec *cascaveoux* enrichie de diamants [1]. Ce qui devait être le plus curieux, c'étaient les parements d'autel ou *paintes ystoriées* [2], œuvre des nobles dames de Vence, représentant l'une l'histoire de sainte Madeleine, une autre dite *duarum sororum*, une autre saint Grégoire, celle-ci les trois rois, celle-là certaines armoiries. »

J'ai eu la curiosité de voir un inventaire mentionnant tant d'objets en or massif, des mitres avec grelots, etc. Je l'ai facilement retrouvé dans les archives d'un ancien notaire et ce n'est pas sans quelque surprise que j'ai pu me convaincre que les objets en or massif se bornaient à quelque canons de crosse episcopale *dorés* ; les mitres avec grelots (*mitras con cascaveles*), devenaient des mitres de peu de valeur (*pauci valoris*) et ainsi du reste. Mais en parcourant cet inventaire, j'ai remarqué plusieurs formes de basse latinité, qui m'ont paru intéressantes au point de vue de la linguistique ; je me suis fait donner ce document par son propriétaire, qui n'y attachait aucune importance [3], et dès 1875 je l'ai offert à la Bibliothèque Nationale, où il a été inscrit sous le numéro 1600 du registre des dons. Ce qu'en a dit l'abbé Tisserand, ne peut pas être considéré comme une publication et j'ai pensé que notre Société accueillerait avec intérêt la communication de ce document.

Cet inventaire se compose de quatre-vingt-dix-neuf articles mentionnant les joyaux, vêtements, meubles et ornements qui composaient le mobilier et le trésor de la cathédrale de Vence au commencement du XVIe siècle, il est certainement incomplet ; il manque la fin du docu-

1. *Cascavèu*, en provençal grelot ; l'abbé Tisserand a lu *cascaveles* au lieu de *pauci valoris*.

2. Cette lecture peut au besoin s'expliquer, l'abbé Tisserand a pris *pano ystoriato* pour paintes ystoriées ; mais sur quoi s'appuie-t-il pour attribuer ces parements aux dames de Vence ?

3. Ce document était en mains de M. Bérenger, fils de l'ancien maire de Vence, ancien notaire et auteur d'un recueil des inscriptions de Vence publié dans l'*annuaire du Var* 1822.

ment, qui probablement, inventoriait le mobilier, car le dernier article qui ait été conservé, mentionne des chaisses sculptées. Il est donc probable que l'inventaire passait à la nomenclature des belles orgues, dont le buffet artistement sculpté faisait, avec les magnifiques stalles que l'on y voit encore de nos jours, l'orgueil de la vieille église romane, si maladroitement restaurée à la fin du XVIII[e] siècle.

Quoique le monument soit rédigé en latin, le rédacteur ne s'est fait aucun scrupule, lorsqu'un mot l'embarrassait, d'y introduire quelques vocables romans plus ou moins latinisés.

Voici quelles sont les formes insolites ou nouvelles, que j'ai relevées dans cet intéressant document.

AUSSELADA, 55, 86; AUSSELLAT, 70, « brodé d'oiseaux », — du provençal *aussèu* ou *òussèu* oiseau, Voy. 55, *item duas cappas coverias ausseladas, ex pano de baudequini.* — N° 86, *Primo quatuor casule, quarum unam est ex ceda ausselada.* — Et n° 70, *Aliud (paramentum) ausselat, de baudequini.* Je n'ai trouvé ce mot ni dans Du Cange, ni dans Raynouard, ni même dans Honorat de Digne ou Mistral. Le sens paraît absolument certain.

BASTONAT, 70, « brodé de bâtons », *primo quatuor paramenta pro magno altari, unum ex lana rubea bastonat.* Je n'ai trouvé ce vocable dans aucun auteur; en provençal, ce mot a aujourd'hui la signification de bâtonner en français, mais ici, employé à côté d'*ausselat,* son sens ne me parait pas douteux. J'avais bien pensé à une étoffe rayée ou même à côtes, dans le genre du basin, mais ces étoffes ayant, en latin, des noms bien connus, j'ai dû m'en tenir à l'explication que je fournis.

CEDA, soie, forme incorrecte pour *seda,* ne se trouve pas dans du Cange.

CHANIA, 46, « brodé au point de chainette » ? — *Item cappellam ex damassio a chania.* C'est sous toutes réserves et faute de mieux que je donne cette explication, qui est, je le reconnais volontiers, un peu forcée. On

pourrait aussi supposer, qu'il sagit de « damas de Chine ». A cette époque les relations, déjà si fréquentes avec l'Orient, pouvaient permettre de distinguer entre eux plusieurs des tissus qui en provenaient.

CORERIA, 55, « de chœur », *item duas cappas corerias ausseladas*, chappes de chœur servant aux chantres, en opposition aux chappes processionnelles qui servaient pour le dehors. Du Cange a *corerius* dans le sens de clerc employé au chœur, mais il ne mentionne pas le sens que j'indique.

CROTHO, 31, « de cretonne » *item missale de crothonis;* Du Cange n'a que *crottonus.* Il s'agit ici de la couverture du missel et non d'un missel en papier de *coton* ; il en est de même des expressions *ex pergamine, ex papiro,* qui, suivant moi s'appliquent non au livre lui-même, mais à sa reliure.

DIMESSOYA, 58 et DIMEYSOYA, 70, « demi-soie ». — 58, *cappellam de dimessoya completam, cum stollis.* — 70, *et aliud (paramentum) de dimeysoya.* Il s'agit fort probablement d'une étoffe à trame de laine et chaîne de soie. Quoique se rapprochant du provençal, cette forme est vicieuse dans cette langue; c'est une locution hybride formée avec les mots français « demi » et « soie »; auxquels est simplement ajoutée une désinence provençale: la forme provençale correcte eût été *mieseda.*

FLOCALIS, 74, « garni de glands, de floches ». — 74, *aliud paramentum pro corpore xpi ex sede flocale;* Du Cange n'a pas ce mot.

HOSTADA, 53, « Ostade » ; Du Cange ne donne qu'*Ostada.*

LOTONUS, 1, ; LOTHONUS, 6, 16, 26, 28, d'où *lothoneus,* 21, « de laiton ». Du Cange donne : *Lato, Laton, Latonia, Latonus; Leto, Letonus, Leton; Lotonnus, Lottonus,* mais il ne mentionne aucune des formes employées dans notre inventaire.

PERCICUS, 73, « de perse ». Du Cange n'a que *persici* et *pertici.*

RAMERAS, 75, « à ramages » ; — *item duo paramenta pro parietibus magnis ex lana rameras.* Du Cange a les mots : *ramerios, ramerium* et *ramerius,* mais avec le sens de taillis. La signification ne me paraît pas douteuse ici, de quoi s'agit-il en effet? de grands parements destinés à recouvrir les murs de la cathédrale les jours de grandes cérémonies, lesquels parements étaient en étoffe de laine à grands ramages.

ROIA, 64, « rouge garance », forme provençale bien connue, évidemment le même que *roja.*

STACVS, 72, « à carreaux » ?— *item tria paramenta antiqua, quorum unum est rubeum et alios stacos.* Peut-être est-ce une faute du scribe et faut-il lire : *scacatos.*

STANGNUM, 39, « étain », forme vicieuse pour *stagnum.* Du Cange ne donne ce mot qu'avec la signification d'étang.

SYRICUS, 50, « de soie. » Du Cange n'a que *siricus.*

TURQUESA, « de Turquie, de soie orientale ». — *item una pessia ex ceda turquesa circa palmarum trium.* Du Cange n'a pas ce mot.

VINACHERIÆ, 39, « burettes ». Du Cange donne *vinateriæ, vinageriæ* et *vinatgeriæ,* d'où l'on déduit la forme *vinacheriæ,*

On peut encore remarquer que le mot *cappella* y a toujours le sens d'ornement complet, composé de chappe, chasuble, dalmatique et floquet auxquels sont joints les étoles, colliers et manipules nécessaires aux desservants et à leurs acolytes.

Casula y a deux sens : celui de chasuble et celui de chemise ou aube.

L'article 78 nous apprend que le floquet était aussi porté par les enfants de chœur.

Ce document est sur papier; il formait les dernières pages d'un cahier de protocoles du notaire Honoré Culty. L'écriture employée est celle d'un greffier, accoutumé à écrire pour lui-même, à qui il importe peu d'être compris par les autres. Bien des mots sont abrégés en de-

hors des règles généralement admises ; quelques-uns sont seulement indiqués par leurs premières lettres. Malgré cela, comme la plupart des mots sont souvent répétés dans l'inventaire, on les déchiffre l'un par l'autre. Un mot pourtant m'avait arrêté; celui qui termine l'article 97. Deux savants, pourtant très experts en paléographie, n'avaient pu me donner le mot de l'énigme, quand, en en dernier lieu, l'un de nos maîtres les plus accrédités en cette difficile science, m'a indiqué une lecture qui m'a paru satisfaisante : c'est celle que j'ai adoptée.

COPIE DE L'INVENTAIRE DE LA CATHÉDRALE DE VENCE (ALPES-MARITIMES)
(1507)

Inventorium factum de reliquis, jocalibus, ornamentis, vestimentis et aliis rebus et bonis sacristie, ecclesie cathedralis Venciensii.

Anno nativitatis domini millesimo quingentesimo septimo et die decima mensis julii, notum quod venerabiles et egregii viri : domini Johannes Felix prepositus, Johannes Raymondi sacrista et Bartolomeus Vitalis cannonici dicte ecclesie cathédralis Venciensii, insequentes transactionem factam inter capitulum Venciensii et venerabilem dominum Johannem Raymondum sacristam de et super fructibus et aliis contentis in dictam transactionem, processum (fuit) de novo ad inventorium bonorum, rerum et jocalium sacristie Venciensii et invenerunt sequentia :

1 Primo duas cruces quarum una est magna et argentea et alia de lotono.
2 Caput beati Lamberti cum mitra.
3 Caput beati Verani cum mitra [1].
4 Ymaginem virginis Marie de argento, cum pede de aramen, cum coronam argenteam.
5 Item, crossam argenteam completam.
6 Item, tres cannones pro alia crossa de lothono deaurato.
7 Item, quatuor bordones argenti.
8 Item, mitram novam confectam ex argento et lapidibus et perlis.

1. Ce sont ces deux bustes qui sont l'œuvre de Laurent orfévre de Paris.

9 Item, mitram antiquam ex certis perlis et lapidibus pauci valoris [1].

10 Item, aliam mitram de *damas* novam.

11 Item, duas alias mytras pauci valoris.

12 Item, aliam mitram de fustaneo.

13 Item, duas bassinas ex argento.

14 Reliquiarium beati Lamberti.

15 Custodiam corporis xpi ex argento.

16 Item, aliam custodiam ex lothono.

17 Item, due incensarii argenti.

18 Item, navetam argenti.

19 Duas vinacherias argenti.

20 Unam boystiam argenti ad tenendum hostias.

21 Brachium sancti Laurentii, cum duobis anulis de auro et uno anulo lothoneo deaurato.

22 Item, ymaginem depictam Ihs.

23 Item, ymaginem Nostre Domine ex marmoreo.

24 Crucem pontificalem argenti.

25 Octo calices argenti, tres magnos et quinque parvos.

26 Item, certos lapides et alie res facte tam argenti quam ex lothono, in quedam massapano.

27 Item, unam capseam in qua sunt ossa beati Lamberti ex cupresso.

28 Quatuor candelabra ex lothono.

29 Alia duo ex argenti.

30 Item, magnum missale.

31 Item, missale de crothonis.

32 Duo missalia ad usum coreriorum[2], unum ex pergamino aliud ex papiro.

33 Missale ferratum ex pergamino.

34 Missale aliud ex pergamino.

35 Missale aliud ex pergamino, quod dicitur esse cappelanie Sancti Jacobi, fundate per dominum Tallatoriem.

36 Aliud missale et breviarium ex pergamino, ad usum sancti Honorati.

37 Item, textum evangeliarum et epistolarum.

38 Unum collectaneum vetus.

1. C'est la « mitra con cascaveles » de l'abbé Tisserand.

2. Voir pour ce mot la note de l'article 55.

39 Item, septem paria vinacheriarum stangni; de quibus una par pauci valoris.

40 Item, certe pessie d'aramen in armario reliquiarium.

VESTIMENTA

41 Primo cappam ex satino, coloris viridicis, stellatam et floridam ex filio auri.

42 Item, cappellam, ex velluto nigro, completam. manipulis, stollis et duobus collaribus diaconi et subdiaconi.

43 Item, cappellam, ex velluto viridi, completam, sine stollis, inquo sunt due collaria.

44 Item, cappellam ex damassio figurato, persici coloris, sive de *blan* [1] completam, stollis et manipulis cum colaribus, cujus cappa est ex velluto blanco.

45 Item, cappellam rubeam, ex damassio figurato completam, cappa, manipulis et stolla.

46 Item, cappellam ex damassio a chania [2] color rubea et viridis, mantam, collaribus et stollis.

47 Item, cappellam, ex damassio figurato, cum suis stollis, antiquam.

48 Item, aliam cappellam, ex damassio figurato, novam completam.

49 Item, cappellam, ex damassio viridi figurato, completam stollis cum collaribus.

50 Item, cappellam violatan, antiquam, ex syrico, in qua sunt due cappe et tres floqueti, cum casula.

51 Item, unam cappellam, ex satino viridi, de Borges [3], mantam, floquetis, stollis et manipulis, sine cappa.

52 Item, aliam cappellam ex satino blanco completam, cappa et floquetis cum manipulis.

53 Item, aliam cappellam, de hostada [4] nigra, completam, stolla et manipulis.

54 Item, aliam cappellam ex satino *jaune* [5], cappa et manipulis.

1. *Sic* pour blanc ou blanco.
2. Peut-on traduire : brodé au point de chaînette, ou faut-il lire damas de chine ?
3. Fort probablement Bruges qui fournissait des satins renommés.
4. *Hostada*, mauvaise orthographe pour *Ostada*, de l'ostade, étoffe grossière bien connue.
5. C'est tout simplement le mot français jaune que le rédacteur a substitué au mot *luteo* dont il ne se souvenait pas.

55 Item, duas cappas corerias [1] ausseladas, ex pano de baudequini.
56 Item, cappellam albam antiquam, modici valoris, in qua sunt due cappe.
57 Item, cappellam ex satino ruffo antiquam, completam, sine stollis.
58 Item, cappellam de dimeysoya [2], completam cum stollis.
59 Item, aliam cappellam ex damassio figurato, ruffam, cum stollis et cappa.
60 Item, cappam rubeam, pro processionibus [3].
61 Item, cappellam ex fustaneo albo completam.
62 Item, cappam ex fustaneo albo.
63 Item, cappam ex fustaneo nigro.
64 Item, sandalia sive caliges de seda *roia* [4].
65 Item, sex par solutarium ex sede rubea.
66 Aliud par solutarium ex sede.
67 Item, unum *brocat d'or* [5] ante gremiale.
68 Duas cirothecas pro episcopo.
69 Item, duos cordones ex sede.

PARAMENTA

70 Primo quatuor paramenta pro magno altari, unum ex lana rubea *bastonat* [6], aliud *ausselat* de baudequini, aliud ex sede rubea et alba et aliud de *dimeysoya*.
71 Item, aliud paramentum ex fustaneo nigro, cum cruce alba.
72 Item, tria paramenta antiqua, quorum unum est rubeum et alios stacos.
73 Due paramente nove (parietales) [7] ? coloris ruffi et percici [8], longitudinis palmarum duodecim [9].

1. Dans cet article, comme dans l'article 32, la signification de ce mot ne peut être douteuse ; dans l'article 32 ce sont les chantres à qui l'on donne un missel pour leur usage, ici ce sont des chappes de chœur sur lesquelles sont brodés des oiseaux.

2. Ainsi que je l'ai dit, ce mot, qui signifie demi-soie, est vicieux dans sa forme.

3. Chappe processionnelle, ce qui complète bien le sens de la chappe de chœur, *cappa coreria*.

4. Mot provençal, dont la signification est rouge-garance tandis que *rubeus* est le rouge carmin et *ruffus* le roux ardent.

5. On ne s'explique pas pourquoi le rédacteur de l'inventaire n'a pas mis ces mots en latin.

6. Ce mot est bien provençal de même qu'*ausselat* et *dimeysoya* qui suivent. Il ne semble pas que leur signification puisse être douteuse. Il s'agit bien d'étoffes sur lesquelles sont brodés des bâtons et des oiseaux.

7. Ce mot n'est pas certain, on lirait plus volontiers *in pariales ?*

8. Forme vicieuse pour *persici* qui est employé dans de précédents articles.

9. *Palma*, ancien provençal *Palm*, provençal récent *Pan*, « empan » mesure de la main ouverte de l'extrémité du pouce au bout du petit doigt, vulgairement 25 centimètres ; le mètre a quatre *pans*, la *canne* huit *pans*. Cette mesure est encore très employée en Provence.



74 Aliud paramentum pro corpore xpi ex sede floeale [1].
75 Item, duo paramenta pro parietibus magnis ex lana rameras [2].
76 Item, alia duo, unum sancti Gregorii et alium ystoriatum tribus regibus.
77 Item, tria paramenta ex tella ystoriata, unum videlicet in quo est ystoria Marie Magdalene; aliud duorum sociorum et aliud plenum litterarum A in cujus medio sunt certa arma [3].
78 Item, sex floquetos pro pueris [4].
79 Item, una pessia ex ceda turquesa [5] circa palmarum trium.
80 Item, aliud paramentum pro cathedra.
81 Item, quinque paramenta tam ex velluto viridi, quam damassio rubeo et aliud ex damassio *jaune*.
82 Item, duodecim palmas ex damassio figurato.
83 Item, banderia sancti Lamberti.
84 Banderia regum.
85 Due banderie ex sede rubea.

DE CASULIS GROSSIS [6]

86 Primo quatuor casule, quarum unam est ex ceda ausselada et alie ex lana.
87 Item, alie due ex tella, videlicet una ex lana coloris rubey et viris et alia ex tella coloris *perse* [7] et albi.
88 Item, due casule ex pano, videlicet una ex pano rubeo et alia ex violeto.

DE ALBIS

89 Primo sex albe parate prime.
90 Item, duodecim albe vel circa.

1. Soie à glands, à floches.
2. Etoffe à ramages.
3. L'un des parements portait l'histoire de sainte Marie-Madeleine et l'on voyait sur l'autre celle de ses deux compagnons, Lasare et Maximin. C'est ce que l'abbé Tisserand avait lu (*duarum sororum*); le troisième parement était brodé d'A, qui contenaient chacun un écu, portant les armes du donataire selon toute probabilité. La croyance que sainte Madeleine était venue finir ses jours en Provence était alors générale. Ce n'est que bien plus tard que des critiques sérieux, des hagiographes dont on ne saurait contester la foi, le père Godeseard entre autres, ont réduit à néant cette tradition de même que celles du voyage de saint Paul en Espagne et de saint Denis l'Aréopagite à Paris. Sainte Madeleine est morte à Ephèse, où l'on montre son tombeau.
4. Pour les enfants de chœur.
5. De Turquie, faut-il y voir la soie de Chine?
6. La *casula grossa* serait alors la chasuble tandis que la *casula* simple se confondrait avec les aubes, comme semble le prouver l'article 92.
7. C'est le mot français.

91 Item, sex albe pro priore.
92 Item, XII casule de tella in circa.
93 Item, tres duodene de amict vel circa,

DE MAPPIS

94 Sex mappas pro magno altari.
95 Item, centum vel quatuor vigenti in circa pro altaribus.
96 Capsea magna pro archivis, ubi sunt jura capituli.
97 Item, alia parva capseta, in qua sunt instrumenta aniversariorum?
98 Due capsee tales quales.
99 Item, tres cathedras novas [1], duas frechissas et unam pontificalem.

Quoique le second de ces documents soit moins important que le premier, il n'en est pas moins intéressant, en ce sens qu'il nous apprend quelle était en 1500 la valeur exacte en Provence de quelques monnaies de l'Europe.

Ce document se rapporte à un vol commis dans les caisses ou archives de la sacristie de Vence. Le préambule peu intéressant raconte comment en l'an 1500 les archives et le trésor ayant été pillés par des voleurs sacrilèges, on fit l'inventaire de ce qu'il était resté dans les *arches* ou caisses de la sacristie qui, trop lourdes ou trop solides, n'avaient pu être ni brisées ni emportées par les voleurs.

COPIE DU DOCUMENT

Introytus novus Archivorum

Anno nativitatis domini millesimo quingentesimo, die vero vicesima prima mensis maii, fuerunt visitate archive capituli et thesaurus ejusdem postquam depredate fuerunt per sacrilegos quosdam, de quibus sit mentio in ratione expositorum presentis, libra et facta de introytu ad exitum calculatione,

1. Dans l'acte de construction des Stalles que j'ai publié dans ma monographie de la Cathédrale de Vence, on lit cet article qui semble se rapporter aux sièges ici mentionés : Item fuit actum quod dictus Jacotinus (Bellot) teneatur et debeat construere cathedram reverendissimi in Christo patris et domini domini episcopi civitatis Vencie, cum suo magno tabernaculo et teneatur idem Jacotinus, construhere cathedras dominorum prepositi et sacriste ad instar cathedre episcopalis, cum suis tabernaculis.

et exclusa summa, per dictos sacrilegos depredata. Ad huc remanserunt in dictis archivis pecunia et summe sequentes :

1°	primo scuta solis lxxxxviii pro xxxviig°; valencia in moneta Provincie	ff	iii° ii, g° ii
2°	Item, scuta a la corona xxxiii pro xxxvi g° ; valencia in somma ..	ff	lxxxxix
3°	Item, ducatorum auri larges Li pro xxxix g° ; valencia............	ff	clxv, g° ix
4°	Item, ducatorum auri de camera xxx pro xxxviii g° ; valencia...	ff	lxxxxv
5°	Item, florenos Alamanie lxvi pro xxv g° ; valencia.............	ff	cxxxvii, g° vi
6°	Item, in testonis et medys testonis	ff	lv, g° ix, q° iii
7°	Item, in tresenis jaune xxiii	ff	xxv, g° v, q° ii
8°	Item, in moneta................	ff	xvi, g° ii
	Quaquidem particulares summe in una universali reducte faciunt summam	ff	viii^{c} lxxxxvi, g° x, q° i

Le document mentionne ensuite diverses sommes qui sont dues au chapitre par des villes ou des particuliers et conclut en additionnant le tout, ce qui donne la somme totale de mille deux cents florins, dix gros et un quart.

Suivent les signatures suivantes :

Johannes Bermundi, Sacrista
Petrus Guigonis, Canonicus
Honoratus Boneti, id.
Bartolomeus Vitalis, id.

Le premier de ces deux documents est actuellement déposé à la Bibliothèque Nationale, l'autre a été joint aux archives municipales de Vence.

Ed. Blanc

UN MOT SUR LA DÉCOUVERTE D'UN SQUELETTE HUMAIN FOSSILE

DANS LE DILUVIUM DE NICE

(Lettre à M. A. de Quatrefages)

Il y a deux mois environ qu'un propriétaire du quartier du Carabacel près de Nice, M. Ed. Jochim, en faisant creuser une cave dans sa propriété sur le chemin de Valrose, reconnut, parmi les déblais qu'on venait d'extraire de l'excavation, un certain nombre d'ossements humains, y compris une mâchoire. L'aspect de ces débris, remarquables par leur blancheur et par leur apparence fossile, l'engagea à les recueillir, pour les soumettre à l'examen de personnes compétentes, pressentant qu'ils pourraient offrir quelque intérêt scientifique. L'une des pièces, une mâchoire inférieure, paraissait surtout digne d'attention. Elle fut remise à M. Süe qui la confia à M. l'abbé Constant, pour la présenter à la Société Niçoise des Sciences naturelles et historiques, dans la séance du 14 décembre 1880. La Société fut unanime à reconnaître qu'il s'agissait d'une trouvaille importante, tant sous le rapport anatomique qu'au point de vue du gisement. En conséquence il fut proposé d'en donner connaissance à la

Société des lettres, sciences et arts de la même ville, en l'invitant à s'associer aux recherches qu'il serait utile d'entreprendre en commun. La proposition ayant été acceptée avec empressement, les deux Sociétés réunies nommèrent d'un commun accord une commission d'enquête composée de MM. Desor, président, Dr Niepce fils, secrétaire, Bellardi, de Chambrun de Rosemont, Dr Maurin, Dr Niepce, père, Brun, ingénieur, l'abbé Constant et Dr Henry.

Grâce à l'obligeance du propriétaire, l'excavation d'où avaient été retirés les ossements était restée intacte, en sorte qu'il fut possible d'en relever tous les détails. M. Brun, ingénieur, se chargea d'en dresser le plan, dont il vous sera donné copie si vous le désirez. De son côté, M. Bellardi, l'éminent paléontologiste de Turin, voulut bien nous prêter son concours pour la détermination des coquilles fossiles qu'on pourrait rencontrer. Le rapport qui suit est extrait des délibérations de la Commission.

I

La découverte dont il s'agit présente un double intérêt : 1° au point de vue anatomique et anthropologique ; 2° au point de vue stratigraphique ou du gisement.

Voici d'abord, au point de vue anatomique, ce qui résulte de l'examen qui a été fait par plusieurs des membres de la Commission plus spécialement qualifiés pour cette étude.

Les ossements trouvés à Carabacel dans la propriété de M. Jochim se composent :

1° D'une notable portion du maxillaire inférieur consistant en la partie gauche de cet os, et d'une partie du côté opposé, le tout empâté dans un limon calcaire compact. La partie antérieure est à peu près complète, sauf une petite partie brisée par un coup de pic lors de son extraction. La sym-

phise présente une fissure allant de gauche à droite. Du côté gauche la fossette mentonnière est très accusée. Il en est de même de la ligne oblique ou maxillaire externe. Le trou mentonnier, orifice du canal dentaire inférieur, manque complètement. La branche maxillaire est brisée dans sa partie moyenne et l'apophyse coronoïde et le condyle ont été enlevés également par un coup de pic. La face externe ou masseterine présente des empreintes très développées pour les insertions du muscle masseter. La base du maxillaire est mince et bien formée. Le bord supérieur renferme les quatre dernières molaires. La première a été brisée, ainsi que les canines et les incisives. A l'exception d'une seule racine, il ne reste des incisives que les cavités alvéolaires. Le fait qu'elles sont vides, prouve que les dents devaient exister lors de la mort et du transport par les eaux, sans quoi les alvéoles seraient remplies par la masse ambiante. Les alvéoles sont verticales, sans aucun indice de prognatisme.

La partie gauche mesure de l'angle à la symphise du menton 11 centimètres. D'une branche à l'autre, l'espace est de 9 centimètres et demi, soit $0^m,095$. La distance de la troisième molaire à la base de l'os est de $0^m,035$. La distance du rebord inférieur au bord alvéolaire est de $0^m,025$.

Toute la surface de l'os est sillonnée de nombreuses fissures. Les bords alvéolaires renfermant les dents sont intacts et celles-ci présentent une parfaite conservation. Les couronnes des dents sont saines, les tubercules offrent des rainures bien marquées. L'usure des dents est presque nulle. La dernière molaire est aussi grosse que les autres.

Les autres ossements sont :

1° et 2° Deux fragments de fémurs, partie moyenne;

3° Un fragment d'humérus gauche, partie inférieure;

4° Un fragment de radius ;

5° Un fragment de clavicule.

Il résulte de l'examen de tous ces os, qu'ils ont appartenu

à un sujet de petite taille, âgé déjà au moins d'une trentaine d'années. A ne considérer que les petites dimensions des os longs, on est conduit à penser qu'ils ont appartenu à une femme.

Il n'existe plus que de faibles traces de matière organique.

II

La question du gisement devait soulever de plus grandes difficultés, surtout si l'on considère que le dépôt qui renferme les débris du squelette, se trouve à une altitude relativement considérable de 20 à 25 mètres au-dessus du fond des vallées avoisinantes. Il y avait lieu, dès lors, de s'assurer avant tout qu'il s'agissait bien d'un gisement naturel au milieu d'un sol vierge, et non d'une inhumation comme on pourrait le supposer. La Commission devait donc au préalable faire un examen minutieux des parois du caveau.

La Commission n'a pas tardé à s'assurer qu'il n'existe ancune trace de remaniement ni d'irrégularité autour de la cavité d'où le squelette a été extrait. Le sol y a conservé toute sa blancheur et son homogénéité, sans aucune trace d'infiltration ou de mélange de terre étrangère; or, s'il s'agissait d'une inhumation, on remarquerait nécessairement un mélange semblable, puisque la couche de terre végétale qui se trouve au-dessus de la cavité (et que la fosse funéraire aurait dû traverser), est d'une couleur brune et d'un aspect très différent. Il n'est guère possible d'admettre qu'il ne se serait pas mêlé quelques éboulis de cette terre au limon compact qui recouvre le squelette. Or, ce dernier est parfaitement immaculé et la Commission, à l'unanimité, a conclu qu'il ne pouvait être question d'une inhumation. Il n'existe du reste aucun vestige d'un mobilier funéraire, ni d'arme en silex.

Le diagramme ci-dessous indique la succession des assises dans l'excavation, ainsi que leur épaisseur :

Épaisseur	Assise
1m,25	Terre végétale
1m,93	Limon calcaire tuffacé † Emplacement du squelette
1m,03	Sable siliceux avec coquilles pliocènes et nummulitiques
2m	Gravier plus ou moins congloméré
	Conglomérat compact

Le banc dans lequel se trouve empâté le squelette est une sorte de limon calcaire plus ou moins tuffeux et argileux, dans lequel se trouvent cependant par-ci, par-là, quelques galets très gros, quelques blocs de calcaire dolomitique [1].

L'épaisseur de ce banc est de $1^m,93$ dont $1^m,35$ au-dessus et $0^m,58$ au-dessous du squelette. Ce banc de limon repose à son tour sur une couche de sable de $1^m,03$ composé d'éléments calcaires et siliceux en quantité à peu près égale. Au sable succède un amas de conglomérat très peu agglutiné, parfois à un véritable gravier. Vient ensuite un conglomérat compact à gros éléments qui a empêché le propriétaire de pousser plus loin son excavation.

1. Ces blocs calcaires proviennent des récifs de Cimies et font très probablement partie de la formation jurassique supérieure, qui affleure à quelques cents mètres de là.

La stratification n'a rien de constant ; elle incline tantôt dans un sens, tantôt dans un autre, comme cela se voit fréquemment dans les terrains quaternaires[1]. Cette circonstance et l'épaisseur variable des différentes assises sont de nature à corroborer l'idée qu'il s'agit bien ici de dépôts torrentiels, formés tantôt de gros, tantôt de petits matériaux, suivant la direction ou la violence du courant qui les a charriés. Il faut admettre dès lors que le squelette a été entraîné par un courant avec les autres matériaux qui composent le banc de limon calcaire.

Une circonstance devait cependant embarrasser la Commission. Lors de sa première visite, elle n'avait rencontré, en fait de coquilles, qu'un Cyclostome dans le limon qui renferme le squelette. Elle fut plus heureuse à sa seconde visite. Ayant eu soin d'emporter du sable de la couche sous-jacente au squelette, elle put s'assurer, au moyen de lavage, qu'il s'y trouvait une certaine quantité de petits fossiles exclusivement marins. Cette découverte était d'autant plus inattendue, que l'on n'a guère l'habitude de rencontrer des coquilles marines à pareille hauteur dans le quaternaire (47^m). Il s'agissait en effet de fossiles du pliocène inférieur[2]. Un instant nous avons pu croire que nous nous trouvions en présence d'un dépôt appartenant à cet étage et que par conséquent nous avions sous les yeux le représentant de l'homme tertiaire.

Cette illusion ne devait cependant pas être de longue durée, car il se trouva bientôt que ces coquilles étaient mélangées avec d'autres fossiles évidemment éocènes au nombre desquels se trouvaient une orbitolite bien caractérisée (*Orb. Papyracea* et une petite nummulite (*N. Guettardi* d'Arch).

1. Cette particularité a été mise en évidence par la comparaison des couches existant dans la cavité où ont été trouvés les fossiles humains et les mêmes couches existant à 15 mètres de là, au nord, dans une grande excavation destinée à recevoir une importante construction.

2. M. Bellardi y a reconnu les espèces suivantes :

Nassa serrata Brocchi.	Natica. spec.
» semicostata »	Fragment de Venus.
» costulata. »	» de Pecten scrobiculatus ?
Ringicula spec.	Lucina lactea L. ?

Or, comme des fossiles de formations aussi diverses ne peuvent se trouver réunis *normalement* dans un même dépôt, il s'ensuit que le squelette humain qui se trouve presque en contact avec eux, ne doit être ni pliocène ni éocène. Un pareil mélange ne s'explique que par un remaniement survenu postérieurement, par conséquent pendant l'époque quaternaire. La géologie a enregistré plusieurs cas de gisements pareils, spécialement aux environs de Lyon, où il existe, d'après M. Falsan, de nombreuses coquilles miocènes dans l'alluvion ancienne; mais le diluvium de Nice nous fournit le premier exemple d'un terrain renfermant des fossiles remaniés de *plusieurs* formations, mêlés à des coquilles terrestres et à des débris humains.

En résumé, nous sommes ici en présence d'un dépôt quaternaire, dont les matériaux, arrachés aux dépôts plus anciens qui se trouvent en amont, ont été transportés par les torrents qui descendaient de la montagne et qui entraînaient en même temps dans leur cours quelques coquilles terrestres. Cela a dû se passer à une époque où le littoral était moins élevé que de nos jours, alors que le Paillon et les autres cours d'eau de la côte divaguaient sur les plateaux tertiaires, avant de s'être creusé leur lit actuel. Par son altitude, non moins que par sa configuration, le dêpôt de Carabacel nous paraît devoir rentrer dans la catégorie des terrains diluviens contemporains de l'érosion des terrains tertiaires.

La Commission s'en remettra volontiers à votre haute compétence pour décider s'il existe quelque affinité anthropologique entre la mâchoire de Carabacel et celle de Moulin-Quignon et peut-être avec celle de Menton.

E. DESOR. — D[r] NIEPCE, père

Nice, le 18 janvier 1881.



Les prévisions de la Commission en ce qui concerne la haute antiquité du squelette de Nice ne devaient pas tarder d'être cenfirmées par les maîtres de la science anthropologique. Le rapport ci-dessus, accompagné d'une photographie de la mâchoire humaine, ayant été adressé pour examen à M. de Quatrefages, l'éminent anthropologiste de Paris ne tarda pas à reconnaître qu'il s'agissait d'un homme fossile de la race de Cro-Magnon, par conséquent d'un individu provenant de l'époque paléolithique ou de la pierre taillée, à laquelle appartient aussi le squelette de Menton.

La ressemblance avec certaines mâchoires de ce type, qui se trouvent figurées et décrites par MM. de Quatrefages et Hamy dans leur ouvrage classique "Crania ethnica" (p. 57), est même si grande, que les contours, en les superposant, se correspondent d'une manière à peu près rigoureuse. Or ce qui, en dehors des particularités ci-dessus, caractérise surtout les mâchoires de cette époque, c'est la largeur et et l'inclinaison de la branche montante, qui diffère sensiblement de ce qu'elle est dans les mâchoires récentes. Sous ce rapport la ressemblance est surtout grande avec la mâchoire du crâne d'Engihoul, en Belgique. Néanmoins, comme il existe ici des variations individuelles, même parmi les mâchoires appartenant à des squelettes anciens, M. de Quatrefages demanda qu'on lui envoyât aussi les os des membres qui se trouvent énumérés dans le rapport ci-dessus, afin de s'assurer s'ils offrent les mêmes particularités qui sont considérées comme caractéristiques de la race en question. Ces caractères consistent dans la forme très accentuée de la crête ou saillie du fémur, qui est connue sous le nom de *ligne âpre*, et qui se détache si fortement du corps de l'os, qu'elle se présente comme une sorte de colonne dans une coupe transversale. La Commission s'est empressée d'expédier les os en question à M. de Quatrefages qui, après les avoir soumis à un examen rigoureux, a adressé au président de la Commission la lettre qui suit :

Paris, le 1[er] févier 1881.

« Je suis en effet dans mon tort. J'aurais dû vous accuser immédiatement réception de la boîte, arrivée en parfait état. Mais je ne voulais le faire qu'en vous parlant avec détail du contenu. Un premier examen fait à l'arrivée m'avait immédiatement conduit à la conclusion générale. Les *colonnes* des deux fragments de fémur sont trop accusées pour que l'on puisse conserver le moindre doute. Votre fossile alluvien est bien de la même race humaine que l'homme de la sépulture de Menton. Tous deux appartiennent à la race de Cro-Magnon. Mais j'aurais voulu faire une comparaison détaillée et je remis à vous écrire après cette étude.

« Quoi qu'il en soit, votre trouvaille est fort importante. Elle lève tous les doutes que les sceptiques auraient pu conserver sur l'existence de la race quaternaire (supérieure par son intelligence et ses instincts) dans votre localité. Pourriez-vous établir quelque relation entre les terrains où elle a été trouvée et les brèches quaternaires du littoral? C'est à l'habile géologue que j'adresse cette question.

« A. DE QUATREFAGES ».

La Commission, dans un travail d'ensemble sur les terrains quaternaires des environs de Nice, actuellement en préparation, s'efforcera de répondre à cette question, qui ne laisse pas que de présenter quelques difficultés.

DÉTERMINATION DE LA RACE

Les ossements découverts à Carabacel soulevaient naturellement des questions de nature fort diverse. La Commission niçoise, par l'organe de M. Desor, a traité la

question géologique ; M. le D[r] Niepce et ses confrères ont déterminé à quelle partie du squelette avaient appartenu ces fragments. La Commission a bien voulu me laisser le soin de rechercher à laquelle des races humaines fossiles ils pouvaient être rapportés. Dans ce but, elle m'a envoyé une photographie de la mâchoire et m'a confié les autres fragments en nature. Un moulage de la mâchoire, qui m'avait été annoncé, ne m'est pas encore parvenu.

Toutefois, à elle seule, la photographie permet de reconnaître bien nettement que le maxillaire inférieur ressemble d'une manière frappante à la mâchoire trouvée dans des grottes d'Engihoul, près de Liège, en 1860, par M. Malaise, figurée et décrite sommairement la même année par ce savant *(Bulletin de l'Académie royale de Belgique* 2[e] serie, t. X, p. 542) et plus tard avec plus de détail par M. Hamy *(Bulletin de la Société anthropologique de Paris*, 2[e] série, t. VI, p. 370). Le profil, du bord alvéolaire au menton, est presque exactement le même; le menton est sensiblement moins obtus dans le fossile de Carabacel que dans celui d'Engihoul. La ligne inférieure est presque exactement de même forme et présente les mêmes ondulations, un peu plus accentuées peut-être sur la photographie. Dans les deux os, la branche horizontale de la mâchoire est très haute, la branche montante très large et la distance angulaire considérable. A en juger par les mesures que donne la photographie, il y aurait presque identité pour tous ces traits essentiels. Je ne donne pourtant pas de chiffres, ne sachant jusqu'à quel point cette photographie reproduit les dimensions réelles du fossile.

En s'aidant de quelques fragments de crâne trouvés à Engihoul avec la mâchoire, M. Hamy a rapporté avec raison ces restes fossiles à la race de Cro-Magnon. Les ressemblances que je viens d'indiquer conduiraient donc à rattacher à la même race les ossements de Carabacel, par conséquent à les rattacher aux divers squelettes fossiles trouvés par M. Rivière aux environs de Menton. Mais les conclusions tirées de la mâchoire inférieure seule ne pourraient être

acceptées qu'à titre de probabilité. J'ai montré en effet depuis longtemps, à propos des discussions soulevées par la mâchoire du Moulin-Quignon, que cet os présente dans la même race des variations parfois fort étendues. Celle de Cro-Magnon elle-même en fournit une preuve de plus. Dans le Mémoire que j'ai cité plus haut, M. Hamy a placé un dessin, reproduit depuis dans nos *Crania Ethnica*. Il a représenté au trait et superposées trois mâchoires inférieures appartenant à cette race : celle du vieillard de Cro-Magnon, celle d'Engihoul et celle de Bruniquel. Bien que l'on reconnaisse un type général commun à ces trois os, on n'en constate pas moins entre eux quelques différences très sensibles. La mâchoire du beau squelette de Menton, rapporté tout entier et en place par M. Rivière, tout en reproduisant la forme générale de celle du vieillard de Cro-Magnon, s'en écarte par la largeur bien moins grande de la branche montante, largeur qui n'égale pas même celle du fossile de Carabacel.

« Pour pouvoir conclure avec quelque certitude, il fallait examiner les autres ossements de Carabacel. La plupart ne sont que des fragments dont l'étude ne peut donner aucune indication ; mais deux d'entre eux en fournissent de très précises. Ce sont deux portions de fémur. L'un ayant appartenu à la jambe droite, mesure environ $0^m,23$ et comprend une portion des régions moyenne et inférieure de l'os. L'autre est une portion de la région moyenne du fémur gauche ayant $0^m,125$ de long. Quelques discussions paraissent s'être élevées à Nice au sujet de ces fragments. On s'est demandé si tous deux appartenaient bien à l'os de la cuisse et s'ils avaient fait partie du même squelette. Un examen attentif me permet de répondre affirmativement à ces deux questions.

Ces deux fragments présentent, de la manière la plus nette, un des traits les plus caractéristiques de l'ossature des hommes de Cro-Magnon. Leur ligne âpre se relève et forme cette forte saillie longitudinale à laquelle on a donné le nom de *colonne* ou de *pilastre*. Elle est à peu près éga-

lement développée dans l'un et dans l'autre os. Sur les points où on peut la mesurer approximativement, elle a jusqu'à $0^m,012$ à sa base sur $0^m,008$-$0^m,009$ de la base au sommet.

Ce caractère n'a été jusqu'ici rencontré chez aucune race européenne, fossile ou actuelle, autre que la race de Cro-Magnon, où il paraît au contraire être général. Ajouté aux indications que fournissait déjà la mâchoire, il nous autorise à rapporter à cette race le fossile de Carabacel. Sur le littoral de Nice, comme dans le montagnes du Périgord, cette race a donc incontestablement vécu à l'époque quaternaire.

De Quatrefages.

LA CAVERNE A OSSEMENTS DE PEYMENADE

Le village de Peyménade est situé à moitié chemin de Grasse et du pont de la Siagne, au pied des contreforts de de Saint-Vallier, sur la zone de trias qui entoure l'Estérel, en s'appuyant sur les grès bigarrés. Le village est bâti sur les affleurements d'un calcaire conchylien dolomitique, qui se distingue par sa structure caverneuse et souvent profondément altérée. Il en résulte que la masse entière est criblée de cavités et de cavernes nombreuses, dont quelques-unes atteignent des dimensions assez considérables, particulièrement là où la roche est apte à se désagréger, ce qui a permis aux eaux superficielles d'agrandir ces cavernes en les façonnant.

Ainsi que l'a fait remarquer M. Brun, c'est en essayant de débarrasser sa vigne des cailloux superficiels qu'un propriétaire, M. Carlavan, a rencontré, à l'endroit où il se proposait d'établir un clapier, une cavité qu'il eut d'abord l'intention de combler pour y enfouir les cailloux qui le gênaient. C'est alors qu'il s'est aperçu que cette cavité était plus grande qu'il ne le supposait. Il y entra, et, y trouvant de la terre, il se mit à l'enlever pour la répandre sur sa vigne. C'est pendant cette opération qu'il fit la découverte d'ossements humains, et, plus tard, de squelettes entiers.

Il en prévint M. Bottin, qui se transporta aussitôt sur les lieux et ne tarda pas à se convaincre qu'il s'agissait d'un phénomène fort intéressant. C'était un véritable ossuaire,

dans lequel se trouvaient pêle-mêle des squelettes d'adultes des deux sexes et des os d'enfants. Toutefois ces squelettes semblaient enfouis sans aucune trace de préparation et n'étaient accompagnés d'aucun objet funéraire, excepté quelques petits fragments de poterie très grossière, identique à celle que l'on a trouvée dans les tombeaux de l'âge de la pierre des environs de Saint-Vallier.

En fait de débris d'animaux, nous n'y avons recueilli qu'une canine de chien et une dent de grand rongeur.

C'était donc une sépulture, si l'on peut donner ce nom à un simple enfouissement dans une cavité naturelle. Il est à remarquer cependant qu'aucun des os n'était rongé, ce qui autorise la supposition que la caverne se fermait pour abriter les dépouilles des morts contre les animaux sauvages, à l'instar de ce qui a été remarqué en Belgique dans les cavernes des bords de la Leisse. Dans ce cas, on doit admettre que la couverture qui fermait l'orifice de la caverne était déplacée toutes les fois qu'on y plaçait un cadavre.

La cavité non seulement ne présente aucune trace de façonnement ou de revêtement fait de main d'homme, mais ses parois ont des aspérités et des inégalités qui sont particulières aux crevasses de cette roche. D'abord verticale jusqu'à un mètre de profondeur et présentant une ouverture d'un mètre carré environ, la cavité se ramifie plus bas en plusieurs poches ou boyaux latéraux. L'une de ces poches a été complètement fouillée ; elle contenait un certain nombre d'ossements. L'autre, plus profonde de 3 mètres environ, est en voie d'exploitation. Cette exploitation n'a guère été poussée jusqu'à présent qu'à une distance de 2 mètres, et tout porte à croire que cette poche contient encore d'autres squelettes. Ces derniers sont empâtés dans une sorte de limon jaune, provenant évidemment de l'infiltration séculaire des eaux, comme cela se voit dans beaucoup d'autres cavernes. Rien n'indique qu'il soit survenu des éboulements dans l'intérieur depuis que les corps y ont été déposés, ni que ces derniers y aient péri par suite d'une catastrophe. Nous avons retiré nous-mêmes du fond de la

caverne le beau crâne de jeune fille qui est mis sous les yeux de la Société.

Les os, ainsi que vient de le rappeler M. le docteur Henry, se distinguent par plusieurs caractères propres aux plus anciennes races de la période de l'âge de la pierre, spécialement par les tibias platycnémiques ou en forme de sabre, par la ligne âpre développée des fémurs, et par la cavité olécranienne de l'os de l'avant-bras. D'autres fragments de crânes ont les arcades sourcilières extrêmement développées sur un front étroit et fuyant, rappelant dans une certaine mesure le crâne du Néanderthal.

D'après ces indices, on ne peut méconnaître une affinité frappante avec les races humaines les plus anciennes. D'un autre côté, la présence de poterie ne manquera pas d'être invoquée par plusieurs anthropologistes comme une preuve en faveur de l'époque néolithique, ou de la pierre polie. Des recherches futures auront sans doute pour effet de nous édifier sur ce point, car il n'est pas douteux que cette cavité ne renferme encore d'autres ossements.

Dans un moment où ces questions sont à l'ordre du jour, la Société des Lettres, Sciences et Arts de Nice rendrait un vrai service à l'étude anthropologique en favorisant la continuation de ces recherches et de cette enquête. L'ossuaire de Peyménade ferait ainsi un digne pendant au squelette de Valrose.

E. Desor.

INSECTES COMESTIBLES

Mémoire lu à la Société Entomologique Italienne, le 7 mars 1877,
par son auteur

PIERRE BARGAGLI

TRADUCTION LITTÉRALE DE M. A. PERAGALLO

En désignant comme comestibles quelques espèces d'insectes, je dois avant tout vous demander pardon si, en raison de l'originalité des matières que je dois traiter, mes paroles ne sont pas toujours conformes à votre goût.

Je crois devoir en outre déclarer en commençant que je n'entends pas faire l'apologie de la comestibilité des insectes, ne pouvant invoquer ma propre expérience (je vous en donne l'assurance); et que je n'ai pas davantage l'intention de conclure en vous proposant quelque nouveau mode de nourriture de l'avenir, soit pour les satisfactions luxueuses des riches, soit pour la table frugale de l'ouvrier.

Mais n'allez pas trop vous étonner d'entendre parler de mets aussi étranges, lorsque vous-mêmes Italiens vous ne pouvez pas vous disculper de quelques faiblesses d'Entomophagie.

Croyez-vous en effet, être bien éloignés de manger des insectes, lorsqu'on voit servir sur vos tables, avec délices, certains de leur parents très rapprochés en Zoologie, comme les fameuses écrevisses de France et de Belgique si recherchées dans toute l'Europe, comme aussi les langoustes, les cigales de mer, les crabes d'eau douce et tant d'autres produits de la mer?

Il serait trop long de répéter ici tout ce qui a été écrit sur les insectes qui servent de nourriture à l'homme ; je me bornerai seulement à indiquer quelques représentants de chacun des ordres d'insectes qui ont plus particulièrement le droit de figurer dans le menu que je compte mettre sous vos yeux, me proposant de laisser de côté un grand nombre de faits moins importants et moins agréables, et de ne vous faire goûter que la crème si vous voulez bien, des insectes comestibles.

Les auteurs les plus anciens parlent de peuples entomophages : Moïse, Hérodote, Aristote, Strabon, Elie, Diodore de Sicile, Pline, Léon l'Africain, et plus nombreux encore sont les auteurs modernes que je pourrais citer ; principalement l'entomologiste Howe qui a publié sur ce sujet un mémoire dans les *Transactions de la Société entomologique de Londres*, vol. III, f°. 129 ; Kirby et Spence dans leur manuel *Entomologique* ; Jules de Gaules dans *La feuille des jeunes naturalistes* (1873), et bien d'autres encore.

Mais la table est mise, prenons place sans retard.

COLÉOPTÈRES

Pour ce repas entomologique, et afin d'exciter notre appétit, nous ferons usage d'une certaine liqueur agréable, parfumée, stimulante, qui se fabrique au Mexique ; on la prépare en faisant infuser dans de l'eau ou mieux dans de l'alcool un petit coléoptère : la *Cicindela curvata* (Chev.), qui doit avoir une odeur particulière rappelant celle de la

rose, comme son congénère si commun chez nous, la *Cicindela campestris* (Linn.).

Le professeur Giglioli, notre collègue en entomologie, dans la splendide relation de son voyage de circumnavigation sur la frégate *Magenta*, fait mention d'un mets appelé au Pérou *Chiche*, dans la composition duquel entre un coléoptère aquatique que le professeur Philippi rapporte à l'espèce *Elmis Chilensis* (Philip).

Il y a un *Scarabée*, vous le savez tous, qui était sacré pour les anciens Egyptiens, et qu'ils ont représenté sur leurs monuments comme le symbole des travaux d'Osiris, de la transmigration des âmes, du soleil, de la terre et de tant d'autres choses encore; vous n'ignorez pas non plus qu'ils l'honoraient en l'ensevelissant dans les vases où reposaient les momies de l'oiseau sacré l'*Ibis religiosa*.

C'est l'*Ateucus sacer* (Linn.) qu'aujourd'hui, selon le docteur Clarke, certaines dames égyptiennes mangent croyant y trouver un remède contre la stérilité. Lane, dans ses écrits sur l'Egypte moderne, confirme les assertions de Clarke ; il ajoute même que les Egyptiennes, non contentes de se parfumer avec les produits du musc et de la civette, doivent leur grasse et orientale beauté à la consommation de l'*Ateucus sacer* (Linn.). Selon une observation de Letourneux, que je trouve dans les *Petites nouvelles entomologiques* de 1875, les dames de Tunis, dans le but de maintenir et d'accroître leur embonpoint et leur beauté, se nourriraient d'une autre espèce de coléoptère, du genre *Blaps* semblable à celle qui vit dans nos caves.

Il est un autre mets dont les Turcs font usage pour arriver au même résultat; ils l'obtiennent, ainsi que le rapporte Niebhur dans ses voyages, en faisant cuire dans du beurre certaines larves analogues à celles qui se rencontrent dans la vieille farine; cette composition s'administre matin et soir, on ne sait pas au juste si ces larves appartiennent au genre *Tenebrio* ou à celui *Pimelia*.

L'entomologiste classique Réaumur engage à faire

usage des larves d'un des plus gros coléoptères européens l'*Oryctes grypus* (Illig.) ou *Oryctes nasicornis* (Linn.) que que nous appelons vulgairement *Rhinocéros volant* ou *Unicorne*. D'un autre côté Darwin, dans sa *Phytologie*, estime que la larve du *Melolontha*, ou *Hanneton* (*Maggiolini* ou *Carrughe* en italien), et même l'insecte parfait, sont dignes de notre table, par la bonne raison qu'ils se nourrissent de racines et d'herbe, et qu'ils plaisent beaucoup aux dindons et aux chats. Bien qu'il ne soit pas démontré que les conseils des deux célèbres naturalistes aient été fortifiés par l'expérience, et qu'ils aient fait eux-mêmes passer ces insectes de leur laboratoire dans leur cuisine, nous sommes cependant portés à croire que leurs suppositions ne sont pas sans fondement.

Howe raconte en effet que les habitants du cap de Bonne-Espérance se nourrissent d'autres Unicornes, *Oryctes boas* (Fab.) *O. owariensis* (Beaur.) *O. monoceros* (Oliv.), et nos collègues Villa frères, si haut placés dans la science entomologique italienne, font savoir qu'en Lombardie les paysans mangent l'abdomen des *Hannetons*, — *Melolontha aprilina* (Duft) comme on agit dans une autre partie de l'Italie pour quelques espèces voisines, et en Moldavie et Valachie pour le *Rhizotrogus pini* (Oliv.).

Cet insecte si petit et cependant si nuisible aux grains, le *Sithophilus granarius* (Lin.) connu chez nous sous la dénomination de *Punteruolo* à cause de la forme très allongée et presque pointue de sa tête, a dans les régions tropicales des représentants de dimensions plus que décuples; l'un d'eux, très dangereux pour les palmiers de l'Inde orientale, a été nommé pour ce motif *Calandra palmarum* (Linn.); sous la désignation de *Gru-Gru* il constitue, dit-on, un mets délicieux.

Linné, dans *son Système de la nature*, dit, en parlant de cette espèce, que sa larve est regardée comme chose délicieuse, *Larvae assatae in deliciis habentur*.

Aux Antilles et à la Guyane les indigènes et les blancs

eux-mêmes estiment fort cette larve qu'ils mangent bouillie ou rôtie, et les voyageurs qui l'ont goûtée, s'accordent pour déclarer qu'elle a une saveur très agréable.

L'historien antique Elie raconte qu'un roi des Indes régala ses invités grecs en leur servant des larves d'insectes au lieu de fruits; et l'on croit avec raison que ces larves sont celles d'une espèce de *Calandra* très commune en Chine sur la côte de Tenesserin, à Calcutta, à Ceylan et en Cochinchine.

En France, au dire de M. Jules de Gaules, les ouvriers qui préparent les petits pois considèrent comme leur privilège de manger ceux qui sont atteints de la larve du *Bruchus pisi* (Linn.) ou *tonchiati,* comme on dit en Italie : *Ça engraisse,* disent-ils, c'est-à-dire qu'ils les déclarent nutritifs. Une preuve scientifique de la propriété nutritive des petits pois, des pois chiches, des lentilles et des fêves atteints par le *Bruchus,* nous est donnée dans un travail que le vice-président de la Société entomologique italienne, le professeur Stefanelli, lisait à l'une de nos réunions, et qui a été publié dans le Bulletin (année 1874). Dans cet ouvrage, il est démontré par des analyses chimiques que la puissance nutritive est plus grande pour l'homme à poids égal, dans ceux de ces légumes qui sont habités, que dans ceux qui sont intacts; et cela, non pas parce que les *tonchi* ou *Bruchus, pisi* (Linn.), *B. lentis* (Frö), *B. granarius* (Linn.), etc., etc., qui habitent très souvent les semences, ont une vertu particulière, comme on pourrait le supposer, mais seulement parce que les larves de ces insectes enlèvent à ces semences la fécule, la dextrine et les matières grasses, laissant subsister les principes azotés qui sont les plus nutritifs.

Mais nous trouvons encore qne les larves de bois semblent appropriées au goût de certains consommateurs. Mme Merian, dans son ouvrage sur les insectes de Surinam, sir John Forey, Saint-Pierre dans leurs voyages, et enfin Linné dans son *Mantissa plantarum,* font connaître qu'à la Jamaïque on mange la larve si grosse du *Ste-*

nodontes damicornis (Linn.) appelée par les indigènes de cette île, *Macauco* ou *Macokko* et *Montac* par les habitant de l'île Maurice.

D'autres larves, celle de la *Lamia albofasciata* (Dej.) qui attaque le cocotier, de la *Lamia rubus* (Fab.) de la *Petrognatha gigas* (Fab.) sont citées comme comestibles en Afrique et dans l'Inde ; telle est aussi la larve de l'un des plus gros insectes coléoptères connus, la *Macrodontia cervicornis* (Linn.) si remarquable par sa forme et sa couleur, comme du reste toutes les productions naturelles de son pays natal, le Brésil.

HÉMIPTÈRES

C'est une grande subdivision des insectes caractérisée par ses formes larges, plates, par ses couleurs variées ; certains d'entre eux sont suffisamment connus à cause de l'odeur très désagréable qu'ils laissent dans les mains de ceux qui les rencontrent en cueillant des fleurs ou qui touchent des herbes ou des feuilles sur lesquelles ils ont passé.

Plusieurs espèces d'hémiptères ont des habitudes aquatiques ; je citerai la *Corixa femorata* (Guer). la *Corixa mercenaria* (Say), la *Notonecta unifasciata* (Guer.) qui déposent une énorme quantité d'œufs dans les grands lacs du Mexique.

Les Géologues expliquent comme quoi ces œufs, suivant la règle d'autres corpuscules organiques, absorbant le carbonate de chaux contenu dans l'eau, s'agglutinent, se cimentent, et avec le temps, une longue période de temps il est vrai, donnent naissance à ces grands bancs d'une roche calcaire, qui de sa forme, de ses dimensions et de ses éléments a reçu le nom de *Pisolite*. Laissons le savant géologue, professeur Stoppani, décrire la formation des *Pisolites* dans son livre intitulé *la Purezza del mare e dell'atmosfera,* et notons de notre côté que dans les environs de la ville de Mexico, dans les grandes lagunes, et plus particulièrement dans les lacs de Tezcuco,

les habitants récoltent les œufs de ces insectes dans des fagots de joncs et d'herbes, et les font sécher pour en faire, après les avoir moulus, une espèce de pain, ou un caviar analogue à celui qui vient sur nos marchés.

Ce comestible est nommé *Autlé*, *Aguautlé* ou *Ahuautlé*. Humblot connaissait déjà cette substance et il se demandait si le *Loul*, que les Arabes des déserts du Fezzan récoltent dans les étangs, ne serait pas l'*Aguautlé* qu'il voyait sur les marchés du Mexique; ce qu'il faut regarder comme certain, puisque M. Jules de Gaules affirme qu'en Egypte aussi, on fait un usage semblable des œufs de la *Corixa esculenta*.

Au temps d'Aristote, le plus babillard de tous les insectes, la *Cigale*, était recherché par les Grecs au moment où elle dépouille sa première enveloppe pour devenir *Tettigometra*, comme ils disaient, c'ést-à-dire au moment où elle se transforme. Plus tard lorsque l'insecte devient *Tettix* ou *Cigale*, les mâles étaient préférés, à moins que les femelles ne fussent déjà chargées d'œufs. Aristophane et Athénée confirment les assertions d'Aristote, et Elie déplore que cet animal consacré aux Muses fût de son temps, enfilé, vendu et mangé avec délices; c'était, du reste, la faute de l'insecte lui-même qui, selon l'opinion des anciens, adoptée encore de nos jours par les Chinois, ne se nourrissant que de rosée, devait naturellement passer comme donnant une nourriture des plus pures.

Pline, parlant des Parthes et d'autres nations de l'Orient, dit qu'ils se servaient de la *Cigale* comme d'aliment, et nous savons que de nos jours les aborigènes de la Nouvelle Galles du Sud font bouillir certaines espèces de *Cigales* ou *Téttigonies* pour composer une nourriture qu'ils appellent *Galan-galang*.

ORTHOPTÈRES

Sous cette dénomination se rangent ces myriades d'insectes appelés vulgairement : *locustes*, *sauterelles*, *grillons*, etc., etc., Moïse dans le Lévitique, parlant des

animaux dont la nourriture était permise aux Hébreux, met au nombre de ceux-ci : le *Bruco* et ses variétés ; l'*Attaco*, l'*Ophiomaco* et les nombreuses espèces de *sauterelles*. Les interprètes admettent que par *Bruco*, *Attaco* et *Ophiomaco*, il entendait des espèces et des genres analogues aux sauterelles dont il est parlé. On lit dans la Bible, que saint Jean se nourrissait de *locustes* dans le désert, et à voir l'usage que de notre temps font de cette nourriture certaines populations des régions qu'habitait saint Jean, on ne peut admettre l'opinion de ceux qui prétendent que le mot *Acrides* du texte grec puisse désigner les graines d'une espèce de *Cassie*.

Pline dit que les Parthes mangeaient les *sauterelles*. Aristophane, dans ses *Arcanes*, raconte que les Grecs vendaient les *sauterelles* sur leurs marchés. Strabon, parlant d'un peuple habitant le fond du golfe Arabique, dit que lorsque le vent de l'équinoxe apportait des essaims de *sauterelles*, ils allumaient de grands feux pour les faire tomber à terre et les manger. Linné décrivant la *Locusta* ajoute : *hic esculentus est*.

Plusieurs auteurs et voyageurs plus modernes, comme Morier, Hasselquist, Adams, Forbes, Pallas, Blaquière, Clénard, Hassan-Hali et d'autres encore, affirment que plusieurs peuplades de l'Orient et du Centre font usage des *sauterelles*, soit pour leur nourriture, soit pour celle de leurs chevaux et de leurs chameaux.

Les Chinois, dès les temps les plus reculés, se sont préoccupés des *sauterelles* et ont conseillé au peuple de leur donner la chasse, afin de diminuer les dommages qu'elles causent ; comme il est dit, dans la traduction du *Nun Cen ziuen sciu*, ou traité complet d'agriculture dont Andreozzi est l'auteur.

Le professeur Giglioli a relevé dans son voyage de circumnavigation, que sur le marchés de Tien-tsin et de Péking on vend des *sauterelles* destinées à la nourriture des habitants, et les frères Villa, dans une de leurs publications sur les dégâts que causent ces insectes, racon-

tent que les Arabes s'en servent pour nourriture, s'appuyant sur une parole traditionnelle de leur prophète : « *Ce-* « *lui qui ne mange pas de mes sauterelles, de mes cha-* « *meaux et de mes tortues n'est pas digne de moi ni* « *moi de lui.* »

Suivant les mêmes auteurs, les enfants de l'Europe méridionale, ceux d'Espagne et de Sicile mangent les jambes postérieures de ces insectes [1].

Au sujet du mode employé par les différentes populations pour adapter les *sauterelles* à leur goût particulier, Bukhardt nous donne des renseignements intéressants.. « Les Arabes, dit-il, les jettent vivantes dans l'eau bouillante avec une forte dose de sel; après quelques minutes de cuisson, ils les retirent de l'eau, leur ôtent la tête, les ailes, les pattes, font sécher les corps au soleil et les conservent en sacs; dans cet état ils les passent au beurre et les mangent avec du pain non levé ; parfois ils les sèchent complétement au four pour les moudre dans des moulins à main et en faire une pâte dont ils confectionnent du pain ; d'autres enfin, les mangent simplement bouillies et salées. »

Jackson, dans son *Voyage au Maroc*, raconte que ces peuples, après avoir fait bouillir les *sauterelles*, les accommodent avec du sel, du poivre et du vinaigre.

Selon Forbes, dans ses *Oriental mémoirs* et selon Morier, les Arabes font frire les *sauterelles* jusqu'à ce que les ailes et les pattes tombent, et les mêlant à du riz ou à des dattes, ils les mangent en les assaisonnant de différentes épices.

Nous savons aussi, par le témoignage du colonel Burke, que dans l'Inde, les Sépoys font une soupe appelée *Curry* peu appréciable pour les palais européens, dans laquelle, avec beaucoup d'autres ingrédients, entrent les *sauterelles*.

Figuier cite l'autorité de général Daumas qui, parlant

1. Le traducteur se rappelle que pendant qu'il débutait dans ses études au collège de Béziers, il a été assez étonné de voir ses camarades, nés dans le pays, manger les cuisses postérieures des sauterelles et sucer l'abdomen des grosses fourmis.



des Arabes, dit que les *sauterelles* fraîches ou conservées, sont une bonne nourriture pour les hommes et les chevaux. « On les mange bouillies ou rôties, dit-il, préparées avec le *Kus-Kossu* après leur avoir enlevé tête, ailes et pattes ; on les réduit aussi en poudre qui est mêlée ensuite avec du lait et de la farine, et dont on fait une pâte apprêtée avec de la graisse ou du beurre, et du sel. »

Pour en finir avec les *sauterelles*, je rappellerai que dans la séance du 17 juin 1875, M. Riley présenta à la Société entomologique de France une tasse pleine d'une espèce de *sauterelles*, le *Caloptenus spretus*, préparée en conserve alimentaire aux Etats-Unis, dans le but de chercher à réparer les dommages que cet insecte cause à l'agriculture. Quant au goût propre des *sauterelles*, quelques personnes disent qu'il ressemble à celui des *cigales de mer* ou *Pannocchii di mare* ; d'autres qu'il a le goût d'un certain champignon du genre *Agaricus* qu'on mange fumé en Holstein ; d'autres, enfin, comparent ce goût à celui des *écrevisses* ou du *hareng* frais.

LÉPIDOPTÈRES

S'il est vrai qu'en fait de nourriture, comme en fait de beaucoup d'autres choses, l'œil veut sa part, l'homme devrait trouver une ample moisson pour son goût, parmi ces légères créatures, filles des fleurs et de l'atmosphère, qui nagent au milieu de torrents de lumière et de parfums pour puiser le suave nectar dans le calice des fleurs.

Mais au contraire, les papillons de nuit, plus que les autres ordres d'insectes, ont excité les appétits humains ; et les espèces choisies de préférence sont même les moins belles, et ne sont utilisées que lorsqu'elles sont encore à l'état de larves.

Dans l'ouvrage déjà cité de Kirby et de Spence, on parle de larves mangées par les Bushmans et par les habitants de l'Yariba en Afrique.

Telles sont aussi les larves d'une espèce de *Nicterobius* et celle de l'*Euploea hamata* appelée *Bongong* par les indigènes de l'Australie qui, selon Bonnet dans son ouvrage : *Wanderings in New-south Wales*, les récoltent sur certains rochers granitiques aux mois de novembre, décembre et janvier.

On dit que fumée et séchée, cette larve prend la saveur de la noisette.

Dans les relations du voyage de la frégate *Magenta*, déjà cité, cette espèce d'insecte appelée *Booyong* est indiquée comme recherchée par les Australiens de *Cipp, s, Land*, comme l'est également par la tribu de Yarra, une grosse larve de *Cossus* appelée *You-urn*, comme le sont aussi en Chine les chrysalides du ver à soie, *Tsan-Sciong*.

Parmi les nombreux auteurs qui ont parlé de l'usage adopté en Chine de servir sur les tables les chrysalides des vers à soie, le missionnaire Favand est des mieux autorisés, puisqu'il assure avoir goûté ce mets qu'il a trouvé rafraîchissant et fortifiant.

« Ces chrysalides, dit-il, après avoir été débarassées de leur soie, sont séchées au four jusqu'à ce qu'elles perdent leur peau et prennent l'aspect de masses jaunâtres ; elles sont ensuite passées au beurre ou à l'huile et bouillies pendant peu de temps. Les riches y ajoutent des jaunes d'œufs ; les pauvres les assaisonnent avec du sel, du poivre et du vinaigre. »

Deux célèbres naturalistes, Linné et Ray, et avec eux beaucoup d'autres, supposent que le fameux *Cossus* que mangeaient les anciens Romains, selon Pline, était simplement un ver rougeâtre qui vit à la façon des larves sous l'écorce des pommiers, des cerisiers et des saules qu'il endommage gravement.

Ce ver se change ensuite en un papillon de nuit auquel les entomologistes modernes ont donné le nom de *Cossus ligniperda* (Linn.). D'autres auteurs pensent au contraire que le *Cossus* doit être la larve du *Cerf-volant Lucanus*

cervus), ou celle d'autres espèces de grosses larves (nous avons déjà vu qu'il y en a de comestibles), tels que le *Prionus coriarius* (Linn.) selon Kirby et Spence, le *Cerambyx heros* (Cop) selon Olivier et Mulsant, la *Lamia textor* (Lab.), le *Morimus tristis* (Fab.) et la *Calandra palmarum* (Linn.) selon d'autres.

Il semble peu probable que la larve du *Cossus ligniperda* puisse être celle recherchée par les Romains, car elle secrète un liquide âcre, caustique et essentiellement fétide; plus vraisemblable nous paraît l'opinion des autres auteurs, disant qu'il faut considérer comme le *Cossus* ancien, les larves de différents gros coléoptères plus ou moins ressemblants entre eux.

HYMÉNOPTÈRES

Si le temps, dont j'ai, peut-être, déjà abusé, m'avait permis de m'étendre sur les produits comestibles des insectes, je vous aurais certainement parlé du miel de Crète et de Grèce chanté par Virgile, de celui produit par l'abeille italienne *Apis ligustica* (Spin), de celui donné par l'*Apis mellifica* (Linn.) des autres parties de l'Europe, de l'*Apis fasciata* (Latr.) de l'Egypte, de l'*Apis unicolor* (Latr.) de Madagascar, de l'*Apis Indica* (Latr.), de Pondichéry et du Bengale, de l'*Apis Adansoni* du Sénégal, de l'*Apis acrensis* (Fab.) de l'Inde orientale, de la *Mellipona amalthaea* (Latr.) de Surinam et de Cayenne, de la *Mellipona ruficrus* (Latr.) du Brésil, et de bien d'autres abeilles et mellipones d'autres parties du monde.

Mais ces délicieux produits n'ont pas satisfait les besoins humains; il a fallu que leurs auteurs devinssent aussi notre proie. En effet, Knox dans sa description de Ceylan, nous apprend que lorsque les indigènes voient pendre aux rameaux des arbres un essaim d'abeilles, ils placent dessous des vases pour le recueillir; et qu'ils le mangent comme mets excellent, après l'avoir fait bouillir.

Le même auteur dit que dans ce pays on mange de grosses guêpes des genres *Xylocopa* et *Bombus* que nous appelons communement *Frelons* (*Calabroni*).

En outre, dans la traduction manuscrite d'un ouvrage chino-japonais, qui a été mise gracieusement à ma disposition par le professeur A. Severini, je lis que parmi les nombreux renseignements que les Chinois et les Japonais fournissent sur les insectes employés dans leur médecine, et sur les nombreuses espèces de miel et autres produits de toute espèce des guêpes et des abeilles, il est question de certaines abeilles (*pecchie*) qui font leur nid dans le *Bambou*, et que recherchent avidement, pour les manger, les enfants qui les trouvent douces a cause du miel que contient leur corps.

Piso, dans ses voyages, donne le nom de *Cupia* et de *Tamajoura* à deux espèces de fourmis que l'on mange au Brésil; ce que confirme Humbolt lorsqu'il dit que les *Murivatanos* et les *Margueritares* (sic) mangent ces fourmis mêlées avec de la résine.

Cladcleug fait mention de fourmis mangées à Saint-Paul du Brésil; et dans le *Lander s. record. of Claperston' s. last voyage*, il est aussi question de fourmis cuites dans le beurre et mangées avec de l'*Igname* et du *Tuah* par les habitants de Yariba en Afrique.

M. Consett, dans ses *Voyages en Suède*, assure que là, les fourmis sont distillées avec du seigle pour donner à l'alcool que l'on obtient, une saveur appréciée par les habitants.

Je relève dans le manuscrit déjà cité du professeur Severini, que les montagnards de la Chine et du Japon, déterrent certains nids de fourmis et y recherchent les œufs qui sont bons à manger; il soutient que la sauce *Ziang*, faite avec des œufs de fourmis, est semblable à la sauce *Ziang* obtenue de la viande.

Giglioli dit en outre que les Australiens recherchent pour les manger les œufs et les larves de fourmis.

Passant à d'autres insectes de la même famille que les

abeilles et les fourmis, nous trouvons qu'à Chio et à Constantinople, on fait un grand commerce de certaines galles fraîches succulentes qu'on mange à la mode orientale avec plus ou moins de sucre; elles seraient produites par la piqûre d'un insecte du genre *Cynips* qui, par ce moyen fait développer sur les tiges de la *Salvia pomifera*, de la *Salvia triloba*, de la *Salvia officinalis*, des galles destinées à servir de nid à sa progéniture.

NÉVROPTÈRES

Les *Termites*, si semblables au premier aspect aux fourmis, et que l'on connaît sous la dénomination de *Fourmis blanches*, sont classés par les entomologistes dans un autre ordre qu'elles, en raison de leurs différences caractéristiques.

Selon Smeathmann, ils constituent une nourriture économique pour les classes pauvres de l'Inde qui les mangent crus, bouillis ou pétris avec de la farine; comme agissent, du reste, quelques tribus d'Afrique.

Les espèces comestibles sont: *Termes arborum*, *T. fatale*, *T. Smeathmanni*.

A Florence, tout le monde connaît les *Éphémères* qui dans les soirées d'été, apparaissent en quantité très considérable, et que nous voyons se précipiter affolés contre la lumière des reverbères de l'Arno.

Les Chinois trouveraient là à faire une chasse aussi productive que celle qu'ils font dans leur pays à un autre *Éphémère* qu'ils écrasent et mêlent à du miel, pour en préparer une conserve d'une saveur acidulée.

DIPTÈRES, APTÈRES, ARAIGNÉES ET MYRIAPODES

Sur ce grouillant dessert et sur ses commensaux de diverses nations, nous étendrons un voile épais duquel nous nous contenterons de voir confusément apparaître non seu-

lement l'image de nos amateurs de fromages habités par la larve du *Tyrographus casei*, mais encore celle des Hottentots appelés non sans raison par Latreille *Phthirophages*, celle des *Bushmans* avides d'une certaine araignée grosse comme un poulpe, celle de certains enfants indiens vus par Humblot, déterrant pour les dévorer des mille pieds longs de plusieurs pouces ; mais surtout l'image d'un illustre personnage, l'astronome Lalande, qui faisait ses délices des araignées.

Le cœur se soulève à l'idée d'un pareil repas ; aussi je crois qu'il est utile de sortir de table.

En prenant congé de vous, j'ai l'espérance que vous ne voudrez pas me garder trop de rancune de ce que je vous ai exposé simplement, en même temps que quelques détails de l'histoire alimentaire des hommes, quelques-unes des particularités intéressantes de notre chère Entomologie ; et me tournant spécialement vers ceux des mes auditeurs qui, pour ne pas faire tort à la délicatesse de leurs palais, étaient les moins disposés à m'accorder ce pardon que je leur ai demandé en commençant ; marri et confus de les avoir blessés, je leur dirai en terminant avec l'ancien adage :

De gustibus non disputandum.

NOTE SUR L'ANOBIUM (NEOBIUM)

TOMENTOSUM (MULSANT ET REY)

Notre savant collègue M. Edmond Blanc en prenant possession de la Bibliothèque de Nice, l'a trouvée envahie par un ennemi terrible des richesses qu'il est chargé de conserver ; cet ennemi, il a bien voulu me le communiquer en me demandant quelques indications entomologiques à son sujet.

De nombreux livres anciens, reliés, des manuscrits même, sont perforés surtout à l'intérieur vers le point d'attache des feuilles; je connais déjà, pour ma part, un Pline in-quarto en deux volumes qui n'a pas trouvé grâce.

Au premier aspect, on ne pouvait douter que l'auteur du dégât ne fût un *Coléoptère* de l'ordre des *Térédiles* et du genre *Anobium*; la largeur des galeries la grosseur de la coque à transformation indiquaient un insecte de taille plus grande que l'ennemi habituel des bibliothèques (*Anobium paniceum*). Notre monument municipal avait donc le triste privilège de donner asile à un destructeur plus dangereux que ceux qui d'habitude s'attaquent aux collections de livres et papiers.

Grâce à l'obligeance de M. le Conservateur et à celle de M. l'archiviste du département, M. Moris, j'ai pu réunir en larves, coques et même en débris d'insecte

parfait, de quoi répondre d'une manière scientifiquement certaine au désir de ces messieurs ; je n'avais pour cela qu'à faire moi-même appel au savoir de mon collègue en Entomologie, M. Cl. Rey auteur, avec le regretté M. Mulsant, d'un travail consciencieux sur les *Térédiles*.

Je donne donc ici une analyse, contrôlée au vu des documents communiqués, des descriptions très-détaillées que je dois à l'extrême obligeance de M. Rey, et auxquels je joins mes propres observations.

L'insecte destructeur des collections de la bibliothèque de Nice est l'*Anobium tomentosum* de Dejean et de MM. Mulsant et Rey [1], *castaneum* d'Olivier, *hirtum* d'Illiger, qui ne serait peut-être à la rigueur qu'une variété de l'*A. hirtum* ; c'est l'opinion assez générale du moment.

Voici la description de l'insecte parfait, de sa larve et de sa coque à transformation.

LARVE

Long. 5 à 6 mil.

Corps hexapode, blanchâtre, presque mat, fortement plissé en travers, fortement arqué postérieurement, très-convexe en dessus, revêtu de poils blonds fins.

Tête inclinée, plus étroite que le prothorax subarrondie, subcornée, blanchâtre, assez brillante, hérissée de longs poils fins blonds et assez serrés.

Front creusé sur son sommet d'une fossette.

Mandibules robustes d'un noir de poix à la base, ferrugineuses.

Mâchoires très développées.

Palpes à trois articles.

Palpes labiaux à deux articles.

Yeux à un oscelle, en forme de tubercule lisse, luisant et brunâtre.

1. Opuscules entomologiques XIII. 81. 1869.

Antennes, courtes à trois articles.

Prothorax, mésathorax et métathorax courts, fortement plissés en travers ; le *métathorax* pourvu de petites spinules.

Abdomen de neuf articles très-courts mamelonnés, fovéolés, plissés sur les côtés ;

Anus fortement refoulé en dessous.

Dessous du corps blanchâtre plissé en travers.

Stigmates au nombre de neuf paires.

Pattes courtes et pâles.

Cuisses garnies en dessous de longs et fins poils flaves ;

Tibias ciliés de longs poils, et terminés par un ongle presque droit, corné, acéré, brunâtre.

Cette larve cause de grands dommages dans les bibliothèques ; elle ressemble à celle plus commune de l'*A.paniceum* dont elle diffère par sa taille beaucoup plus grande et par son métathorax pourvu de petites spinules.

COQUE

Avant de se transformer en nymphe, la larve se construit une espèce de coque composée de débris de papiers qu'elle a rongés et qu'elle a soin d'agglutiner avec art au moyen d'une sorte de sécrétion particulière ; cette coque longue de 7 à 8 millimètres sur une longeur de 4 environ, est de forme ellipsoïde obtuse aux deux bouts, comme vernissée à l'intérieur, blanchâtre et rugueuse à la surface extérieure, qui offre quelques aspérités oblongues plus foncées, produites par la matière gommeuse dont l'insecte s'est servi pour confectionner la demeure où doivent s'accomplir ses dernières transformations ; cette coque est engagée dans la galerie même, agrandie à cet effet.

INSECTE PARFAIT

Le mâle se distingue de la femelle en ce que les trois derniers articles des *antennes* sont plus longs pris ensemble

que le reste de l'*antenne* ; le dernier étant étroit et beaucoup moins acuminé au sommet.

Longueur 45 mil., largeur 18 mil.

Corps suballongé, d'un châtain plus ou moins clair, mat, revêtu d'une fine villosité grisâtre.

Tête beaucoup plus étroite que le *prothorax* d'un châtain mat densement pubescent, hérissé de quelques longs poils ;

Mandibules d'un ferrugineux brunâtre ;

Palpes testacés ;

Yeux noirs.

Antennes à dix articles dépassant à peine la base du *Prothorax*, très-finement pubescentes, de grandeur et de forme différentes ; les trois derniers formant une massue lâche.

Prothorax d'un châtain mat revêtu d'une pubescence blanche couchée et serrée entremêlée, surtout sur les côtés, de poils plus longs et redressés ;

Ecusson châtain, transverse densement pubescent ;

Elytres trois fois aussi longues que le *Prothorax* subparallèles, arrondies au sommet, d'un châtain plus clair et peu brillant, creusées chacune de onze stries peu profondes assez fortement ponctuées ;

Dessous du corps légèrement convexe, d'un châtain clair ;

Pieds finement chagrinés, d'un roux ferrugineux :

Tarses courts et épais.

Voici ce qui, d'après MM. Mulsant et Rey, les aurait amenés à faire de l'*Anobium tomentosum* une espèce particulière indépendante de l'*Anobium hirtum* ; la taille du *tomentosum* serait un peu moins forte ; la couleur serait moins sombre ; le *Prothorax* serait plus légèrement sillonné sur le dos, moins fortement arrondi sur les côtés ; les angles postérieurs un peu plus marqués ; les *Elytres* n'auraient pas de bandes transversales distinctes ; les stries seraient moins fortement ponctuées et à intervalles moins convexes ; la villosité serait moins longue et moins apparente.

Il n'y a d'autre moyen de défense connu, que la visite fréquente des livres et papiers, qu'on doit ouvrir et fermer avec force et même battre avec énergie.

Le cuir des reliures est attaqué par l'*Anobium paniceum* (Linn.) dont la larve est à peu près semblable à celle du *tomentosum*, mais beaucoup plus petite; quant à l'insecte parfait, il est beaucoup plus petit aussi, de couleur uniforme châtain ; ce *Coléoptère* cause de grands dégâts chez les marchands de cuir et de chaussures ; on ne peut combattre son invasion qu'en battant avec énergie, en automne et au printemps surtout, les marchandises envahies, et en les garantissant d'un excès d'humidité aussi bien que d'un excès de chaleur.

Quant à sauvegarder ces marchandises, en les saupoudrant de camphre ou d'insecticides, ce mode d'opérer ne présenterait que des garanties insuffisantes, car il a été constaté que les larves d'*Anobium*, aussi bien que celles de *Dermestes*, prospèrent au milieu de ces désinfectants.

A. PERAGALLO.

SUPPLÉMENT

A L'ÉPIGRAPHIE DES ALPES-MARITIMES

En janvier 1878, j'ai mis la dernière main à mon épigraphie du département. Depuis cette époque, à la suite de fouilles opérées dans diverses parties du pays, plusieurs fragments épigraphiques nouveaux ont été mis a jour ; d'autres, que l'on croyait perdus, ont été retrouvés ; si bien, qu'il y a aujourd'hui matière à un supplément.

Parmi les textes nouveaux exhumés en ces derniers temps, tous ne sont pas inédits. M. Ernest Desjardins d'une part et M. G. Rossi d'autre part en ont publié quelques-uns; mais la plus grande partie d'entre eux voit le jour pour la première fois.

Les points principaux où ces fragments ont été retrouvés sont, en première ligne Cimiez ; viennent ensuite Vintimille et Antibes ou ses environs, c'est-à-dire les trois *civitates* de la côte.

ANTIBES

La plus importante de toutes ces inscriptions a été trouvée à Saint-Cassien, qui appartenait à la *civitas* d'Antibes ; elle n'est pas inédite, elle a été tout d'abord publiée par M. Revellat dans le *Courrier de Cannes* [1], mais, a dit M. Ernest Desjardins, « cette publication a été faite

1. n° du 10 mars.

d'une manière si peu satisfaisante, qu'on peut la considérer comme inédite ; quant au sens que l'auteur en a tiré, il ne faut pas en parler. » A son tour M. Ernest Desjardins a communiqué cette inscription à l'Académie des inscriptions et l'a publiée dans le nº 3 du *Bulletin Epigraphique de la Gaule,* sous forme de lettre au président de l'Académie. Dans cette lettre, revenant sur ses affirmations précédentes [1], le savant membre de l'Institut semble incliner à retrouver l'ancienne station d'*Horrea* dans la Napoule. J'ai dit dans l'introduction de la première partie de mon *Epigraphie* quelles sont les raisons qui m'ont décidé à placer *Horrea* à Auribeau et ce n'est pas la découverte d'une inscription funéraire à Saint-Cassien, qui peut changer ma manière de voir à ce sujet. D'ailleurs, les raisons données par M. Desjardins me paraissent bien faibles; en effet, voici ce qui l'a décidé à placer *Horrea* à la Napoule :

« D'après l'inscription dont il sera question plus loin, il « me paraît probable que la *Via Aurelia* passait auprès de « ces sépultures, au sud du mamelon, se rendant, d'après « les itinéraires d'*Antipolis* qui est Antibes, à la station « *Ad Horrea,* qui serait la Napoule, au pied oriental du « massif de l'Estérel. Cet intervalle mesure 12 milles valant « 17 kilomètres et 772 mètres, distance conforme entre les « deux localités modernes. »

La table de Peutinger marque en effet 12 milles entre *Horrea* et Antibes; mais elle en marque aussi 17 entre *Horrea* et *Forum Julii.* Or, cette distance n'est plus conforme avec celle qui existe entre la Napoule et Fréjus, tandis qu'elle concorde très bien avec celle d'Auribeau à Fréjus. D'ailleurs, en dehors de toutes les raisons déjà fournies par les partisans d'*Horrea* à Auribeau, il faut ajouter que dans le cartulaire de l'abbaye de Lérins, dans des chartes datant du XIe siècle, Auribeau n'est nommé qu'*Orreis,* forme qui se rencontre dans les plus récents des

1. Tab. de Peut. p. 63, ad verb. Horrea.

documents antiques que nous possédions, pour désigner *Horrea*, tels que l'*Anonyme de Ravenne* ou certaines éditions de l'Itinéraire d'Antonin. Dans le même cartulaire, la Napoule ou son territoire sont désignés sous le nom d'*Avenio* ou de *Castrum de Avenionettis*, nom qui s'est conservé dans celui de l'église de N. D. de la Vignette située près de la Napoule ; rien. ne peut donc, dans la découverte de Saint-Cassien, autoriser la nouvelle détermination du site d'*Horrea* proposée par M. Desjardins :

Une seconde observation au mémoire de M. Desjardins. Ce n'est pas M. Revellat qui a nommé le monticule de Saint-Cassien « un témoin géologique des derniers dépôts de la période tertiaire. » Cette détermination géologique se trouve à la page 36 de la première partie de mon épigraphie, publiée en 1878 ; c'est-à-dire quelle a été connue de M. Revellat *trois ans* avant qu'il eût écrit son mémoire.

Sous le bénéfice de ces observations je publie, après M. Desjardins, l'inscription de Saint-Cassien [1].

1

D(iis) M(anibus) (ascia) — *C(aio) Iovio Iulio Ligu*[*ri*] — [*I*]*ovia Santippe fili*[*o p*] *i* [*en*] *tissimo qui annis vixit* — [*x x*] *iii me(n) ses* [2] *iiii.*

[*Tu q*] *uoque communi* [*sess*] *urus sede via* [*t*] *or.*

[*Paul*[*o*] *siste precor sperans* [*tibi*] *talia ferri.*

Et lege [*ja*] *m nimium crud* [*eli*] [*funere raptus*].

N . . . .

Aux dieux mânes à Caius, Jovius, Julius, Ligur, Jovia, Santippe à son fils bien-aimé qui vécut vingt-trois ans et quatre mois.

Toi aussi tu viendras te reposer au commun séjour ; voyageur arrête je te prie en pensant qu'on pourra plus tard en faire autant pour toi et lis : La mort cruelle m'a déjà saisi.........

L'inscription continuait encore et donnait, comme celle de Mougins, des détails sur la vie et la mort du défunt. La

1. Voy. la planche.
2. La syntaxe exige *mensibus*, mais le texte porte *annis* et *menses*.

lettre N. qui finit la onzième ligne devait commencer le vers suivant.

La restitution des vers est due en partie à M. Hignard de la faculté de Lyon, et à M. Moris, archiviste du département des Alpes-Maritimes, notre collègue.

M. Revellat qui, le premier, a publié ce texte, le traduisait ainsi :

Aux dieux mânes !
A Jovius Julius Ligurus
qui a vécu une année sanctificateur perpétuel, son fils bien-aimé qui vécut ... 2 ... ans et quatre mois.

Prendre le nom de Santippe, qui est une forme connue du cognomen Xantippe, pour *sanctificateur perpétuel*, c'est là un tour de force qui montre jusqu'à quel point peuvent s'égarer des gens, instruits d'ailleurs, mais ne connaissant pas l'épigraphie, lorsqu'ils veulent traduire les textes anciens.

Cette inscription a été trouvée à Saint-Cassien, chez Mme Rippert de Cannes qui la possède actuellement. Les mêmes fouilles ont mis à jour un second fragment de marbre sur lequel on lit les lettres suivantes :

2

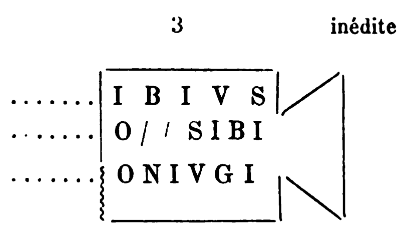
D
....ME.....
....VAL....
......VE.....
....QVE·V.....

Ce fragment est incomplet à droite, à gauche et au bas; c'est une inscription funéraire, mais il serait impossible d'en dire plus, sans entrer dans le domaine de la fantaisie. Divers fragments de poterie ont aussi été mis à jour.

Je ne parlerai que pour mémoire des autres objets qui ont été retrouvés à côté de ces textes. Ce sont : de grandes briques, formant tombes; des urnes cinéraires; des fragments de statuettes en poterie; dix-huit monnaies, parmi

lesquelles une pièce carthaginoise, un as de la république et quelques moyens et petits bronzes, depuis Auguste jusqu'à Gratien.

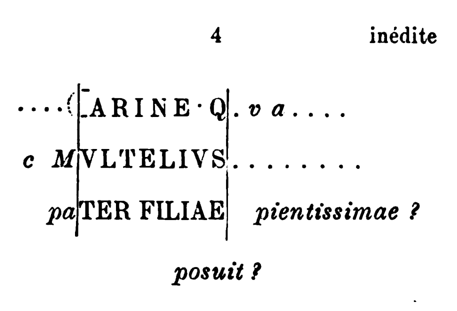
3 **inédite**



La première ligne semble porter la fin du *gentilicium Vibius*, à la fin de la seconde l'on reconnaît le mot *sibi* et la troisième porte la fin du mot *conjugi*, ce qui nous démontre qu'il s'agit d'une épitaphe funéraire. C'est là tout ce que l'on peut dire sur ce texte si l'on veut rester sur le terrain scientifique.

Cette inscription, qui se trouve dans l'église paroissiale de Biot, avait jusqu'ici échappé à toutes les recherches ; elle m'a été indiquée par M. Prosper Chauve ; elle est placée au bas de l'arche qui est à gauche du maître-autel ; elle est incomplète à gauche et au bas, et l'on peut croire qu'il y avait, au moins au milieu, une quatrième ligne, car la moulure du bas n'est pas conservée.

4 **inédite**



..............*Carin(a)e q(uæ)* [*vixit*] [*annis*].......— [*Caius* ?] *Multelius*......... [*pa*]*ter filiae* [*pientissimae posuit*] ?

L'inscription est incomplète de tous côtés; la première ligne devait porter le *gentilicium* et la filiation de

Carina, qui, si elle se nommait comme son père, et cela est probable, était *Multelia*; la seconde ligne devait commencer à gauche par la lettre indiquant le prénom de *Multelius*, un *C* ou toute autre, elle s'achevait à droite par son *cognomen*. La dernière ligne portait, après le mot *filiæ*, un qualificatif tel que *dulcissimæ* ou *carissimæ*, etc.

En somme, c'est l'épithaphe d'une jeune fille à qui son père élève un monument funéraire.

Cette inscription, qui se trouve au confin des territoires de Vallauris et d'Antibes au sommet d'un mamelon, au nord de la chapelle de Saint-Mayme, a été découverte par M. Beuf négociant de Vallauris, notre collègue, qui m'en a fait un estampage.

5 inédite

I·O·D·E

Cette inscription, aussi découverte par M. Beuf, est gravée sur un petit autel en forme de cippe; elle est située sur un mamelon voisin du précédent (ouest). C'est une dédicace à Jupiter, il faut la lire ainsi :

I(OVI) O(PTIMO) D(OLICHENO) E.....

Jupiter avait de nombreux surnoms; celui d'*optimus* est le plus usité. *Dolichenus* étant plus commun que *domesticus* que l'on trouve quelquefois, j'ai choisi ce sens. Quant à la dernière lettre cet E, s'il est certain, ce que j'ignore, car je n'ai pu voir la pierre et c'est d'après la copie de M. Beuf que je la publie, si, dis-je, il est certain, je ne sais comment l'expliquer. Jupiter est bien appelé *Æternus*, mais je ne puis admettre sans preuve l'orthographe *eternus*; on connaît aussi une inscription de Klausembourg l'ancienne *Napoca*, où Jupiter est qualifié d'*Erusenus*; mais c'est là un ethnique, qui rappelle la ville d'*Erixa* dans l'Asie Mineure où le culte de Jupiter était très répandu et à moins d'admettre que le cippe

de Vallauris ait été consacré par un habitant de la Carie, on ne s'expliquerait pas la présence de ce surnom sur une inscription des Gaules.

Je dois pourtant ajouter que l'on a trouvé à Nîmes des dédicaces à Jupiter où ce dieu est qualifié d'*Heliopolitanus*, qui est aussi un ethnique se rapportant à une ville lointaine ; mais à Nîmes, de même qu'à Klausembourg, l'ethnique est écrit en toutes lettres ; or, il est peu admissible que l'on ait employé une simple initiale pour rappeler un ethnique de Jupiter, qui, fort probablement, était inconnu des habitants du pays. Cette abréviation, qui se comprendrait très-bien à Erixa, ou même dans l'Asie Mineure, deviendrait absolument incompréhensible en Gaule. Or si les Romains se servaient des sigles abréviatifs dans leurs inscriptions, c'est parce que ces sigles parlaient aux contemporains et qu'ils les lisaient sans peine aucune.

6 inédite

....
...... *pat* ERNVS..........
......................O....
...... *pa* RENTIBVS
... *monu* MENTVM
.........SIBI POSTE
.... *posu* ERVNT

Inscription incomplète au sommet et à gauche, elle est pourtant facile à rétablir au moins dans son sens général ; elle se composait d'une ou plusieurs lignes qui manquent aujourd'hui ; ces lignes contenaient les noms, prénoms et la filiation des dédicants. La première ligne qui nous soit conservée, porte la fin du cognomen *Paternus*, cognomen connu à Antibes par d'autres inscriptions ; la deuxième ligne porte un O qui paraît terminer un mot au datif; la troisième ligne porte la fin du mot *Parentibus* qui était fort probablement suivi, au commencement de l'autre ligne, d'un qualificatif tel que *dulcissimis, carissimis, merentissimis*, etc., le mot qui suit est la fin du

terme *monumentum*, commun dans les inscriptions funéraires. Il est probable que la ligne suivante commençaît par le mot *funerarium* ou tout autre qualificatif, après quoi venait la conjonction *et*; la ligne qui suit commençait par la fin du mot *posterisque suis vivi posuerunt*.

En somme si, pour fixer les idées, nous prenons au hasard, parmi les inscriptions d'Antibes, les noms et prénoms d'un *Paternus*, nous arriverons à ce résultat :

(Titus Valerius, Titi filius, Voltinia)
Paternus
.... *o*
(et Valeria Maxima) parentibus
(carissimis monu) mentum
(funerarium et) sibi poste
(risque suis vivi) posuerunt

Titus Valérius Paternus fils de Titus, de la tribu de Voltinia et Valeria Maxima (sa sœur ?), ont de leur vivant fait ce monument fnnéraire à leurs très chers parents et pour eux et leurs descendants.

Cette inscription, récemment découverte à Saint-Honorat, est actuellement scellée dans le mur du nouveau cloître, près de l'église neuve.

Puisque nous voici à Saint-Honorat, j'en profite pour avertir le lecteur que les numéros 125, 127 et 128 de mon épigraphie, qui se trouvaient dispersés dans les alentours du monastère, sont aujourd'hui encastrés à côté de l'inscription précédente, dans les murs du nouveau cloître.

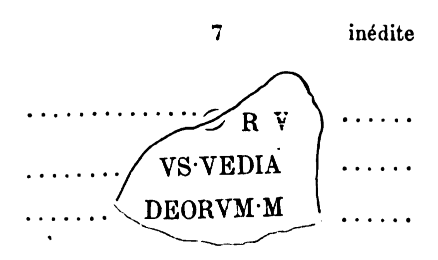
CIMIEZ

On a fait, dans le courant de l'année, quelques fouilles dans la propriété du comte Garin où sont situés les thermes anciens, et quelques fragments épigraphiques ont été mis à jour. Ils sont pour la plupart de peu d'impor-

tance, mais ils ne peuvent être négligés, car, rapprochés de ceux que l'on connaît déjà, ils les confirment ou les corrigent.

L'un des fragments les plus importants qui ont été découverts en ces derniers temps est le suivant :

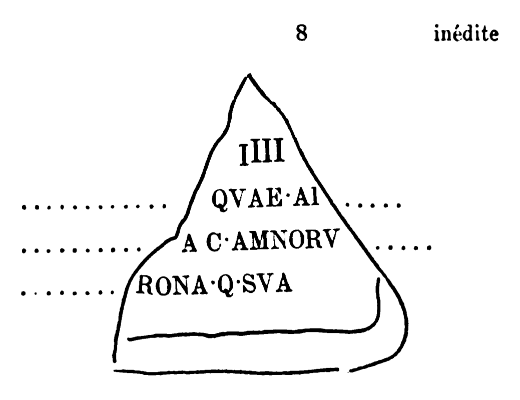
7 inédite



La seconde ligne de ce texte porte le commencement du nom des *Vediantii* qui est l'ethnique des anciens habitants de Cimiez; la syllabe VS qui précède ce mot, fait penser au texte déjà connu, sur lequel on lit la dédicace : (*Matribus Vediantiabus*, aux Mères Védiantiennes); la dernière ligne qui porte le mot *Deorum* suivi d'un M, semble pouvoir le compléter par le qualificatif *Minorum*. Il s'agirait donc d'une dédicace aux divinités secondaires ou locales, telles que les Lares, les Mères, les Nymphes, etc. Toutefois, le texte est trop mutilé pour songer à en faire une restitution complète.

Ce fragment est actuellement entre les mains de M. le comte Garin à Cimiez ; il a été exhumé à l'est des thermes.

8 inédite



Ce fragment d'inscription, qui est surtout incomplet à gauche, semble se rapporter à un curateur des fleuves? le mot *amnorum* est absolument certain et la lettre C aussi, le point de séparation entre C et A est moins sûr; cependant, il existe une trace encore visible, qui paraît avoir été un point. Si ma supposition est possible, ce que je suis loin d'affirmer, on pourrait se croire en présence d'un magistrat chargé de veiller à l'entretien de la navigabilité sur les fleuves de province; magistrats dont les fonctions auraient eu une certaine analogie avec celles des *Curatores alvei et riparum Tiberis et cloacarum* qui, à Rome, s'occupaient de la navigabilité du Tibre et de l'entretien des égouts. C'étaient des ingénieurs, qui faisaient les barrages et les endiguements; il est possible, si ma conjecture se vérifie, qu'en province ils aient été aussi chargés de la distribution des eaux potables et d'arrosage, mais je le répète, toute cette supposition repose sur une base si faible, que je crois inutile d'insister davantage sur les fonctions de ces magistrats, car *Amnorum* ou *Camnorum* pourrait tout aussi bien être un ethnique ou un nom qualifiant un collège. Dans tous les cas les quatre barres de la première ligne, qui paraissent être des barres numérales, semblent indiquer que cette inscription se trouvait dans un *columbarium* ou tombeau de famille, dans lequel chaque place était numérotée.

9 inédite

..........L.............
......TERN.........
.......CLAVD........
..........A...........

Cette inscription a été découverte, comme les précédentes, près des thermes; et, comme la première ligne montrait les lettres TERN, on avait pensé qu'il s'agissait de l'inscription qui décorait une porte des thermes et on lisait *Termæ Claudianæ*; on croyait pouvoir admettre l'or-

thographe TERM pour THERM. J'ai voulu voir cette inscription, mais au premier aspect, je me suis aperçu qu'elle n'avait en aucune façon les dimensions monumentales exigées, ensuite que la lettre qui suit l'R est un N et non un M et finalement que l'on voit encore les restes d'un E ou d'un L au-dessus du mot TERN; si bien que ce fragment ne peut être qu'un reste d'inscription funéraire fort probablement. La seconde ligne portait le *cognomen Paternus* ou *Maternus*, où se trouve la syllabe *tern* et la ligne suivante le mot *Claudia*, qui est le nom de la tribu à laquelle Cimiez était inscrite.

Les lettres de cette inscription ont 0^{m},05 centimètres de hauteur et sont d'une bonne époque.

Ce monument est entre les mains du comte Garin à Cimiez.

10 inédite

....
..............I........
........NVS·CA......
........IVS·F........
.... S Ꞩ ......

Ce fragment peu intéressant semble appartenir à une inscription funéraire, il a été trouvé près des thermes et est actuellement chez le comte Garin à Cimiez.

11 inédite

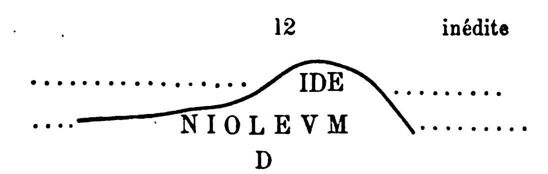
........ON........
....*b*ENE..........
.....IT·EA*m*......
.....DECV*r*.......

fragment incomplet de toutes parts ; ce qu'il en reste est suffisant pour montrer qu'il s'agit encore d'une inscription funéraire, la seconde ligne devait porter le mot *benemerenti*, la troisième la fin du verbe *fecit* ou *posuit* suivi du

mot *eam ?* la dernière portait la mention probable du décret des décurions qui avait accordé le lieu de sépulture.

Trouvée à Cimiez chez le comte Garin qui la possède.

12 **inédite**



Il s'agit fort probablement dans ce texte, d'une de ces cérémonies funéraires, pour lesquelles le défunt laissait par testament, une somme suffisante pour faire faire chaque année, à son anniversaire, un repas sur sa tombe. Dans ces repas, on faisait aux assistants des distributions gratuites de pain, de vin, d'huile et même d'argent. De nombreuses inscriptions nous ont conservé la mémoire de cet usage, que l'on retrouve, de nos jours encore, dans le centre et l'ouest de la France; le midi a perdu cette antique habitude, mais, par contre, il a conservé celle qu'avaient diverses confréries payennes de faire, à certains jours bien déterminés, des promenades processionelles accompagnées de distributions de vivres. Les jours de ces fêtes sont ceux qu'avaient adoptés les anciens collèges et l'on peut dire que, si ce n'est le Dieu adoré, rien n'a été changé depuis ; les confréries chrétiennes ont simplement pris la place des collèges.

Comme les précédentes, cette inscription qui a été exhumée près des thermes de Cimiez se trouve actuellement en main de M. le comte Garin.

13 **inédite**

....
.........OB........
.......VRI........
.......ETO........
..........H........
.......VS..........
.......IVM.......
........O.........

Ce fragment est en trop mauvais état pour en pouvoir rien tirer de certain, d'autant mieux, qu'étant incomplet de tous côtés, il ne nous laisse voir ni le commencement ni la fin de l'inscription, ce qui aurait pu nous guider pour une détermination.

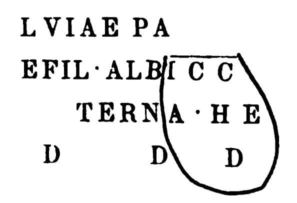
C'est toujours de Cimiez, près des thermes, que provient ce texte, et comme les autres il est en main du comte Garin.

Quelques changements qu'il est bon de noter, se sont produits dans la situation de certaines inscriptions, depuis la publication de mon épigraphie.

L'inscription qui, dans mon recueil, porte le numéro 151 et que je donne comme perdue, a été retrouvée ; elle est actuellement au quartier du Ray, dans la propriété des dames de la Visitation, où j'ai pu vérifier l'exactitude absolue de la leçon que j'en ai donnée.

Les inscriptions portant les numéros 144, 145, 146, 147, 148, 156, 204, 206, 211, 233, 248, 250, 257, 260, 264, 265, 266, 267, 268, qui se trouvaient à la villa Guilloteau sont aujourd'hui à la Bibliothèque municipale.

A ce propos, il est bon de remarquer que le fragment portant le numéro 250 de mon recueil s'adapte très exactement au fragment 211 de la façon suivante :



Ce qui vient confirmer d'une façon absolue la restitution que j'avais proposée.

A VINTIMILLE

14

D M
M'. IVNIO·TRAN
QVILLO·BENEF
PRAEF·FABRIC
PECVLIARIS
MATER·FILIO·PI
ENTISSIMO·FEC

D*(iis)* M*(anibus)* — M*(a)n(io) Iunio Tranquillo beneficiario) præf(ecti) Fabric(ia). Peculiaris mater filio pientissimo fec(it).*

Aux dieux mânes; A Manius Junius Tranquillus bénéficiaire du préfet, Fabricia Peculiaris sa mère a fait (ce monument) à son fils bien-aimé.

Cette inscription n'est pas inédite, elle a déjà été publiée par M. Girolamo Rossi de Vintimille qui l'a découverte [1]. Cet auteur a cru pouvoir lire ce texte d'une toute autre façon que moi, il voit dans Junius Tranquillus un préfet des ouvriers (*fabrum*) d'une légion quelconque? Cette manière de voir ne peut être acceptée; le titre de bénéficiaire est trop commun dans les inscriptions pour qu'il y ait une possibilité de doute sur la position qu'occupait *Tranquillus;* il était bénéficiaire du préfet, c'est-à-dire attaché à son service particulier et jouissant, par ce fait, d'une foule d'immunités et de bénéfices. C'est aux bénéficiaires que, leur service fini, l'on distribuait des terres à cultiver. Tous les officiers supérieurs avaient leurs bénéficiaires; on connait des bénéficiaires du tribun, du légat, du consul, du préfet et aussi une autre caté-

1. L'*Elleboro* periodico di scienze, lettere ed arti numero 6 (tiré à part).

gorie de bénéficiaires qui n'étaient, à proprement parler, que des volontaires et finalement, les militaires qui avaient été recompensés pour une action d'éclat et qui, eux aussi, étaient des bénéficiaires.

Tranquillus était bénéficiaire du préfet.

Le mot abrégé qui suit : FABRIC, a été regardé par M. G. Rossi comme un qualificatif s'appliquant au préfet ; mais si l'on connaît des *praefecti fabrum* qui étaient les ingénieurs des armées romaines, je ne sache pas que les *praefecti fabricae* ou *fabricariorum* soient connus.

J'ai préféré voir dans ce mot le gentilice de *Peculiaris* la mère de *Tranquillus* ; l'on sait en effet que dans le monde romain la femme ne prenait pas le nom de son mari, tandis que le fils portait le nom de sòn père. *Fabricia* avait épousé un *Junius,* dont elle avait eu *Manius, Junius, Tranquillus.*

On rencontre assez souvent dans les inscriptions des *gentilicium* abrégés, surtout lorsqu'ils étaient communs, car le vrai nom était le *cognomen* (Cicéron, César, Auguste, Carracalla, Macrin, etc., ne sont que des surnoms). Mais comme plusieurs personnes pouvaient avoir le même *cognomen,* il était nécessaire d'indiquer à quelle famille, à quel individu appartenait ce *cognomen* de *Tranquillus* ou de *Peculiaris* ; on mettait donc à côté le *gentilicium* qui ne permettait plus d'erreur.

Cette inscription est actuellement à Vintimille près des ruines de l'ancien Théâtre.

15

POMP : NICENI
ANN·XXV
M/· LVCRETIVS
TROPHIMVS CONIV
GI PIENTIS·F

Pomp(eiae) Niceni ann(orum) xxv M(a)n(ius) Lucretius Trophimus Conjugi pientis(simae) f(ecit).

A Pompeia Nicen âgée de vingt-cinq ans, Manius Lucretius Trophimus à sa compagne bien-aimée a élevé (fait) (ce monument).

Cette inscription a été publiée par M. G. Rossi [1], elle est près de la précédente ; elle était encastrée dans le mur d'un puits funéraire plein d'ossements brûlés et de cendres.

16

MAIAE ❦ M ❦ F
PATERNAE
ANNORVM ❦ XI
PARENTES FI
LIAE PIISSIMAE

Maiae M(arci) f(iliae) Paternae annor(um) xi parentes filiae piissimae.

A Maia Paterna, fille de Marcus, âgée de onze ans. Ses parents ont élevé ce monument à leur fille bien-aimée.

Cette inscription, découverte à côté des précédentes, est gravée sur un morceau de marbre de forme pentagonale ; sur la face opposée on lit l'inscription suivante qui est chrétienne :

17

Chrisme

ancre — *ancre*

I ❦ P ❦ NISI
palme PER ❦ DOM *palme*
P ❦ NON ❦ PR

Les caractères de cette seconde incription sont identiques et paraissent de la même époque que ceux de l'inscription précédente qui, pourtant, semble n'avoir rien de chrétien, tandis qu'il est impossible de nier l'origine chrétienne de cette dernière. Les lettres des deux tituli sont des premiers siècles de notre ère, la croix est aussi de forme très ancienne, à bras équilatéraux et tout porterait à croire que les deux inscriptions sont contemporaines et qu'il faut peut-être lire comme le propose M. G. Rossi.

I(n) p(ace) nisi per dom(inum) p(ax) non pr(aebetur).

1. Loc. cit.

Ce qui devrait s'ajouter à la suite de l'inscription précédente. Ceci n'est toutefois qu'une simple hypothèse.

On a trouvé, à côté de ces inscriptions, un certain nombre de petits objets; le caractère chrétien de quelques-uns d'entre eux est indéniable; ce sont :

Un vase de verre, forme calice, couvert d'une sorte de patine rousse ; une tasse de terre rouge, dite de Samos, sur les flancs de laquelle est gravé en bas-relief un cerf fuyant ; une autre qui porte un lièvre courant ; trois grandes *diotae* ; les restes d'une lampe de bronze en forme de nacelle, ornée de petites chaînettes ; la lampe porte le monogramme du Christ. Une autre lampe en terre cuite sur laquelle est gravée une colombe portant en son bec un rameau d'olivier et au dessous une croix de Saint-André ou X.

18 **inédite**

SALVIO · L · F · ANI
CANVLEIO
VALERIA MON
TANA CONIVGI

Salvio, L(ucii) f(ilio) Ani(ensi) [*tribu*] *Canuleio Valeria Montana Conjugi.*

A Salvius Canuleius fils de Lucius de la tribu Aniensis, Valeria Montana à son époux.

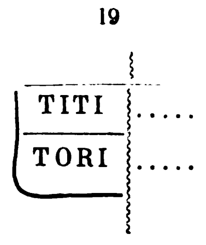
Cette inscription trouvée à côté des précédentes, est actuellement entre les mains de l'aubergiste de Nervia ; elle est gravée sur un fragment de mollasse dure, roche que l'on rencontre à Vintimille ; il est malheureusement plus que probable qu'elle est destinée à être vendue à quelque étranger.

INSCRIPTIONS ET SIGLES FIGULINS

A côté de ces textes, plus ou moins importants, on a mis à jour, dans le département, divers fragments de poterie portant des inscriptions ; ce sont d'abord :

A ANTIBES

19



Marque incomplète à droite, elle est gravée sur un tesson de poterie trouvé à Saint-Cassien chez Mme Rippert.

20 inédite

NOTVS

Couvercle en terre rouge dite de Samos trouvé à Valbonne, actuellement à Cannes au Musée.

21 inédite

SECVNDVS·F

A Vallauris au quartier de la Pertuade ; fragment de vase.

22 inédite

PATRI

A Vallauris, au même lieu, ; fragment de vase.

23 inédite

*for*TIS

A Vallauris, au même lieu; conférez mon numéro 423 (Epigraphie) ; fragment de lampe.

A NICE

24 inédite

LUCIM

Lampe; provenance Cimiez. Actuellement à la bibliothèque (cf. Épigr. 428).

25 inédite

E·V

Lampe, de Cimiez. Actuellement à la bibliothèque.

26 inédite

MVRRIA

Trouvée à Cimiez, actuellement à la bibliothèque, fond de vase. L'inscription est gravée dans une empreinte plantaire. (cf. Epigr. 413 *b*)

27 inédite

////M· ISOC·L

L(*ucii*) Cosi(*i*) *M*(*anu*)

Trouvée à Cimiez, actuellement à la bibliothèque, fond de vase, lettres rétrogrades.

28 inédite

M/RRA

Trouvée à Cimiez, actuellement à la bibliothèque, l'inscription est gravée dans une empreinte plantaire, fond de vase.

29 inédite

OBÁSS

Trouvée à Saint-Barthélemy, actuellement à la bibliothèque, fond de vase.

30 inédite

SIE CA

Trouvée au Port, actuellement à la bibliothèque, fond de vase.

31 inédite

OF CRI

Trouvée au Château, actuellement à la bibliothèque, petit vase.

32 inédite

////IV SVN

Trouvée au Château, actuellement à la bibliothèque; inscription *graffite*, sur un fond de vase.

33 inédite

AXI M

Axi M(anu)

Trouvée au Château, actuellement à la bibliothèque, fond de vase.

34 inédite

CASI·M

Casi(i) M(anu)

Trouvée au Château, actuellement à la bibliothèque, fond de vase.

35 inédite

MIOV

Trouvée à Cimiez, actuellement à la bibliothèque, inscription faite à l'aide d'un poinçon cunéiforme, fond de vase.

36 inédite

////IRMVO

Trouvée au Château, actuellement à la bibliothèque; inscription incomplète à gauche, fond de vase.

A VINTIMILLE

37 inédite

OF CAI

Fond de vase; trouvé à Vintimille, actuellement chez l'aubergiste de Nervia.

38 inédite

ΔACCARVSIA

Plat; trouvé à Vintimille au même lieu.

39 inédite

ISS..... O

Vase; au même lieu.

40 inédite

FLORENT

Lampe funéraire; au même lieu.

41 inédite

OCTAVI

Lampe funéraire; au même lieu.

A ces diverses inscriptions il faut joindre un graffite étrusque gravé sur une lampe actuellement à la bibliothèque provenant de la collection Guilloteau, qui a été acquise par la ville.

J'ajouterai pour mémoire, que la bibliothèque possède

les trois fragments de briques sur lesquels sont gravées les inscriptions étrusques publiées par Fabretti. Dans mon épigraphie j'avais déclaré que je croyais ces inscriptions fausses, la vue des fragments de briques qui les portent ne peut que me fortifier dans cette opinion, ces inscriptions *étrusques* sont gravées sur des briques *gallo-romaines*.

Ed. Blanc

RACUENTI POPOLARI MENTANASQUE EN LENGA DO PAIS

Contes populaires mentonnais en langue du pays

Recueillis par M. W. James Bruyn Andrews,
édités et traduits par MM. A.-L Sardou et Edm. Blanc.

AVIS DES ÉDITEURS

Le mentonnais est une variété du niçois, qui n'est lui-même qu'un sous-dialecte du provençal (ancienne langue d'*oc*). Plus que le niçois il s'est trouvé exposé à l'influence italienne ou mieux génoise, par la raison que Menton est situé à la frontière même du littoral dit *Rivière de Gênes*, et ainsi nommé parce que les Génois fondèrent sur toute cette côte ligurienne de nombreux établissements et y dominèrent pendant de longues années.

Toutefois cette influence du génois sur l'idiome de Menton se réduit à peu de chose et ne lui a aucunement enlevé son caractère générique, son air de famille, pas plus d'ailleurs qu'au niçois. Il faudrait ignorer les premiers éléments de la linguistique et n'avoir aucune connaissance des principales langues néo-latines, pour méconnaître ou contester ce fait.

Mais le mentonnais de même que le niçois et par l'effet des mêmes circonstances a subi, vers la fin du XVI[e] siècle, une grave altération dans sa forme écrite : son orthographe primitive, celle de la langue d'*oc*, dont il n'est, comme nous l'avons dit, qu'un sous-dialecte, a été maladroitement remplacée par l'orthographe italienne, excellente sans doute pour la langue *de si*, mais tout à fait contraire à la phonétique propre de la langue d'*oc* et de ses divers dialectes modernes. Cela est si vrai, que tous les peuples habitant

l'ancienne Gaule cisalpine, qui, quoique parlant des dialectes italiens grammaticalement, ont conservé le système phonétique gaulois et ont été forcés d'adopter la prononciation française pour certaines lettres : ainsi en génois, en piémontais, en milanais et même en sarde, les écrivains lettrés ont reconnu l'impossibilité d'adapter à leur système phonétique l'orthographe italienne, et ont été obligés de donner à certaines lettres une valeur conventionnelle qu'elles n'ont pas en italien.

Nous avons donc fait pour le mentonnais ce que nous avions déjà fait pour le niçois : nous lui avons rendu son orthographe naturelle, excepté pour les mots d'importation génoise, auxquels nous avons conservé l'orthographe de ce dialecte. Voici à ce sujet quelques observations grammaticales que nous croyons devoir mettre sous les yeux du lecteur :

Che doit se prononcer, non *qué* à l'italienne, mais à peu près comme si l'on écrivait *tché* en français : *Chanelli* (tchanelli), *pichoun* (pitchoun).

J est l'articulation douce correspondante à la forte *tché* et se prononce *djé* : *Jamai* se prononcera donc *djamaï* ou comme l'italien *giamai*.

C devant *e* et *i* sonne comme une *s* forte, ou comme le *c* français et espagnol devant les voyelles ; c'est la prononciation que les Sardes et les Génois ont été obligés d'adopter.

U se prononce comme en France; c'est le même que l'*u* génois, piémontais ou sarde ; il en est de même du *z*; qui conserve la prononciation française, comme dans les dialectes cisalpins.

Gli se prononce aussi comme en français et non comme le *gli* italien.

Nous avons dit que le génois avait quelque peu influencé le mentonnais, et l'on trouve en effet dans ce dialecte une certaine quantité de mots génois que les Mentonnais prononcent absolument comme les habitants de la *Rivière*.

Nous avons conservé à ces mots, tout d'importation, leur forme et leur orthographe génoise, et pour ce faire, nous avons été obligés d'admettre la lettre *x*, à laquelle les Génois et les Sardes accordent la valeur du *j* français : *caxon* (pron. *cajon*), occasion; *cruxe* (pron. *cruje*), croix, etc. Nous aurions pu écrire ces mots avec un *j*, suivant le système phonétique de la langue d'*oc* ; mais comme ils n'appartiennent pas à cette langue, qu'ils sont au contraire grammaticalement italiens (et en effet *caxon* est le même que *cagione* prononcé par des gosiers gaulois), c'eût été les travestir que d'en dénaturer l'orthographe : nous leur avons donc laissé leur forme orthographique moderne dans les dialectes génois.

Nous n'avons pas mis de *t* aux participes *vengu*, *arriba*, car le féminin donnant *venguä*, *arribaia* et non *venguda*, *arribada*, il n'eût pas été conforme aux principes grammaticaux de placer au masculin une lettre qui disparaissait au féminin; d'autant mieux que dans les dialectes génois, la règle que nous avons suivie est celle de tous les bons littérateurs. Cette tendance à la chute du *d* au participe se rencontre en bien des points de Provence et notamment dans les Hautes-Alpes ou l'on dit *venguä*, *couiffaio*, *decenduä*, venue, coiffée, descendue.

Nous avons placé sur l'a final de l'infinitif des verbes en *ar*, un accent circonflexe pour marquer qu'il faut fortement appuyer sur cette voyelle; c'est presque un â double et l'on prononce à peu près comme si l'on écrivait *faa*, faire.

Le mentonnais a deux sortes d'*o* : l'un qui est absolument l'*o* provençal ; c'est celui que nous n'avons pas distingué, et l'autre qui, comme l'*o* génois, est presque l'*u* italien; nous avons marqué cet *o* d'un accent circonflexe ainsi que l'ont fait les Génois.

Les diphthongues *au* et *óu* ou *òu* sonnent *aou*, *oou* ; *audi* (aoudi), *dòu* (doou); *éu* et *èu* sonnent *eou* : *Diéu* (Dieou), *iéu* (ieou), *bèu* (beou).

Dans les diphthongues *ai*, *ei*, *oi*, l'*i* se détache de la voyelle qui le précède, comme s'il était surmonté d'un

tréma : *palai* (palaï), *lei* (leï), *gòi* (goï) ; mais *oi* sans accent sur l'*o* sonne comme dans les mots français *roi, loi, bois*.

Remarque importante. — Dans quelques cas et plus particulièrement pour l'article *lô, la,* le mentonnais remplace la liquide *l* par la liquide *r*; il dit *rô, ra,* au lieu de *lô, la.* Cette substitution de l'*r* à sa corrélative *l* est assez fréquente dans diverses langues ; on la retrouve notamment dans le midi de la France, où dans certaines localités on dit *escoro, vourà, vourountié,* pour *escolo, voulà, voulountié.*

COPIE DES DOCUMENTS

I

A PEL DE NIERA

Ri era una vota a fiha d'un rè, que sus sa testa n'y avian mai trôva una niera. Es vengu ô jorn que ra serventa y n'a trôva una e r'a portaia au rè. O rè r'a metua sus una banca [1] e tôt e mati, y donavan da manjà. En grandixent, es ariba que no poria stâ sus a banca e alôra ô rè n'a fach fâ una pu grana ; ma es vengu que no poria stâ nemeno sus a segonda banca, e a caixiu mete ra ent'una stala. In tant ela es devengua tant grana, que ra stala stessa no ra poria pu conteni e alôra r'an amassaia ; e ô rè a pendua sua pel au barcan. Cada jorn fasie bate a criâ [2] que venguessan a devinâ que pel era, que a quel que devinaria ri donaria ra sua fiha.

Es vengu un ome que vendia de robe e a dich a ra serventa : si vôs me disè que pel es, vôs dône a pu bella

1. *Banca,* traduction littérale *banc,* seul mot mentonnais qui puisse rendre le mot chaise.

2. *Bate a criâ,* battre à la criée, c'est-à-dire publier à son du tambour, comme c'est encore l'usage dans bien des petites communes du departement.

roba que ai; ma ela no a voxiu dir y rem. Es vengu un autre que vendia d'auri e a dich a ra serventa : si me disè que pel es vôs dône a pu bella d'aurura que ai; ma ela r'a refusa tamben; alôra a devina en disent : Es forsi a pel d'una niera! ela a respôndu : avè gagna; e ô rè ri a donach sa fiha en mariage e an fach gran festa.

TRADUCTION

LA PEAU DE PUCE

Il était une fois la fille d'un roi, sur la tète de laquelle on n'avait jamais trouvé de puce. Un jour vint que la servante en trouva une, qu'elle porta au roi.

Le roi la mit sur une chaise, et chaque matin lui fit donner à manger. Or il advint que la puce ayant grandi, elle ne put rester plus longtemps sur sa chaise; alors le roi en fit faire une plus grande. Mais il arriva aussi qu'elle ne put rester davantage sur la seconde chaise, et il fallut la mettre dans une étable. — Cependant la puce devint si grosse, que l'étable même ne pouvait plus la contenir; et alors on la tua et le roi pendit sa peau à la fénêtre. Chaque jour il faisait battre la criée afin que l'on vînt deviner quelle peau c'était, et qu'à celui qui devinerait il donnerait sa fille.

Un homme vint qui vendait des étoffes, et cet homme dit à la servante : « Si vous me dites quelle est cette peau, je vous donnerai la plus belle étoffe que j'aie. » Mais la servante ne voulut rien lui dire. Un autre qui vendait des dorures vint ensuite et dit à la servante : « Si vous me dites quelle est cette peau, je vous donnerai ma plus belle dorure ». Mais la servante refusa encore : l'homme alors devina en disant : « C'est peut-être la peau d'une puce! » Et la servante répondit : « Vous avez gagné. » Et le roi donna à cet homme sa fille en mariage, et l'on festoya grandement.

II

UN IMAGINE DE CEIRA

Due vieic un ome e a sua frema, vivian a Mentan da tantô temp; r'ome se plagnia un jorn côma casi sempre que no avia menga d'enfant, côra a sua frema ri a dich

de cercâ de ceira, de pasta, d'amé e de sucaran, e d'en fâ r'imagine d'una fiha. Aixi a fach e ri an metu un fi de fere, de maniera que ô coarp e a testa posquessan bôsticâ, côma se fôssa viva. Ent'e sue mà, y an metu de fi, que figurava que faguessa de caussete. Aquel imagine era bela, e avian r'abitudine de mete ra au barcan [1]. Un jorn que passava ô fii d'ô ré, en gardent au barcan r'a vista, e r'a pijent par viva se n'es enamorà. A manda ô sen servitô piha ô numero de ra casa, e r'endeman r'y a mandà dì que u pregava que mandessan a sua fiha au palassi. Lu vieie se san spaventà, cregnent d'esse perdu, côra ô principe sauria que ses engana; ma a fin du cuente, ra frema s'es fach côrage, e a dich au sen ome que y ra caria mandâ, que era ra vôrônta de Diô, que ru protegeria perque no avian pensà de fâ dô mà.

Alôra san vengu vech servitô dô principe, d'am' una portantina d'auro, r'an metua dintre, an sera e tendinete e san parti d'am ela per anar au palassi. Per au camin se san ferma au Fossan per béu un goat de vin e en tant que eran a ra béueta, dôxe masque que passavan, an issa e tendinete, per vô qu y era dintre « Que bella creatura, an dich tra ele, cada una de nautra car [2] far y un regale e tra tôta ri an dôna a vitalità e r'istrucian.

Côra ru ome san retôrna per portâra, se san dich en d'amé l'autre : « Côma va que es vengua aixi pesanta »; ra garçôna ri a respôndu : « Non est vautre pu pesante per ave manja e begu, e mi tamben ai fach ô stess, mentre que vautre fasias béueta. » Ben vitô san ariba d'am ela au palassi, dôn tôte san stà stônà de ra sua bellessa e de ra sua istrucian. O principe vôria spôsâ ra au pu vitô, e a cômanda e nôace. Ella a fach venì ben vitò u viéie parente e a fach contanâ tôt ô môndo per pôre parlâ sôreta d'am elu. Ri a alôra tôt spiega e u a encarega de no mai rem di autrament ela retôrnaria imagine côma era primo.

1. *Barcan*, littéralement *balcon* : les Mentonnais n'ont aucun autre mot pour désigner une fenêtre.

2. *Car* pour *cal*, qui est identique au provençal *còu*, il faut.

TRADUCTION

UNE FIGURE DE CIRE

Deux vieux, un homme et sa femme, vivaient à Menton, il y a temps de cela. Un jour l'homme se plaignait, comme presque à toute heure, de ce qu'il n'avait point d'enfant, lorsque sa femme lui dit de prendre de la cire, du miel, de la pâte et du sucre, et d'en faire l'image (la figurine) d'une fille. Ainsi fut fait; et ils adaptèrent à cette figurine un fil de fer, de façon que le corps et la tête pussent remuer comme si elle avait été vivante. Ils mirent aussi du fil dans ses mains, pour que l'on pût se figurer qu'elle faisait des chaussettes. — Cette image était belle et les deux vieux avaient l'habitude de la mettre à leur fenêtre. — Le fils du roi passant un jour, l'aperçut à cette fenêtre et la croyant en vie, s'en amouracha. Il envoya son secrétaire prendre le numéro de la maison, et le lendemain il fit dire aux deux vieux qu'il les priait de faire conduire leur fille au palais. Ces pauvres gens furent pris d'épouvante, craignant d'être perdus dès l'instant où le prince aurait reconnu son erreur. Mais en fin de compte la femme reprit son courage et dit à son homme qu'il fallait envoyer l'image, que c'était la volonté de Dieu, qui les protégerait, puisqu'ils n'avaient point pensé faire mal. — Vinrent alors huit serviteurs du prince avec une chaise à porteurs en or : ils y placèrent la fille, fermèrent les rideaux et partirent pour le palais.

Chemin faisant ils s'arrêtèrent au Fossan pour boire un verre de vin ; et tandis qu'ils étaient à la buvette, douze fées qui passaient par là relevèrent les rideaux pour voir qui était dans la chaise : « Quelle belle créature ! » se dirent-elles l'une à l'autre, « il faut, chacune de nous, lui faire un don. » Et, d'un commun accord, elles lui donnèrent la vie et l'intelligence.

Lorsque les hommes revinrent pour la porter, ils se dirent : « Comment se fait-il donc qu'elle soit devenue si pesante ? » la fille leur répondit : « N'êtes-vous pas vous-mêmes plus pesants après avoir bu et mangé ? Eh bien ! moi j'ai fait de même pendant que vous étiez à la buvette. »

Ils arrivèrent bientôt avec elle au palais, où chacun s'extasia sur sa beauté et son esprit. Le prince voulait l'épouser au plus tôt ; il commanda immédiatement les noces. La fille manda bien vite ses vieux parents et fit éloigner tout le monde, afin de pouvoir parler

seule avec eux. Elle leur expliqua alors tout le mystère, leur recommandant bien de n'en jamais rien dire ; car une indiscrétion la ferait redevenir figure de cire comme elle était auparavant.

A propos de ces deux historiettes mentonnaises, nous ferons remarquer que les textes dont nous nous sommes servis étant en prose, ont été nécessairement altérés en traversant les âges : ils contiennent donc vraisemblablement certains mots, certaines formes d'époques différentes ; et l'on ne peut pas faire un fond absolu sur ces documents, comme cela se pourrait s'ils étaient rimés. Malgré ces inconvénients, nous avons pensé qu'il était utile de mettre sous les yeux des linguistes un spécimen du curieux dialecte de Menton, si imparfait d'ailleurs que fût ce spécimen.

Le dialecte mentonnais se parle avec plus ou moins de modifications dans toute la vallée de la Roya, à Breil, à Saorge, à Vintimille, et dans toute la région comprise entre ces localités. C'est en quelque sorte la transition du provençal au génois, qui ne commence vraiment qu'à la Bordighera.

MOLIÈRE

A quel dieu, quel héros la Lutèce moderne
Rend-elle ces honneurs, ce culte qu'on décerne
Aux messagers du ciel descendus ici-bas,
Aux rois dont la mémoire a vaincu le trépas?
C'est qu'aussi le Génie élève et sanctifie;
Aux yeux de l'avenir, son feu, qui purifie,
Fait le prédestiné de son sceau revêtu
Grand comme le pouvoir, saint comme la vertu.
Frères, découvrons-nous ! Et toi, France, sois fière !
Ce front divinisé, ce marbre, c'est Molière !
Ce monument qu'on dresse au sein de la cité
Et qu'un juste orgueil lègue à la postérité,
C'est l'hommage éclatant, populaire, unanime
Que notre siècle libre, en son zèle pieux,
Rend, après deux cents ans de gloire légitime
Au dix-septième radieux.

Trop souvent dans nos murs la conquête et la guerre
En symboles sanglants sur le bronze ou la pierre
Eternisent des noms tristement illustrés;
Sur de plus purs autels, par la paix consacrés,
Adorons ces élus du savoir, du génie,
Dont l'immuable gloire en faisceau réunie,

Pareille au feu divin qui dans l'obscurité
Conduisit Israël de ses fers racheté,
Marche et luit devant nous, flamboyante colonne,
Eclairant les sentiers où court et tourbillonne
La progressive humanité.

Que chacun ait chez nous son temple ou son image ;
Que des lointains climats, un saint pèlerinage
Amène l'étranger au pied de leurs autels
Pour contempler l'éclat de leurs fronts immortels !
Que tous ceux qu'en son sein, pour la gloire du monde
A nourris notre France en prodiges féconde,
Apôtres du savoir, profonds législateurs,
Artistes inspirés, poètes enchanteurs,
Arrachés à l'oubli du cercueil qui les glace
Dans l'Athènes chrétienne accourent prendre place !
Lorsque sous le ciseau revivront ces grands morts,
Toi qui les enfantas, noble Patrie, alors
Tu sentiras d'orgueil tressaillir tes entrailles;
Pour les embrasser tous, agrandis tes murailles,
Paris, roi des cités ! La fière antiquité,
Dont après deux mille ans éclate encor le lustre,
Ne convia jamais famille plus illustre
Au banquet d'immortalité !

Du chaos féodal chassant la nuit profonde
Quand l'astre de Louis se leva sur le monde,
A son feu créateur allumant leurs flambeaux
On vit naître et briller cent mérites égaux.
Sur un lit de lauriers de sa main souveraine
La Victoire berçait Condé près de Turenne ;
De miracles luttant Lenôtre avec Mansard
Vouaient aux rois Versailles où règne aujourd'hui l'art ;
Lebrun et Lesueur se disputaient la toile.
Sur l'univers chrétien comme une double étoile
Ensemble rayonnaient Bossuet, Fénélon ;
Le fier chantre du Cid, Racine, Massillon

S'arrachaient tour à tour à la cour au théâtre
Les pleurs et les transports d'un public idolâtre;
Toute gloire en naissant rencontrait une sœur,
Si haut qu'il fût tout trône avait un successeur;
Et le peuple indécis courait de l'un à l'autre,
De l'artiste au guerrier, du poète à l'apôtre.
Entre tant de rivaux un seul fut sans pareil
Et nul nuage encor n'a terni ce soleil.
O Molière! ô géant! ton siècle en vain recule,
Ta gloire avec les ans grossit et s'accumule,
Semblable à ces grands monts aux sommets sourcilleux:
Plus on s'éloigne et plus ils montent dans les cieux.

Oui, c'est un noble effort de l'humaine pensée
De régner chaque soir sur la foule empressée,
D'y soulever d'un mot d'orageuses rumeurs
En semant à son gré les rires ou les pleurs,
De tenir comme au bout d'une électrique chaîne
Tout un monde attentif, palpitant, sans haleine;
Mais il est bien plus grand et bien plus glorieux
D'user de ce pouvoir, rare présent des cieux,
Pour transformer la scène en attrayante école,
Où des grâces de l'art revêtant sa parole
La sévère Morale illumine les cœurs,
Réprime les penchants et corrige les mœurs.
L'homme est un métal brut: Dieu le crée et le sème
Et sans prendre le soin de l'achever lui-même.
Laisse à ses ouvriers, élus mystérieux,
A façonner ce bloc en bijou précieux.
Chacun d'eux a son œuvre, et sous leur main habile
Le caillou se polit, dépouille son argile,
Il devient diamant et l'éclair enfoui
Jaillit brillant et pur au regard ébloui.
Tel chaque âge a son maître immortel dans l'histoire,
Qui l'arrache à l'erreur et rehausse sa gloire.
C'est Voltaire, pontife et symbole vivant
D'un siècle que courba son souffle dissolvant;

Et c'est Chateaubriand, au millieu des ruines,
De l'arbre de la Foi replantant les racines,
Rendant au monde aveugle et du doute lassé
L'espoir à l'avenir et son culte au passé.
Quelle que soit la voie où le poète incline
Il doit suivre ici-bas sa mission divine ;
Aux champs de l'infini lancé d'un vol de feu
Il voit les vérités couleur du sein de Dieu,
Et sa lyre aux mortels du haut des cieux répète
Les prophétiques chants dont il est l'interprète.

Quand Corneille naquit, l'art tragique eut son roi.
Sous des haillons d'emprunt, sans préceptes, sans loi
Semant d'un sel grossier l'impure facétie,
La Comédie encore attendait son Messie.

Molière vient: une œuvre élégante, ordonnée
Relègue à ses tréteaux la farce détrônée,
Rompant son long sommeil par un plus haut essor
La Muse de Térence ouvre ses ailes d'or ;
Ce n'est plus l'Euménide insultante et profane
Que d'un dard venimeux armait Aristophane ;
Ni l'esclave de Plaute applaudi des Romains,
Bouffon qui mord les fers attachés à ses mains ;
C'est une noble femme au geste simple et digne,
Du Génie à son front portant le divin signe,
Qui, marchant dans sa force et dans sa liberté,
Le sourire à la bouche, aux yeux la majesté,
Tantôt d'éclats joyeux ébranle le théâtre,
Gourmandant les travers, incisive et folâtre,
Tantôt grandit sublime et planant dans les cieux,
Terrasse d'un seul coup le vice audacieux.
Molière, aigle terrible ! ainsi ta verve ardente
Etreignit, immola sous sa serre mordante
Ces frelons de ton temps, les insolents marquis
Exploitant les bourgeois comme un pays conquis,

Les charlatans gonflés d'ignorance arrogante,
La coquette sans cœur et la prude intrigante,
Les galants débauchés, héros de lansquenet,
Les Trissotins obscurs orgueilleux d'un sonnet.
Tout passa fustigé par tes verges sanglantes :
Rambouillet vit s'enfuir ses pédantes tremblantes ;
Fort de ta conscience et d'un royal appui
Tu pris ton siècle au corps et luttas avec lui ;
Sous ta lance implacable éclata mainte armure.
Nul à tes coups vengeurs n'échappa sans blessure ;
Champion de l'honneur, c'est toi qu'on reconnaît
Dans Alceste frondant un monde faux qu'il hait :
Avec art d'un défaut ta vertu s'enveloppe,
Et pour frapper plus fort, tu te fais Misanthrope.
Mais les erreurs du temps et les vains préjugés
N'offraient à ton ardeur qu'aliments passagers ;
Plus haute et plus austère, ainsi qu'un fer qui brûle,
Ta justice marqua du sceau du ridicule
Les vices de tout temps, lèpre du cœur humain !
L'avare bafoué fut flétri par ta main,
Et du fourbe dévôt qu'attaqua ton audace
De son masque arraché tu souffletas la face !
O Tartufe ! ô chef-d'œuvre !... amis, plus de cent fois
Dès l'enfance ses vers ont passé sous vos doigts,
Pourtant, qui d'entre vous, quand la fête novelle
Promet à vos loisirs Orgon et Sganarelle,
N'accourt, le cœur séduit d'un magnétique attrait,
De ces tableaux vivants savourer chaque trait ?

Il est soir ; pénétrons, frères, dans cette enceinte,
Temple où l'on a gardé la tradition sainte,
Où votre cœur d'enfant naguères s'enflamma
Aux pleurs de Duchesnois, aux fureurs de Talma,
Où leur digne héritière, une jeune inspirée
A retrouvé l'accord de la lyre sacrée,
Et ranime aux rayons de son front de vingt ans
D'Andromaque et du Cid les lauriers vieillissants.

Entrons, c'est aujourd'hui grande fête au théâtre
Et grand deuil!... une reine à son peuple idolâtre
Abdiquant sans retour son sceptre glorieux
Par un dernier triomphe adresse ses adieux.
Voyez, la salle est comble et les cristaux rayonnent,
De parures, de fleurs les loges se couronnent;
Le parterre s'agite et demande en grondant,
Comme un lion captif, le festin qu'il attend.
La soif du plaisir brûle en cette foule immense,
Mais le rideau se lève, on se tait, on commence!
C'est Cléante: écoutez la raison par la voix
En accents éloquents revendiquant ses droits,
Puis d'allure changeant, pétulante et badine
S'égayer aux propos de la vive Dorine.
On plaint Orgon, jouet d'un scélérat rusé;
Qui pourtant comme lui ne serait abusé,
Tant le traître est habile à farder son langage!
Voici venir Elmire! Adorable assemblage
De noble modestie et de calme bonté;
C'est elle, hélas! c'est Mars et sa simplicité!
Son organe enchanteur et sa grâce si pure
N'ont jamais de si près imité la nature.
Combien sa main frappant d'un geste impatient
Sur la table qui cache un époux confiant
Décèle de son cœur la pudique détresse!
Le public qui la perd la pleure avec ivresse!
Et son enthousiasme à ce suprême adieu
Bénit d'un même amour la prêtresse et le dieu.
Molière!... ah! s'il est vrai que notre âme immortelle
Erre après le trépas aux lieux chéris par elle,
A ces touchants transports ton âme a palpité
Et souri dans le ciel à ta postérité!

Gloire à toi, philosophe, honneur à toi, poète!
La vertu n'eut jamais plus intrépide athlète,
Si de l'homme trop vieux pourtant ton trait moqueur
N'épura que l'esprit sans corriger le cœur;

Et comme on voit la mer un moment arrêtée
Monter et recouvrir la puissante jetée
Qui contint sa fureur et protégea le port,
Si la corruption, malgré ton noble effort,
D'un invincible flot déborde sur notre âge,
Ton œuvre reste au moins pure de tout outrage,
De raison, de génie éternel monument,
Comme un modèle unique, un grand enseignement.
Nul autre, ainsi que toi, ne peignit la nature :
Ce fut là ton secret ! Et l'auréole pure,
Le laurier toujours vert dont s'entoure ton front,
Tu les dois au coup d'œil ingénieux, profond,
Qui surprit dans les cœurs les sources souterraines
D'où jaillissent soudain les passions humaines.

E. DUJON

Cannes, le 2 avril 1881.

ÉTUDE SUR L'ORANGER

I

ORIGINE DE L'ORANGER, SES VARIÉTÉS

Il serait superflu, après Risso et du Breuil, de rechercher l'origine de la famille des orangers ; nous devons, avec ces auteurs, accepter, comme chose prouvée, qu'ils nous sont venus de l'Orient et de la Chine par l'intermédiaire des Grecs.

Ces arbres précieux ont fait de tout temps l'admiration des peuples à qui leur climat a permis de les posséder. Chez nous, ils ne prospèrent que sur les bords de la Méditerranée, et là, seulement, où se trouvent des abris naturels contre les vents du nord et les gelées.

C'est un arbre frileux qui ne supporte qu'avec peine quelque degrés au-dessous de zéro, et encore ne les supporte-t-il qu'à la condition expresse que, planté dans un terrain frais ou irrigable, il n'aura pas souffert de la sécheresse de nos étés ; sinon, mis en végétation par nos pluies de la Saint-Michel, il succomberait infailliblement.

Lorsqu'on veut créér un jardin d'orangers le choix des sujets est chose essentielle. Il les faut *jeunes* et de *belle venue*. On a remarqué que les arbres venus de graines, quoique croissant moins rapidement, étaient de plus grande

durée et résistaient mieux aux rigueurs de l'hiver que les plants venus par la bouture du sauvageon greffé en terre après deux à trois ans de plantation.

Ce sauvageon dont ne parlent ni Risso ni du Breuil est un poncire sauvage avec de fortes épines, de la plus grande vigueur; c'est cette variété qui a permis d'obtenir si rapidement à Hyères les pépinières célèbres de cette ville.

Puisque le nom de cette station a été amené dans cette étude, peut-être trouvera-t-on bon que j'esquisse ici, à mon point de vue, les causes de la destruction des orangers à Hyères. Cette catastrophe datant de loin déjà, une trentaine d'années environ, n'a jamais été expliquée, ou du moins, que je sache, aucun écrivain n'a entrepris de le faire.

On sait que la culture de l'oranger à fruits doux avait une grande importance à Hyères; on sait, notamment, que le jardin de M. Fille attirait les visiteurs étrangers comme une merveille, et qu'il produisait à son heureux propriétaire un revenu annuel d'une trentaine de mille francs.

On sait aussi que les oranges d'Hyères arrivaient seules, en ce temps-là, à Paris pour le jour de l'an.

On sait sans doute encore qu'une maladie saisit tout à coup l'oranger à Hyères; c'était une maladie contagieuse et la mort des orangeries fut rapide, si rapide, qu'on n'essaya pas même de les guérir.

Cette maladie, selon moi, n'était autre que la *morphée*, et il n'y avait, peut-être, pas de rémède au mal.

Voici comment je m'explique ce fléau.

Hyères, vous le savez, a ses jardins en plaine; ils sont copieusement arrosés par les eaux du Gapeau; le terrain mi-calcaire y est excellent.

La culture de l'oranger exige beaucoup d'engrais; on ne les épargnait pas; non plus les arrosages : si bien, qu'avec le temps, les corps gras des fumiers, dissous par l'eau, produisirent à une certaine profondeur, comme une couche de graisse, qui rendit le terrain imperméable, et

l'oranger dans cette eau stagnante, ne pouvant plus respirer, les racines vinrent en pourriture et comme ces racines étaient entremêlées dans les jardins, la décomposition, la contagion aidant, fut comme foudroyante.

Cet exemple malheureux servira d'indication aux planteurs pour le choix du terrain, qui doit être surtout en amphithéâtre, et tenu toujours dans un état de perméabilité.

II

PLANTATION

Les instructions de Risso et de du Breuil pour la plantation des orangers ne laissent rien à désirer; je dirai seulement que dans les sols granitiques ou sablonneux, les arbres doivent être placés plus profondément que dans les terrains calcaires et que dans nos contrées, souvent désolés par la sécheresse, il est presque indispensable de couper le chapeau des orangers.

Un grand ennui pour les propriétaires d'orangers, c'est, après plantation, et avec les premières pousses, c'est, dis-je, de les défendre contre les attaques acharnées des fourmis. La craie dont on frotte les pieds, les vases creux en deux pièces qu'on cimente et qu'on tient remplis d'eau, les étoupes imprégnées de goudron ou d'huile de pétrole sont les meilleurs moyens de préserver nos jeunes arbres des ravages de ces petits êtres, qui se nourrissant des premières tiges fort tendres, causent un refoulement de sève très fâcheux.

Pour les étrangers qui tiennent à avoir dans leurs serres des orangers de toutes les variétés, je leur indiquerai un mode d'exportation qui nous a toujours réussi, et dont le but est d'obtenir une grande économie dans le transport par chemin de fer; ce mode n'est indiqué par aucun auteur.

Au lieu de laisser à l'oranger une grande motte de terre, nous mettons ses racines *à nu* et nous les plongeons dans une *bouillie* de *bonne terre glaise,* ce qui, le préservant du contact de l'air exterieur, en assure la reprise.

Ce mode d'exportation me paraît pouvoir servir pour tous les arbres à fruit.

III

TAILLE, CULTURE ET FUMURE DE L'ORANGER

Ces articles sont fort bien traités dans Risso et du Breuil ; je dirai, pourtant, que dans la culture et la taille de l'oranger, il est essentiel d'enlever peu de bois aux sauvages à fleur.

A ce sujet, je dois dire que notre culture de l'oranger représente deux courants principaux et distincts.

Ainsi, l'oranger est presque partout cultivé pour sa fleur, dont la distillation produit le néroli et l'eau de fleur d'oranger.

Ce n'est presque que par exception qu'il est cultivé pour ses fruits, parce que l'oranger à fruits, dit *portugalier*, exige la possibilité d'arroser copieusement.

On sait que notre département a le privilège de fournir au monde entier cette eau de fleur d'oranger d'un usage si général.

Une chose qui n'a pas été dite et que je tiens à constater, c'est qu'on peut avoir d'excellentes oranges dans nos contrées. J'irai plus loin et je soutiendrai, qu'avec des arbres ayant un certain âge et convenablement soignés, on obtient en juin et juillet des fruits supérieurs à toutes les oranges les plus estimées.

En effet, dans les contrées plus chaudes que la Provence, dans l'Espagne, le Portugal, l'Afrique, la Sicile et Malte, l'orange devient *fade* en été, par suite de sa

trop prompte maturité, tandis que sur notre climat tempéré (par parenthèse le meilleur de tous), ce fruit acquiert une sève aromatisée, en même temps que son écorce exhale un parfum des plus agréables et que son zeste fleurit en quelque sorte.

Puisque me voilà dissertant sur le mérite de nos oranges douces, pourquoi ne parlerai-je pas d'une orangerie, le jardin des Hespérides, créé à Cannes par la famille Aune, et qui, par son importance, la beauté et la bonté de ses fruits, mérite d'être cité comme une orangerie *modèle?* Cette orangerie me fournira d'ailleurs, dans l'article « des ennemis de l'oranger », l'occasion de traiter une question que Risso et du Breuil n'ont jamais abordée.

Pour le présent, je me bornerai à dire que le jardin des Hespérides est situé à Cannes, presque entre le golfe Juan et la baie de Cannes, sur la presqu'île de la Croisette.

Ce jardin où se trouvent plus de deux mille pieds d'orangers, citronniers, cédratiers et mandariniers, réunit toutes les conditions désirables : sol sablonneux mais fécond, abris artificiels par de triples rangées de cyprès, et par des bois avec grandes bruyères au nord. Il est l'objet de la culture la plus soignée ; il n'y a pas d'horticulteur, d'étranger de la colonie d'hiver, qui ne l'ait visité. C'est presque une merveille et le titre de jardin des Hespérides n'est pas trop ambitieux.

Par un retour à la culture de l'oranger à fleurs, je signalerai un tort de nos propriétaires : c'est de planter trop souvent ces orangers trop près les uns des autres, de telle sorte que, lorsqu'on arrive à avoir de beaux arbres, ils sont trop rapprochés, et se nuisant mutuellement, le cultivateur perd ainsi le fruit de son temps et de son labeur.

Avis donc aux propriétaires des nos contrées : plus le sol est bon, plus le jardin est abrité, et plus la distance doit être grande ; 5 et 6 mètres même sont nécessaires pour la plantation en quinconce, mais on peut réduire jusqu'à 4 mètres dans les sols peu riches et avec des abris ordinaires.

IV

ENNEMIS ET MALADIES DE L'ORANGER

Ce chapitre a été traité longuement par du Breuil dans ce bel ouvrage de l'oranger, où les deux hommes de science, Risso et lui, ont associé les fruits de leurs recherches dans une prose élégante, ouvrages ornés de dessins coloriés de toutes les variétés des fruits de l'oranger.

Loin de moi la prétention de faire mieux ; mais parmi les descriptions exactes des ennemis et des maladies de l'oranger, il m'a paru que cet éminent naturaliste a laissé dans l'ombre, ou traité insuffisamment, certaines parties de ce chapitre si important.

Ainsi, il n'a dit que quelques mots de la disparition de l'oranger à Hyères; il n'a parlé aussi que très succintement des ravages de ses ennemis, et surtout de ceux du *corus citri*, le plus redoutable pour les chinois, les portugaliers et même pour le bigaradier.

Dans la narration que je vais esquisser touchant les ravages du *corus citri*, je trouverai l'occasion d'assimiler ces ravages à ceux du phylloxera, et de développer une théorie que je crois fondée. Je ne suis ni un naturaliste, ni un agriculteur émérite, mais je date de loin, et dans ma longue carrière, commerciale surtout, j'ai acquis quelque expérience, aidé, d'ailleurs, par le goût du naturel et du beau.

Voici donc ma petite théorie ; ce sera ma dernière digression.

Le jardins des Hespérides, cité ci-dessus, fut créé, il y a une vingtaine d'années ; pour cette création le propriétaire s'aida de l'expérience qu'il avait acquise dans la culture d'un jardin précédent créé à Cannes même, jardin qui, ayant merveilleusement réussi, faisait l'admiration de la colonie étrangère naissante alors et qui périt par

suite de l'envahissement des maisons d'habitation ; il est aujourd'hui en pleine ville.

La création et la culture de ce jardin avait donné, ai-je dit, à son propriétaire une assez grande expérience ; il en profita, et fit drainer convenablement le sol pour le défoncer profondément, en expurger les racines et l'aménager utilement dans le but de l'irrigation.

Nous n'avions pas le canal de la Siagne à cette époque ; il trouva en terre des sources abondantes et y établit deux puissantes norias.

Il fit ensuite choix, soit à Nice soit à Gênes ou à Nervi, des meilleurs plants d'oranger.

Il avait parfaitement réussi ; son jardin était comme une merveille ; on y voyait surtout, le long des allées, plantés entre deux orangers, des chinois incomparables par suite de leur végétation luxuriante. Tout à coup, on vit apparaître un *pou* de couleur rosée, à peau lanigère : c'était le *corus citri*.

Cet insecte se propagea rapidement ; il attaqua aussi les orangers. On eut recours au triage opéré par des femmes ; elles écrasaient l'insecte à l'envi, mais la prolificité du *corus* eut raison de l'agilité de leurs doigts. C'est en vain que l'on augmenta le nombre des trieuses, les ravages continuèrent et finirent par menacer l'existence du jardin.

On conseilla l'emploi du soufre. Une chemise fut faite, un oranger en fut enveloppé et l'expérience se fit. On retira la chemise, mais l'ennemi n'en vivait que mieux.

On augmenta la dose de soufre et une seconde épreuve fut tentée.

Cette fois le *corus citri* fut *asphyxié*, mais l'*oranger* ne s'en releva pas, il mourut.

Après diverses tentatives de nature differente et toutes infructueuses, le propriétaire eut une inspiration : il fit apporter des pompes à main ; l'eau ne manquant pas, des hommes vigoureux les firent fonctionner contre l'ennemi, qui, délogé par la violence du jet, tomba, et l'insecte

ainsi traqué ne pouvant se reproduire, on finit par s'en rendre maître.

Ces insurgés avaient été vaincus, comme les insurgés à deux pattes l'avaient été par les pompes du général Lobeau.

V

CONCLUSION

Les fléaux qui nous affligent sont parfois l'œuvre de l'homme; insatiable dans ses désirs, il veut changer les lois de la nature, il veut un revenu excessif, et ne recueille que le fruit amer reservé à celui qui sort des limites de la modération, et qui trouble l'équilibre, la pondération, l'admirable harmonie du règne végétal.

Ainsi le phylloxera nous désole, il menace de nous ruiner; il ne serait pas impossible que cela fût par notre faute.

C'est chose oiseuse, à mon avis, que de chercher si cet insecte nous est venu de l'Amérique ou d'ailleurs; je pose en fait, que tout a préexisté et que nous avions ici le *phylloxera* et le *corus citri*; mais par des engrais, par l'irrigation et de grands soins destinés à activer outre mesure la production on exagéra la vigueur des arbres et l'on offrit à l'insecte une table si bien servie, qu'elle fut prise d'instinct par le *corus citri*, et de là l'envahissement des jardins d'orangers.

Les propriétaires d'orangers n'ont jamais voulu convenir qu'ils sont les auteurs de leur mal; les propriétaires des vignes phylloxerées n'en conviendront pas davantage, mais qu'importe, la cause finira par être reconnue, et bon gré mal gré, l'homme rentrera en-lui même et s'amendera.

Pour moi, le fléau du phylloxera a été produit par notre cupidité.

Le vin n'avait plus de prix! J'étais un jour à Lorgues lorsque plusieurs charretiers chargeaient de ce liquide à 5 francs l'hectolitre, choisissant dans tous les celliers.

L'année suivante l'oïdium sévit tout à coup, et le vin monta peu à peu à 50 francs!.....

Alors on se mit à planter la vigne partout; dans des pierres concassées, et la sécheresse les tua;.... dans des terrains humides et non drainés, et l'eau stagnante les asphyxia. Enfin, cette vigne qui donnait trois à quatre grappes de raisin, on lui en demanda dix ou douze, et on lui fit violence par l'excès des engrais, par certains engrais, tourteaux, guanos, etc., dans lesquels pullulent des myriades de bêtes, et comme pour l'oranger, le phylloxera, à cette table de Gargantua, se reproduisit et fit rage.

J'ai le regret d'être obligé de déclarer que nos remèdes contre le phylloxera sont, pour le moment du moins, de bien faibles palliatifs. Ainsi, un vigneron très compétent du Var, me disait avec tristesse : « Hélas! si la nature ne vient pas à notre secours, le Var ne fleurira jamais plus!!. »

Les plants américains, tant vantés, fussent-ils capables de résister toujours à l'insecte, ne réussissent bien que dans les bonnes terres, tandis que nous n'avons presque que des coteaux, et il n'y avait que nos cépages robustes pour les utiliser.

Nous voici donc, pauvres agriculteurs, presque mortellement frappés dans l'olivier et dans la vigne; fort heureusement il nous reste la culture des fleurs et celle-là, aucune autre contrée ne peut nous la disputer; les vagons peuvent emporter nos plants et nos produits, mais ils n'emporteront jamais notre soleil et la merveilleuse fécondité de notre sol.

Donc, pour en revenir à l'oranger, que je n'aurais peut-être pas dû quitter, je suis persuadé que ses maladies lui sont occasionnées par notre trop grande cupidité et que c'est nous qui, en voulant en tirer plus que de raison, épuisons nos arbres et les livrons sans défense à des ennemis dont ils auraient eu facilement raison, si nous les avions laissés dans leur état normal.

Barbe père.

LE GUÉ DU PAILLON

Ceux qui ont connu la ville de Nice il y a vingt ans, doivent se souvenir de l'état, plus que pittoresque, du quai de la rive droite du Paillon, entre le Lycée et la place Masséna, dont deux côtés seulement étaient bâtis à cette époque. Cette partie de la ville s'appelait encore la Bourgade.

Au point où débouche la rue Alberti, une masure habitée par un teinturier et devant la porte de laquelle toutes les nuances de la palette égayaient la vue, retrécissait subitement le passage laissé entre le torrent et les maisons.

Une vieille borne, très haute, tout écornée, essayait en vain d'interdire aux voitures de circuler dans ce dangereux défilé.

Trois ruelles étroites débouchaient sur le torrent entre le Pont-Neuf et le Pont-Vieux; c'étaient, en commençant par le sud : la ruelle des Prés, qui aboutissait à peu près à l'endroit où se trouve aujourd'hui l'hôtel Chauvain; la ruelle de Carabacel, dont on retrouve encore une amorce dans l'étroit passage qui longe la maison Morel, entre le quai et la rue Gioffredo; enfin, la ruelle de l'Empeyrat, la plus large des trois ; elle avait environ 2^{m},90 de largeur en quelques points et devait être l'une des plus anciennes voies de la contrée, ainsi qu'en témoignent son nom, qui veut dire *chaussée empierrée*, et la belle inscription dialoguée que

j'ai eu l'heureuse chance de recueillir il y a quelques années :

D. M.
HAVE THES
TYLLIS ET TV
CLA. THESTYLI
DI CONIVGI
CARISSIMAE
ET DVLCISSIM
P. AELIVS MV
SICVS. P. S.

Ces trois voies étroites, impraticables aux voitures, étaient alors les seuls moyens de communication entre le quai et la campagne de Carabacel, depuis le collège jusqu'au Pont-Neuf. La construction de ce pont remonte à cinquante-sept ans ; avant cette époque, on traversait le Paillon à gué ou sur le Pont-Vieux, lequel date de l'an 1530 et remplaçait le pont Saint-Antoine aboutissant à la poterne du même nom.

La rue Saint-François-de-Paule, la rue du Pont-Neuf, en un mot, toutes les constructions entre la place Saint-Dominique et celle des Phocéens sont modernes ; elles sont bâties sur l'emplacement de l'ancien *Pré aux oies* et tous ces terrains étaient presque au niveau du lit du Paillon.

Le chemin carrossable pour se rendre de Nice au Var suivait la ligne partant du Pont-Vieux et longeait la rive droite du Paillon, passant devant la ladrerie Saint-Antoine qui, jusqu'au XVme siècle, donna son nom à cette partie de la ville. Les maisons, construites à cette époque sur les ruines de cet établissement, prirent le nom de faubourg Saint-Antoine. On éleva une muraille insuffisante pour défendre ce quartier contre les crues du Paillon ; et l'espèce de passage étroit dont nous avons parlé plus haut, qui fut barré par une borne, comme dangereux, après la construction du Pont-Neuf, prit le nom de quai *Saint-Jean-Baptiste*. Sous la République, on l'appelait rue de la *Délivrance*.

Le passage ordinaire des piétons, le gué du Paillon, du côté de la route du Var, aboutissait à la *Grande rue*, dont la principale hôtellerie, à l'enseigne de *Saint-Pierre*, fut achetée au commencement du XVIIme siècle, par le gouvernement des princes de Savoie, pour en faire un palais ducal, aujourd'hui l'hôtel de la Préfecture.

Le lit du Paillon servait de prairie aux blanchisseuses; c'était là qu'elles mettaient à sécher leur linge. Plus haut, entre le pont Saint-Antoine et le bastion Pairolières, s'étendait le tir à l'arbalète pour les bourgeois de Nice. Tout le terrain entre les remparts et le torrent était couvert de jardinets; il y avait, en face du bastion Pairolières, une source qu'on appelait la source du Bastion, et qu'on a ensuite nommée, par une sainte corruption, la source Saint-Sébastien. On aurait pu la capter quand on a construit les nouveaux quais du Paillon; et nous nous souvenons qu'un concierge de notre ville a publié, dans la *Saison de Nice*, à l'époque de la construction de ces quais, une lettre des plus originales, dans laquelle il exposait un projet de construction de lavoir public fort ingénieux à établir au moyen des eaux de cette source.

Aujourd'hui, à l'emplacement de l'ancien gué du Paillon, on érige une construction importante. Le nouveau Casino de Nice va occuper 11,000 mètres du torrent, sur lequel vont s'élever ses riches salons, son magnifique jardin d'hiver et son théâtre. En avant du Casino et jusqu'à la mer, vont s'étendre de vastes parterres qui se rattacheront au Jardin-Public actuel et à celui de la place des Phocéens. Nulle part on ne trouvera un établissement plus confortable et répondant si bien aux besoins d'une ville de luxe comme la nôtre.

C'est en creusant, dans le lit du Paillon, les fondations du Casino Municipal qu'on a retrouvé le tracé du principal gué de ce torrent. — Dans la direction d'une ligne partant de la caserne Saint-Dominique et aboutissant à l'hôtel Chauvain, les ouvriers qui travaillaient aux fouilles ont découvert une quantité considérable de monnaies de toutes les époques.

On n'a rien trouvé en dehors de cette ligne, sauf une balle de fronde en plomb portant l'inscription suivante : F. (Firmiter) TOMO. Autrement dit : « Je tape dur. »

A 2 mètres de profondeur, on a trouvé des monnaies romaines, parmi lesquelles une de la République, un Drusus, une Livie et un grand nombre de pièces frustes, mais évidemment romaines ; au-dessus de cette couche, on a recueilli des monnaies du moyen âge, des monnaies modernes, un Philippe II de Savoie, pièce fort rare ; en un mot, plusieurs kilogrammes de monnaies trouvées en présence des entrepreneurs et des architectes et dont la provenance est absolument certaine.

La balle de fronde a été recueillie par M. Edm. Blanc, bibliothécaire de la ville, au moment même où les ouvriers venaient de la trouver et se demandaient ce que ce pouvait être.

Il résulte donc de ces découvertes plusieurs faits importants :

1° A l'époque romaine et bien antérieurement à cette époque, puisque le lit des galets se prolonge bien au-dessous des niveaux où l'on a trouvé les monnaies antiques, le Paillon passait à l'emplacement qu'il occupe encore aujourd'hui ;

2° Le lit du torrent ne s'est relevé que de 2 mètres depuis l'époque romaine ;

3° Le gué le plus fréquenté se trouvait entre la place Saint-Dominique et l'hôtel Chauvain, sous le Casino actuel dont il traverse l'emplacement sous le jardin d'hiver et en formant, avec les quais actuels un angle d'environ 45°.

Il est donc certain que, dans les temps historiques, le Paillon n'a pas été dévié de son cours. Lors des grandes crues des époques préhistoriques, la colline du Château a pu former une île et des galets ont pu s'accumuler à l'est de ses rochers, mais ces alluvions remontent à des époques géologiques contemporaines, sans doute, de la formation des argiles qu'on trouve dans la plaine de Riquier et à la base du Montboron.

Papon est donc dans le vrai quand il affirme que le Paillon a toujours coulé à l'ouest de Nice. Et ce qui vient d'être constaté nous démontre que les amateurs de vieux sous et de vieux tessons, comme on appelle souvent les archéologues, peuvent, quelquefois, apporter à l'histoire des renseignements utiles et qu'ils ont, par conséquent, leur raison d'être. C. Q. F. D. pour les incrédules.

F. A. BRUN.

NOTES SUR QUELQUES MONUMENTS PRÉHISTORIQUES

DES ALPES-MARITIMES

I

TUMULUS DU QUARTIER DES MAUVANS

Ce tumulus n'est pas d'une forme bien monumentale. Sa construction, quoique peu différente de celle du camp des Arboins, est plus simple et, d'après l'emplacement qu'il occupe, on peut croire qu'il a été construit à la hâte, pour y ensevelir quelques individus morts en cet endroit.

Ce tombeau, au lieu d'être placé sur une hauteur, entouré d'un cercle de pierraille, est situé sur une pente très douce, sur le versant nord de la colline de Mauvans à 15 mètres au-dessous de la route de Saint-Vallier à Saint-Cézaire; les pierres et la terre accumulées pour soutenir les grandes dalles formant le tombeau présentent un volume de 15 à 18 mètres cubes et occupent une superficie de 25 mètres carrés.

CONSTRUCTION

Ce monument est formé de cinq dalles en pierre brute, trois grandes et deux petites; la plus importante est placée du côté du levant, les deux autres sont au couchant, une de chaque côté de l'entrée et les deux plus petites sont, l'une au midi et l'autre au nord; ce sont deux pierres de $0^{m},40$ centimètres d'épaisseur, ne surpassant point les terres qui forment le tumulus, comme les trois

grandes ; au contraire, une rangée de petites pierres en forme de muraille était disposée au-dessus d'elles (Voyez pl. V). L'accès est très simple, il est formé par quelques pierres dressées de chaque côté de la porte en forme de passage.

Le monument devait être couvert au moyen d'une ou de plusieurs grandes dalles ; l'une d'elles a été trouvée dans l'intérieur et j'ai été forcé de la faire briser pour pouvoir fouiller dans le tumulus : elle mesurait encore $1^m,34$ de long et $0^m,82$ de large.

INTÉRIEUR

Ce tumulus a du être fouillé antérieurement ; car, malgré toutes mes précautions pour ne rien déranger, j'ai rencontré un désordre absolu[1]. Cependant, j'ai pu constater que tous les squelettes avaient été placés les pieds au couchant et la tête au levant et peut-être accroupis, les genoux repliés, car tous les maxillaires ont été trouvés au milieu du tombeau.

J'ai recueilli toutes les dents, pour pouvoir, par leur nombre, me rendre à peu près compte de la quantité de squelettes que le tumulus pouvait contenir, et j'en ai ramassé deux-cent-trente. Ce nombre en y joignant celles qui ont pu échapper à mon attention, me fait présumer qu'il devait y avoir dans ce tombeau de huit à dix personnes adultes, plus un enfant de seize à dix-huit mois.

OBJETS DIVERS [2]

Je n'ai trouvé qu'un seul vase en poterie très grossière, trois pendeloques ou pendants de colliers, dont deux (A, B) formés de défenses de sanglier ; celui qui figure sous

1 En 1866, M. Bourguignat fouillant le dolmen des *Puades* très voisin de celui que décrit ici M. Bottin, avait fait cette même remarque. « Ces dolmens, disait-il, ont tous été profanés à une époque inconnue » si l'on doit se laisser guider par quelques objets qui ont été retrouvés dans ces monuments, cette première profanation remonterait à l'époque mérovingienne. Cette théorie expliquerait la présence, parmi des objets incontestablement préhistoriques, de flèches en fer, de monnaies en bronze, etc., etc. N. D. L. R.

2. Voyez pl. VI.

la lettre A n'est pas entier, il lui manque un fragment, mais il reste la partie la plus essentielle; celui qui porte la lettre C est taillé dans une coquille marine; ces trois pendants me font supposer qu'il devait y avoir au moins trois colliers ornés de petites perles semblables à D, E, et de petites coquilles terrestres genres *Cyctostoma elegans* et *Helix obvoluta*; plus un poinçon en bronze F, trois petits os taillés, plusieurs petites coquilles fossiles, appartenant à des étages géologiques qui ne se trouvent pas dans ses environs, et quelques fragments de cristal de roche.

Les restes de l'enfant se trouvaient au milieu du tombeau et l'endroit où étaient ces petits ossements était littéralement couvert de menues coquilles.

Ce monument remonte peut-être à l'âge de la pierre polie et du bronze; sa position est la même que celle des tumulus de cet âge que j'ai déjà signalés soit à Saint-Vallier, soit à Saint-Cézaire et que celle du monument d'Escragnolles découvert cette année par mon ami M. Chiris.

Ils sont tous dirigés de l'est à l'ouest.

II

DOLMEN DE SAINT-CÉZAIRE OU TABLE A SACRIFICES

Les clapiers, c'est ainsi qu'on appelle l'extrémité de la montagne qui, prenant naissance dans le Défends de Saint-Cézaire, au midi du Pré de Merle, suit la rive gauche du vallon de ce nom et se perd insensiblement dans la direction de Saint-Cézaire, formant en cet endroit un cirque, sur lequel existe une jolie plaine très boisée de chênes blancs.

C'est le 16 juin 1881 que j'entrepris de visiter cette montagne; je la gravis du côté de Saint-Cézaire et je fis son exploration en la longeant d'un bout à l'autre, en

suivant la crête, laissant à l'ouest et au nord des clapiers, qui sont devenus par la suite les points les plus importants.

Arrivé au milieu de la plaine je me trouvai en présence d'une grande dalle posée sur trois autres pierres inclinées du nord au midi et d'une grandeur moyenne de 2^{m},30 à 2^{m},60.

Ce ne fut que le mois d'octobre suivant que j'eus le loisir d'aller commencer les fouilles.

Les objets trouvés, consistent principalement en fragments de poterie grossière de l'époque, en plusieurs objets en quartz et un seul en silex, en quelques ossements fendus et enfin dans les restes d'une chaîne en bronze composée de six petits anneaux très oxydés et cassant au toucher. Après avoir fini cette première fouille je passai à l'examen d'un second monument situé plus près de Saint-Cézaire sur le même cirque.

Le monument est formé de deux grandes pierres principales couchées, placées à côté l'une de l'autre, formant pointe vers le couchant ; la pierre principale du midi, forme à elle seule toute la longueur du monument, celle du nord est plus courte et plus avancée vers le couchant. On croirait qu'elle n'est en cette position que pour former la tête du monument ; le reste est complété par plusieurs grandes pierres jetées sans ordre les unes sur les autres et s'élargissant vers l'est comme les jambes d'un V.

Vient ensuite une ligne de rocailles se dirigeant vers le nord puis au couchant, en forme de cercle, dans la même direction, et se terminant par deux grandes pierres l'une sur l'autre. Le monument semble donc avoir formé un fer à cheval, les deux extrémités se dirigeant vers le couchant et la partie courbe vers l'est. Quelques fouilles pratiquées en cet endroit sur deux points n'ont donné qu'un mince résultat. Les deux principales pierres (Voyez pl. VII) du monument, sont placées sur un rocher sortant de terre et présentent du côté du midi un escarpement à pic de 2^{m},50 environ : elles sont énormes ; la plus grosse, qui est celle

du midi, cube environ 10 mètres et l'autre 5. La pierre principale du midi est percée au milieu d'un trou rond de 0m,40, qui la traverse d'un bout à l'autre, sur une épaisseur de 1m,90 centimètres environ; elle forme, en cet endroit, voûte dans l'intérieur du monument. Une pierre de quelques décimètres cubes est placée sur chacune d'elles; celle qui est placée sur la pierre du nord est allongée avec plusieurs crêtes au plus haut et remue au toucher. Celle qui est supportée par la pierre du midi est placée sur le trou : elle a la forme d'un œuf tronqué (Voyez pl. VIII).

Il est fort probable que les deux pierres principales ont été naturellement ainsi placées.

Je commençai mes fouilles au pied de la pierre du nord et j'y trouvai un très grand nombre d'objets.

Le côté nord de la pierre principale du midi était bordé de ronces et d'arbustes, et l'endroit où le trou allait aboutir à une petite grotte était rempli de pierres et de terre jusqu'au haut. Je trouvai en cet endroit un véritable kjœkkenmœdding, la terre était jonchée d'objets de toute sorte : de fragments de poterie grossière, de silex plus ou moins travaillés, de quartz, de granits, de gneiss, etc., etc. La quantité d'ossements était énorme et appartenait à plusieurs espèces d'animaux; ils étaient brisés, mêlés les uns avec les autres et parmi eux, j'ai reconnu quelques ossements humains. La récolte fut fructueuse; néanmoins je pensai que dans l'intérieur je pourrais peut-être trouver un squelette entier.

Je dus pour commencer cette seconde série de fouilles, apporter un autre jour de la poudre et faire sauter à la mine un bloc qui fermait le passage. Le résultat fut le même ; les ossements humains furent encore mêlés avec ceux des animaux.

J'ai pratiqué mes fouilles en cet endroit jusqu'à une profondeur de 2m,50. Sur environ un mètre carré le reste était roc.

Sur une profondeur de 0m,75 les fouilles ont été exé-

cutées au milieu d'une terre noire mêlée de quelques pierres. C'est au milieu de ce terrain que se trouvait la plus grande quantité d'objets.

J'ai enlevé à 1 mètre environ de profondeur des pierrailles mises sans doute intentionnellement. J'ai trouvé au milieu, de la poterie, quelques ossements, et une petite hache qui, à cause du long temps qu'elle a séjourné sous terre, était remplie de concrétions calcaires dans la partie qui touchait le roc (Voyez pl. IX, 1).

Après avoir extrait toutes ces pierres, j'ai de nouveau rencontré une terre très noire et brûlée, quelques ossements brûlés ou naturels, plusieurs fragments de silex et parmi eux une jolie lance très fine (Voyez pl. IX, 2), un polissoir et une aiguille en os (Voyez pl. IX, 3 et 4).

Que faut-il penser de cette couche de terre séparée par 1 mètre de pierrailles d'une seconde couche de terre brûlée, mêlée avec des ossements, des poteries et d'autres fragments de silex à une profondeur de $2^m,50$[1] ?

D'autres fouilles circulaires pratiquées de ce côté mais à l'extérieur, au-dessous de ces pierres jusqu'à une profondeur de $1^m,50$ m'ont donné un résultat assez satisfaisant, quoique moins important que le précédent; quelques ossements de différentes bêtes, de la poterie, du quartz, du silex (Voyez pl. IX, 5), une petite hache (Voyez pl. IX, 6), et une petite perle ronde en forme d'anneau (Voyez pl. IX, 9) d'un travail grossier, en cristal de roche. Ces sortes de cristaux ont dû être très employés par les hommes préhistoriques de nos régions ; j'en ai trouvé dans tous les monuments ; j'en ai même quelques fragments aplatis en forme de glace (Voyez pl. IX, 8).

1. Le dolmen des *Puades* offrait la même succession de couches, déblais modernes à la surface au-dessous, terre jaunâtre avec coquilles terrestres, humus noirâtre avec ossements de chèvres, moutons, etc., et quelques objets mérovingiens, humus gras avec fragments de poteries et ossements d'animaux, terre noirâtre avec ossements d'animaux à la partie inférieure (cheval, bœuf, mouton, cochon), ossements travaillés, poteries brisées, couches moitié cendres, moitié fumier, humus gras et noir avec poteries et bronzes et finalement le sol jurassique. M. Bourguignat en conclut que ces monuments ont été successivement utilisés par des populations de races diverses et que les dolmens de Saint-Césaire présentent tous, quatre couches d'époques et de provenances bien différentes. — N. D. L. R.

Une grande grotte d'environ 25 à 30 mètres carrés est placée sous le monument se dirigeant vers le nord et le couchant, et occupe presque tout le milieu du fer à cheval; elle ne peut qu'avoir une importance considérable. Je suis persuadé que des fouilles pratiquées avec intelligence dans l'intérieur de la grotte mettraient à découvert des sépultures ou des traces d'habitation. Je suis malheureusement hors d'état de les faire par mes propres forces.

Toutes les poteries sont des plus grossières; elles sont noires-roses à gros grains et cuites au soleil. Cette industrie était encore ici à l'état primitif, car l'on ne trouve qu'une seule qualité de poterie.

Les ornements se composent d'un simple cordon de forme ovale placé autour du vase avec un bout pour anse de 1 à 2 centimètres de long au plus (Vovez pl. IX, 11); un petit plat d'une profondeur de 2 centimètres 1/2 fabriqué d'une terre grise très fine possède quelques desseins autour en forme de raies. J'ai trouvé un fragment en forme de fourche dont j'ignore l'usage (Voyez pl. IX, 10).

J'ai aussi trouvé les restes d'un petit vase de terre très grossière; il semble que le fabricant ait voulu représenter tout autour les bouts de sein d'une jeune fille (Voyez pl. IX, 6); j'ai aussi trouvé en cet endroit deux os polis.

Le bout du polissoir est tellement fin qu'il semble de l'ambre au toucher.

Les silex trouvés dans l'intérieur du monument sont en général de fond noir et blanc, et ceux trouvés épars dans les champs ainsi qu'aux environs de ce monument, sont jaunes, fond blanc et quelquefois roses. Le nombre de silex que j'ai ramassés dépasse quatre cents en général ce sont de beaux éclats (Voyez pl. IX, 13) ou des restes de rognons, qui tous ont passé par la main de l'homme. Parmi les plus remarquables de ces pièces, il faut placer quelques pointes de lance et un poignard fort beau (Voyez pl. IX, 12), une petite pierre en grès très fin et très bien poli, d'une épaisseur de 3 millimètres, sur laquelle existent

deux petits sillons, et qui devait servir peut-être à aiguiser les silex et les pointes en os.

Les haches polies sont au nombre de quatre; deux presque entières et deux en fragments. La faune animale est composée de diverses espèces, parmi lesquelles il faut citer le bœuf, le cheval, le cerf, le sanglier, la chèvre, etc.

Le bronze n'est représenté que par un tout petit objet aplati, comme une petite monnaie et trouvé presque à l'extérieur[1]; je doute qu'il ait fait partie du monument. Les fouilles pratiquées sont assez importantes pour faire admettre que si le bronze avait été employé dans ce temps, j'aurais trouvé d'autres ornements fabriqués avec ce métal.

Avant de terminer ce travail, qu'il me soit permis de remercier notre très honorable et savant confrère M. Sénéquier, juge de paix à Grasse, à qui je dois les deux magnifiques points de vue du monument qui sont joints à ce mémoire.

Je dois aussi remercier M. Joseph Camatte, propriétaire de la première table où j'ai commencé mes fouilles, ainsi que les propriétaires du monument, qui m'ont donné complète liberté dans leurs propriétés; tous ont très bien compris que mes recherches n'avaient qu'un but scientifique et je leur en suis très reconnaissant.

III

ROCHERS DU PAS DE LA FAYE

Lorsque, après avoir gravi le versant oriental de la colline qui s'élève au nord de la ville de Grasse, le visiteur jette un coup d'œil sur le plateau qui s'étend au-devant de lui, une ceinture de montagnes assez élevées, qui se

1. Dans le dolmen des *Puades*, M. Bourguignat a trouvé une pointe de flèche en fer au même niveau, se sont évidemment, dans les deux cas des dépôts postérieurs, comme le pense avec raison l'auteur. — N. D. L. R.

déroule en demi-cercle à sa droite, frappe tout d'abord ses regards. Sur les flancs de l'une d'elles, la route nationale, après avoir traversé le village de Saint-Vallier, s'étend en un long ruban blanchissant à travers des teintes grises de la roche, jusqu'à ce qu'après un vaste détour, elle en atteigne le sommet pour disparaître vers le nord.

Quelques gros rochers, situés à droite de la route, attirent les regards par leurs formes bizarres. L'un d'eux, surtout, est particulièrement remarquable; on le prendrait, de loin, pour un homme debout, une sorte de sentinelle avancée chargée de surveiller la plaine, et la ressemblance est telle que plus on s'en rapproche et plus cette illusion s'affirme. Ce n'est que lorsque la trop faible distance rend toute erreur impossible, que l'on reconnait n'avoir devant soi qu'un rocher droit qui de loin présente cette forme.

C'est sur ces rochers que je me permets d'appeler l'attention du lecteur. Ils ont leur importance au point de vue historique, et j'aurai l'occasion d'en parler plus longuement dans le cours de cette petite notice.

Comme il arrive assez généralement, ce n'est qu'au hasard seul que je dois d'avoir pu constater des traces préhistoriques parmi ces rocs; voici de quelle façon :

Le 13 novembre 1880, pendant une excursion dans les environs, je trouvai à quelques centaines de mètres du sommet de la colline un fragment de poterie que je reconnus, après examen, appartenir à l'époque préhistorique. Tout heureux de ma trouvaille, je me demandais d'où pouvait provenir cet objet, pour moi si précieux, quand mes regards, tombant par hasard sur les rochers que j'avais au-dessus de moi, furent frappés de leur disposition originale. Je dirigeai aussitôt mes pas de ce côté et je me trouvai bientôt au milieu d'eux. Ces rochers occupent un espace d'environ un hectare de superficie, répartis en proportions presque égales sur les deux versants de la colline ; je visitai une partie de cette position, et je constatai des traces préhistoriques.

Je commençai mes recherches dans une petite pièce de terre que sa situation semblait désigner à mon attention.

Une roche à pic l'abrite du côté du nord, et au sud une ceinture de gros rochers, debout sur leur base, la dérobe aux regards de la plaine, à l'est et à l'ouest une muraille complète l'isolement de cette position (Voyez pl. X).

Comme j'examinais où je pouvais donner mon premier coup de marteau, je remarquai, tout au pied des rochers du midi, formant presque un abri sous roche, un amas de pierres ayant une largeur d'à peu près $0^{m},75$ centimètres, et un peu plus d'attention me permit de distinguer un nouveau fragment de poterie, caché parmi les pierres. Je n'eus dès lors plus aucun doute sur la provenance du morceau de poterie trouvé auparavant; sa présence dans les environs m'était expliquée.

Quant au tas de pierres situé le long du rempart méridional, il me parut évident qu'il avait été formé par les premiers cultivateurs qui, ayant essayé de mettre en culture le petit plateau, avaient dû jeter, pêle-mêle, en cet endroit les pierres, les ossements et les poteries qui la jonchaient.

Je commençai à fouiller le sol; mes espérances furent comblées. J'avais eu le bonheur de tomber sur l'endroit le plus riche en échantillons d'os et de poteries; j'en eus bientôt une abondante provision.

J'emportais de cette première visite quatre-vingts échantillons de toute nature, parmi lesquels un joli couteau de silex et de beaux fragments de poterie.

Ce n'est que le 17 du même mois qu'il me fut permis de rendre une seconde visite à mes rochers; une cruelle déception, hélas! m'y attendait. J'avais prévu une ample récolte, elle avait dû être telle en effet, mais c'était un autre qui l'avait recueillie.

Et cet autre n'était pas un confrère. Le sol était tout bouleversé, à l'endroit où j'avais commencé mes recherches; tout ce qu'il devait contenir avait disparu; j'avais été volé! oui volé. C'est la seule expression convenable,

selon moi, pour qualifier ce fait; car, je le répète, celui-là n'était pas un confrère, qui avait ainsi perfidement profité de ma découverte; les objets qu'il a dû trouver resteront chez lui, soigneusement cachés et seront perdus pour la science.

Au retour de ma malheureuse excursion j'eus l'idée de faire part de ce qui m'était arrivé à M. Daver, maire de Saint-Vallier. Celui-ci, en homme éclairé autant que dévoué à ses administrés, comprit de quelle valeur auraient été pour moi les objets disparus et, dans l'intérêt de la science et pour éviter le retour de pareils faits, il me fit accorder par son conseil la permission de faire des fouilles sur les terrains communaux.

Il n'appartient pas à ma faible expérience de rechercher l'épisode historique qui se rattache aux rochers du Pas de la Faye. Je me permettrai néanmoins d'exprimer ici ma modeste opinion, espérant que par les quelques nouveaux détails que je serai par là amené à ajouter aux précédents, je faciliterai, dans une faible mesure, les recherches que mes confrères plus compétents voudront bien entreprendre sur ce sujet.

Il me paraît hors de doute qu'une peuplade très nombreuse a, aux époques préhistoriques, occupé pendant longtemps la position dont il s'agit. Cela est clairement prouvé, ce me semble, par la grande quantité d'objets de toute sorte : haches polies, silex taillés et bruts, quartz, granit, mica, etc., ossements taillés ou non; la poterie est tellement nombreuse que nulle part je n'en avais trouvé autant. Quantité d'autant plus considérable, que les fouilles opérées sont moins sérieuses et qu'elles ont été comme on l'a vu, si malheuresement interrompues.

Le fait d'une peuplade venant habiter cette partie de la montagne, aurait son explication dans la disposition même des lieux. L'enceinte dont il est question se trouve en effet naturellement fortifiée, particulièrement au nord et au sud par des rochers à pic ou des blocs de pierre.

En fermant les parties accessibles à l'aide de quelques

murailles, dont il reste encore les vestiges, il était donc facile de se préserver des attaques des bêtes féroces, les premiers ennemis, à une époque où la montagne était boisée.

D'autre part, la position de cette enceinte sur la crête même de la montagne, permettait à ses habitants de surveiller à leur gré l'un ou l'autre versant, circonstance très heureuse qui les mettait à l'abri de toute surprise.

C'étaient là les deux seuls avantages de cette situation; mais ils avaient leur prix. A part cela, il faut avouer que la position est excessivement dangereuse. En temps d'orage le tonnerre y gronde sans cesse et la foudre y trace sans relâche ses sillons à travers les rochers.

Ce devait être pour les habitants l'inconvénient le plus grave, à moins toutefois qu'ils n'adorassent le tonnerre; ils auraient eu, en ce cas, leur Dieu tout près.

Je n'ai pas encore fait des fouilles du côté du sud; mais je suis persuadé que c'est principalement au nord que la peuplade faisait son séjour. Les habitants auraient-ils craint d'être découverts par un ennemi habitant la plaine méridionale? C'est du moins l'explication qui paraîtrait la plus vraisemblable.

Et maintenant à quelle époque remonte l'existence de ces habitants? C'est, je crois, ce qu'on ne saurait bien préciser. Par l'étude des nombreux échantillons qui ont été découverts, il me semblerait reconnaître les traces des derniers habitants des grottes, ou des cavernes, en même temps que celles des premiers habitants des camps; ce qui confirmerait ce que je disais tantôt que ce lieu a dû être longtemps habité.

Dans tous les cas l'industrie de la poterie chez ces habitants était évidemment encore dans la première enfance. On peut s'en convaincre par le peu de variété qui existe dans la composition de leurs objets en terre. Bien qu'il semble au premier coup d'œil que leur poterie appartiennent à plusieurs sortes différentes, un peu d'attention suffit pour les ramener à deux types :

1° Une poterie noire très grossière dans laquelle des morceaux de quartz, de gneiss ou d'autres pierres se trouvent souvent empâtés (cette poterie est souvent fort épaisse et elle paraît avoir eu pour principale destination de servir à la cuisson des aliments et à l'entrepôt d'autres provisions) ;

2° Une poterie beaucoup plus fine, quoique toujours du même genre, et qui me semble provenir uniquement de quelques objets de luxe.

Je m'arrêterai ici me contentant, avant de finir, de faire remarquer que les habitants des rochers du Pas de la Faye n'étaient point isolés comme on pourrait le croire, mais qu'ils pouvaient au contraire entretenir des relations avec quelques autres groupes très voisins. La montagne sur laquelle ils avaient établi leur demeure, bien que de peu d'étendue (elle n'a guère qu'un développement de 4 à 5 kilomètres), servait en effet de refuge à plusieurs tribus.

Elle s'étend de l'est à l'ouest en forme de cercle, depuis la plaine de Ferriers jusqu'à la Siagne, dans laquelle son pied se perd insensiblement.

Or, en commençant par l'est et en suivant la crête, nous rencontrons successivement : 1° une grande muraille fermant la montagne, connue dans le pays sous le nom de Dos-de-l'âne ; 2° le camp Roque Durand ; 3° le camp de la Tour ; 4° les rochers du Pas de la Faye ; 5° le camp de la Grau sur le Bau de la Moutto ; 6° au nord de la montagne, au-dessous du camp Roque Durand, la grotte de ce nom, dont il a été question ; 7° au sud presque au pied de cette colline, sur un plateau qui s'en détache, le camp Carbonnel.

On le voit, il y avait, parsemés dans un petit espace, cinq ou six groupes échelonnés à peu près de la même façon que s'échelonnerait de nos jours un corps d'armée en cas de danger.

IV

CRÉMATION PARAISSANT REMONTER A L'ÉPOQUE MÉGALITIQUE

En partant de Saint-Vallier, deux chemins conduisent à Escragnolles : l'ancienne route de Saint-Martin ou la route nationale n° 85.

La première, après avoir gravi les pentes rapides de Saint-Martin, depuis la Siagne ; l'autre longeant le pied de la montagne de Thiey, des Amphoux et de la Colle sur le hameau de Bail. Ces deux chemins font leur jonction au quartier de la *Collette*, à quelques centaines de mètres du village.

La Collette est l'endroit où la montagne de Briasq prend naissance. Des flancs de la colline de la Colle, elle s'élance du midi vers l'ouest et laisse au nord une petite plaine séparée par les deux routes ; puis elle se relève tout d'un coup et laisse voir, perché sur sa crête ; le magnifique camp de Castellar (relevé en 1880 par mon ami et collègue M. Chiris), qui devait en imposer à tous les environs. Cette plaine nous offre à l'est les pentes de Saint-Martin, célèbres par leur richesse en fossiles des terrains jurassiques et crétacés, et à l'ouest la vallée d'Escragnolles.

Informé le 25 août, par mon facteur, que le sieur Dol, en faisant une extraction de pierres en cet endroit, avait déterré divers ossements, je me rendis, sans perdre de temps, sur les lieux dès le lendemain. Dès mon arrivée, je constatai avec regret qu'il n'y avait presque rien et qu'on avait probablement été trompé par quelques objets épars. Mais, après quelques recherches, je m'aperçus qu'il s'agissait d'un lieu de crémation préhistorique. Je fis immédiatement mander l'ouvrier déjà nommé, de qui je pris les quelques renseignements qu'il était à même de me fournir et qui me céda de bonne grâce les objets qu'il avait recueillis.

Je fis en cet endroit toutes les recherches exigées par une pareille découverte et je recueillis tous les objets présentant quelque intérêt. Cette trouvaille avait pour moi une double importance, tant au point de vue scientifique qu'au point de vue de la constatation dans les environs d'un rite funéraire encore inconnu dans la contrée. Il n'existait en ce lieu aucun monument qui pût nous laisser soupçonner cette coutume ; on y voit aujourd'hui une couche de terre d'une épaisseur de 0^m,25 centimètres environ ; si nous remontons à l'époque de cette crémation, cette couche pouvait avoir été de 0^m,50 centimètres au moins. On dut faire un creux jusqu'au roc, en enlevant toute la terre pour préparer le terrain et faire l'incinération sur un banc de calcaire naturel, sur lequel les cendres du défunt reposaient avec ses armes et ses objets de toilette ou de ménage.

Tous les restes de cette crémation se composent d'une quantité de petits fragments d'os calcinés, trouvés réunis sur une dalle en pierre. La terre qui entourait ce précieux dépôt est encore aujourd'hui noire et carbonisée.

Je n'ai trouvé que deux fragments de poterie noire et grossièrement fabriquée. Cette petite quantité me fait croire que ces cendres n'ont point été déposées dans une urne. Elles pouvaient pourtant être conservées sous un vase et, par la suite des temps, la terre tendant insensiblement à baisser, le vase, placé avec le fond à l'extérieur, se serait brisé en fragments et aurait laissé sur le sol même le précieux dépôt qu'il recouvrait.

Les ossements résultant de la crémation sont réduits en trop petits fragments pour pouvoir les déterminer et établir à quel genre ou à quelle espèce ils appartiennent. Sans vouloir rien affirmer, je ne les crois pas de l'espèce animale ; les objets d'ornementation déposés sur les cendres me semblent suffisants pour faire admettre le fait de la crémation d'un corps humain.

Je ne me crois pas en présence d'une personne âgée ; l'épaisseur de quelques petits fragments du crâne que je possède, me ferait plutôt penser aux restes d'un adolescent,

homme ou femme. Est-il permis de croire qn'il s'agissait d'une personne d'un rang élevé ? Je le crois, mais rien ne me le prouve absolument. La quantité de bronze trouvé représente un poids de 115 grammes, il est plus que probable qu'une partie a dû échapper à mes recherches, car je ne possède de la plaque, formant un insigne ou un ornement quelconque, que trois parties sur quatre.

A quelle époque peut remonter cette incinération ? Aucun des objets trouvés ne peut la placer à l'époque romaine. L'ensemble, au contraire, des insignes, semble la faire remonter à l'époque mégalitique.

LÉGENDE DES OBJETS DESSINÉS SUR LA PLANCHE

Objets en bronze. — N° 1. Trois fragments, restes d'une jolie plaque d'une forme ovale, présentant de beaux dessins faits avec goût, perforés sur les bords probablement pour être fixés. Cette pièce devait être remarquable pour l'époque et devait être portée sur la poitrine en signe de distinction ou d'ornement.

— N° 2. Objet en forme de couteau ou de lance, perforé au bout du manche probablement pour être porté pendu à la ceinture.

— N° 3. Trois anneaux, très épais, de forme triangulaire.

— N° 4. Trois fragments torques de bronze.

Objets en silex. — N° 5. Une jolie pointe de flèche très bien finie.

— N° 6. Fragment présentant les restes d'une scie.

— Rognon en silex dépouillé de ses éclats.

V

LA FUBIA E CASTÈU VIEI

Ayant demandé et obtenu un congé de cinq jours pour me rendre à la Roquette, mon pays, je résolus de mettre à profit ce court espace de temps pour faire une visite à *Castèu viei* ou (château vieux) ruine connue dans la contrée sous le nom de ville des *pagans* ; le but de cette visite était de m'assurer si les *pagans* ne s'étaient point établis dans un camp préhistorique.

Je quittai Saint-Vallier le 2 juillet et le 5 je partis en exploration en compagnie d'un ami d'enfance François Faraud.

Je traçai d'avance notre itinéraire. Je décidai de faire trois visites ; la première sur le mamelon de la *Fubia* et l'*Avenc*, grande caverne bien connue dans le pays (les contes fantastiques que j'avais entendu débiter sur cette caverne par les bonnes femmes du village avaient vivement piqué ma curiosité); la deuxième devait être consacrée à *Castèou viei* et la troisième au *Clouot*, pour y voir des tombeaux romains, que le métayer de M. Leclerc avait découverts il y a environ dix ans.

Les deux mamelons, objets de ma visite, se trouvent situés l'un à côté de l'autre.

CAMP DE LA FUBIA

Le mamelon de la *Fubia* est d'un aspect très pittoresque, il est ombragé par de très beaux pins maritimes et pas un touriste ne voudrait passer dans ces parages sans en faire l'ascension.

Nous en gravîmes les pentes, et après 20 minutes de montée nous atteignîmes la crête.

Le camp présente une forme légèrement ovale se diri-

geant de l'est à l'ouest; il est formé par deux murailles identiques à celles des camps de Saint-Vallier, murs composés de matériaux plus petits, qui lui donnent une apparence moins monumentale.

Je ne veux pas faire ici la description de ce camp. Je me contenterai d'indiquer que ces murailles ont une moins grande épaisseur que celles des camps importants de Saint-Vallier ; j'ai constaté qu'elles ne dépassent pas 1^{m},50 et que tous ces camps, quel que soit le degré de valeur qu'y attachaient les habitants primitifs de nos montagnes, renferment tous des restes de la même industrie, preuve évidente de leur synchronisme.

Le camp qui nous occupe est entouré de deux murailles. La distance de la première à la deuxième varie entre 3 et 10 mètres; l'intérieur de la plus haute muraille mesure 17 mètres sur 14 ; aux deux murailles qui forment l'enceinte de la crête vient s'en ajouter perpendiculairement du côté ouest une troisième qui se dirige vers le bas du mamelon et mesure 50 mètres environ de longueur. Cette dernière enceinte est en partie détruite et il n'est pas douteux que le but qui a présidé à sa construction, était de mettre à l'abri d'une surprise les nombreuses grottes des environs qui devaient servir d'habitation à une population assez considérable.

Le but de mon excursion étant une simple visite, nous n'avions apporté aucun des outils nécessaires pour faire des recherches archéologiques et produire à l'appui de nos assertions, fondées sur le simple aspect des lieux, des pièces qui pussent les établir d'une manière certaine.

La situation absolument horizontale de ce camp et la forêt qui s'y est formée ont accumulé sur le sol des détritus qui doivent former une couche assez épaisse; cependant, j'ai été assez heureux pour trouver sur le sol un beau fragment de moule en porphyre de l'Estérel, quoique ce massif soit très éloigné. Une chose digne de remarque, c'est que tous ces camps contiennent des fragments des rochers de l'Estérel.

Je ne puis terminer ce petit aperçu sans dire un mot sur les grottes qui offrent quelque intérêt. La première formant abri sous roche, est située au midi, la deuxième sur la partie plane en forme de puits, offre plusieurs issues. Du côté de l'est se trouvent quelques rochers bouleversés près desquels l'on voit le grand *Avenc* qui partage le mamelon de haut en bas. Le manque d'échelle et de corde ne m'a pas permis de descendre dans la grotte la plus importante.

L'exploration de la grotte dont je viens de parler est très praticable du côté de *Castèu viei*; l'ouverture est très bien éclairée, elle mesure 3 ou 4 mètres environ de largeur sur 25 ou 30 de hauteur, la profondeur est de 8 mètres. Il n'est pas douteux que des recherches dans cette grotte, qui n'a jamais été explorée, amèneraient des découvertes importantes pour la science.

CASTÉU VIEI OU CHATEAU VIEUX

Ce mamelon ne présente point une forme ronde comme son voisin la *Fubia*.

Il est, par contre, allongé de l'est à l'ouest avec une crête irrégulière.

Si je n'ai fait qu'un très court séjour au camp de la *Fubia*, j'ai dû l'abréger encore à *Castéu viei*, bien que le lieu me parût plus intéressant.

En effet, après avoir visité cette antique demeure, j'ai été avec raison étonné qu'elle n'ait été encore décrite par aucun archéologue et qu'elle nous soit restée aussi longtemps inconnue.

Le but de ma visite se limitait à savoir si des Romains, ou tout autre peuple, ayant bâti au mortier, et que des recherches feront connaître, en venant s'établir en cet endroit, n'en avaient point chassé une tribu habitant un camp préhistorique.

L'endroit où ce mamelon se sépare d'avec celui de la *Fubia*, est traversé par un tout petit chemin qui, du ter-

ritoire de la Roquette, passe à celui de Levens. A partir de ce point, un tout petit sentier en zigzag, coupé vers le haut par quelques pins, conduit sur *Castéu viei*. On ne rencontre au début du sentier aucun vestige d'ancienne habitation ; mais, après avoir parcouru quelques mètres, on voit çà et là des restes d'antiques bâtisses d'un mortier très dur, des fragments de briques romaines et d'autres poteries.

Il existe sur la partie dominante une ancienne croix de bois qu'on a dû souvent renouveler.

Je me souviens qu'étant enfant, on nous racontait, au sujet de cette croix, que les *pagans*, en venant s'établir à *Castèu viei*, avaient chassé les chrétiens qui y habitaient, et qu'ils étaient allés s'établir plus loin et avaient créé la Roquette.

Je ne crois pas que les chrétiens aient précédé les Romains dans les Gaules[1] ; mais si l'on doit tenir compte des traditions, on pourrait croire que cette croix a été élevée en signe de remercîment de la disparition des *pagans*.

On rencontre tout autour du mamelon des monceaux d'une ancienne muraille en pierre sèche.

La partie nord et ouest était défendue par des rochers à pic.

Comme ce mamelon est actuellement déboisé et plus escarpé que celui de la *Fubia* on y trouve sans trop de peine toutes les poteries, depuis celles qui, grossièrement fabriquées et cuites au soleil, remontent à l'époque la plus reculée de cette industrie, jusqu'à la poterie rose très fine avec de beaux dessins de l'époque romaine ; on voit, à côté des ces fragments de poteries, des silex et du quartz. On y a aussi trouvé trois objets en poterie qui, par leur forme, semblent être des pesons de filets ; ils sont aujourd'hui en mains de M. Baudoin, maire de la Roquette.

1. Il est fort probable que le titre de *Pagans* que la tradition donne aux anciens habitants de *Castéu viei* doit s'appliquer non pas aux romains, comme semble le croire l'auteur, mais biens aux sarrasins qui, en effet, chassèrent les chrétiens de ce lieu — N. D. L. R.

TOMBEAUX ROMAINS DU CLOUOT

Bien que le métayer du domaine du *Clouot* m'eut assuré la vieille que les tombeaux avaient été recouverts et qu'il faudrait pratiquer de nouveaux travaux pour les découvrir, chose que je ne pouvais faire en ce moment, je m'y rendis néanmoins, car je tenais absolument à y faire une visite.

Le *Clouot* est le point d'où se détache le mamelon de *Castéu viei* ; c'est une vaste plaine plantée d'une belle forêt d'oliviers dont le versant forme le vallon de Saint-Blaise qui descendant des montagnes de Levens, se trouve encaissé entre deux précipices taillés dans les grès.

C'est presque sur ce versant, dans la partie est, à 50 mètres environ des métairies de ce domaine, que se trouve l'emplacement des tombeaux. Ainsi qu'on me l'avait dit, tout était recouvert ; je n'ai donc pu voir que leur place et quelques môrceaux de briques restés sur le sol à la suite de la destruction des ces tombeaux.

Le métayer m'a raconté qu'il avait fait cette découverte en construisant une muraille qu'il me montra. Chaque tombeau contenait un gros squelette, avec une arme à côté, un ou deux vases en poterie et quelques monnaies. Malgré le désir de ce brave homme, il n'a pu m'offrir le moindre échantillon de tous ces précieux objets, attendu qu'ils n'avaient pour lui aucun intérêt, et qu'il les avait dispersés depuis longtemps.

Les tombeaux du *Clouot* sont incontestablement romains, la forme des briques employées pour leur construction et dont j'ai remarqué de nombreux fragments sur le sol, les objets retrouvés à côté des squelettes, les monnaies, sont autant de *criterium* qui ne peuvent laisser subsister aucun doute à ce sujet, il semble donc qu'il y ait eu dans les environs une station romaine, ce que faisait d'ailleurs présumer la quantité d'objets romains de tout genre trouvés dans le pays ; malgré cela, je n'ai trouvé aucune trace

d'habitation dans les environs immédiats du *Clouot*. Il est vrai que Levens possède quelques pans de mur qui paraissent appartenir à cette époque et que l'on y connait deux inscriptions funéraires ; mais on doit remarquer que les personnages désignés dans ce texte sont des militaires et que les romains envahissant cette région ont pu y livrer une bataille et dans ce cas, les tombeaux que nous retrouvons pourraient bien n'être que ceux des soldats tués dans ce combat.

Quoi qu'il en soit, les tombeaux romains du Clouot, rapprochés des inscriptions et des vestiges relevés à Notre-Dame des Prés, près de Levens, qui se trouve tout à fait au sommet du vallon de Saint-Blaise, forment un ensemble intéressant qui m'a paru devoir être signalé.

CASIMIR BOTTIN

Receveur des postes et des télégraphes à Saint-Vallier

LA DANSE MACABRE DU BAR

On désigne par ces mots, et quelquefois par ceux-ci : *danse des morts*, un vieux tableau peint à l'huile, sur bois[1], qui se trouve dans l'église de la commune du Bar, chef-lieu de canton, à 9 kilomètres au nord-est de la ville de Grasse.

Ce tableau, dont l'auteur est inconnu, mesure 1^m,68 de haut et 1^m,27 de large[2]. Il se divise en deux parties inégales : l'une, haute seulement de 0^m,63, forme la tête du tableau ; l'autre a le reste de la hauteur totale, soit 1^m,05.

La première partie, bien que de moindre dimension, est sans contredit la plus importante. C'est dans cet espace restreint, d'environ 80 décimètres carrés, que le peintre a figuré les principales scènes du drame philosophico-mystique de la vie de l'homme sur la terre, et de sa condition éternellement heureuse ou malheureuse dans une nouvelle existence au-delà du tombeau, selon que la mort l'aura surpris « dans la voie de Dieu ou dans la fange du péché. »

Comment l'artiste a-t-il traité ce grave sujet ?

Sa composition, expression naïve d'idées alors universellement admises comme articles de foi, a surtout le mérite d'être parfaitement claire. Un certain nombre d'hommes et de femmes, se tenant par la main, dansent une ronde au son

1. A l'huile et non à l'eau d'œuf, comme on l'a dit en 1850 dans le bulletin d'une Société académique de Toulon.

2. On lui a donné, dans quelques relations, des dimensions un peu plus grandes : c'est parce qu'on avait tenu compte de la largeur du cadre.

du galoubet et d'une sorte de petit tambourin (*pl.* A); sur la tête de chaque danseur, on voit gambader un diablotin, dont la présence caractérise évidemment la possession anticipée de l'âme du pécheur.

A la droite du musicien est un groupe de gens attirés par la curiosité et le plaisir; la physionomie des deux personnes placées à leur tête exprime le désir qu'elles éprouvent de prendre part à la danse: elles céderont très probablement à la tentation. En avant dudit groupe, la Mort bande son arc et lance des flèches sur les danseurs. Un jeune homme, mortellement frappé, se renverse; et le diablotin qui dansait sur sa tête est descendu sur sa poitrine, pour saisir l'âme exhalée avec le dernier souffle du mourant.

Une femme, portant sur le sein le trait qui vient de l'atteindre, s'affaisse en pliant les genoux. Un robuste danseur gît par terre étendu sur son dos, et un grand diable lui retire de la bouche son âme sous la forme d'un petit enfant nu.

Au côté gauche du tableau (droite du spectateur), un autre diable tient par les pieds une âme condamnée et la plonge dans les feux de l'enfer, figuré par la gueule enflammée d'un énorme dragon. Au dessus se dresse l'archange Michel tenant une balance dont l'un des plateaux porte un âme et l'autre le Livre de vie. Plus haut encore, à l'angle du cadre, le Christ[1] apparaît au milieu des nues: le fils de Dieu étend son bras droit et montre le Livre fatal où sont inscrites toutes les actions et toutes les pensées de l'âme soumise au redoutable pesage. Dans le bas, près de l'entrée de l'enfer, un démon essaye, au moyen d'une baguette, de faire pencher de son côté le plateau qui porte cette âme, proie qu'il convoite et qu'il croit déjà lui appartenir; l'archange Michel tourne vers le Sauveur des regards attristés et semble implorer sa clémence....Qui l'emportera, de l'ange ou du démon?

1. On a figuré la Vierge au lieu du Christ sur le seul dessin dont jusqu'ici nous ayon eu connaissance. Pourtant il n'y avait pas à s'y méprendre: le personnage du tableau a son menton garni d'une barbe rousse fort apparente.

Telle est, suivant nous, l'interprétation vraie de cette dernière scène du drame que représente ce curieux tableau.

Signalons une particularité assez intéressante comme procédé d'exécution. L'artiste a d'abord tracé le dessin entier de sa composition par des lignes gravées dans l'épaisseur du panneau, avant l'application de la peinture. Nous devons faire remarquer aussi qu'on n'aperçoit dans cette œuvre aucune trace des armoiries que quelques personnes ont cru y voir.

La seconde partie du tableau est remplie par une inscription composée de trente-trois vers provençaux monorimes, en superbes caractères gothiques de 35 millimètres de haut (*pl.* B). Cette belle inscription est sur deux colonnes : la première contient dix-sept vers, la seconde seize ; mais le mot *Amen* donne à cette seconde colonne un nombre égal de lignes. La lettre O, interjection par laquelle commence l'inscription, est en rouge ; toutes les autres lettres sont en noir et très-bien conservées, quoiqu'on ait dit le contraire.

Ce singulier spécimen de poésie religieuse est une sorte de commentaire ayant pour but d'appeler et d'arrêter l'attention sur l'émouvant spectacle offert par l'artiste, et d'en faire ressortir la profonde et effrayante moralité.

Le texte de cette inscription a été publié plus d'une fois depuis le jour où, antérieurement à l'année 1830, M. Sénequier, secrétaire de la sous-préfecture de Grasse, signala le premier, dans un numéro de l'*Annuaire du Var*, l'existence de notre tableau et en donna une courte description.

Plus de vingt ans après (1846), M. Noyon reproduisit en partie l'article de l'Annuaire dans sa *Statistique du département du Var*.

En 1850, M. Henry, correspondant du ministère et membre de la Société des sciences, lettres et arts de Toulon, inséra dans le *Bulletin trimestriel* de cette Société une nouvelle description du tableau et une copie de l'inscription, qui, dit-il, lui avaient été communiquées par M. Sénequier, à cette époque conseiller général du Var.

L'année suivante, M. Henry fit paraître de nouveau dans le *Bulletin des comités historiques* (n° de février) l'inscription, accompagnée d'un dessin au simple trait et fort peu exact.

Enfin le *Journal de Grasse* du 15 décembre 1873, la *Revue de Nice* du 1er février 1874 et la *Revue des langues romanes* du 15 octobre 1878, ont à leur tour rapporté cette inscription, à laquelle (on le voit) n'a pas manqué la publicité la plus large et qui, par cela même, est devenue presque célèbre.

Il semble donc que nous aurions pu nous dispenser de revenir sur un sujet en apparence si rebattu. Nous disons *en apparence*, car nous nous croyons en droit d'affirmer que jusqu'à présent le tableau du Bar n'est pas connu ou du moins qu'il l'est fort mal, chose plus fâcheuse peut-être. En effet, ce n'est pas le dessin publié en 1851 dans le *Bulletin des comités historiques* qui a pu donner une juste idée de la peinture originale ; en second lieu (et c'est là notre grande raison) l'inscription, malgré les nombreuses reproductions qu'on a essayé d'en faire, est encore moins connue que l'œuvre du peintre, attendu que pas une de ces reproductions n'est exacte, que toutes renferment un grand nombre de fausses leçons, et que par conséquent toutes sont à rejeter. Exceptons cependant de cette proscription absolue le texte donné par la *Revue des langues romanes*, où nous avons remarqué plusieurs corrections importantes et parfaitement justes, qui ont été dictées à M. Camille Chabaneau par sa profonde connaissance de la vieille langue provençale; mais M. Chabaneau n'a jamais vu l'original et n'a eu sous les yeux qu'une copie encore peu fidèle : il lui a donc été tout à fait impossible de restituer le texte dans toute sa pureté.

Ce que n'avait pu faire le savant romaniste de Montpellier est chose faite aujourd'hui.

Me trouvant au Bar dans ces dernières années, avec M. Paul Sénequier fils, juge de paix à Grasse, et M. Victor Lieutaud, alors bibliothécaire de la ville de Marseille, nous

fîmes descendre le tableau du lieu obscur où il était placé et nous pûmes ainsi, en pleine lumière, collationner sur l'original une copie que notre excellent collègue M. Edmond Blanc avait faite peu de temps avant dans de moins bonnes conditions, et qui paraissait contenir encore une ou deux leçons qu'on pouvait croire douteuses. Vérification faite, nous acquîmes la certitude que nous avions enfin une lecture tout à fait irréprochable.

Le 3 août dernier, M. Brun, secrétaire de notre Société des lettres, sciences et arts, M. Edmond Blanc et moi, nous nous sommes rendus au Bar. M. Brun a pris sur le tableau même le calque de la partie peinte, pour en faire à loisir une réduction au pantographe; puis il a appliqué les couleurs de l'original sur un dessin fait d'après une esquisse au simple trait, que nous devions à l'obligeance de M. Paul Sénequier.

Grâce donc au talent de son habile et savant secrétaire, notre Société peut offrir aujourd'hui aux amateurs de curiosités artistiques la copie vraie d'une œuvre unique en son genre peut-être, mais certainement de la plus grande rareté.

Avant que M. Brun se fût mis au travail important dont il avait bien voulu se charger, nous avons relu attentivement l'inscription en collationnant de nouveau sur l'original les meilleures lectures déjà faites. Voici le résultat de notre triple révision du texte.

N. B. — Nous donnons ce texte tel qu'il existe sur le tableau, sans signes de ponctuation, sans l'emploi de l'apostrophe : nous nous sommes permis seulement de ne pas reproduire les abréviations, afin de faciliter la lecture de cette composition en vieille langue d'oc aux personnes peu versées dans l'étude de la paléographie. La traduction qui suit immédiatement le texte provençal donnera au lecteur la signification des mots aujourd'hui hors d'usage, et aussi le sens général de chaque vers. Il va sans dire que les chiffres de numérotage de ces vers n'existent que sur notre transcription.

INSCRIPTIÓN

O paures pecadours haias grant recordansa
Que vous mourres tantost non hi fassas doutansa
E vous ballas souven e menas folla dansa
E fases autres mals ambe grant seguransa
En vous cargant forment de mortala grevansa
E non doutas [1] en ren de far grant rebellansa
Al grant rey Iesus Crist que sousten vostra stansa
Longament asperant la vostra melhuransa
Si vous mourias ensins sens haver reparansa
Sensa doute alcun haurias malahuransa
Pensas hi ben souven non fassas demouransa
De vous levar ben prest de tant granda pesansa
Quar si vous entendias la terribla venjansa
Que fara Dieu apres la dura separansa
De vostr arma doulent quant sera en balansa
Meravilha seria si non sentias trenblansa
En vostre paure cor e mais en vostra pansa
Haias granda paour quar cascun jourt savansa
La fin e vostra mort de mala sabouransa
Si ella vous feria en souta deyssoutansa [2]
Vous tombarias de tout en grant desesperansa
E pueis vous ballarias en la terribla dansa
Laqual sapella ben perpetual cremansa
En fasent plours e crits e granda blastemansa
De Dieu e mais de vous sens mais haver cessansa
Aras tant que vous les e haves la poyssansa
Fuges tant grant perilh e tant grant trabucansa
Quar si vous intrares una fes en tal dansa
Vous en repentires mas tart sens proufichansa
Pregui nostre Senhour vous donne tal poyssansa
Que aquistes lo ben que dura sens mancansa
Pueis toustemps lauses Dieu ambe grant alegransa
Dont lo prince denfern haia grant douleansa

Amen.

1. *Doutà* ou mieux *doutar*, se disait souvent dans le sens de *redoutar*. Le vieux français employait de même le verbe *douter* à la place de *redouter* ; exemples : « Adonc le roi argenté change place, *doutant* la furie de la reine aurée. » (*Rabelais*, Pant. V, 25). « Très noble et *douté* seigneur monseigneur Jean de Hainaut. » (*Froissard*. Prol.)

2. *Souta*, forme plus moderne de l'ancien adjectif *soubtan* ou *subtan*, subit, soudain. — *Deyssoutansa*, du verbe *deyssoptar*, assaillir, surprendre (V. Raynouard, *Lexique roman*).

TRADUCTION LITTÉRALE

O pauvres pécheurs ! Ayez grande remembrance
Que vous mourrez bientôt, n'y faites (nul) doute [1].
Et vous dansez souvent et menez folle danse !
Et faites autres maux avec grande sécurité,
En vous chargeant fortement de mortel fardeau !
Et ne redoutez en rien de faire grande rébellion
Au grand roi Jésus-Christ, qui soutient votre existence,
Longuement attendant votre amélioration !
Si vous mouriez ainsi sans avoir fait réparation,
Sans doute aucun (vous) auriez malheureux sort.
Pensez-y bien souvent, ne faites point retard
De vous délivrer bien vite de si grand poids [2] ;
Car si vous considériez [3] la terrible vengeance
Que fera Dieu après la dure séparation
De votre âme dolente, quand (elle) sera dans la balance,
Merveille (ce) serait si (vous) ne sentiez (le) tremblement
Dans votre pauvre cœur et (encore) plus dans vos entrailles [4].
Ayez grande peur ; car chaque jour s'avance
La fin et votre mort de désagréable saveur [5].
Si elle vous frappait en soudaine attaque,
Vous tomberiez tout à fait en grande désespérance ;
Et puis vous danseriez en la terrible danse
Laquelle s'appelle bien perpétuelle crémation,
En faisant pleurs et cris et grande maudisson [6]
De Dieu et plus (encore) de vous, sans jamais avoir cessation.
Maintenant, tant qu'il vous est permis et (en) avez le pouvoir,
Fuyez si grand péril et si grande chute ;
Car si vous entrez une fois en telle danse,
Vous (vous) en repentirez, mais tard, sans profit.
Je prie notre seigneur (qu'il) vous donne telle puissance
Que (vous) acquériez le bien qui dure sans manquement ;
Puis, (que) tout temps (vous) louiez Dieu avec grande allégresse,
De quoi le prince d'enfer ait grande douleur.

Amen.

1. Souvenez-vous bien, n'oubliez pas que vous mourrez bientôt ; n'en doutez nullement.
2. D'une si grande responsabilité.
3. Le texte dit *si vous entendiez*. C'est le latin *intendere*, tendre, diriger vers, porter son attention à ou sur.
4. Littéralement *votre panse*. L'effet d'une grande terreur est de remuer fortement les entrailles.
5. Nous dirions dans un sens analogue et en style familier « dure à digérer. »
6. Vieux mot, le même que *malédiction*.

Le tableau du Bar une fois connu dans tous ses détails, deux questions se présentent naturellement : « A quelle époque peut-on en faire remonter l'exécution ? Est-ce vraiment une danse macabre ou danse des morts qu'il représente ? »

La date est facile à déterminer, approximativement du moins. Les costumes des personnages sont ceux des contemporains du roi Louis XII ou de son prédécesseur Charles VIII. Le tableau est donc de la fin du quinzième siècle au plus tôt ; les caractères de l'inscription sont bien certainement de la même époque (*pl.* B).

Avant de décider s'il représente réellement une *danse des morts* ou *danse macabre*, voyons comment les artistes du moyen âge ont généralement traité le sujet que ces mots désignent.

Les compositions de ce genre furent assez nombreuses en Suisse, en Allemagne, en France, en Angleterre même[1] ; le grand dictionnaire de Larousse en cite trente-neuf, dont la plupart peintes à fresque, cinq ou six seulement sculptées en bas-relief. Celles-ci sont assez bien conservées : quant aux fresques, il n'en reste presque plus rien ; et elles ne nous sont connues que par des fragments fort endommagés, par des descriptions insuffisantes, par de vieux dessins ou par la gravure. La plus ancienne, dit-on, est celle qui avait été peinte en 1274 sur le mur d'un couvent de femmes au Petit Bâle, dans l'emplacement qui porte aujourd'hui le nom de Klingenthal[2]. La plus remarquable se voyait à Bâle même sur le mur du cimetière de l'église Saint-Jean. C'était une grande fresque peinte vers 1440, à l'occasion de la peste de 1439 et par ordre des Pères du Concile qui se tenait dans cette ville : elle est célèbre sous

1. Il est assez singulier qu'on n'en ait signalé aucune en Espagne et en Italie, pays essentiellement catholiques, où, plus que partout ailleurs, a de tout temps dominé le sombre esprit monacal. N'a-t-on pas le droit de présumer que c'est là, chez des populations à imagination pieusement ardente, qu'a dû naître d'abord l'idée de présenter aux regards des chrétiens de toutes les conditions le salutaire spectacle d'une mort certaine à une heure inconnue ? et n'a-t-il pu se faire que l'antiquité des ces fragiles images, exposées aux prompts ravages du temps, ait été la seule cause de l'oubli où elles sont tombées durant les siècles de ténèbres qui ont suivi leur première apparition ?

2. Ne pas confondre avec le bourg de Klingenthal en Alsace, arrondissement de Schlestadt. Le Petit Bâle est séparé par le Rhin de la ville de Bâle proprement dite.

le nom de *danse macabre d'Holbein*; mais ce grand artiste n'en est pas l'auteur[1]; Holbein a simplement dessiné une danse des morts tout à fait différente de celle dont il s'agit et qui a été gravée sur bois, probablement par Hans Leutzelburger, surnommé Franz[2].

Toutes les danses des morts, peintes ou sculptées, représentent des personnages de diverses conditions, depuis le pape et l'empereur jusqu'au serf attaché à la glèbe, formant ensemble une sorte de branle conduit par la Mort, ou ayant chacun à son côté un squelette figurant la Mort, ou enfin des personnes réunies en groupes distincts, présidés et entraînés par ce même hideux squelette.

Rien de pareil dans le tableau du Bar : il suffit de jeter un coup d'œil sur le dessin que nous en donnons, pour reconnaître combien il diffère de toutes les compositions dites *danse des morts*. Nous constatons à première vue que cette locution *danse des morts* ne saurait s'appliquer à notre tableau : les personnages qui font la ronde sont parfaitement en vie et tout entiers au plaisir, ne songeant guère aux flèches que la Mort leur décoche à tour de rôle. Quant à ceux que frappent les flèches mortelles, ils tombent et ne se relèvent plus : suivant nous, *danse des moribonds*[3] serait donc ici une expression beaucoup plus juste, mais néanmoins encore assez impropre.

Sans contredit, le sujet de ce tableau appartient au même ordre d'idées que les lugubres compositions du moyen âge dont nous venons de parler; mais la pensée principale n'est pas la même. En effet, ces compositions sont simplement l'expression de cette loi naturelle : « Tous les hommes, quelle que soit leur condition, mourront un jour. » Rien de plus, la pensée ne va pas au delà.

1. Holbein est né en 1498 et l'on a des preuves que la fresque de Bâle, dont l'auteur est resté inconnu, fut peinte vers l'an 1440.

2. Il en existe plusieurs éditions ; on peut les voir toutes dans la bibliothèque de l'Université de Bâle. Il existe aussi quarante-trois gravures représentant la danse macabre du cimetière de Saint-Jean ; je connais l'édition qui en a été faite à Bâle (sans date) par J. L. Fuchs et Cie, avec une préface et un commentaire versifié, en trois langues : allemand, anglais et français.

3. *Moribond*, qui va mourir. (Dictionnaire de l'Académie)

Cette idée d'une fin inévitable, cette idée, vieille comme le monde, cette idée banale[1] se trouve exprimée aussi dans le tableau du Bar, et cela devait être ; mais ici elle n'est que secondaire. La pensée principale que l'artiste a essayé de rendre sensible et qu'il a voulu inspirer à tous est celle-ci : « Pensez à la mort. Qu'elle ne vous surprenne pas à l'improviste au sein de la joie et des plaisirs : il y va de votre damnation éternelle dans une autre vie ! »

Nous venons de dire que la dénomination *danse des morts* appliquée au tableau du Bar est une locution impropre ; celle de *danse macabre* vaudrait-elle mieux ? Et d'abord, que signifie le mot *macabre ?*

Les étymologistes sont loin d'être d'accord sur ce point. Les uns pensent que *macabre* est une corruption du nom propre *Machabées* ; d'autres, que c'est tout simplement l'arabe *maqâbir* (cimetière) ; d'autres, enfin, font venir ce mot de *maceria* ou *macheria*, terme de basse latinité signifiant *muraille*[2].

Il est bien difficile d'admettre (peut-on répondre à ceux-ci) : 1° que la désinence *eria* de *macheria* soit devenue *abre* ; 2° que pour caractériser des scènes rappelant la mort de la manière la plus frappante, la plus propre à émouvoir les consciences timorées, on n'ait trouvé d'autre mot que celui qui désigne simplement le lieu, la place où ces terribles scènes avaient été peintes. *Danse sur la muraille* nous parait absurde ; *danse de la muraille*, ridicule.

Littré s'est rangé parmi ceux qui font dériver *macabre* de *Machabées*. « Du Cange, dit-il, a *Chorea Machabæorum* (danse des Machabées) qu'il définit ainsi : « cérémonie plai-« sante pieusement instituée par les ecclésiastiques et dans « laquelle les dignitaires, tant de l'Eglise que du monde,

1. *Pallida Mors æquo pulsat pede pauperum tabernas,*
Regumque turres (Horace, Odes, I, 4.).

Le pauvre en sa cabane, où le chaume le couvre,
Est sujet à ses lois ;
Et la garde qui veille aux barrières du Louvre
N'en défend point nos rois. (*Malherbe.*)

2. Larousse, *Dictionnaire du XIX*me *siècle*, t. VI, p. 82. Du Cange donne, en effet, *maceria* et *macheria* comme équivalents de *paries*.

« conduisant ensemble la danse, sortaient tour à tour de la « danse pour exprimer que chacun de nous doit subir la « mort[1]. » On lit, en effet, dans un texte de 1453 : « Qua- « tuor simasias vini exhibitas illis qui *choream Machabæ-* « *orum* fecerunt. » On ne peut douter que la *danse macabre* et la *danse des Machabées* ne soit une seule et même chose. On peut supposer que les sept frères Machabées, avec Eléazar et leur mère, souffrant successivement le martyre, donnèrent l'idée de cette danse où chacun des personnages s'éclipsait tour à tour, et qu'ensuite, pour rendre l'idée encore plus frappante, on chargea la Mort de conduire cette danse fantastique. Devant *Chorea Machabæorum*, on ne peut faire compte de l'arabe *makbara*, chambre funéraire. » (*Dictionnaire de Littré*, au mot *macabre.*)

Au Supplément de ce dictionnaire, on lit cette addition au précédent article : « Pour surcroît de preuve à l'étymologie de *macabre* par *Machabæorum*, voici un exemple de *Macabré* pour *Machabée* : XII[e] s. Dedens la cambre l'ont mené ; Très le tans Judas Macabré Ne fut veüe autresi faite. *Perceval le Gallois*, v. 34621. »

Dans son *Dictionnaire étymologique des mots d'origine orientale*, placé à la suite du Supplément au grand dictionnaire de Littré, M. Marcel Devic répond ainsi aux deux articles précédents :

« MACABRE. Quoi qu'en disent maints dictionnaires, la meilleure étymologie qu'on ait encore proposée pour la *danse macabre* est celle qui interprète *macabre* par *cimetière*, de l'arabe *maqâbir* (plur. de *maqbara*, tombe), mot qui est resté en portugais sous la forme *almocavar*, et dans certaines régions de l'Espagne sous celle de *macabes*,

1. Voir Du Cange, *Supplément*, au mot *Machabœorum chorea*. Le texte dit : « Vulgo « *dance macabre*, Ludicra quædam ceremonia ab ecclesiasticis pie instituta, etc. » — *Ludicra ceremonia* me parait tout à fait mal rendu par le français *cérémonie plaisante* : le premier sens de l'adjectif *ludicrus* est celui que lui donne sa racine *ludus*, jeu ; *ludi*, jeux du cirque, du théâtre. Evidemment *ludicra ceremonia* doit signifier ici *cérémonie scénique* : c'est, en effet, d'un vrai spectacle qu'il s'agit dans la définition donnée par Du Cange.

signifiant l'une et l'autre *cimetière*. Danse du cimetière ou des tombeaux est assurément une qualification des plus justes pour la danse macabre.

« Quant à la *danse des Machabées, chorea Machabæorum*, citée dans Du Cange, comme on n'y voit figurer ni Eléazar, ni ses six frères, ni leur mère, mais seulement une série de personnages qui disparaissent à tour de rôle « pour « exprimer que chacun de nous doit subir la mort », je tiens pour assuré que *Machabæorum* n'est là qu'un représentant de *maqâbir* ou *macabes*, cimetière ; fantaisie interprétative dont il ne manque pas d'exemples en notre langue. »

« C'est ainsi, ajoute en note M. Devic, c'est ainsi que d'anciens actes en latin interprètent par *centum nuces*, cent noix, le nom du village de Sannois, près Paris. Les Portugais, trouvant dans le royaume d'Adel une montagne nommée *Djebel-al-fil*, montagne de l'éléphant, l'appelèrent *Monte-Felice*. Le voyageur Poncet nomme le monastère de Bisan, en Abyssinie, monastère de *la Vision* [1]. »

Comme M. Marcel Devic, je rejette l'étymologie de *macabre* venant de *Machabæorum* et j'adopte celle de l'arabe *maqâbir*, cimetière. J'en conclus en outre que la qualification de *danse macabre* ou danse du cimetière, peut s'appliquer au tableau du Bar : en effet, le mot de cimetière n'éveille pas seulemeut en nous l'idée de la mort qui, à tout instant, peut nous atteindre, mais aussi celle d'une vie future, attestée par les inscriptions gravées sur les tombes : *Requiescat in pace. — Spes illorum immortalitate plena est. — Que Dieu reçoive mon âme reconnaissante.* (Epitaphe de Michelet au Père-Lachaise, tirée de son testament).

Quelques mots encore pour finir.

1. On pourrait citer bien d'autres exemples de *fantaisie interprétative* par assimilation de sons ; nous nous contenterons d'en indiquer une assez curieuse, qui date presque de nos jours. Un petit golfe situé entre Cannes et Antibes et qu'a rendu célèbre le débarquement de Napoléon Ier, revenant de l'île d'Elbe, s'était toujours appelé jusqu'alors *Gourjan* ou *Gourgean*, ce qui signifie grande masse d'eau, mer profonde : du provençal *gourg*, creux ou gouffre dans lequel on entend le bruit de l'eau. (V. *Annales de la Société*, t. V, p. 359). De *Gourjan* on a fait *Golfe Juan*, dénomination que rien ne justifie et qui, par conséquent, n'a pas de sens.

L'article de M. Devic, que je viens de citer, révèle un fait important qui peut nous éclairer sur le lieu d'origine de la représentation funèbre à laquelle on a donné le nom de *danse macabre.* Le mot arabe *maqâbir* est resté avec sa signification de *cimetière,* en Espagne sous la forme *macabes,* et en Portugal sous celle d'*almocávar*; ce mot a été apporté dans la péninsule ibérique par les Sarrasins en même temps que beaucoup d'autres, tels que *alcade* (arabe : *al-qâdi,* juge, du verbe *qâda,* juger); *alcarraza* (ar. *al-kourraz,* cruche); *Guadalquivir* (ar. *Oued-el-kébir,* c'est-à-dire le grand fleuve); *Gibraltar* (ar. *Djebel-Tarik,* mont de Tarik), etc. Le qualificatif *macabre* nous viendrait donc des Espagnols ; et ce fait seul suffirait pour donner le droit de penser que c'est probablement en Espagne que fut représenté pour la première fois le *drame* liturgique de la danse macabre, joué par des personnages vivants, et cela à une époque peu différente de celle où des gens d'église instituèrent en France deux divertissements du même genre pieux, mais beaucoup plus gais : *La fête de l'âne* et *La fête des fous.* (Voy. page 184, note 1, ce qui a été déjà dit touchant les origines de la danse macabre.)

A.-L. Sardou.

Nice, 1er septembre 1882.

LE GAUDELET

Avant d'arriver au village de la Colle, en suivant la route qui vient de Cagnes, on rencontre, avant le Pas-des-Moulins, un chemin rural d'environ 3 mètres de largeur se dirigeant vers l'ouest, traversant la localité dite Montfort et gagnant la rivière du Loup au lieu dit *Garomiou* ou *Garomi*, qui est un passage guèable de cette rivière.

Ce nom de Garomiou, les nombreuses traces d'antiquités, tombes, tuiles romaines, etc., trouvées à Montfort, d'où provient le poids antique en pierre offert par M. Marcellin Mouton à la Société des Sciences de Nice, tout nous porte à croire que ce chemin suit le tracé d'une ancienne voie romaine qu'il est, du reste, assez facile de retrouver jusqu'à Vence.

Au lieu dit Montfort se remarquent d'anciennes fondations très solides, fort difficiles à classer actuellement, et une grande quantité de débris de tuiles romaines.

La situation de ce point sur une hauteur qui domine la vallée et commande la vue, dut engager les Romains à y établir un poste qui fut, plus tard, remplacé par une forteresse féodale dont il ne reste plus que quelques traces, et sur l'emplacement de laquelle fut construit, vers le commencement du XVIme siècle, un petit bâtiment seigneurial, sorte de pied-à-terre ou de rendez-vous de chasse, qui a conservé jusqu'à nos jours l'ensemble de sa masse, des plus originales, et ses distributions intérieures, voire même

une partie des décorations de ses appartements. Cette habitation se nomme aujourd'hui le *Gaudelet*[1].

L'ensemble de l'édifice forme un rectangle ayant à peu près 7 mètres de largeur sur 15 mètres de longueur.

Il ne se compose que d'un étage avec combles, sur rez-de-chaussée et caves, le tout surmonté, vers l'angle sud-est, d'une tourelle hexagone terminée par une girouette en fer forgé d'un fort élégant travail.

Les fenêtres rappellent le style de la fin du XVme siècle. La porte est en plein-cintre avec deux pieds-droits moulurés et une espèce de chapiteau, formé, de chaque côté, par le retour de la moulure du jambage sous les naissances.

A gauche et au-dessus de la porte, deux petites fenêtres dont la plus haute est coupée par la lourde corniche en pierre de taille ; à droite, une petite meurtrière au niveau de l'huis et, au dessus, une fenêtre (Voir pl. 14).

Les appuis de ces fenêtres sont formés d'une forte pierre de taille moulurée. Un tore, un filet et une gorge forment encorbellement, avec retour aux angles.

Les trois marches de l'entrée donnent accès à un palier qui fait partie d'un escalier en pierre de taille fort bien appareillé en spirale, et qui conduit, d'une part, à l'étage, et de l'autre, aux caves.

Le rez-de-chaussée se compose de trois grandes pièces, dans l'une desquelles nous avons remarqué une belle cheminée avec consoles moulurées ; cette pièce sert actuellement de cuisine. Près de cette vaste cheminée se trouve, pratiquée dans le mur nord, la bouche d'un four qui est établi sous le sol, en dehors du périmètre de la maison.

Toutes les pièces du rez-de-chaussée sont voûtées.

Au premier étage se trouvent trois pièces, dont l'une, fort grande, a encore conservé son plafond à caissons et sa belle cheminée portant, au-dessus de l'entablement, les armes du premier propriétaire : c'est la pièce que, dans les constructions de cette époque, on appelait simplement *la salle*.

1. Ce nom signifie *le petit bois* et vient du vieux mot *Gau* (forêt).

Cette cheminée, en pierre de taille calcaire, se compose de deux pilastres arrondis aux angles, sur lesquels se détachent deux demi-colonnes supportant un entablement appareillé en plate-bande. La largeur de la cheminée, mesurée à la frise, est de 2m,82 (Voir pl. 14).

La hauteur, sous l'entablement, est de 1m,65.

Au-dessus de la hotte, en forme de pyramide tronquée à base quadrangulaire, se trouvent trois arcatures plein-cintre formant encorbellement, et dont l'arête extérieure affecte, vu la courbure de l'encorbellement, une forme presque ogivale.

Les arcatures se raccordent avec le plafond par des moulures supportant une frise de 0m,16, qui correspond aux maîtresses poutres du plafond, dont les moulures des soffites forment le couronnement de l'ensemble de la cheminée.

Sur la hotte sont figurées en relief et peintes les armoiries du premier propriétaire.

Les supports sont deux léopards de sable, accroupis, lampassés de gueules. L'écu, surmonté d'une courónne de comte, est écartelé au premier et au quatrième des armes de la maison de Savoie barrées; au deuxième et troisième contre écartelé, 1 et 4 d'or à un aigle à deux têtes de sable au vol abaissé, 2 et 3 coupé d'azur et de gueules, armes des Lascaris de Vintimille.

L'écu est orné du cordon de Saint-Michel dans sa forme primitive, c'est-à-dire avec les coquilles seulement, sans nœuds tortillés, ce qui indique une époque antérieure à François Ier ou les premières années de son règne.

D'après ce qui précède, il semble facile de retrouver le nom du premier possesseur de ce petit manoir.

Le style de la construction, la barre de bâtardise sur les les armes de Savoie, la forme des aiguillettes du cordon de Saint-Michel, modifiée plus tard par François Ier, pour rappeler sa dévotion à Saint-François d'Assises, les armes de la maison de Lascaris, semblent indiquer que cette construction a été érigée par René de Savoie qui avait épousé Anne de Lascaris cômtesse de Vintimille.

Le propriétaire actuel de cette intéressante construction, M. Marcellin Mouton, dit qu'elle date de l'an 1533 et qu'elle a été pillée par les Allemands en 1747.

Les observations que nous venons de faire nous laisseraient supposer qu'elle est plus ancienne et que son propriétaire a été, comme nous l'avons dit plus haut, René de Savoie, comte de Tende, de Sommerive et du Villars, fils naturel de Philippe II de Savoie. René mourut en 1524 des blessures qu'il avait reçues à la bataille de Pavie. Comme ce prince fut exilé de Savoie en 1502 par suite des intrigues de sa belle-sœur, Marguerite d'Autriche, et qu'il fut nommé gouverneur de Provence en 1506, il est probable que la construction en question fut élevée entre les années 1506 et 1519. C'est en 1519, en effet, qu'il fut nommé Grand Maître de France par son neveu François I[er] auprès duquel il remplit, jusqu'en 1524, d'importantes fonctions qui l'obligeaient à suivre la cour.

Outre ses charges de lieutenant-général et de grand amiral des mers du Levant, René était, à cette époque, grand sénéchal, chambellan et conseiller du roi.

Il avait pour mère une dame piémontaise, fort belle[1], qui était l'*amie du roi*, dit Guichenon. Cet historien ajoute: *Tous les princes de Savoie ont eu de belles amies, l'amour des femmes leur était une ardeur de famille.*

Son fils, Claude de Savoie, né en 1507, mort en 1566, fut colonel des Suisses et gouverneur général de Provence.

Le style de la construction et les détails d'armoiries que nous avons analysés plus haut, nous font supposer que, malgré la date de 1533 assignée par le propriétaire actuel à la fondation du *Gaudelet*, ce rendez-vous de chasse a été réellement établi par René de Savoie pendant son exil en France. Quoi qu'il en soit, ce petit édifice mérite d'être conservé et constitue, dans son ensemble, l'un des monuments les plus intéressants de la contrée.

F. Brun.

1. Bonne de Romagne.

EXCURSIONS ARCHÉOLOGIQUES

AUX ENVIRONS DE GRASSE

Les études auxquelles je me suis précédemment livré m'ont amené à rechercher sur nos montagnes de nouvelles enceintes liguriennes, dont la liste, déjà longue, est susceptible encore de nombreuses additions. Dans ces recherches, j'ai eu la bonne fortune de faire quelques découvertes, qui m'ont paru très intéressantes relativement au tracé de la *Via Vintiana* et qu'à ce titre je consigne à la fin du présent mémoire.

LE TIGNET

J'ai visité une enceinte des plus intéressantes sur le pic de l'*Eouvière* ou soit *Colle-basse* dans le territoire du Tignet, point extrême de la chaîne de mamelons qui a son origine au *pilon de Saint-Vallier* et sépare la zone du littoral des plateaux de Saint-Vallier et de Saint-Cézaire. Le pic de l'*Audide*, que j'ai cité dans des notices antérieures, appartient à cette chaîne ; il en constitue le sommet le plus élevé. J'y ai reconnu, le lecteur se le rappelle peut-être, un des camps retranchés les plus importants de la contrée.

Celui de l'*Eouvière* est d'une forme toute différente : comme tant d'autres, il consiste en un arc de cercle dont la corde est une barre de rochers complétée sur divers points par des pans de mur. Mais, si l'on ne rencontre pas ici les enceintes multiples de l'*Audide*, on est frappé tout d'abord des grandes dimensions du segment au milieu duquel on se trouve. La corde n'a pas moins de 100 mètres de long et la flèche 60 mètres.

Le mur, formé de gros blocs sans ciment, a une épaisseur de 3 mètres. Au moyen de déblaiements, j'ai rendu au jour quelques portions de ce mur, enfouies sous les décombres depuis plusieurs siècles, peut-être. J'ai pu ainsi me rendre un compte exact de cette construction cyclopéenne en énormes blocs, sans ciment ni pierrailles dans les joints. Inutile d'ajouter que ces pans de mur se sont montrés dans un état parfait de conservation, sans déviation dans leur aplomb et sans déformation dans leurs assises. Comme le lecteur le pense bien, cette sorte de résurrection n'a pas été dépourvue d'intérêt.

Le côté nord a beaucoup souffert ; il a été reconstruit en partie, et assez grossièrement, en moellons ordinaires, sur les pans encore debout de l'enceinte primitive, reconnaissable à ses grands blocs et à ses larges assises. Le côté ouest, sur une longueur de 50 mètres environ, a été l'objet, à la même époque, d'une réédification semblable. Ici l'antique enceinte s'était complètement écroulée ; il n'en restait qu'une seule assise au-dessus du sol. C'est sur cette assise, et en retraite de 50 ou 60 centimètres que le nouveau mur a été construit. A l'inspection des lieux, on peut juger que cette reconstruction a été faite comme délimitation de propriété et défense contre les troupeaux. Le côté sud est en bien meilleur état : sur divers points, le mur, très bien conservé, mesure encore 2 mètres de haut. C'est de ce côté, entre l'extrémité du mur et la barre de rochers, qu'un étroit passage donnait entrée au camp. A 30 mètres environ en avant de ce point, un mur en équerre se détache de l'enceinte et,

tournant à angle droit au bout de 6 mètres, se prolonge parallèlement à la grande muraille jusqu'au bord de la barre. Ce mur avancé n'avait évidemment d'autre destination que de protéger la porte du camp. Dans plus d'un, j'ai constaté la même disposition.

Dans la partie septentrionale du camp s'élève une éminence qui paraît avoir été fortifiée, à en juger par les pans de mur qui l'entourent et qui sont évidemment contemporains de la grande muraille. On avait là un observatoire merveilleux. Vers le nord, on voit, au sommet de son pain de sucre, le camp de l'*Audide* et l'on domine le passage qui débouche dans le plateau de Saint-Cézaire. Au sud et à l'est, la vue s'étend sur tout le littoral et la mer. A l'ouest, on plane sur le plateau de Saint-Cézaire, délimité par les gorges de la Siagne. Les *Castellaras de Mauvans* et de *Camp-long* se dessinent dans le lointain.

Mais le camp de *Colle-basse* offre une particularité que je ne dois pas omettre : c'est le nombre et la variété des débris que l'on y trouve. Je cite au hasard parmi les objets que j'ai ramassés sur le sol ou découverts au moyen de quelques fouilles. De nombreux fragments de vieille poterie dont quatre notamment, de couleur brune, ont appartenu à des vases. Deux de ces fragments sont ornés de zigzags en creux, très réguliers sur l'un et à l'état rudimentaire sur l'autre. — Des morceaux de tuiles plates à rebord, les uns de pâte grise assez fine, les autres à pâte rouge plus grossière, à grains de quartz. — Plusieurs débris de meules à bras, la plupart en porphyre gris-foncé ; le plus gros de tous (un quart de meule environ), est en lave noire, poreuse et boursouflée. — Le quart d'une grande brique plate, épaisse de 3 centimètres, ornée de quatre cercles concentriques en creux, tels qu'on les voit sur les briques dont les chaînes servent d'ornements aux murs de l'amphithéâtre de Fréjus.

Ces débris de divers âges ne permettent guère de douter que l'enceinte ligurienne du Tignet n'ait servi de dé-

fense à divers occupants et, qu'après avoir été élevée contre les Romains ou leurs alliés les Marseillais, maîtres du littoral, elle n'ait été occupée par le grand peuple conquérant, une fois maître de tout notre territoire. Cette constatation qui donne un intérêt tout particulier à cette antique fortification m'a paru digne d'être consignée dans cette notice. Notre collègue, M. Bottin, à qui j'ai fait part de cette observation, m'a appris qu'il avait visité le camp de *Colle-basse* et qu'il avait remarqué aussi divers débris d'origine romaine.

Il est incontestable, d'ailleurs, que les Romains s'étaient installés au Tignet *(Castrum d'Autuneto)*, comme sur les territoires voisins, de Cabris, Peymeinade, Saint-Cézaire, où l'on a trouvé plus d'une inscription romaine. Il y a quelques années, l'honorable maire du Tignet, M. Guerby, a découvert dans sa propriété un tombeau romain d'une authenticité indiscutable. Il était entièrement construit en grandes briques à rebord, au milieu desquelles était étendu le squelette. Le mobilier ordinaire des sépultures romaines s'y trouvait au complet,tel que lacrymatoire, lampe funéraire, etc.

ESTRA-MOUSSE

Aux confins du territoire de Grasse du côté de Cabris et au sommet de la colline boisée dite de Saint-François, j'ai visité une autre enceinte ligurienne dont je n'avais pas soupçonné l'existence jusqu'à ce jour.

Elle décrit un polygone irrégulier circonscrivant exactement le sommet de la colline. Cette colline elle-même est taillée à pic du côté du nord; du côté du sud et de l'est, elle présente des pentes excessives au pied desquelles coule le ruisseau dit de Saint-François. Le camp n'était donc abordable que du côté du couchant, où il domine le plateau cultivé dit d'*estra-Mousse*. Il avait été créé peut-être comme un refuge par quelques familles

installées sur ce point. De ce côté, il est entouré d'une muraille continue, de 2m,50 à 3 mètres d'épaisseur, construite comme toutes celles de même nature au moyen de grands blocs, sans mortier ni pierrailles. A peu de distance de son point de départ vers le nord, cette muraille présente une porte très reconnaissable à ses deux montants encore debout et surtout au corridor en tête duquel elle est placée. Ce corridor, large, comme la porte, de 3m,35 est formé par deux retours de mur longs de 6 mètres environ et de même épaisseur que le mur d'enceinte. Un peu plus loin, on voit un pan de ce mur long de 20 mètres environ, haut de plus de 3, et remarquable par son bel état de conservation. En continuant à se diriger vers le midi, on remarque les vestiges très reconnaissables d'un ouvrage avancé. Un peu plus loin encore, le mur d'enceinte tourne brusquement du midi au nord pour se perdre dans les sinuosités d'une barre de rochers qui soutient le plateau à l'est et au nord. Sur ce point, on s'était contenté d'élever quelques pans de mur dans les intervalles des rochers : tout autre ouvrage de défense eût été inutile, le camp étant complètement défendu par les pentes de la colline.

Ce n'est pas sans peine que j'ai pu explorer cette antique enceinte à cause du fourré qui s'y est formé. M. Autran Etienne, de Grasse, qui me l'a signalée, et moi nous l'avons traversée, en suivant de notre mieux sa plus longue diagonale du nord au midi et nous avons constaté une longueur d'environ 95 mètres. Inutile d'ajouter qu'au milieu des arbres, des buissons et des hautes herbes, nous n'avons pu rechercher aucun des objets que nous avions trouvés au camp du Tignet.

Le camp d'*estra-Mousse* est en vue de ceux de l'*Audide* (Cabris), de l'*Eouvière ou Colle-basse* (le Tignet) et de *Roquevignon* (Grasse). A la suite de la coupe de la forêt de Saint-François, il va bientôt montrer ses grands murs aux cultivateurs du voisinage, qui peut-être n'en ont jamais soupçonné l'existence.

TOURRETTES-LÈS-VENCE

Le village de Tourrettes-lès-Vence est sans contredit l'un des plus pittoresques de la contrée. Un magnifique rocher lui sert d'assiette et, jusqu'à l'aplomb de ses bords taillés à pic, s'élèvent de hautes maisons pressées autour du vieux château féodal.

Du côté sud, on a ménagé une porte, au point unique où il était possible de l'établir. A cet endroit, en effet, le rocher se continue en un col qui, bordé à droite et à gauche de ravins très profonds, vient se terminer au-dessus d'un immense banc rocheux fortement incliné. A ce point, merveilleusement choisi comme poste avancé, on trouve les vestiges d'une enceinte ligurienne connue dans le pays sous le nom provençal de *Castèu dei gaï* (château des geais). On peut penser que quelques familles, attirées par les sources voisines, s'étaient installées sur les coteaux d'alentour et que cette fortification avait été élevée comme une première défense contre une attaque venant du littoral; c'est le même objectif que nous rencontrons partout. Notre enceinte pouvait remplir complètement cet objet : dominant une immense étendue, inaccessible du côté du sud et de l'est en raison des barres de rochers sur lesquels elle est assise, elle était protégée vers l'ouest par le ravin profond que j'ai signalé plus haut. Néanmoins, on avait construit de ce côté un mur qui, quoique écroulé sur une certaine longueur, forme aujourd'hui la partie la plus intéressante de l'enceinte. Il reste un pan de ce mur dont la hauteur n'a pas moins de $3^{m},60$ et qui est formé de blocs magnifiques. J'en ai mesuré plusieurs qui ont $1^{m},50$, $1^{m},60$ et $1^{m},80$ de haut, sur plus de 1 mètre de large.

A six pas en avant de cette portion de l'enceinte, on peut constater, comme dans nombre d'autres camps, les traces d'un premier mur; sur les autres côtés, nord, sud

et est, on s'était borné à fermer par quelques assises de grands blocs les crevasses ou les vides que présentait la barre. C'est ainsi que, du côté du sud, j'ai remarqué, dans une de ces crevasses, un pan de mur qui atteint une hauteur de près de 5 mètres. A l'est, on remarque aussi une portion de l'enceinte en très bon état de conservation sur une longueur de près de 20 mètres. Du côté du nord, il ne reste que quelques assises au milieu desquelles j'ai mesuré un bloc posé de plat, long de 2^{m},40 et épais de 0^{m},50.

A ce point, dans l'intérieur de l'enceinte, il existe les vestiges d'une construction en forme de rectangle, mesurant 8 mètres de long sur 4^{m},30 de large. On peut supposer qu'il y avait là une sorte de réduit.

Le mur d'enceinte a une épaisseur de 2^{m},80; je n'y ai vu aucune trace de porte. On pénétrait probablement dans le camp par le côté sud, au point où le mur ouest se termine sur la barre de rocher. L'enceinte entière décrit un hexagone irrégulier mesurant, du nord au sud, environ 32 mètres et, de l'est à l'ouest, 29 mètres. Je n'y ai trouvé aucun objet digne d'intérêt, tel que fragment de poterie ou autre de cette nature ; mais il faut ajouter que le *Château des geais* est en pleine culture et planté d'une dizaine d'oliviers. Sur le parcours du mur d'enceinte, on constate, en divers points, des reconstructions modernes qui ont été effectuées évidemment dans l'intérêt de cette culture. Les chênes, qui probablement y attiraient les geais, ont disparu.

A défaut de débris antiques, je crois devoir mentionner ici l'immense banc rocheux, qui descend du camp et s'étend sur une longueur de quelques cents mètres. Les eaux ont creusé dans la roche molle de larges rigoles sinueuses, plus ou moins profondes et sensiblement parallèles, qui, dans leur ensemble, offrent l'aspect d'une mer agitée. Du haut du camp l'effet est saisissant.

A 6 kilomètres environ de Tourrettes, sur la montagne et dans la direction du nord, on trouve une autre enceinte

bien plus importante que celle que je viens de décrire; elle est connue dans le pays sous le nom de *la Tourraque*. Je me suis consolé de n'avoir pu la visiter en apprenant que M. Edm. Blanc l'a explorée et en a fait l'objet d'une notice insérée dans le *Bulletin monumental* en 1878. J'ai été heureux d'apprendre ainsi que notre savant collègue voit comme moi dans ces vestiges d'antiques enceintes liguriennes. Dans sa notice sur Vence et la *via Julia Augusta*, insérée dans le tome IV de nos Annales, il a mentionné une « enceinte à gros blocs » située au pied de Tourrettes-lès-Vence. Cette enceinte est sans aucun doute *lou Castèu dei gaï*; il ne m'en a été signalé aucune autre dans cette direction.

LE PÉZOU

J'ai visité la colline du *Pézou* située entre Vallauris et Cannes, sur laquelle, m'avait-on dit, on remarque les vestiges d'une enceinte ligurienne. J'ai attentivement examiné cette prétendue enceinte et je n'y ai trouvé qu'un mur de soutènement entourant le plateau qui forme le point culminant de la colline. Ce mur a perdu son aplomb et s'est écroulé sur presque toute sa longueur, mais les blocs qui ont roulé à son pied permettent de juger qu'il ne s'élevait pas sensiblement au-dessus du sol, et que dès lors il ne formait pas une enceinte, mais un simple soutènement. Son épaisseur indique d'ailleurs qu'il ne pouvait pas en être autrement. Nous sommes bien loin, en effet, des 3 ou 4 mètres des grands murs celtiques qui couronnent de leurs puissantes assises les sommets de nos montagnes, au lieu de les soutenir. Les blocs que nous avons sous les yeux, quoique d'une dimension remarquable, sont aussi moins gros. Comme les autres, ils sont irréguliers et sans ciment, mais leurs interstices sont soigneusement remplis de petites pierres, à la différence des enceintes liguriennes dans lesquelles les blocs

se maintiennent par leur seule masse sans le secours d'aucun remplissage dans leurs joints. Les auteurs n'ont pas négligé de signaler ce genre de construction : Vitruve l'appelle *cæmenticia structura antiqua*, et parmi les modernes, Pierre Chabat le mentionne, dans son dictionnaire des termes employés dans la construction, en en faisant « un mode de l'appareil pélasgique usité dans la Grèce et l'Italie antiques. »

Sauf meilleur avis, j'estime donc que le mur du Pézou est une construction romaine d'appareil pélasgique entourant le sommet de la colline plutôt pour l'embellissement que pour l'utilité. Le sol, en effet, s'est parfaitement maintenu malgré l'effondrement du mur.

Cette construction n'avait pas été édifiée, comme les murs étagés sur tout le versant méridional de la colline, pour la culture des terres. Le plateau était trop peu étendu pour justifier une œuvre aussi importante, et, d'ailleurs, il est presque entièrement couvert de tas de moellons au milieu desquels on reconnaît des traces de fondements de murs. Ne prévoyant rien de pareil, je ne m'étais pas mis en mesure de faire pratiquer quelques fouilles, qui, certainement, m'auraient fourni des indications extrêmement utiles. Heureusement, le hasard a suppléé à l'insuffisance de mes moyens d'investigation et m'a fait trouver, au milieu des débris répandus sur le sol, de nombreux fragments de briques romaines avec leur épaisseur ordinaire et leurs quatre cercles caractéristiques. Je me suis contenté d'emporter celui de ces fragments qui m'a paru le plus remarquable ; les explorateurs à venir pourront ainsi en ramasser une grande quantité et se convaincre de l'exactitude des détails que je viens de donner.

Du haut du *Pézou*, je considérais le bassin de Vallauris et je voyais en face de moi la colline des *Encordoules*. J'avais visité cette colline avec notre collègue M. Charles Beuf, et j'y avais remarqué les traces évidentes d'une habitation romaine ; je me souviens notamment des débris d'un tombeau portant une inscription que M. Edmond

Blanc a consignée dans son beau travail d'épigraphie antique. Je me demandai alors si, au sommet du *Pézou*, je ne me trouvais pas aussi au milieu des vestiges d'une villa romaine ; si quelque riche habitant de l'antique *Antipolis* n'avait pas remarqué cette magnifique situation, célébrée de nos jours avec son grand pin par Mme Edmond Adam, et n'y avait pas élevé une maison de campagne, à l'exemple de son voisin et probablement son compatriote des *Encordoules*. Les choses se passent exactement ainsi aujourd'hui ; pourquoi ne se seraient-elles pas passées de même, il y a deux mille ans ? Sans compter que le temps n'est pas loin certainement où les sommets du *Pézou* et des *Encordoules* verront reconstruire les villas qui les couronnaient autrefois. Dans cette prévision, il m'a semblé intéressant de constater l'état actuel des lieux et de consigner, dans cette courte notice, les observations que j'y ai faites.

Sur les pans déversés du mur du Pézou, on a élevé à très peu de frais une nouvelle muraille en moellons bruts, de petite dimension. Cette construction est en tout conforme aux murs étagés dont j'ai parlé plus haut. Comme eux, elle est relativement moderne et élevée dans un intérêt agricole ; elle ne pouvait servir qu'à soutenir une bande de terre qu'à une époque peu reculée on a cultivée au bord du plateau. Si le mur primitif n'était pas une œuvre de défense, on doit à bien plus forte raison refuser ce caractère à une reconstruction grossière élevée sur ses ruines.

DE LA HAUTE-VALLETTE A ANDON

Cette promenade, longue au plus de 5 kilomètres, est une des plus intéressantes que l'on puisse faire dans la contrée, au point de vue archéologique. M. Autran l'a faite avec moi, après me l'avoir indiquée : ce dont je le remercie très sincèrement.

Je ne parlerai pas des vestiges de l'ancien *Castrum de Torenco* qu'on avait bâti sous la protection du magnifique *Castellaras* dont les ruines imposantes dominent, du haut de leur rocher, la vallée de Thorenc et celle du Loup. Il y aurait là tout une monographie à écrire. Nous avons à peine le temps de faire une rapide visite au vieux château fort, que les Templiers auraient occupé, s'il faut en croire les traditions populaires. Nous admirons ses immenses pans de mur debout sur l'aplomb du rocher, nous pénétrons dans sa chapelle romane, que le temps a épargnée plus que tout le reste. Nous remarquons les lucarnes en plein cintre qui, avec les chaînes de moellons en guise de contreforts, donnent à ce petit édifice un caractère tout particulier. La voûte en berceau, percée à jour en avant de l'abside, ne peut tarder de s'écrouler, et le temps alors aura bientôt fait disparaître cette jolie construction du XIe ou XIIe siècle.

Après cette trop courte exploration, nous regagnons la maison de ferme de la *Haute-Vallette* et nous nous engageons dans le vieux chemin muletier qui conduit à Andon, petit village suisse perdu dans nos montagnes. Dans ce parcours, nous ne relevons pas moins de trois milliaires; le premier (sur lequel j'aurai à revenir) gît dans un champ appartenant au sieur Michel Cyprien, sur le bord d'un ravin, à 20 mètres environ en aval du chemin. On a couché le second, en brisant le fût, sur un petit mur de soutènement appartenant au sieur Funel Édouard, à 10

mètres à peu près au-dessous du même chemin. Ce qui en paraît est entièrement fruste. Sa base a 0^m,38 de haut et 0^m,45 de large ; le fût, quoique mutilé, mesure encore 1^m,14 de long, avec une circonférence de 1^m,20 à son extrémité.

Nous contournons une haute éminence couronnée d'une enceinte ligurienne en ruine et connue dans la localité sous le nom provençal de *Coulet de la Serro* ; nous dépassons la chapelle de Saint-Hilaire et, sur le côté droit du chemin, contre la propriété du sieur Funel Joseph-Maximilien, nous remarquons un troisième milliaire qui sert ou plutôt qui a servi de piédestal à une petite croix en fonte. Il ne reste plus de cette croix qu'une partie du pied scellé dans la pierre. Le milliaire est intact ; il a une hauteur totale de 1^m,85. La circonférence du fût est de 2 mètres sur la base et de 1^m,60 à l'extrémité. Il est d'ailleurs entièrement fruste.

En arrivant sur le tertre, le long duquel s'étend le petit village d'Andon, nous voyons un piédestal surmonté d'une croix. C'est encore un milliaïre ou plutôt le reste d'un milliaire. Ici, au contraire de ce que nous venons de constater, la croix est intacte et le milliaire a subi les plus irréparables atteintes. Il se trouvait comme les autres sur le chemin que nous avons quitté à la hauteur du village, au-delà de la maison de campagne (dite le *château*) appartenant à M. Funel de Clausonne. Les habitants, qui avaient ainsi à le transporter d'assez loin, ne trouvèrent rien de mieux à faire que de le briser et de le retailler grossièrement pour l'approprier à sa nouvelle destination. Aucun procès-verbal ne fait foi de cette belle opération, mais la chose est notoire à Andon ; on peut la tenir pour sûre et certaine.

A 2 kilomètres environ du village, sur le flanc méridional de la montagne qui sépare la plaine de Caille de la vallée de Thorenc, on nous signale un cinquième milliaire. Il est encastré dans un mur de soutènement appartenant au sieur Roux Joseph, en amont d'une maison isolée dite la

Celle de Caille. Ce milliaire a une hauteur totale de $1^m,80$. Le fût mesure $1^m,92$ de circonférence au-dessus de la base et $1^m,55$ à son extrémité. On lui a fait subir un autre genre de profanation, en y inscrivant la date de sa mise en place dans le mur où on l'a relégué. Il ne reste rien de son ancienne inscription.

Après cet aperçu, j'ai hâte de revenir au premier milliaire qui présente un intérêt tout particulier. Il est dans un état parfait de conservation. Sa base, haute de $0^m,60$, est large de $0^m,55$; son fût, long de $2^m,10$, a $1^m,50$ de circonférence à son extrémité. Ce fût portait une inscription dont les plus hautes lignes sont entièrement effacées et dont je reproduis ce qui reste, ainsi qu'il suit. Inutile d'ajouter que ce reste est plus ou moins lisible et que dès lors je ne donne nullement cette reproduction comme irréprochable : je la soumets au contraire aux révisions et rectifications de plus experts que moi.

I
A
LLA
B RESTCVRAACE
Γ ITEIVLLOHONO
RATOPAVCEXPR
IMIPIL
M PXVIII

Ces lettres sont d'une belle dimension: elles ont $0^m,05$ de haut. Aucun intervalle n'a été ménagé entre les mots ; les vides existant après la première lettre de la première et de la seconde ligne étaient remplis par une lettre disparue dans une faille du bloc.

Nous retrouvons ici (avec son prénom défiguré par le lapicide) le préfet de Caracalla dans les Alpes-Maritimes, Julius Honoratus, bien connu de tous ceux qui ont fait de l'archéologie dans la contrée. Son nom est gravé sur les colonnes accouplées de Vence; il figure sur le milliaire relevé par M. Bourguignat le long de la *Via Vintiana*, aux

environs de Gréolières. Ce milliaire porte M P XI : les 7,000 en plus que nous avons ici (soit 10,370^{m} environ) représentent bien la distance qui séparait les deux milliaires lorsqu'ils étaient tous les deux en place.

En s'aidant des lectures du premier, données par MM. Bourguignat et Edm. Blanc, on pourrait sans crainte de grave erreur, rétablir, ainsi qu'il suit, l'inscription complète du second :

IMP.CAES.M.AVREL
ANTONINVS.AVG
F.PARTHIC.M.BRIT
TANIC.M.TRIB PO
TESTATE COS IIII
PP.PROC.PON^T VIAMQ
VETVSTATE COLLA
BS.RESTITVIT.CVRA
NTE.IVLIO.HONO
RATO.P.AVG.EX.PR
IMIPILO
M P XVIII

Cette lecture est probablement excellente ; mais, comme le procédé serait par trop fantaisiste, je préfère proposer sous toutes réserves la version suivante, seulement pour ce qui reste de l'inscription.

......Restituit curante ac e
fficiente Julio Hono
rato procuratore Augusti ex pr
imipilo
millia passuum octodecim

Quelque rectification dont cette lecture soit susceptible, une chose reste désormais acquise : c'est la direction que suivait la *via Vintiana* au-delà de Gréolières. Au lieu de gravir la *clue* et d'arriver au Haut-Thorenc, comme on pouvait le croire, elle suivait sensiblement le chemin actuel de Gréolières à Andon parla vallée du Loup. Parvenue à

la hauteur de ce dernier village, la voïe longeait à mi-côte, à l'exposition du midi, la plaine de Caille. Arrivée à l'extrémité de cette plaine, elle s'infléchissait à l'ouest vers la *clue* de *Séranon*, ou elle se prolongeait vers le nord par le col de *Colle-basse*. C'est là un point sur lequel quelque hasard heureux, tel que la découverte d'un nouveau milliaire, pourra un jour faire la clarté.

Si j'avais à émettre mon humble avis à cet égard, j'opinerais pour la direction du nord. J'invoquerais en faveur de cette manière de voir, la proximité du col auquel la route, établie sur le flanc de la montagne, aboutissait directement; les belles plaines voisines de Valderoure et Malamaire ; enfin l'ancien chemin que l'on remarque à *Colle-basse*, après deux rectifications successives. Cet ancien chemin, qui sert encore de raccourci aux piétons, se dirige sur un gué de la rivière de la Lanne, voisin de Valderoure.

Toutes ces considérations, je le répète, sont sujettes à contrôle et à vérification. Je me contente de signaler le point à éclaircir à ceux qui ont plus que moi des loisirs et des connaissances spéciales.

P. S.— A mon retour à Grasse, on m'apprend que je suis passé, sans l'apercevoir, à quelques pas d'une inscription funéraire qui se trouverait tout à côté du chemin des *Vallettes*. Il y a là le motif d'une nouvelle excursion dans ces belles montagnes. Dès à présent, j'y vois une preuve de plus à l'appui de ce que j'ai avancé au sujet du tracé de la *via Vintiana*. A cette occasion, je tâcherai de déterminer ce tracé au-delà du village de Caille et je me ferai un devoir de rendre compte à la Société du résultat de mes recherches.

P. SÉNEQUIER.

Grasse, le 15 juillet 1882.

LE FRANÇAIS

EST-IL COLONISATEUR?

ÉTUDE SUR LA COLONISATION FRANÇAISE

14

AVANT-PROPOS

Développée une première fois dans une conférence publique que nous donnâmes à l'Athénée de Nice, au mois de mars 1882, la thèse qu'on va lire a été transformée en un mémoire destiné à prendre place dans les annales de la Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes. La Commission de publication de cette Société a pensé qu'un travail dont le seul mérite est d'être consciencieux, touchant d'ailleurs à une question d'une extrême importance pour l'avenir de notre patrie, ne déparerait peut-être pas un recueil toujours composé d'œuvres remarquables à des titres divers. Qu'elle nous permette de lui en exprimer ici toute notre gratitude.

Il a été donné, sans doute, à beaucoup d'entre nous d'entendre émettre cette opinion : « Le Français n'est pas colonisateur ! » Cette idée est aussi répandue qu'elle est fausse, ce qui n'est pas peu dire. La réfuter et la détruire, tel est l'unique objet de notre travail. Ce n'est donc pas un traité de colonisation, encore moins une histoire de nos colonies ; nos prétentions ne sont pas si élevées. C'est une simple étude dans laquelle nous montrons, tout d'abord, l'impérieuse nécessité de coloniser; — puis la grandeur coloniale de la France dans le passé :

l'exemple d'un beau pays, le Canada, prouve que notre nation avait jeté de profondes racines dans les colonies qu'elle a perdues; — quant à la colonisation française dans le présent, le développement extraordinaire de l'Algérie est la preuve la plus irrécusable que la puissance colonisatrice du peuple français n'a rien perdu de son ancienne vigueur ; — en terminant, nous indiquons à grands traits les défectuosités que peut présenter notre système colonial, mis en parallèle avec le régime que l'Angleterre, notre grande rivale en colonisation, a cru devoir adopter pour ses colonies.

C'est en songeant aux héros ignorés et méconnus, colons ou soldats, morts pendant la rude conquête de cette terre d'Algérie, que nous avons pris la parole et la plume pour détruire un préjugé qui est une injure à la mémoire de ces braves et nobles enfants de la France.

Si cette publication atteint le but qu'elle se propose et attire de nouveaux amis à la cause de la colonisation, nous nous estimerons suffisamment récompensé.

Octobre 1882.

LE FRANÇAIS EST-IL COLONISATEUR ?

SIMPLE ÉTUDE SUR LA COLONISATION FRANÇAISE

« La colonisation, dit J.-B. Say, est l'œuvre d'une nation « ancienne qui fonde, en des régions lointaines, de vastes « établissements semblables à ceux de la mère-patrie. » La colonisation, comme toute œuvre humaine, a trouvé et trouve encore des adversaires; nous ne nous attarderons pas à réfuter leurs critiques. Actuellement, en effet, les représentants les plus illustres de la science économique et sociale proclament que non seulement la colonisation n'est pas nuisible à la prospérité d'un Etat, mais encore qu'elle est devenue pour les grands peuples européens une nécessité presque absolue. Les progrès et les besoins de la civilisation, la révolution économique, industrielle et commerciale qui s'est accomplie dans ce siècle, mettent les peuples soucieux de leur prospérité future, dans l'obligation d'augmenter les approvisionnements de matières premières et d'ouvrir de nouveaux débouchés aux produits de la mère-patrie. Les colonies remplissent pleinement ces conditions. Elles favorisent, en effet, la découverte et l'exploitation de mines nouvelles et de vastes forêts, la conquête à la culture de superficies immenses, fertiles et vierges; elles développent, en un mot, les progrès de la consommation et des échanges. L'accroissement des échanges, on le conçoit, devient considérable pour un peuple qui possède de grands et nombreux établissements coloniaux, car les colons répandent au loin le goût des productions de leur pays d'origine.

Ainsi donc, la colonisation, considérée au point de vue purement économique, est d'une importance capitale. Son importance n'est pas moindre si on l'envisage au point de vue politique et social. Elle est un élément incontestable de puissance pour un peuple désirant exercer sur le monde une légitime influence et une prépondérance durable. Que serait l'Angleterre si elle était réduite à ses possessions européennes?

Il faut se rendre compte, enfin, que les colonies offrent aux prolétaires malheureux une patrie nouvelle où il leur est possible d'acquérir, sans faire appel à la sinistre révolution, l'aisance et même la fortune qu'ils essaieraient en vain d'atteindre dans la métropole.

*

La colonisation est donc une nécessité. Il est impossible de ne pas reconnaître une vérité si éclatante; elle est d'une évidence telle qu'elle devrait rallier tous les esprits. On a peine à s'expliquer le peu de crédit que rencontre, dans notre pays, l'œuvre de la colonisation et les obstacles qu'il lui faut constamment surmonter. Le Français ne serait-il pas colonisateur? Ainsi que nous l'établirons dans la suite de ce travail, là n'est point la véritable raison de nos insuccès aux colonies. Le premier, le principal obstacle doit être attribué à un défaut de notre caractère national. Plus que partout ailleurs, nous sommes disposés à admettre sans contrôle des idées toutes faites et, au lieu de considérer le côté pratique et utile des choses, nous nous rendons esclaves de la routine, nous devenons le jouet de préjugés trop souvent funestes.

C'est cette routine, ce sont ces préjugés qui ont toujours poussé nos gouvernements, et le pays avec eux, à ne prêter attention qu'aux événements d'Europe. Il semblait que rien n'existât plus au delà. On n'avait pas un homme, pas un vaisseau à donner à notre grand Dupleix; mais par contre, il n'y avait jamais assez d'argent à dépenser, jamais assez

d'hommes à faire tuer pour soutenir des guerres effroyables et toujours stériles, puisque l'orgueil, l'ambition ou la vengeance en étaient souvent les seuls mobiles. Quant aux colonies, on n'en avait cure! L'indifférence et l'ignorance: voilà quels sont chez nous les vrais adversaires de la colonisation.

Pour ce qui est de l'opinion tant répandue que le Français n'est pas colonisateur, nous nous inscrivons en faux contre elle et nous comptons prouver qu'elle ne repose sur aucune base solide.

Si l'on examine la manière dont notre race s'est formée, on constate que le peuple français doit son origine à des populations douées d'un penchant marqué pour les migrations aventureuses et longues. Les Gaulois, nos pères, ainsi que les Normands, ont porté leurs armes dans des contrées bien lointaines et nos ancêtres se firent remarquer à la tête de presque toutes les croisades.

Mais ne nous arrêtons pas, quoiqu'elle ait bien sa valeur, à cette influence de la race, et recherchons les qualités morales qu'il nous est facile de constater chez nos compatriotes. Le Français est entreprenant, aventureux même, travailleur et brave; de semblables qualités montrent déjà qu'il est peu d'hommes au monde qui soient aussi bien préparés que les Français à fournir de courageux émigrants et d'excellents colons.

Il est vrai qu'ils ne se déplacent pas aussi facilement que les Anglais; mais cela ne prouve qu'une chose: c'est que le développement de la colonisation française peut avoir une marche plus lente que la colonisation anglaise. Rien de plus. Les Français n'aiment guère, il est vrai, à quitter le sol de leur patrie; mais lorsqu'ils se déplacent, ils réussissent: c'est ce que démontre une étude attentive des faits.

*

Longtemps, à l'époque du moyen âge, l'attention de la France fut absorbée par les événements dont les pays voi-

sins et la France elle-même étaient le théâtre. Plus avisés, les Espagnols et les Portugais marchaient à pas de géants dans la voie des découvertes.

A la longue, la France secoua sa torpeur et sous l'influence des rois François Ier et Henri IV, sous l'impulsion de grands ministres tels que le cardinal d'Amboise, Sully, Richelieu, Colbert, Vergennes, elle se lança à son tour dans la carrière des entreprises coloniales. Le cadre de notre travail ne le comportant pas, il ne nous est pas possible d'exposer en détail l'histoire de la découverte et de la prise de possession de territoires magnifiques que peuplèrent, les premiers, nos explorateurs et nos colons. Partout, en effet, — et c'est une remarque importante à faire, — la colonisation suit immédiatement l'occupation; les documents qui nous sont parvenus ne laissent aucun doute à cet égard. Nous donnons plus loin le tableau du colossal et superbe empire colonial que nous possédions au commencement du XVIIIme siècle. Cette rapide énumération de nos possessions donnera la mesure de la force d'expansion du peuple français et de sa puissante initiative.

Au commencement du siècle dernier, le domaine colonial de la France était ainsi composé :

L'Acadie, le Canada, Terre-Neuve, la Louisiane, ce qui, avec les contrées précédemment désignées, formait presque toute l'Amérique du Nord.

Les Antilles (en partie), les plus riches et les plus grandes îles : Sainte-Lucie, Saint-Dominique, Saint-Vincent, Tabago, La Martinique, La Guadeloupe, etc.

La Guyane.

Les Mascareignes.

Madagascar (suzeraineté sur).

Le Sénégal.

Les Malouines.

L'Empire des Indes, que conquirent Dupleix et La Bourdonnais.

« Si nous avions eu le bonheur de posséder un Dupleix, « disait un Résident anglais à M. Jacolliot, conseiller à la

« Cour de Pondichéry, nous lui aurions élevé une statue sur « chacune de nos places [1]. »

Ce n'est pas la seule opinion de ce genre qu'il nous soit donné de posséder; il est remarquable de constater que souvent les jugements les plus favorables sur nous-mêmes nous viennent encore de l'étranger. Nous trouvons, en effet, dans un travail de M. P. Gaffarel, économiste et géographe du plus rare talent, un document extrait de l'ouvrage d'un Anglais, le colonel Malleson, sur l'histoire des Français dans les Indes : « On admire beaucoup, dit le colonel Mal- « leson, et on cite souvent l'Angleterre pour avoir résolu ce « grand problème de gouverner à quatre mille lieues de « distance, avec quelques centaines d'employés civils et « quelques milliers d'employés militaires, ses immenses « possessions de l'Inde. S'il y a quelque nouveauté, quel- « que hardiesse, quelque génie politique dans cette idée, il « faut reconnaître que l'honneur en revient à Dupleix et que « l'Angleterre, qui en recueille aujourd'hui le profit et la « gloire, *n'a eu qu'à suivre les voies que le génie de la « France lui avait ouvertes* [2]. »

Mais, puisque notre aptitude en ces matières est reconnue par nos rivaux eux-mêmes, d'où vient qu'après avoir acquis d'admirables colonies nous n'avons pas pu les conserver? C'est une triste et douloureuse histoire. Mais, disons-le bien haut : prétendre que les efforts de nos pionniers n'ont eu pour fin que l'insuccès, imputer à nos colons la responsabilité de nos désastres, ce n'est pas seulement commettre une erreur, mais plus encore, une injustice ! L'ineptie de la politique gouvernementale portera devant la postérité le poids bien lourd des désastres que nous avons essuyés aux colonies. Seront seuls comptables de ces revers, les orgueilleux qui obligeaient la France à combattre simultanément sur terre et sur mer, contre Frédéric le Grand et contre l'Angleterre, puis à Austerlitz et à Trafalgar. La France aurait pu triompher de chacun de ses ennemis pris

1 M. Jacolliot, *Voyage au pays des Éléphants.*
2 Colonel Malleson, *Histoires des Français aux Indes.*

isolément ; mais seule contre tous, lutter à la fois de tous côtés, c'était trop pour elle. Malgré l'héroïsme de ses marins et de ses soldats, la grande nation, à la longue, fut accablée..... et les fautes des gouvernements entraînèrent la perte des colonies !

La guerre de la succession d'Espagne nous enlève Terre-Neuve, l'Acadie, Saint-Christophe.

Nos luttes contre l'Angleterre et les nations coalisées se terminent par le Traité de Paris (1763) qui nous fait perdre : le Canada tout entier, Grenade, Saint-Vincent, la Dominique, le Sénégal (sauf Gorée), l'Indoustan et avec lui l'empire des Indes, la Louisiane, que nous sommes obligés de donner aux Espagnols. Cette dernière province nous fut, il est vrai, restituée en 1800 ; mais le premier consul, tout entier à ses visées ambitieuses sur l'Europe, ne voulut pas s'embarrasser d'une possession dont il ne comprenait point l'importance, et il la vendit pour 75 millions aux États-Unis.

Enfin, les traités de 1815 nous enlèvent Tabago, Sainte-Lucie, l'Ile de France, etc. Il faut être doué d'une forte dose de mauvais vouloir pour ne pas convenir que tous ces revers tenaient à des causes absolument étrangères à la colonisation elle-même.

Tous ces désastres nous atteignirent lorsque nos plus belles possessions d'outre-mer étaient déjà colonisées. Nous ne craignons pas de voir cette opinion qualifiée de téméraire, car elle est l'expression de la plus exacte vérité : le développement de la colonisation à Saint-Domingue, à l'Ile de France, à la Louisiane, au Canada et dans diverses autres régions, se trouvait fort avancé, lorsque ces territoires nous furent arrachés. Ce que nous avançons est si vrai, les Français s'étaient implantés dans ces régions d'une manière si vigoureuse, que, malgré la domination d'une nationalité étrangère, à l'Ile de France comme au Canada, ou en d'autres pays, la race française a constamment, depuis, affirmé sa vitalité puissante.

« La région connue jadis sous le nom de pays des Illinois,

« dit M. J. Tassé, embrassait un espace immense. *Coloni-*
« *sée par les Français* qui rêvaient d'y fonder un grand
« empire, elle changea de maîtres par la cession du Canada
« à l'Angleterre, pour tomber quelques années plus tard au
« pouvoir des États-Unis, lorsqu'ils eurent arboré le dra-
« peau de l'indépendance.

« La domination anglaise n'altéra guère la physionomie
« de ce territoire, alors presque exclusivement français.
« Les émigrants canadiens continuèrent même de s'y diri-
« ger comme si le pays n'eût pas changé d'allégeance. Mais
« une fois les États-Unis constitués en république, l'immi-
« gration étrangère commença à déborder dans cette con-
« trée, où elle acquit en peu d'années la prédominance.
« Telle fut sa marche envahissante au commencement du
« siècle, qu'il fallut bientôt lui tailler dans l'ancien pays des
« Illinois de vastes territoires comme ceux du Missouri, de
« l'Indiana et de l'Illinois, qui occupent aujourd'hui une
« place au premier rang parmi les États américains.

« Affaiblis, mais non découragés, les colons canadiens
« dispersés dans les villages antiques de Vincennes, Kas-
« kakia, Kahokia, Prairie du Pont, Péoria et autres, conti-
« nuèrent de se maintenir en groupes compactes, conser-
« vant leur foi, leur langue, leurs mœurs et une certaine
« part d'influence politique. Après plus d'un siècle de sépa-
« ration d'avec le Canada, bien loin de s'être fait absorber
« par l'élément étranger, ils sont restés, pour la plupart,
« aussi Français que le jour même où ils virent disparaître
« à jamais le drapeau de leur ancienne patrie[1]. »

Ce qu'on vient de lire s'applique avec plus de force encore et avec une importance autrement considérable au CANADA.

Dans presque toute l'étendue de la puissance du Canada, et en particulier dans la portion ancienne de ce pays (Bas-Canada, Nouvelle-Écosse, etc.), l'élément français est en plein développement ; ses progrès ne se sont jamais démentis depuis l'établissement de nos ancêtres au Canada. Les

1 J. Tassé, *Les Canadiens de l'ouest.*

Anglais, dans un but facile à deviner, ont fréquemment tenté d'accréditer le bruit que la race franco-canadienne était en décadence; ils ont fait tous leurs efforts pour enrayer son extraordinaire développement. Ils n'ont réussi ni dans l'un, ni dans l'autre cas. Nous allons en fournir des preuves convaincantes.

C'est la géographie que nous mettons d'abord à contribution. Au milieu de noms de villes déjà existantes, ou venant d'être fondées, nous relevons ceux de Saint-Boniface, Saint-Albert, Saint-Jean-Baptiste, Saint-Maurice, Mont-Carmel, Châteaugay, Saint-Jean d'Iberville, Saint-Clément, Saint-Clair et d'autres que nous mentionnons plus loin. A Saint-Jean-Baptiste, un régiment d'infanterie canadienne s'étant formé, le corps prit pour patron « le grand et pieux roi saint Louis. »

L'archevêque de Saint-Boniface est un Canadien français, Mgr Taché, homme des plus distingués.

Parmi les comtés, nous remarquons les noms de Vaudreuil, Soulanges, La Beauce, Megantic, L'Islet, Beauharnais Deux-Montagnes, Bellechasse, etc. »

Au Manitoba, dix-neuf municipalités sur trente sont françaises; ce sont celles de Belcourt, Saint-François-Xavier, Saint-Charles, Saint-Boniface, Saint-Norbert, Cartier, Fort-Rouge, La Broquerie, Letellier, Saint-Laurent, Morris, Taché, Sainte-Anne (située sur la *Seine* affluent de la Rivière Rouge), Youville, La Montagne, Rivière Roseau, La Combe, Maurepas; il en est d'autres encore qu'il serait trop long d'énumérer, si du Manitoba nous passions aux provinces voisines.

Il est certain que les Canadiens qui fondèrent ces villes et constituèrent ces comtés, ces provinces et ces municipalités n'étaient et ne pouvaient être que des Canadiens français.

Si, fermant la carte du Canada, nous ouvrons le livre d'or de ce pays, nous voyons que parmi les hommes remarquables du *Dominion*, beaucoup peuvent être revendiqués par nos compatriotes. Les Montcalin, les Salaberry,

les Papineau, les Lafontaine, les Morin, les Cartier, les Garneau, les Fabre, les Ferland, les Casgrain, les Sulte, les Taché, les Lemoine, Les Hamel, tous Canadiens français, se sont distingués à des titres divers dans la guerre, dans les lettres et les sciences. Une des célébrités de l'art musical, l'Albani, est Canadienne française ; son nom de famille est Lajeunesse[1].

Sur une centaine de discours prononcés au parlement de Québec dans le cours d'une session, quatre-vingts le sont en langue française.

La statistique nous fournit à son tour de précieux renseignements ; elle nous montre, en effet, par la comparaison des chiffres de la population relevés à diverses époques, que l'élément franco-canadien progresse tous les jours.

Ainsi, en 1871, dans l'ensemble du comté d'Essex, les Français étaient 11,000 sur 30,000 habitants. Leur nombre, en 1879, atteint le chiffre de 17,000 sur 33,000 habitants.

Pendant que la population totale du comté ne s'accroissait que de 3,000 personnes, l'élément français augmentait de 6,000 individus.

Le pays de Saguenay est peuplé d'environ 30,000 habitants, tous Canadiens français.

Les résultats du recensement de 1881, publiés sous la haute et savante direction de M. J. C. Taché, député-ministre au département de l'agriculture, fournissent à l'appui de notre thèse des chiffres intéressants.

A Montréal et dans le comté d'Hochelaga, nous trouvons :

En 1851.....	34015	étrangers	et	34220	Français,	soit 502/1000
— 1871.....	55785	—	et	77180	—	soit 582/1000
— 1881.....	71428	—	et	110109	—	soit 607/1000

Il n'est pas inutile de remarquer, à ce propos, qu'en dehors de l'Europe, Montréal est la ville du monde qui renferme le plus de Français, même sans compter ses

1. Voy. Abbé Ferland, Faucher de Saint-Maurice, etc.

faubourgs ; elle en contient plus qu'Alger, plus que Québec, plus que la Nouvelle-Orléans, ou Buenos-Ayres [1].

Dans le comté de Québec, le décompte de la population par nationalités, donne les chiffres suivants :

En 1851.....	25070	étrangers	et	36456	Français,	soit 593/1000
— 1871.....	23734	—	et	55571	—	soit 701/1000
— 1881.....	20170	—	et	62554	—	soit 756/1000

En trente ans, les Français, dans ce comté, ont gagné 26,098 personnes, tandis que les autres nationalités réunies en perdaient 4,900. En réunissant la population de Lévis, qui est située en face de Québec dont elle est considérée comme le faubourg, on obtient une population totale de 76,500 habitants, dont 59,562 Français, c'est-à-dire près de 78 °/₀ du chiffre total.

Si maintenant nous recherchons l'accroissement de la population par nationalité, pour cette même province de Québec nous obtenons le tableau qui suit :

Nationalités :	Année 1871 :	Année 1881 :	Accroissement ou Perte :
Français......	7800 sur 10000	7900 sur 10000	+ 100 sur 10000
Irlandais......	1036 —	910 —	— 126 —
Anglais.......	586 —	600 —	+ 14 —
Écossais......	415 —	404 —	— 11 —
Autres peuples	163 —	186 —	+ 23 —

Ces chiffres nous montrent que l'élément anglais (irlandais, écossais et anglais réunis), perdait 123 unités sur 10,000, pendant que pour la même période et pour le même chiffre de 10,000, l'élément français s'accroissait de 100 unités.

Une étude semblable, étendue aux comtés de Bellechasse, Montmorency, Port-Neuf, Dorchester, Megantic, Lotbinière.... etc., fournirait des résultats analogues.

1. Voy. Tour du Monde.

« Dans le canton d'Arundel, traversé par la rivière « Rouge, les Anglais ont la fièvre du Manitoba, dit la « *Minerve* de Montréal ; ils vendent leurs propriétés « qu'achètent des Canadiens français. Ceux-ci ne tarderont « guère à avoir la majorité dans ce comté d'Argenteuil « naguère encore exclusivement anglo-saxon. » Ce même journal nous fait connaître que dans la province de l'Ontario, la proportion de l'élément français est bien faible encore, mais il ajoute que les statistiques officielles permettent de constater que cet élément est celui qui s'accroît proportionnellement avec le plus de rapidité.

Le recensement de 1871 accusait une population totale de 3,400,000 personnes dont l'élément français formait alors le 36 °/₀, malgré l'énorme émigration des Canadiens français aux États-Unis. Depuis, le rapport des nationalités a été quelque peu modifié par l'annexion au *Dominion* de provinces anglaises ou indiennes (île du Prince-Édouard, Colombie, Nord-Ouest). L'élément français n'était que peu ou point représenté dans ces provinces ; c'est la seule cause qui ait abaissé son rang dans le *Dominion* tout entier, puisque ce rang s'est élevé dans le vrai Canada (provinces de Québec, Montréal, etc.). C'est ce que montre le tableau suivant :

Nationalités :	Année 1871 :	Année 1881 :	Variations :
Français......	3107 sur 10000	3150 sur 10000	+ 43 sur 10000
Irlandais, Écossais et Anglais	6031 —	5892 —	— 129 —
Allemands....	580 —	602 —	+ 22 —
Le Reste......	282 —	346 —	+ 64 —

Les chiffres donnés s'étendent à tout le territoire du *Dominion* primitif qui comprend la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick, le bas Canada. On retrouve encore dans cette statistique, l'augmentation nettement accusée de l'élément français. Le développement dont nous parlons ressort aussi des chiffres qui s'appliquent à toute l'étendue de la Puissance. Au 4 mai 1881, la population totale du

Dominion s'élevait au chiffre de 4,324,810 habitants se décomposant comme suit :

Français	1298929	personnes (1)
Irlandais	957403	—
Anglais	881301	—
Écossais................	699863	—
Allemands	254319	—
Indiens	108547	—
Population en bloc........	124448	—
TOTAL ÉGAL.....	4324810	personnes.

La comparaison des résultats obtenus lors du recensement de 1871 avec les chiffres du recensement de 1881, établissent comme suit le gain réalisé par chaque nationalité.

	1871	1881	AUGMENTATION
Français	1082940	1298929	215989
Irlandais	846414	957403	110989
Anglais	706369	881301	174932
Écossais.....	549946	699863	149917
Allemands...	202991	254319	51328
Indiens	23035	108547	85512

Il n'est donc pas étonnant que la presse française s'accroisse de jour en jour: presse politique, presse littéraire, presse scientifique, journaux, voient apparaître fréquemment un organe nouveau rédigé en langue française.

Plusieurs de ces feuilles sont très importantes. Nous citons au hasard parmi elles, *La Tribune, Le Courrier de Montreal, Le Monde, L'Opinion publique, La Patrie, Le Journal d'Agriculture, Le Journal de Québec, La Nouvelle France, Le Nouvelliste, La Vérité, L'Évènement, La Minerve, Le Courrier du Canada, etc.* L'augmentation constante de la race française est seule de nature à motiver l'apparition de ces journaux.

1. Recensement de 1881, publié sous la direction de M. J. C. Taché, député-ministre au département de l'agriculture.

D'ailleurs, les organes les plus autorisés de la presse canadienne sont les premiers à établir ce fait, commun au Canada, que les Anglo-Saxons cèdent devant les Français et préfèrent émigrer aux États-Unis.

Les Anglais, comme nous l'avons dit, ont vainement tenté d'enrayer les progrès de la race française ; mais ils y ont perdu et leur temps et leur peine. « Aucun peuple « sur la face du globe ne s'est plus distingué que le peuple « canadien français, s'écrie un grand journal *La Mail* « (La Poste), de Toronto. Malgré deux siècles de féodalité, « de guerres, d'invasions étrangères et d'association avec « la race dominante, ils existent aujourd'hui au nombre « de 1,700,000[1], avec leur ancienne foi, leurs mœurs, leur « langue parfaitement conservées, preuves d'une vitalité sans « exemple ! »

Ainsi donc, les Français du Canada, au temps de Cartier et de Champlain, était de vingt-cinq mille à peine : ils sont dix-sept cent mille aujourd'hui !

Ces chiffres ne sont-ils pas plus éloquents que tous les raisonnements possibles, et n'est-ce pas obéir à un injustifiable préjugé que de dire : « le Français n'est pas colonisateur ? »

Sans doute nous avons éprouvé des revers, subi des pertes; mais il n'est pas possible, sans commettre une erreur grave, d'en attribuer la responsabilité à nos colons. On a reproché à nos compatriotes leur goût trop marqué pour les aventures ; cette propension, d'après certains auteurs, entrerait pour une part dans nos insuccès aux colonies. Cette critique nous paraît difficile à justifier ; ce que nous avons dit du Canada prouve qu'elle ne repose pas sur des bases très solides. Si les Français, à l'origine, ne s'étaient fortement établis au Canada, il leur eût été matériellement impossible de progresser et de se perpétuer ; ils auraient depuis longtemps disparu. Nous pouvons ajouter que cette critique ne se vérifie pas davantage en Algérie, où tous les Français sont cultivateurs, industriels ou commmerçants.

1. 1,700,000 dont 1,300,000 au Canada et 400,000 aux États-Unis.

La responsabilité de nos désastres doit être imputée aux fautes politiques et économiques des gouvernements qui se sont succédé en France et aussi, il faut le reconnaître, « à l'ignorance de la nation et à son indifférence pour ses lointains succès »[1].

Ce n'est pas à la légère que nous reprochons à notre pays son ignorance. En voici une preuve que nous empruntons au *Nouveau Monde* de Montréal: « *L'Illustration* de Paris « a publié une gravure qui représente un train de chemin de « fer traversant le Saint-Laurent sur la glace à Hochelaga « (banlieue de Montréal). Ce train s'appelle le train Sénécal, « du nom de l'homme qui a réussi à relier provisoirement « par une voie ferrée sur la glace les deux rives du fleuve « canadien. La gravure est fort bien faite, mais la note « expliquant le dessin est *navrante*; elle commence ainsi: « il y a un mois, les *Anglais du Canada* assistaient à un « curieux spectacle... etc. » « Le nom si français de Sénécal » n'a donc pas fait comprendre au rédacteur que nous ne « sommes pas des Anglais![2] »

Ainsi donc, voilà un journal fort répandu, *L'Illustration*, qui ignore qu'il y a des Français au Canada, et cette connaissance plus qu'imparfaite de ce pays ne doit malheureusement pas être rare chez nous.

L'amertume dont la dernière phrase du journaliste canadien est empreinte, montre combien est profond l'antagonisme qui divise la race franco-canadienne et la race anglo-saxonne. Actifs, entreprenants, les Français canadiens luttent avec une ardeur sans égale pour la prédominance de leur race. Ils veulent reconquérir le Canada sur les Anglais et c'est chose admirable de voir avec quelle scrupuleuse attention la presse canadienne française recueille le moindre fait de nature à confirmer la thèse pour laquelle elle combat tous les jours.

Ses efforts, n'en doutons pas, seront couronnés de succès. Le passé et le présent répondent de l'avenir : le Canada

1. M. P. Gaffarel, *Revue Politique et Littéraire* du 16 août 1879.
2. *Nouveau Monde*, de Montréal.

français sera un jour une grande nation ! Nous saluons avec bonheur l'aurore d'un peuple jeune et vigoureux, dont nous sommes la souche, qui parle notre langue et conserve au cœur le souvenir de la vieille patrie !

C'est ainsi que nous voyons M. Perrault, secrétaire général de la commission canadienne à l'exposition universelle en 1878, déclarer à la Société d'Economie politique de Paris, que si les Canadiens français sont heureux de vivre sous le libéral gouvernement de la Grande-Bretagne, ils n'ont pas oublié leurs compatriotes d'autrefois, et, dans toutes leurs solennités nationales, le drapeau français flotte à côté de celui de l'Angleterre [1].

Le drapeau français flotte à côté de celui de l'Angleterre ! Il eût flotté seul sur la terre canadienne, notre drapeau national, sans les erreurs et les vices d'une monarchie en décadence [2].

*

Les revers du passé doivent-il nous faire perdre courage? Nous ne le pensons pas. Les exemples que nous avons fait passer sous les yeux de nos lecteurs, sont au contraire consolants, parce que, s'ils montrent une fois de plus l'insuffisance de nos gouvernements en matière coloniale, ils montrent aussi que la race française possède, avec un esprit marqué d'initiative, une vitalité des plus puissantes.

On retrouve ces remarquables qualités dans une entreprise qui demeurera dans l'histoire comme l'évènement le plus considérable peut-être que renferment les annales de la colonisation française.

Nous voulons parler de la conquête de l'Algérie.

Il ne nous semble pas utile d'exposer ici les causes qui motivèrent l'expédition ; elles sont suffisamment connues et ne rentrent pas directement dans notre sujet. Alger pris, plusieurs années s'écoulèrent sans qu'on sût au juste ce

1. Société d'Economie politique de Paris, séance du 5 février 1878.

2. « Que nous importent quelques arpents de neige ! » s'écriait au sujet du Canada un homme illustre de l'époque ! ! !

qu'on ferait de cette possession nouvelle. Les uns voulaient qu'elle fût abandonnée, les autres luttaient pour qu'on la conservât. Ceux-ci, pour notre bonheur, l'emportèrent et alors commença l'œuvre grandiose de la conquête et de la colonisation de l'Algérie; œuvre pleine des difficultés les plus grandes que jamais peuple ait eu à surmonter, elle demeura, à ce titre, l'éternelle gloire de notre armée et de nos colons.

Il nous est arrivé fréquemment de lire ou d'entendre dire : « Parlez-nous de l'Angleterre !... Voilà un peuple « colonisateur ! Ah ! si l'Algérie était tombée entre ses mains !... etc. » Eh bien ! si l'Angleterre eût conquis l'Algérie à notre place, elle n'y aurait pas fait plus que nous et probablement beaucoup moins. Les Anglais n'ont pas toujours réussi au gré de leurs désirs dans les pays où ils ont eu à essuyer une résistance solide, comme en Afghanistan ou chez les Boërs.

Ce n'est pas que nous voulions rabaisser les qualités éminemment colonisatrices du peuple anglo-saxon ; mais il nous est permis de regretter que nos compatriotes aient une trop grande propension à établir de ces parallèles qu'ils formulent avec assurance, sans tenir compte des conditions tout à fait dissemblables où ont pu respectivement se trouver les deux peuples. Dans aucune de ses colonies, l'Angleterre n'a eu, du fait des populations indigènes, à vaincre les difficultés que notre installation a rencontrées en Algérie ; ces difficultés, il lui eût été impossible de les surmonter parce qu'elle n'avait pas, comme nous, deux cent mille soldats à sacrifier pour une conquête !

En Australie, dont on parle souvent, les immigrants anglais ont trouvé le pays pour ainsi dire désèrt ; nous ne pouvons, en effet, attribuer une importance quelconque aux indigènes australiens, pauvres êtres dégradés et faibles, vivant à l'état sauvage dans les forêts. Ces malheureux étaient dans l'incapacité absolue de résister aux envahisseurs. Aussi tendent-ils à disparaître de jour en jour et bientôt il ne restera plus un seul aborigène en Australie.

Les difficultés n'ont pas été beaucoup plus considérables dans la Nouvelle-Zélande. Les Néo-Zélandais, quoique plus redoutables que les Australiens, sont trop primitifs et trop peu nombreux pour opposer une résistance efficace aux colons étrangers.

Il en est de même pour l'Afrique Australe et le fait dont nous parlons plus bas, donne une idée des obstacles que peuvent susciter les populations de ces contrées. Un Européen est-il assassiné, blessé ou simplement lésé par un indigène ? Les propriétaires des environs et leurs employés se réunissent, choisissent un chef et proclament le *commando*. La troupe marche alors sur la tribu à laquelle appartient le coupable, et (probablement en vertu de l'axiome connu « si ce n'est toi, c'est donc ton frère ou bien quelqu'un des tiens ») l'extermine tout entière[1]. Les indigènes qui survivent au massacre sont envoyés dans les fermes pour y être employés aux travaux de l'exploitation ; leurs bestiaux sont partagés entre les divers membres de l'expédition — s'il est permis d'appeler ainsi une campagne où il n'y a pas de combattants, mais seulement des massacreurs et des massacrés.

En Algérie, au contraire, qu'avons-nous trouvé? Un pays occupé par des populations autochtones possédant une organisation sociale, qui, pour être imparfaite, n'en était pas moins une organisation, ayant leurs coutumes, leur religion, leur histoire, douées d'une rare énergie et d'une incontestable valeur militaire, comptant enfin près de trois millions d'hommes, dont quatre cent mille en état de porter les armes.

C'est dans cette contrée et dans ces conditions qu'il fallait se faire une place. Lutte grandiose, à chaque instant renaissante, de l'homme contre l'homme et contre la nature, lutte sans trêve de la civilisation contre la barbarie. La civilisation a triomphé, mais au prix de quels sacrifices ! Un rapide tableau de la conquête en donnera une idée, pâle et faible image de la réalité.

1. Voy. H. Blerzy, *les Colonies anglaises*.

La prise de chaque ville nous coûte des assauts meurtriers. La lutte contre l'Emir Abd-el-Kader se prolonge pendant quinze ans au milieu des péripéties les plus diverses. Souvent battu, l'Emir réussit néanmoins à nous faire subir les échecs de la Macta et de Muley-Ismaël. Traqué de toutes parts, notre grand ennemi se dérobe sans cesse ; sans cesse, il fomente de nouvelles insurrections et met en feu tout le pays. Vaincu, l'Emir se réfugie au Maroc, pour en revenir bientôt après et soulever de nouveau les tribus contre notre domination. Ce n'est qu'après quinze ans d'efforts héroïques mais stériles que, comprenant l'inutilité de la résistance, il se rend enfin aux autorités françaises.

La possession de Constantine nécessite deux expéditions. La première, commandée par le maréchal Clauzel, ne réussit pas et se termine par la retraite à laquelle cette ville a donné son nom. La seconde est couronnée par l'assaut meurtrier et la prise de la ville ; le gouverneur, maréchal comte Damrémont, y tombe frappé à mort, avec une foule d'officiers et de soldats.

Le croirait-on ? Malgré ces luttes effroyables qui mettent l'Algérie entière à feu et à sang et rendent l'homme incertain du lendemain, les travaux de colonisation, de routes, d'assainissement s'accomplissent de toutes parts. Le soldat dépose le fusil pour prendre la pioche, le colon laisse la pioche pour saisir le fusil et courir défendre la ferme attaquée.

Quelques accalmies apparaissent dans cette tourmente, mais elles ne sont que de courte durée. L'ennemi revient bientôt, traînant après lui le pillage et l'incendie. N'importe, le colon va de l'avant : il se reposera quand l'arabe et la fièvre le permettront.

Abd-el-Kader battu, d'autres se lèvent. Tantôt c'est Bou-Maza, tantôt c'est Bou-Zian, puis Si Lala ou encore Bou-Baghla... etc. Il faut de nouveau reprendre les armes et réduire par le fer et le feu ces indomptables ennemis !

Mais peut-être nos pionniers, fatigués et découragés par ces luttes perpétuelles, abandonnent-ils l'œuvre commencée?

Ce serait mal les juger. Les villages naissent et se peuplent; les hôpitaux, les casernes, les marchés, les magasins, les écoles surgissent de tous côtés; les phares s'élèvent sur des côtes jadis si inhospitalières; les ports se creusent; les routes s'ouvrent; les communes se créent, l'administration s'organise. La conquête de la Kabylie et des Babors achève la pacification de l'Algérie, pendant que l'œuvre de la colonisation continue sa marche constamment ascensionnelle.

Les obstacles de la conquête militaire ne furent pas les seuls que nous ayons eu à surmonter. Les Turcs n'avaient rien fait en Algérie que du mal. « Là ou le cheval d'un Turc pose « le sabot, dit un proverbe arabe, l'herbe ne repousse plus « jamais ! » ou encore : « Quand Baba Tourki (un fonc- « tionnaire turc quelconque) se présente à l'entrée de la « Metidja et tousse trois fois en caressant sa barbe, la « plaine devient un désert ! » L'état du pays ne marquait que trop la triste exactitude de ces dictons populaires qu'à recueillis M. H. Duveyrier.

Ces territoires incultes et marécageux, il fallut les assainir. 150,000 colons sont morts à la peine, morts pour conquérir ce pays maintenant salubre et prospère. Tels centres, aujourd'hui florissants et sains, comme Bouffarick et Oued-el-Alleug par exemple, étaient, il y a trente ans à peine, des marécages pestilentiels. Le touriste qui admire ces belles localités où tout respire la santé et la vie, ne sait pas que c'est au prix de l'existence de milliers de héros ignorés et méconnus que cette prospérité a été achetée.

Malgré les incertitudes et les erreurs du gouvernement métropolitain ou de l'administration coloniale — erreurs que nous signalons plus loin — malgré des difficultés qui eussent peut-être démoralisé tout autre peuple que le nôtre, l'Algérie n'a jamais cessé de progresser; quoique d'une lenteur *relative*, les progrès n'en ont pas moins été *réels*, importants *et constants*.

Les progrès de l'agriculture, de l'industrie, du commerce, l'accroissement de la population, étant intimement

liés au développement progressif de la colonisation, on verra, par l'analyse des documents qui vont suivre et que nous empruntons à la statistique officielle, que, malgré toutes les perturbations que nous avons décrites, la marche en avant de notre colonie ne s'est jamais arrêtée.

MOUVEMENT de la POPULATION EUROPÉENNE depuis 1831 :

Année 1831........	3228	habitants européens
— 1836........	14561	—
— 1841........	35727	—
— 1845........	99801	—
— 1851........	131283	—
— 1861........	192801	—
— 1872........	245117	—
— 1876........	311462	—
— 1881........	423881	—

Dans ces chiffres ne sont pas compris les Français ayant acquis cette qualité par le décret du 24 octobre 1870 (Israélites).

Etablissons maintenant, pour les trois dernières périodes, la comparaison entre les différents éléments de la population classée par catégorie d'origine.

Années	Français	Étrangers	TOTAL
1872	129601	115516	245117
1876	156393	155069	311462
1881	233937	189944	423881

La progression de la population européenne est constante et devient de plus en plus accentuée à partir de l'année 1872. En effet de 3228 habitants, chiffre de la population en 1831, elle passe au chiffre de 245117 en 1872 ; de 1872 à 1881, le mouvement ascensionnel s'accélère et porte le chiffre de la population à 423881, soit, en neuf ans, une augmentation de 178,764 habitants.

Il reste à examiner si, comme le craignaient certains publicistes, l'élément étranger s'accroît dans une propor-

tion plus forte que l'élément français. Cette crainte ne semble pas devoir se réaliser. Les circonstances qui influaient, il y a quelques années, sur le développement de la nationalité française tendent de jour en jour à disparaître (Insalubrité du climat, décès frappant les Français du Nord ou de l'Est). De plus, l'élément algérien français (acclimaté par conséquent), commence à entrer en ligne avec une natalité beaucoup plus élevée qu'en France.

Tandis que les Français s'accroissent de 26,792 habitants de 1872 à 1876, les étrangers gagnent 39,553 personnes. Mais de 1876 à 1881, tandis que la population française gagne 77,554 personnes, les étrangers ne s'accroissent que de 34,875 personnes.

Nous retrouvons en ceci le fait même dont nous parlions au sujet du Canada : la puissante vitalité de notre nation. Dégagée des préoccupations qui abaissent intentionnellement dans la métropole le chiffre des naissances, la race française, en des pays où la terre et la vie sont à bon marché, retrouve promptement la force de sa natalité [1]. Mais continuons à exposer les documents qui démontrent les progrès incessants accomplis par notre grande et belle colonie.

STATISTIQUE DE LA POPULATION AGRICOLE :

La population agricole était en	1839...	de..	1580	personnes
—	1850...	de..	42493	—
—	1860...	de..	86538	—
—	1872...	de..	100549	—
—	1875...	de..	118852	—
—	1878...	de..	138510	—

1. Quelques auteurs pensent que la faiblesse de la natalité en France est un obstacle insurmontable à l'établissement de colonies ; l'accroissement de sa population étant peu élevé, la France ne peut fournir qu'un nombre restreint d'émigrants. Nous ne croyons pas qu'il y ait là un danger bien sérieux. Il suffit que la France adresse chaque année (elle peut très bien le faire) cinq à dix mille émigrants à l'Algérie, par exemple ; la natalité des Français algériens fera le reste En effet, d'après M. Ricoux (*Démographie figurée de l'Algérie*) l'accroissement naturel annuel de la France étant représenté par 3.16 p. 1000 (période normale), celui de l'Algérie l'est par 8.89 (période défavorable) et par 11.28 (période normale), c'est-à-dire presque exactement le taux du croît annuel de la Prusse. Il est permis d'en conclure que, dans une période de trente ans la population française en Algérie atteindra (à moins de circonstances exceptionnelles) le chiffre de 700,000 habitants.

16



Pendant que nos intrépides colons agrandissaient tous les jours le périmètre de la colonisation, l'administration ne restait pas inactive ; il faut savoir être juste à son égard.

Voici comment on peut grouper les travaux qu'elle a accomplis et dont certains sont des ouvrages magnifiques [1] :

Huit ports construits ou en achèvement.
Neuf débarcadères.
Quarante-trois phares (dont six de premier ordre).
Un réseau de 7267 kilomètres de routes et chemins de grande communication livrés à la circulation.
1334 kilomètres de chemins de fer exploités ; 2265 kilomètres concédés ou en construction.
Réseau télégraphique de 5600 kilomètres desservi par 216 stations.
Arrosages pratiqués sur une superficie de plus de 50000 hectares.
Puits artésiens forés dans le Sahara et faisant jaillir plus de 25000 mètres cubes d'eau par jour.
Plus de cinq millions et demi de dépenses consacrées à l'assainissement des parties marécageuses du territoire.
Fondation de plusieurs villes dont plusieurs en pleine prospérité comme Philippeville, Bouffarick, Sidi-Bel-Abbès, etc.; construction de plus de 500 villages peuplés de colons européens.

Tous ces résultats ont été obtenus en moins de cinquante ans, alors que les insurrections, dont l'ère est aujourd'hui close, ravageaient toute l'étendue du territoire algérien.

CHEMINS DE FER ALGÉRIENS

Années	Longueurs moyennes exploitées	Recettes totales	
	kilomètres	fr.	c.
1862	16	167397	»
1865	49	662131	»
1868	72	1074370	»
1870	265	1984259	»
1872	513	5386213	»
1875	515	6180943	»
1877	626	6438253	»
1879	980	9085769	»
1880	1306	12140690	»
1881	1370	14657090	»

1. Voy. Discours du général Chanzy (Sénat, séance du 19 mars 1868) et la Notice sur les Travaux publics exécutés en Algérie, par M. Neveu-Derotrie.

On remarquera que, les longueurs kilométriques demeurant sensiblement les mêmes (comme en 1872 et 1875), la progression des recettes suit une marche constante.

Un développement analogue se constate dans les diverses branches de l'agriculture :

La culture européenne produisait en 1862 13,000,000[kx]
de céréales. Elle produit en 1876........... 36,000,000[kx]
Marseille recevait en 1836...... 8,000 k. d'oranges
Elle reçoit en 1878............ 1,650,286 k. —

Les quantités de vin récoltées par les Européens s'élevaient en 1866, à 99,111 hectolitres ; en 1868, ils récoltent 144,607 hectolitres ; en 1872, 227,240 hectolitres ; en 1874, 228,999 hectolitres.

Nous ne pouvons donner des chiffres plus récents, mais tout porte à croire que le rendement a doublé depuis cette époque, car les superficies complantées en vignes n'étaient, en 1874, que de 11,420 hectares, au lieu qu'actuellement les superficies livrées à la même culture, dépassent certainement 25,000 hectares.

Il est encore une exploitation qui donne les plus belles espérances, nous voulons parler de l'alfa qui est employé comme matière première dans la fabrication du papier. Jadis, l'Espagne avait le monopole de l'exploitation et de l'exportation de cette graminée ; l'Algérie est en voie de supplanter la Péninsule.

En 1868	on a livré à l'Angleterre...	2762	tonnes d'Alfa [1]
1870	—	29500	—
1872	—	28680	—
1874	—	37516	—
1876	—	40922	—

En outre, il a été expédié à destination d'autres pays (France, Belgique, etc.) 17837 tonnes d'alfa.

L'extraordinaire mouvement ascensionnel que nous venons d'indiquer dans les principales exploitations de

1. Voy. P. Marès. *Histoire des Progrès de l'agriculture en Algérie.*

l'agriculture algérienne, se reproduit également dans toutes les branches de l'industrie naissante de la colonie.

La statistique du commerce général de l'Algérie permet d'apprécier d'une manière complète l'ensemble des progrès que les divers chiffres, donnés plus haut, établissent déjà.

Années	Importations		Exportations		Total	
	fr.	c.	fr.	c.	fr.	c.
1831	6504000	»	1479600	»	7983600	»
1835	16778737	»	2597866	»	19376603	»
1840	57334737	»	3788834	»	58690936	»
1845	94642605	»	10491059	»	105133664	»
1850	72692782	»	19262383	»	94955165	»
1860	109457453	»	47785982	»	157243435	»
1870	172690713	»	124456249	»	297146962	»
1875	192358426	»	143932422	»	336390848	»
1879	272126102	»	151918421	»	424044523	»
1880	303434641	»	168835136	»	472269777	»

De l'examen du tableau qui précède il ressort que la progression des importations tend à s'abaisser, tandis que les exportations prennent une allure régulièrement ascendante, de plus en plus marquée, de plus en plus constante. Ce fait s'explique sans peine. Pendant les premières années de la conquête, tout était à créer ; de plus, les résultats obtenus étaient souvent détruits par les insurrections arabes. Peu à peu la pacification de l'Algérie s'opéra, successivement aussi la colonisation européenne put commencer à recueillir les bénéfices de ses efforts, de ses labeurs incessants et fournir à la consommation locale une partie des denrées qui lui étaient nécessaires et qu'elle n'eut plus, dès lors, à tirer de l'extérieur.

Les statistiques officielles évaluent la valeur totale du commerce général au chiffre énorme de 9 *milliards* 017 845 241 francs, depuis l'époque de la conquête jusqu'en 1881.

Nous avons recueilli un autre fait qu'il est bon de faire ressortir. On sait de quelle importance est le port de Mar-

seille ; c'est la France africaine qui tient le premier rang dans les échanges qui existent entre Marseille et les diverses nations du monde. En 1879, le mouvement commercial du port de Marseille (entrées et sorties) s'est élevé au chiffre de 3,795,220 tonneaux; dans ce total, le commerce avec l'Algérie entre pour le chiffre de 1,173,000 tonneaux.

Tous ces faits, ces renseignements, ces chiffres, ces tableaux comparatifs établissent d'une manière péremptoire que la colonisation française en Algérie a suivi une marche constamment progressive. — On est heureux de constater que ce développement s'est étendu à toutes les parties qui constituent l'organisation d'une société.

La sécurité ne laisse pas beaucoup à désirer. En 1857, un parallèle établi entre la France et l'Algérie sous le rapport de la criminalité, montre qu'en France, il y avait à cette époque, 1 accusé sur 6,242 habitants et en Algérie 1 accusé sur 5,480 habitants. Actuellement, la statistique judiciaire fait connaître qu'en France il y a 1 condamné sur 14,000 habitants et en Algérie 1 condamné sur 12,000 habitants. La colonie ne s'écarte guère de la métropole.

Nous ne voulons pas terminer ce rapide aperçu sans mentionner le développement de l'instruction publique en Algérie. Les tableaux comparatifs de l'instruction publiqne qui furent dressés à l'époque de l'exposition universelle de 1878 assurent à notre colonie un des premiers rangs parmi les populations les plus avancées du monde entier et au nombre desquelles nous remarquons le Canada. En 1876, les établissements d'instruction secondaire comptaient 3,347 élèves, et les écoles primaires étaient fréquentées par 66,340 élèves, tous Européens. Si, comme nous en avons la conviction, la grandeur et la prospérité d'un pays dépendent non seulement des avantages naturels qui lui ont été départis, mais encore des qualités morales de ses habitants, notre colonie algérienne est assurée d'un brillant avenir.

Nous terminons cette ébauche de la colonisation française dans l'Afrique septentrionale. Qu'il nous soit néanmoins permis de donner une force plus grande encore aux argu-

ments que nous avons présentés, en citant les opinions qu'ont formulées sur l'œuvre de la France en Algérie des hommes occupant dans la science une place considérable. De telles autorités achèveront de convaincre les plus incrédules :

« La grande masse de la population agricole, dit « M. P. M. Marès [1], est formée de concessionnaires arrivés « la plupart sans ressources premières et qui n'ont reçu « dans le principe que 4 à 10 hectares par famille. On com- « prend ce qu'il leur a fallu déployer d'intelligence, de tra- « vail et de ténacité dans cette lutte pour l'existence. Les « colons, pris dans leur ensemble, ont eu d'autant plus de « difficultés à vaincre pour s'implanter solidement sur la « terre algérienne, que la plupart, on pourrait dire presque « tous, n'étaient rien moins qu'agriculteurs ; on voyait par- « mi eux des artisans de tous métiers ou des hommes sans « état défini, d'autres, enfin, appartenant aux profession li- « bérales ; beaucoup d'anciens militaires. Tous générale- « ment doués d'intelligence et d'esprit d'aventure ; mais une « infime minorité d'agriculteurs. On ignorera probablement « toujours l'histoire de cette population bigarrée, mais si « énergique, si insouciante des dangers et des maladies. « C'est de cette souche que sont sortis les propriétaires, les « fermiers, les ouvriers agricoles qui ont ancré la colonisa- « tion française en Algérie, et lui donnent aujourd'hui sa « force et sa stabilité toujours croissantes. »

Un savant économiste et voyageur, M. de Tchihatchef, correspondant de l'Institut, a visité l'Algérie ; durant sept mois il l'a explorée dans tous les sens, la décrivant dans ses moindres détails dont bien peu lui ont échappé. Sa haute personnalité lui permettant d'entrer en rapport avec les autorités françaises, il a pu recueillir une foule de précieux renseignements. Voici l'opinion qu'il exprime, à des reprises et sous des formes différentes, touchant notre belle colonie. « Contrairement à l'opinion fréquemment reproduite

1. M. P. Marès, Histoire des Progrès de l'Agriculture en Algérie.

« d'après laquelle les Français ne posséderaient point au « même degré que quelques autres peuples le don de la colo- « nisation, je crois avoir démontré par des faits irrécusables « que sous ce rapport, la France n'a rien à envier aux na- « tions les plus privilégiées et que l'œuvre accomplie en « Algérie n'a été surpassée nulle part et égalée très-rare- « ment[1]. » M. de Tchihatchef revient sur cette idée dans un autre chapitre de son ouvrage et dit : « En présence de faits « aussi péremptoires, s'évanouissent les doutes et les ap- « préhensions que l'ignorance ou la malveillance s'étaient « plu pendant si longtemps à jeter sur l'avenir de ce beau « pays (l'Algérie) ; désormais les plus opiniâtres détracteurs « de la France n'oseront plus lui adresser le reproche qui « malheureusement a été répété plus souvent par les « Français que par les Etrangers, peut-être parce que les « premiers parlaient souvent de ce qu'ils n'avaient pas vu, « tandis que les derniers se donnaient au moins la peine « d'observer le pays sur les lieux mêmes [2]. » Le même auteur ajoute que son opinion est corroborée par les études consciencieuses faites, depuis de longues années déjà, par le docteur Schneider. A cette liste, il convient d'ajouter le célèbre voyageur allemand, M. Gérard Rohlfs, qui déclare [3] que « quiconque a pu voir comme lui les prodigieux « travaux exécutés par les Français en Algérie, n'éprouvera « qu'un sentiment de pitié pour ceux qui, en présence de « toutes ces œuvres admirables, oseraient encore prétendre « que les Français ne savent pas coloniser. » Ce sont là paroles d'un grand explorateur, d'un Allemand, d'un homme qui, à tort ou à raison, passe pour être l'ennemi de la France ! Il est superflu d'y ajouter aucun commentaire.

Et nous, fier de nous trouver en si grande compagnie, heureux d'abriter nos modestes mais fermes convictions sous l'autorité d'hommes tels que MM. de Tchihatchef, Paul Leroy-Beaulieu, Gerard Rohlfs, docteur Schneider, P. Gaffarel,

1. Espagne, Algérie et Tunisie, par M. de Tchihatchef, correspondant de l'Institut de France.

2. Même ouvrage, page 459.

3. Mittheilungen de Peterman, année 1876, vol. XXII, page 250.

docteur P. Marès et d'autres encore, à notre tour nous demandons : qui oserait aujourd'hui prétendre que le Français n'est pas colonisateur, que la France est dépourvue du génie de la colonisation ?

*

Mais, parce que nous avons fait beaucoup, s'ensuit-il que notre système colonial soit exempt de critiques aussi bien dans le passé que pour le présent ? Nous sommes loin de le prétendre. Si le peuple français a tout ce qu'il faut pour faire un peuple colonisateur, on ne saurait en dire autant de la plupart des gouvernements qui se sont succédé en France. « Ce n'est pas assez, a dit Descartes, d'avoir l'esprit bon ; le principal est de l'appliquer bien. » Jamais cette maxime n'eut une application meilleure qu'à la question qui nous occupe.

Si la France a éprouvé des revers aux colonies, si certains de ses établissements d'outre-mer sont restés longtemps sans progresser, c'est que son organisation présentait de nombreuses défectuosités et que son économie politique reposait sur des principes vicieux, faux et partant funestes.

Les erreurs de la politique générale ne sont pas les seules causes des revers éprouvés ou des retards subis par l'œuvre de la colonisation française. Un grand obstacle pour la colonisation (comme pour bien d'autres choses) est, nous ne craignons pas de le dire, l'instabilité des gouvernements qui ont successivement présidé aux destinées de notre pays et la fragilité plus grande encore des ministères. L'administration de nos colonies doit forcément s'en ressentir. Il serait aisé, croyons nous, d'élever une pyramide plus haute que les tours de Notre-Dame rien qu'en entassant les uns sur les autres (en tant que cela fût possible) les divers gouverneurs de toutes nos colonies.

Dès lors que se produit-il ? Outre que le nouveau gouvernement peut avoir, en matière coloniale, des vues particulières, son premier soin est de placer à la tête de nos

possessions des fonctionnaires de son choix. Deux cas se présentent alors : ou bien le gouverneur choisi ne connaît rien aux choses coloniales et se trouve contraint à les étudier tout d'abord : pendant ce temps la colonie piétine sur place. Ou bien ce gouverneur n'est pas étranger à la matière ; alors il arrive avec son système bâti de toutes pièces ; il n'a rien de plus pressé que d'en commencer l'application, heureux lorsqu'il ne défait pas ce qui est dû à l'initiative de son prédecesseur.

En Algérie, par exemple, de 1831 à 1838, nous voyons neuf personnages occuper successivement le poste de gouverneur général. Vient ensuite le maréchal Bugeaud avec son système, puis le duc d'Aumale. De mai 1847 à septembre 1848, sept titulaires occupent tour à tour le palais du gouvernement. Arrivent ensuite les gouvernements du maréchal Randon (qui a lui aussi un système), de M. Chasseloup-Laubat (également avec son système) ; entretemps, le ministère de l'Algérie avec le prince Napoléon, puis M. de Mac-Mahon ; en 1870, avènement du régime civil ; arrivée de l'amiral de Gueydon et inauguration d'un autre système . . . etc. Bref, une absence complète de suite, que caractérisait ainsi, en 1838, le comte Molé, président du Conseil des ministres : « *Une marche sans pensée et sans* « *système dans l'accomplissement d'une œuvre qui veut,* « *avant tout, un esprit de fermeté, de suite et de sagesse.* »

Sous l'ancien régime, l'administration de chaque colonie est confiée à un gouverneur assisté d'un intendant et d'un conseil de notables désignés par le pouvoir.

La révolution de 1789 admet la représentation des colonies. L'Empire et la Restauration la leur refusent[1]. Sous la monarchie de juillet, les gouverneurs sont assistés de conseils élus par les colons, d'après un cens, comme dans la métropole. La république de 1848 rend aux colonies la liberté politique, mais elles n'en jouissent que fort peu. L'Em-

1. Il existait bien des Conseils généraux nommés par le Roi, sur la présentation des Conseils municipaux ; mais comme ces Conseils municipaux tenaient eux-mêmes leur mandat du pouvoir, il en résultait que ces Conseils généraux étaient à la discrétion de l'autorité supérieure ; d'ailleurs ils étaient simplement consultatifs.



pire, en effet, leur enlève tout : représentation politique, provinciale et communale et, d'un trait de plume, les retranche violemment, sans raison aucune, de la famille française. La république de 1870, restitue aux grandes colonies les libertés dont elles avaient été privées, tout en maintenant les colonies secondaires dans la situation peu favorable où elles se trouvent encore aujourd'hui[1]. Outre l'instabilité des régimes et des personnes, ce qui se dégage le plus nettement des formes diverses que revêt notre système colonial, c'est qu'à de rares exceptions près, les organisations administratives successivement imposées à nos colonies consacrent le principe du pouvoir absolu et sans contrôle du gouvernement, soit métropolitain soit local. Nos colonies étaient, en somme, livrées à l'autocratie d'un gouverneur qui statuait, suivant son bon plaisir, sur leurs affaires administratives ou financières. Commettait-il des erreurs? La colonie en supportait les conséquences. Il s'agissait pour nos colons de leurs personnes et de leurs propriétés, de leur fortune ou de leur ruine, de leurs intérêts et de leurs droits et ils n'étaient même pas consultés. Mieux encore, il leur était défendu d'élever la voix! Avait-on recours à la presse pour signaler une iniquité, demander la réforme d'un abus? Le « communiqué », « l'avertissement », puis enfin la « suppression » réduisaient bien vite au silence le journal téméraire.

Instabilité des gouvernements coloniaux; *concentration de l'autorité en un seul*; *exclusion des colons de toutes les affaires publiques* : telles sont les causes qui eurent, jusque dans ces dernières années, une funeste influence sur l'avenir de nos colonies.

1. A l'exception de la Martinique, de la Guadeloupe, de la Réunion et de l'Algérie, dont le régime politique (élection des Sénateurs, Députés, Conseillers généraux et municipaux) est le même qu'en France, les autres colonies sont administrées par un Conseil privé ou (dans les colonies secondaires) par un Conseil d'administration composé du Gouverneur, de divers fonctionnaires et de quelques habitants notables nommés par le Gouverneur; ces notables n'ont, dans le Conseil, que voix consultative.

Certaines colonies (comme le Sénégal, la Cochinchine, les Établissements des Indes) ont la Réprésentation politique. Elles ne possèdent, en dehors de cela, qu'un semblant de régime municipal obtenu, comme le reste, depuis 1870; dans bien des cas, ces Conseils municipaux ne font que donner leurs avis sur les affaires qui leur sont soumises par le Gouverneur.

Tout autre est la méthode adoptée par l'Angleterre. Les institutions coloniales de ce pays ont pour caractères généraux «l'indépendance» et la «liberté», et c'est uniquement pour cette raison que le peuple anglais est celui dont les entreprises de colonisation ont eu le plus de succès.

Le génie britannique a une tendance marquée à la décentralisation. Chaque colonie fait elle-même ses affaires. Au Canada, en Australie, à Van-Diemen, comme dans l'Afrique Australe, le pouvoir souverain est exercé par des assemblées électives et les fonctions du gouverneur nommé par la métropole consistent simplement à surveiller l'exécution des mesures votées par les chambres coloniales. C'est donc une sorte de « Self-Government, » avec deux chambres et un ministère responsable, que possèdent les colonies anglaises. Nous sommes loin, bien loin du régime français. Ce n'est pas que nous désirions voir inaugurer dans nos colonies le système anglais. Nous ne sommes pas des Anglo-Saxons et réciproquement; ce qui convient aux uns peut ne pas aller aux autres. Pour nous, l'existence même de la nation française repose sur une puissante centralisation politique et notre idéal, en matière d'organisation coloniale, consiste dans l'union la plus intime des colonies avec la mère-patrie. Nous regardons comme une erreur funeste le fait d'avoir refusé jusqu'en 1870 à nos colonies l'assimilation politique qu'elles réclamaient à grands cris, afin de se voir soustraites à l'arbitraire des gouverneurs.

Ce que nous disons est si profondément vrai, qu'en examinant les tableaux que nous avons donnés à propos de l'Algérie, on constate qu'à partir de 1870 les progrès prennent un essor de plus en plus marqué.

D'après Lord John Russel, il faut introduire la liberté dans les colonies et s'efforcer de l'y maintenir, chaque fois qu'il s'agira d'une population anglaise pouvant diriger elle-même ses affaires.

Les Anglais partent de ce principe (dont nous devrions bien faire notre profit) que les colonies demandent à être réglementées le moins possible parce que la liberté n'y offre

aucun inconvénient et qu'elle y est d'une absolue nécessité. « Que les émigrants anglais emportent avec eux leur liberté, « s'écriait un jour éloquemment M. Gladstone, tout comme « ils emportent leurs instruments aratoires ou tout autre « objet qui leur est nécessaire pour s'établir dans leurs nou- « velles demeures, et qu'ils la transmettent à leurs enfants! « Voilà le véritable secret, voilà le véritable moyen de « triompher des dificultés de la colonisation! » Ce principe est la vérité même et nous avions précisément adopté le principe contraire.

La liberté, nos émigrants la laissent en quittant le sol de la patrie; c'est la discipline et la tutelle qu'ils trouvent dans leurs nouveaux établissements. En veut-on un frappant exemple? A son arrivée en Australie, l'immigrant va choisir un « canton » dans le terrain disponible. Son choix fait, il revient au chef-lieu de la province et se rend chez l'ingénieur chargé du cadastre et dès concessions de terre. Il justifie qu'il a un nombre de têtes de bétail suffisant pour l'étendue de la terre qu'il désire exploiter ou le capital nécessaire pour l'acquérir; il obtient alors, séance tenante, le droit d'occuper ce terrain en qualité de fermier [1]. Toutes les formalités sont remplies.

Quelle différence avec le sort des colons français dans nos colonies, particulièrement en Algérie! Outre les entraves de toutes sortes apportées à leur émigration, nos colons, à leur arrivée, recevaient un lot — souvent fort exigu — à titre gratuit; ils payaient bien cher cette gratuité. Ces concessions — provisoires — étaient hérissées d'obstacles et les concessionnaires avaient à subir des conditions ruineuses d'exploitation. Ce système prévalut longtemps et on en ressent encore les fâcheux effets [2], malgré les progrès réalisés depuis lors.

1. La concession est, suivant les cas, de 5 à 14 ans; le Squatter paye une redevance fixe par kilomètre carré et il conserve le droit d'acquérir la nue propriété de l'espace de terre qu'il occupe. Lorsque ce terrain est de vaste étendue le gouvernement se réserve seulement le droit de vendre les parties propres à la culture.

2. Des lots d'une superficie de quatre hectares étaient accordés à ceux qui en faisaient la demande, mais il ne pouvait être accordé plus de trois lots à la même personne.

Les attributaires étaient en outre obligés de construire une maison sur un alignement

Ajoutons que cette liberté précieuse il était malaisé de la rencontrer dans nos colonies qui furent longtemps soumises au régime militaire, doublé, en ce qui concerne l'Algérie, des bureaux arabes. Est-ce à dire que ces institutions n'aient rendu aucun service? Ce serait une absurdité que de le prétendre. Les bureaux arabes, de même que le régime militaire, ont été d'une incontestable utilité; seulement, il ne fallait pas éterniser cette organisation dans le territoire colonisable. L'administration militaire doit céder la place à l'administration civile dès que la pacification complète du pays ou de la région se trouve réalisée.

Il est inutile de se dissimuler que l'esprit dont se trouvaient animés les bureaux arabes et aussi l'administration militaire proprement dite, n'était pas, en général, favorable aux colons et encore moins aux négociants assez courageux pour aller en plein pays arabe se livrer à leurs opérations commerciales [1].

donné, de défricher et de mettre en culture, dans l'espace de trois années et par tiers au moins chaque année, la totalité des terres; de planter cinquante pieds d'arbres forestiers ou fruitiers de haute tige par hectare; enfin d'assainir par des fossés ou des rigoles les parties marécageuses (*coup d'œil sur l'histoire de la colonisation en Algérie*).

Il n'est pas rare de voir, dans les anciens centres, les premiers colons émigrer vers des localités de création récente, parce qu'ils étouffent littéralement dans le périmètre restreint où ils furent installés, à l'origine.

1. Voici un document très curieux (il ne doit pas être seul de son genre) que nous trouvons dans une brochure de M. Paul Blanc « l'Insurrection en Algérie. »

« *Louange à Dieu l'unique!*

« *Au caïd Si Mohammed ben Ismaïl, salut sur toi!*

« Je t'informe que nous venons de créer un marché à El Biod (Geryville) qui se tiendra, « le 21 chouel, par ordre du Grand Chef, le commandant Colonieu, qui commande El Biod. « Dès que tu auras reçu cet ordre, tu le publieras dans toute ta tribu, et tu annonceras la « création de ce marché, et tu recommanderas à tous de venir à ce marché au jour indiqué « et ils porteront toutes les marchandises qu'ils veulent vendre et qu'ils sont accoutumés à « porter sur les marchés, telles que laines, beurre, tentes, cuirs, habillements, moutons, « chameaux et tout ce qu'ils voudront excepté les nègres et les négresses, et, si tu le veux, « tu viendras avec eux.

« Nous avons fait connaitre la création de ce nouveau marché de tous les côtés, aux « Gouraras, Figuig et dans les pays éloignés et nous instituons ce marché dans l'intérêt du « pays et pour vous éviter des fatigues. Vous y gagnerez de l'argent sans vous fatiguer; et vous « trouverez ainsi un marché tout près qui vous évite de vous rendre sur les marchés éloignés. « Le marché commencera le jour désigné ci-dessus qui est un dimanche et il continuera « les dimanches suivants.

« *S'il va chez vous un Français, un Musulman, ou un Israélite qui voudrait faire du « commerce avec vous, il ne faut pas lui vendre la moindre chose, pas même une toison « de laine; et s'ils viennent nous demander la permission d'aller chez vous,* NOUS LA « LEUR REFUSERONS. Ceux qui voudront vendre ou acheter viendront à ce marché. Et tu vien-

Tout porte à croire que les mêmes errements furent longtemps suivis, s'ils ne le sont encore, par les fonctionnaires préposés à l'administration de nos possessions lointaines.

Le système douanier qui régit les relations de la France avec ses colonies a laissé et laisse encore beaucoup à désirer.

A l'origine l'Angleterre avait adopté un régime colonial dit « d'assujettissement réciproque ». Elle y renonce en 1850, époque à laquelle l'essor de ses colonies commence et ne s'arrête plus.

Le régime douanier des colonies françaises est, au contraire, régi par la loi de 1861, qui consacre à leur égard toutes les erreurs économiques des temps passés [1].

Ainsi, la navigation entre la France et quelques-unes de ses colonies est réservée aux navires français [2].

Dans certaines de nos possessions, il existe des droits de sortie qui frappent les terres dont les produits sont destinés à l'exportation.

Il faut avouer que c'est une singulière manière de favoriser le développement de ces cultures!

Il serait facile de multiplier les exemples.

« dras, toi aussi, sans faute, le dimanche et si ce jour ne suffit pas nous y ajouterons le lundi.

« Tu liras cette lettre à toute la tribu, maison par maison, tente par tente.

« Salut de la part du grand et puissant lieutenant Burin, chef du bureau Arabe, dont le « cachet se trouve en tête de la présente.

« Signé : Joly,

« Interprète judiciaire. »

Voilà de quelle manière on entendait favoriser le développement du commerce en Algérie!

1. Commercialement parlant, l'Algérie fut traitée comme pays étranger jusqu'en 1851 ; à partir de 1851, les productions agricoles ou industrielles furent admises en franchise.

Les produits de nos autres possessions supportent les taxes douanières établies à l'entrée ; seulement le tarif général accorde des modérations de droits aux produits originaires des colonies françaises. Ces modérations ne sont d'ailleurs acquises que lorsque le transport a été direct.

Pourtant soyons logiques! De deux choses l'une: ou bien la France considère ses colonies comme des pays étrangers, alors qu'elle imite l'exemple de l'Angleterre qui prépare ou laisse préparer l'indépendance future de ses possessions ; ou bien elle les regarde comme des parties de son territoire, comme des portions du sol français, alors il ne doit pas plus y avoir de barrières douanières entre elles et la mère-patrie qu'il n'en existe entre le département des Bouches-du-Rhône et le département du Var! (Note de l'A.)

2. La navigation entre la France et ses colonies est exclusivement réservée aux navires français. Toutefois le commerce de l'Algérie, de la Martinique, de la Guadeloupe, de la Réunion, de la Guyane, du Sénégal, peut se faire par des navires étrangers (Loi de 1861).



Notre système colonial laisse à désirer (et ça été toujours son côté faible) en ce qu'il n'est pas assez libéral. Il faut pourtant qu'on le sache : il ne peut y avoir progrès là où il n'y a pas liberté.

*

En résumé, nous croyons avoir démontré d'une manière péremptoire, par les exemples du Canada et de l'Algérie, que le peuple français est profondément colonisateur; que les revers éprouvés par la France aux colonies doivent être attribués aux erreurs lamentables de la politique continentale et nullement à des insuccès dans les entreprises de colonisation; que si la marche progressive des colonies françaises a été lente, ce fait est dû non seulement aux difficultés locales qu'en certains cas nous avons eues à surmonter, mais surtout à l'instabilité des gouvernements et de leurs représentants ainsi qu'au régime absolutiste et antilibéral introduit dans l'administration des colonies.

Si l'on veut arriver au développement rapide de nos établissements, il faut, aujourd'hui que les obstacles locaux sont vaincus, apporter moins de réglementation et plus de liberté dans le régime administratif de nos colonies, adopter un système de colonisation offrant les plus sérieuses garanties de succès et le protéger à tout prix contre les fluctuations de la politique, renverser enfin les barrières douanières qui existent entre les possessions françaises et leur métropole.

Nous couronnerons ainsi le succès que l'opiniâtre énergie de nos colons a, en grande partie, obtenu. Ce succès, il nous le faut éclatant, complet, si nous voulons que notre patrie survive. Consacrons surtout nos forces à cette Afrique du Nord, si fertile, si riche et si rapprochée de nos côtes qu'elle semble en être le prolongement; colonisons-la aussi vite que possible : aujourd'hui, l'Algérie, demain, la Tunisie.

Cette œuvre grandiose accomplie, nous pourrons nous reposer dans le calme et la juste fierté d'un devoir bien rem-

pli. Car ainsi, nous aurons assuré à la Grande Nation une éternelle existence, puisque, selon les belles expressions de Prevost-Paradol « quatre-vingts à cent millions de Français, « fortement établis sur les deux rives de la Méditerranée, « au cœur de l'ancien continent, maintiendront à travers « les temps, les souvenirs de gloire, la langue de la France, « la légitime considération et l'honneur du nom français! »

FERNAND NŒTINGER.

LES

GROTTES PRÉHISTORIQUES DE SAINT-MARTIN

(COMMUNE D'ESCRAGNOLLES)

Les vestiges de l'homme primitif se rencontrent surtout dans les terrains incultes et dans les régions montagneuses; aussi, notre département, favorisé à ce point de vue, est-il devenu tout naturellement l'objet d'incessantes recherches depuis quelques années.

Les environs de Saint-Cézaire et de Saint-Vallier ont surtout été fouillés, grâce à l'activité de mon ami M. Bottin, et c'est à lui que nous devons la découverte des magnifiques tumulus d'Arboin, du Défends et des Mauvans, dans la commune de Saint-Vallier.

Parmi les communes de ce dernier canton, Escragnolles, l'une des plus montagneuses, celle-là même qui a fourni en 1850, à M. d'Orbigny, un vaste champ d'études par ses couches géologiques, n'a rien à envier à ses voisines et semble même l'une des plus privilégiées, au point de vue de l'archéologie préhistorique. Les camps retranchés du *Castellar*, du *Monjon*, des *Sorbières* et du *Cabanon*, qui défendent la vallée; le *tumulus du Clap*, si bien conservé, décrit dans mon précédent travail [1] et la découverte par M. Bottin, d'un résidu de crémation, situé à la Colette et se rapportant à l'âge du bronze, en sont d'excellentes preuves. D'un autre côté, l'escarpement des roches qui caractérisent cette région et le rapprochement de plusieurs cours d'eau,

1. **Les Antiquités préhistoriques d'Escragnolles. Mémoire communiqué à la Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes dans sa séance du 16 décembre 1880.**



nous ont donné à penser que dès les premiers temps des époques préhistoriques, ces pays avaient dû être habités, et la découverte de diverses grottes, dont les fouilles exécutées en premier lieu, par MM. Emile Rivière et Bottin et tout récemment par moi, ont donné d'excellents résultats, et nous a pleinement confirmés dans nos conjectures.

Il ne reste guère actuellement dans ces contrées, comme animal sauvage, que le renard, le loup tend à disparaître de plus en plus ; les forêts environnantes étaient autrefois peuplées de chamois[1] et de sangliers, on n'en trouve plus aujourd'hui, le déboisement des montagnes, est la cause la plus importante de la disparition de ces animaux. Ces considérations nous faisaient supposer que, parmi les animaux de la faune antique, le cerf devait se trouver, et, en effet, nous l'avons découvert dans les grottes d'Escragnolles.

Quant à l'ours, il fait défaut, du moins jusqu'à présent, dans les mêmes cavernes; serait-ce à cause des accidents tourmentés du pays, ou bien par l'absence complète de forêts de pins? La première raison me paraîtrait la plus naturelle, les forêts de pins de l'Audibergue n'étant pas bien éloignées. Toujours est-il que M. Emile Rivière l'a trouvé dans les grottes de Menton et de l'Albaréa, près de Sospel : l'ours des cavernes n'était donc pas étranger à notre région[2].

Lorsqu'en montant de Saint-Vallier à Escragnolles, par la route nationale, on arrive à une grande tranchée de la montagne de Thiey, et que l'on plonge ses regards sur le bassin de la Siagne, la vue s'arrête bientôt à droite vers une série de rochers escarpés, aux abords arides et bordés de précipices. Cette partie de pays, qui est le fond du bassin de la Siagne, offre un contraste frappant avec les prairies verdoyantes et les fertiles campagnes qui avoisinent le hameau de *Bay*, situé immédiatement au dessus et qui semble

1. Le dernier chamois a été tué, nous assure-t-on, il y a environ cinquante ans, à la suite d'une battue faite dans les barres de Caberlin.

2. M. J. R. Bourguignat a trouvé à Vence dans la caverne de Mars un squelette d'*Ursus speleus*, variété *Bourguignati* (Lartet) qui est actuellement conservé au muséum à Paris ; l'Ours s'est aussi rencontré en bien d'autres lieux de la région et s'il n'a pas été recueilli dans les grottes d'Escragnolles, c'est que la civilisation de ces grottes est de beaucoup postérieure à l'époque où l'Ours vivait dans nos Alpes. N.D.L.C.D.R.

retenupar ces rochers abrupts, taillés à pic, gigantesques contreforts de la montagne de la Colle. C'est dans ce bas-fond à l'accès difficile, qu'existait un village à l'époque de la pierre ; et l'impression qui vous saisit à la vue de ce pays sauvage augmente encore, lorsqu'on pense que là habitèrent les premiers hommes, nos ancêtres. Huit grottes, en effet, dites *Grottes de Saint-Martin*, ont révélé l'habitation de l'homme. Avant de les étudier, je vais décrire les lieux pour donner une idée de leur situation topographique.

Les grottes de Saint-Martin sont creusées dans les trois montagnes de Briasq, de la Colle et de Thiey, aux pieds desquelles coule le ruisseau principal dit *des Vallons*, qui recueille les eaux du haut bassin de la Siagne. Le ruisseau des Vallons, reçoit le vallon dit : *dei Fau* [1], le vallon de la Colle et le vallon de Saint-Martin. Ces ruisseaux se rendent en cascades dans le ruisseau principal, qui se jette lui-même dans la Siagne, non loin de ses sources (voy. la pl. XV).

Toutes les grottes de Saint-Martin ont bien certainement été habitées par l'homme primitif, quoique plusieurs d'entre elles ne contiennent aucun dépôt. Nous décrirons seulement celles dans lesquelles nous avons pu recueillir des restes d'industrie préhistorique, grâce à l'épaisse couche de terre qu'elles contiennent et qui a conservé jusqu'à nos jours ces débris, si précieux aujourd'hui, pour la reconstitution des civilisations de ces époques.

Les huit grottes qui vont nous occuper sont : 1° et 2° les *baumons de Thiey* [2]; 3° la grotte du *Jas* [3]; 4° et 5° les *Baumasses* de la montagne de Thiey; 6° le *baumon du duc* [4], dans la montagne de la Colle; 7° le *baumon de Briasq* et 8° la *baume de la Ville*, dans la montagne de Briasq. L'ordre que je viens d'indiquer suppose que le visiteur vient du côté de Grasse ou du littoral.

1. *Fau* « hêtre » mot provençal formé du latin *fagus*, par la chûte du g. N.D.L.C.D.R.

2. *Baume* « grotte, caverne », mot provençal, le même que le bas latin *balma* par l'adoucissement très commun en provençal de la liquide *l*. *Baumon* est un diminutif et *Baumasse* un augmentatif de ce mot. N.D.L.C.D.R.

3. *Jas* « bergerie », mot provençal formé par le latin *jacere* « reposer » le *jas* est le lieu ou les troupeaux reposent. N.D.L.C.D.R.

4. *Duc*, oiseau de la famille des rapaces nocturnes. La grotte du duc, c est-à-dire, grotte qui sert de repaire à un duc. N.D L.C.D.R.

I

LES BAUMONS DE THIEY

La première de ces petites grottes, se trouve au pied d'un grand rocher au-dessous de la route de Grasse à Castellane et à 80 mètres environ du ruisseau des Vallons, la pente du terrain en cet endroit est au moins de 45° ; son ouverture est dans une direction N.-O., d'une hauteur de 1^{m},70 et d'une largeur de 1^{m},50. L'intérieur est d'une forme cylindrique, les dimensions de la section sont à peu près les mêmes que celles de l'ouverture, l'enfoncement est d'environ 5 mètres. Cette grotte, très sèche, est assez abritée et le sol qu'elle contient est d'une nature crayeuse. Les hommes qui l'ont habitée ont dû, pour se préserver autant que possible des intempéries de l'air, en réduire l'entrée. J'ai remarqué, en effet, plusieurs blocs de pierre à l'ouverture. M. Bottin l'a fouillée le premier ; ses travaux se sont bornés à une fouille d'environ 0^{m},50 de profondeur. Il a mis à jour plusieurs fragments de poterie grossière et les restes de deux squelettes humains, mais il n'a pas trouvé d'ossements d'animaux.

La seconde est située à quelques mètres au dessus. Découverte tout récemment par M. Bottin et fouillée par lui, cette grotte a aussi fourni les restes d'un squelette humain et des fragments de poterie grossière, mais elle ne contenait aucun autre ossement.

II

LA GROTTE DU JAS

La grotte du *Jas*, ainsi appelée à cause de l'abri qu'elle offre aux troupeaux des environs, est située au pied du même rocher de Thiey, qui commence aux *Baumons* de Thiey et se termine au-delà des *Baumasses*, au-dessous de

la route nationale. Son ouverture est dans une direction N.-O., ayant une longueur d'environ 8 mètres, sur une hauteur moyenne de 3 mètres et son enfoncement est de 5 mètres. Cette grotte est sèche et ne présente presque pas de dépôt. M. Bottin l'a fouillée le premier, mais un peu superficiellement. Elle a été explorée complètement par M. Emile Rivière, qui a trouvé dans une anfractuosité attenant à la roche, des silex, des os taillés et des ossements se rapportant aux mammifères suivants: bœuf, cheval, cerf, sanglier[1]. Ces ossements étaient presque tous fendus longitudinalement ; plusieurs avaient subi l'action du feu. Ils ont dû être cassés par l'homme, soit pour en extraire la moelle, soit pour en faire des armes ou des instruments quelconques.

III

LES BAUMASSES

Les *Baumasses*, sont composées de deux vastes grottes, situées au-dessous de la route nationale. Elles sont l'une à côté de l'autre, à une hauteur de 50 mètres du vallon dit : *dei Fau*. Leur ouverture est comme celle des grottes précédentes, dans la direction N.-O., ayant une longueur d'au moins 60 mètres; l'enfoncement a, à peu de choses près, 20 mètres, et la voûte de chacune d'elles est remarquable par son élévation. L'accès de ces grottes est assez dificile ; on arrive dans la première en suivant la pente rapide de la montagne. Quant à l'autre, il faut, pour y arriver, gravir le massif de rochers qui forme le sol de la grotte. Ce massif est assez glissant et présente une déclivité d'au moins 50 °/₀. Je n'ai rien trouvé de remarquable aux *Baumasses*, si ce n'est quelques fragments de poterie grossière dans les anfractuosités. Ces grottes ont sans doute servi d'abri et de refuge, dans la belle saison, aux antiques peuplades de ces lieux; mais je doute

1. Bos primigenius, equus caballus, cervus elaphus et sus scrofa fossilis. N.D.L.C.D.R.

qu'elles aient servi d'habitation, leur sol étant peu favorable, à cause de la forte inclinaison que je viens d'indiquer.

Les grottes de Thiey sont en face des suivantes.

IV

LE BAUMON DU DUC

Pour aller des *Baumasses* au *baumon du duc* on doit, après avoir traversé le ruisseau des Vallons, remonter avec une pente d'environ 45 degrès dans la direction N.-O. On se trouvera bientôt en face d'un ruisseau isolé, bordé sur la rive opposée par les *barres*[1] à pic de Saint-Martin et de la Colle. Ce rocher forme la grotte dite le *Baumon du duc*. L'entrée est en face du hameau de Bay, dans une situation opposée à l'arrivée du visiteur ; elle est au niveau du sol et d'une forme ronde, ayant un diamètre moyen de 2 mètres. Quelques blocs de pierre que l'on remarque encore à droite, sont rangés en muraille et devaient réduire cette entrée. L'ouverture laisse voir à l'observateur placé sur les barres supérieures, l'obscurité de l'intérieur de la grotte, qui présente de là un aspect assez étrange. Aux abords, le terrain est creusé profondément par les eaux torrentueuses venant de la direction du hameau de Bay, et il est presque impossible aujourd'hui, tellement le terrain est tourmenté, de gravir, du *baumon du duc*, les rochers supérieurs pour se rendre à Bay. Il est nécessaire de passer par la *baume de la Ville*, que nous décrirons plus loin, si on ne veut s'exposer à suivre un étroit passage assez périlleux contre la barre de la Colle.

Je reviens, après ces considérations préliminaires, à la description et à l'étude de la grotte.

1. *Barre* « escarpement à pic », mot provençal qui, dans cette acception, n'a pas d'équivalent en français, on retrouve ses analogues dans le français « barrer », l'italien « baratro », l'espagnol « barranca » ; il descend du grec « Βαρὶς » qui a donné le bas-latin *barium*. Ce mot, dans sa forme ordinaire « *Barri* » signifie rempart, mur ou même limite. N.D L C.D.R.



L'intérieur est de forme conique d'une hauteur de 7 mètres environ. Le sol est à 1 mètre en contre-bas de l'ouverture, d'une forme ronde ayant 5 mètres de diamètre en moyenne. L'eau des pluies, s'infiltrant dans le rocher, la rend constamment humide. Elle suinte le long des parois, sur lesquels on remarque quelques stalactites, mais il n'existe pas de stalagmites. La couche de terrain qui s'y trouve est maintenue humide par l'eau des pluies, qui traverse facilement la voûte, en raison de son épaisseur relativement faible. Cette grotte est dans une situation peu favorable au transport des terrains, ce qui explique son faible dépôt (de $0^m,50$ à $0^m,60$).

M. Bottin put recueillir dans les quelques fouilles qu'il y fit dans le courant du mois de septembre 1879, les objets suivants (voy. pl. XVI) :

1° Des silex taillés;

2° Deux instruments en os (appartenant sans doute au genre bœuf [1]) dont un poignard long de $0^m,17$;

3° Des ossements en grand nombre, presque tous fendus, se rapportant aux genres bœuf, cerf et sanglier.

J'ai continué en août 1880 les fouilles commencées par mon ami M. Bottin, et j'ai trouvé dans une couche noirâtre de $0^m,20$ d'épaisseur que j'ai rencontrée à $0^m,30$ environ du niveau du sol, les objets suivants (voy. pl. XVII) :

1° Trois couteaux en silex ;

2° Un poinçon entier long de $0^m,045$, fait d'une canine de carnassier genre *felix*;

3° Un instrument en os;

4° Un disque en poterie ayant $0^m,04$ de diamètre, percé d'un trou en son milieu, servant sans doute d'ornement ;

5° Une dent humaine (prémolaire) ;

6° Trois rognons ou *nucleus* de silex, servant à faire des instruments ;

7° Des ossements, des dents se rapportant aux mammifères désignés ci-dessus. Ces ossements sont fendus, ce qui

1. Ce sont, le premier (pl. XVI, fig. 1) la partie supérieure d'un cubitus gauche de bœuf, et le second (pl. XVI, fig. 2) le sommet d'un tibia qui paraît avoir appartenu aussi à un bœuf. N.D.L.C.D.R.

nous montre bien que l'homme les utilisait d'abord pour en extraire la moelle qui servait à sa nourriture; les plus propres ensuite étaient façonnés et employés, soit comme armes pour sa défense, soit comme outils et instruments pour son ménage;

8° Enfin, une grande quantité de poteries grossières, la plupart conservant encore certaines formes de vases, avec ou sans ornementation. Ces fragments ont en moyenne une épaisseur de $0^{m},008$ et sont assez bien conservés. Ils ont une grande analogie avec ceux que l'on trouve dans les camps retranchés.

On voit, par l'énumération que je viens de faire, que cette grotte a dû être longtemps habitée et qu'elle devait être à cette époque beaucoup plus sèche, l'eau creusant de plus en plus la partie supérieure du rocher dont l'épaisseur est, comme je viens de le dire, assez faible. Les abords de la grotte étaient sans doute boisés alors, ce qui les rendait moins scabreux. Le déboisement de cette partie de la montagne est d'ailleurs très récent et un grand nombre de personnes de la localité se souviennent très bien de l'époque où les derniers chênes verts y ont été coupés, il n'y a guère que trente ou trente-cinq ans de cela.

V

LE BAUMON DE BRIASQ

En revenant sur ses pas jusqu'au vallon de Bay et si l'on remonte dans la direction ouest, on a immédiatement à sa droite la barre de Briasq qui est sur ce point, avec 50 ou 60 mètres d'élévation, à peu près perpendiculaire. Le baumon de Briasq est situé dans le dit rocher, presque à son pied, à une hauteur de 5 mètres environ au-dessus du terrain. L'accès en est assez difficile, l'ouverture est tournée au midi, la hauteur de sa voûte est de 3 mètres sa largeur et son enfoncement mesurent $2^{m},50$ environ.

Au premier abord, on ne croirait pas que cette grotte a pu être habitée; mais en raison de son exposition, du peu de distance des ruisseaux dont un, celui des Vallons, ne tarit jamais et de sa forme commode avant le dépôt de terrain qui l'a remplie en partie, on réfléchit que tout est favorable à l'habitation humaine et qu'elle a dû servir d'abri à l'homme primitif. Aussi, quoique mes premiers résultats eussent été négatifs, je persistai à fouiller, bien que je n'eusse rencontré encore aucun indice à 1m,30 de profondeur. Ce fut à 1m,50 que je pus recueillir le premier fragment de poterie, trouvaille qui vint me confirmer dans ma pensée. Je venais d'arriver aux foyers.

Il est utile que je dise ici quelques mots sur la formation de la couche terreuse qu'elle contenait.

J'ai dit que la grotte se trouve dans la barre de Briasq, à 5 mètres environ au-dessus du terrain naturel; le dépôt de terre qui s'y trouve ne peut donc provenir que de la partie supérieure du rocher. En effet, l'eau des pluies, en désagrégeant les roches et en s'imprégnant des matières terreuses qu'elle trouve sur son passage, suinte par les parois du rocher et se rend en partie dans les cavités qu'elle rencontre et qu'elle tend, à la longue, à combler par les sels qu'elle tient en dissolution. Le dépôt de 1m,50, que j'ai rencontré avant d'arriver aux foyers, était disposé en strates et se composait d'un sable calcaire terreux plus ou moins grossier, mêlé souvent à des pierres, détachées sans doute de la voûte. Le ruisseau de Saint-Martin, qui se jette du haut du rocher dans le vallon de Bay et dont l'aplomb de la chute est à une faible distance de la grotte, est bien certainement la principale cause du remplissage de cette grotte.

Dans la couche ancienne de la grotte, mêlés à des débris de charbon et de cendres, se trouvaient les objets suivants (voy. pl. XVIII) :

1° Une partie d'un moule en poterie, ce moule était celui d'une pointe conique longue d'environ 0m,15 et de 0m,03 de diamètre à sa base ;

2° Une autre partie de moule en grès tendre d'un instrument inconnu ;

3° Plusieurs fragments d'autres moules, fragments sur lesquels on remarque des lignes creuses et des traces évidentes de leur emploi ;

4° Enfin une grande quantité de poteries plus ou moins grossières, la plupart ornées.

Cette grotte renfermait très peu d'ossements. Ceux que j'ai recueillis ont subi l'action du feu et se rapportent au genre bœuf. Je n'ai trouvé aucun objet, soit en silex ou en os, soit en métal. La planche XVIII représente les dessins des objets les plus intéressants.

VI

LA BAUME DE LA VILLE

En remontant la barre de Briasq suivant une pente d'environ 45° on trouve bientôt à sa droite,et avant de prendre le chemin de Saint-Martin, la *Baume de la Ville*, abri sous roche tenant son nom d'une ancienne ville d'origine romaine bâtie sur le rocher de Saint-Martin [1]. Son ouverture est tournée au midi et la voûte qui se rétrécit dans le sens du rocher a environ 8 mètres d'élévation à l'ouverture. Le sol est d'une forte épaisseur : cela tient à la situation dans laquelle se trouve l'abri, situation très favorable au transport de terrain. Les fouilles que j'y ai faites ont été poussées à une profondeur de 1m,50 et sur un point seulement. J'ai mis à jour une certaine quantité d'ossements d'animaux, sur la plupart desquels on remarque des traces évidentes de l'emploi d'instruments tranchants en fer, des silex, une pointe quadrangulaire en fer longue de 0m,12 et de nombreux fragments de poteries plus ou moins grossières; ces dernières proviennent sans doute de l'ancienne ville de

1. La ville de Saint-Martin a été détruite, dit-on, par les Sarrasins en l'an 804. Quelques restes de murailles, en maçonnerie, sont les seuls vestiges de cette ancienne ville fortifiée où l'on reconnait facilement le caractère romain. Ses ruines ont servi sans doute à la construction de Bay, hameau de la commune d'Escragnolles, situé en face de Saint-Martin.

Saint-Martin. Tous ces objets ont été trouvés mêlés, à une profondeur de $1^m,50$,dans une couche noirâtre contenant des débris de charbon. Cet abri était précédé d'un mur de clôture. On remarque encore quelques blocs de pierre faisant partie de ce mur, ce qui me donnerait à penser que des fouilles persévérantes pourraient amener d'autres découvertes concernant l'époque préhistorique.

Il est une autre grotte que j'ai fouillée à la même époque et qui a fourni aussi quelques objets intéressants : c'est la grotte des *Gourgs*[1] située à 60 mètre environ du ruisseau du même nom au-dessous du village d'Escragnolles. Elle est au-dessous d'un rocher presque inaccessible. Les fouilles ont été poussées jusqu'à une profondeur de $1^m,20$ environ. J'ai mis à jour une grande quantité de poteries grossières, ainsi qu'un silex et une molaire de bœuf (voy. pl. XIX).

Les grottes de Saint-Martin ont donc été habitées durant tous les âges préhistoriques. Les objets trouvés dans les différentes fouilles le prouvent surabondamment et ne peuvent plus laisser de doute. Cette conclusion était déjà beaucoup pour moi et cependant je désirais plus encore : je voulais arriver à établir la contemporanéité des camps retranchés d'alentour et des grottes de Saint-Martin et par là même l'identité de leurs habitants.

Je crois être arrivé à une solution favorable.

Mes conjectures reposent sur deux faits faciles à vérifier :

1° Dans les camps retranchés comme dans les grottes, de nombreux instruments en silex et en os ont été trouvés, accusant dans les uns comme dans les autres, l'époque préhistorique et offrant entre eux de grandes analogies de forme ;

2° Dans les camps retranchés comme dans les grottes, de nombreux fragments de poterie, des débris d'anciens vases, servant sans doute aux différents usages domestiques des antiques peuplades de notre pays, ont été exhumés ; ils présentent, eux aussi, les ressemblances les plus frappantes,

1. *Gourg* (gorge, profondeur) mot provençal qui indique toujours la proximité d'un abime ; on le retrouve dans le radical d'un grand nombre de noms de lieux dans le midi de la France, tels que *Gour-Jan* dont on a maladroitement fait Golfe-Juan. N.D.L.C.D.R.



dans le grain, la texture, la forme et surtout dans les ornements rudimentaires et grossiers que l'on rencontre sur plusieurs fragments que nous avons pu recueillir, M. Bottin et moi, soit dans les enceintes fortifiées ou stations préhistoriques de l'Audide, de Castel Vasson, du Pas de la Faye et du Monjon, soit dans les grottes de Saint-Martin.

Je ne sais si je m'abuse sur la valeur de mes observations; dans tous les cas, il me semble inutile d'insister et, d'ailleurs, n'est-il pas logique et naturel de supposer en admettant, (ce qui est incontestable), une antiquité reculée pour ces deux genres de monuments préhistoriques, que les camps retranchés étaient les quartiers d'été et les grottes les quartiers d'hiver de ces tribus primitives, vivant à l'état sauvage du seul produit de leur chasse [1] ?

Dès le printemps, l'homme primitif établissait son gîte dans les enceintes fortifiées toujours situées sur des hauteurs d'où il surveillait plus facilement la vallée et les plaines d'alentour et pouvait plus rapidement et plus sûrement s'élancer soit sur son ennemi, soit sur sa proie. Lorsque la mauvaise saison arrivait, il abandonnait ses postes d'observation pour se réfugier au fond des grottes environnantes dans l'intérieur desquelles il lui était plus facile de se préserver des intempéries de l'air et de se soustraire à la dent des bêtes féroces et aux attaques de ses ennemis.

Ces grottes et ces camps acquièrent donc une certaine importance dans l'étude préhistorique de notre région. Je n'ai pu donner sur les grottes de Saint-Martin, qu'une description purement technique et surtout sèche et aride comme elles; heureux, au moins, si je suis parvenu à attirer un instant sur ces vestiges imposants de notre race primitive, l'attention des archéologues et des savants.

Grasse, le 1er juin 1880.

CHIRIS,

Employé des Télégraphes, Membre correspondant

1. De l'ensemble des travaux publiés jusqu'à ce jour, il semble ressortir, contrairement à l'avis de l'auteur de ce travail, que les camps et les grottes ou abris ont été habités simultanément et que l'homme utilisait les grottes aux lieux où il en rencontrait, tandis qu'il se créait des habitations là où il ne trouvait aucun abri naturel. N. D. L. C. D. R.

DOUS CONTE MENTOUNEN

A James Bruyn Andrews, En A.-L. Sardou e Edm. Blanc

PRÉFACE DES ÉDITEURS DES CONTES MENTONNAIS

Le tirage à part des Contes Mentonnais *publiés dans ce volume était déjà fait, lorsque la jolie version en vers provençaux de M. Marius Bourrelly nous est parvenue. Si cela avait pu se faire, nous aurions fait suivre les originaux par la spirituelle fantaisie de l'auteur des fables de Lafontaine dites en provençal ; mais comme la pagination ne nous le permettait pas et que nous ne voulons pas priver les membres de la Société de la charmante poésie du barde marseillais, que d'autre part, ces vers fixent désormais d'une façon irrévocable le fond de ces deux contes, nous avons jugé qu'il était bon et même indispensable de les publier dans nos Annales.*

L'auteur de ces deux pièces a bien su découvrir, dans la forme rudimentaire qui les enveloppe, la morale que renferment nos deux contes ; il a bien remarqué que cette puce qui, par suite de son séjour à la cour, va grossissant jusqu'au point qu'il faut absolument la tuer faute de pouvoir la contenter, était l'image de ces parasites qui, une fois installés quelque part, deviennent si absorbants, qu'il faut ou les détruire ou être détruit par eux.

Désormais, grâce au talent de l'aimable félibre, nos contes mentonnais deviennent des récits provençaux; et **sous sa plume charmeuse,** *prennent une saveur éthérée, qui rappelle les contes d'Hoffmann.* **Au nom de** *notre Société et au nom de tous les félibres du Midi, nous adressons donc à notre ami Marius Bourrelly, avec nos meilleurs remerciements, nos plus sincères félicitations. Le fond de ces deux contes plus ou moins modifié, suivant les régions, se retrouve dans les* NOVES *ou Nouvelles de plusieurs villages de Provence et du Languedoc; ce sont donc, par le fond du moins, des récits romans qui peuvent être contés dans tous les diatectes néo-latins sans perdre pour cela de leur saveur, et ce n'est pas une traduction que nouc offre M. Bourelly, mais bien plutôt une version qui a toute la valeur d'un original.*

CONTE PROUMIE

—

La Pèu de Nièro

Li avié 'n còup la fiho d'un rei
Qu'avié jamai agu de niero :
Un bèu jour, à ço que parei
Ni en troubè vuno, sa chambriero.
Subran, au paire la pourté
Aqueste, sus uno cadièro
La faguè metre e la tratè
D'uno tant poulido manièro
Que nouesto nièro groussissé ;
De vièure tant la fassissé
Que tròu estré venguè soun seti.
Ni n'en faguèron un pu grand,
Aqui faguè mai seis arland,
Faliè dire à Madamo : Plêti ?
Dins rèn sigue mai tròu pichoun.
La metèron dins un estable
E tan gros li venguè lou rable
Qu'à la fin semblavo un baloun
E teniè plus dins l'establoun.
Coumo troubavon plus de plaço
Per metre aquelo Gargantua,
Aquèu bouèn rèi la faguè tua
E pendèron, coumo uno estrasso,
A l'estro dòu palai, sa pèu
En un bastoun, coumo un drapèu.
Lou tambour batè la chamado ;
Cade jour fasien la cridado
Ei gent, que n'eron estouna,
Pèr que venguèsson devina
Ço qu'èro aquèu trouès de roupiho
Que pendiè coumo uno avariè ;
Qu'aquèu que va devinariè
Lou rei li dounariè sa fiho.

Arribo un marchand d'estampèu
Que dis à-n-uno servicialo :
Se me dies qu'es aquèlo pèu
Tout ço que li a dintre ma ballo,
Raubo, fichu, foulard, es tièu.
La servicialo fa pas chièu !
Un autre, vendiè de dòururo,
De chèino emé de mouèstro en or :
Se me va diès, li dis alor,
Chiòusis la pu bello paruro,
Bago vo pendent en diamant,
E te lei bouti dins la man.
Ma coumo èro pas tant couièro
La servicialo diguè rèn.
A la fin, lou marchand li vèn :
Es bessai la pèu d'uno niero!
Avès gagna ! li respondè ;
Lou mèno au rèi, lou couèr en aio,
Qu'a sa fiho lou maridè,
E dien que faguèron ripaio.

Marsiho, lou 17 de novembre 1882.

CONTE SEGOUND

Uno Figuro de Cièro

Dous Mentounèn, un ome em'uno frèmo
Adèja vièi, vivien urous e siau ;
Mai quaucaren mancavo dins l'oustau
E l'ome, eis uei n'en aviè lei lagremo.
Que li mancavo, adounc? Rèn qu'un enfant !
La fremo dis : De que te lagnes tant?
Emé de mèu, de sucre, de farino
Te vau pasta de cièro et n'en faras,
Fiho o garçoun tant poulit que voudras
Adèja grand e d'uno bello mino,

Tant fa, tan ba ! Emé de fiéu d'aran
La sièu tité boulegavo la testo,
Lei ped, lei cambo, e lei bras e lei man.
Vous li roumpias lou nas ; siguè lèu lesto.
Emé lei det tricoutavo de bas
E dins l'oustau caminant pas à pas
De la seneco anava sus la destro
Et touèi lei jour espinchavo de l'estro.
Vaqui qu'un jour passo l'enfant d'òu rei,
Qu'en la vesent tant poulido e tant fresco,
Lou gus d'Amour, que lou ten sout sa lei,
Dintre sei las autant lèu vous lou pesco.
Amourousi s'entourno à soun palai
Tout en fasèn pèr camin cent pantai
E mando querre aquèlo bello fiho
Per un varlet, sènso teni sesiho.
Dei paurèi vièi n'en soun espaventa ;
Mai coumo fau segui la voulounta
Dòu soubeiran, la frèmo prèn couragi
E dis : E bèn, mandèn-li nouèste imagi.
S'es de soun goust, se lou trobo agrandièu :
Arribara la voulounta de Dieu !

Vuè serviciau dins uno pourtantino
Daurado, em de ridèu de mousselino
Venon cerca la fiho que tant plai,
Au jouve prince e s'en van au palai.
Camin fasèn la sèt lei secutavo.
Pauson soun fai, s'aplanton au Fossan,
Pèr s'abuèura. Douge fado, passant
Voulon saché qu'es alin embarrado,
E de sei man escarton lei ridèu :
Oh ! coumo es bello ! alor diguèron lèu ;
Faguèn-li'n doun caduno, es tròu poulido !
Aguè de tout, coumo aio, e la vido.

Quand lei pourtaire aguèron proun bègu,
Ni mai, ni mèns que ço qu'aurien dègu
Cadun venguè reprendre sa besougno.
Nouestei gaiard avièn la rudo pougno,
L'empachè pas de dire, en la pourtant :
Mai coumo va que pèse mai qu'avant ?

Sias pas pu lourd quand avès la bedèno,
Li respoundé la fiho, un pau pu pleno?
Ièu, dins lous temps que vous abèuravias,
Coumo avièu fam, ai manja. D'aut; li sias?

Encò dòu prince arribon sènso pèno.
Tout un cadun, en vian soun poulit biai.
Ero espanta davans d'èlo, au palai.
E quand sigué 'mé lou prince, fiançado,
Mandé cerca lei dous vièi, sei parent,
Li racounté lou rescontre dei fado,
E su bretout, li faguè, diguès rèn.
Se parlavias, touto la vido entièro
Reprendrièu mai ma figuro de cièro...
Degun bruguè, visqueron d'an e d'an;
Mai noun se saup s'agueron fouèço enfant.

Marsiho, lou 18 de novembre 1882.

AVIS TRÈS IMPORTANT

M. J.-B. Andrews, l'infatigable chercheur, le linguiste distingué que l'on connaît, à qui nous avons emprunté les *Contes mentonnais*, publiés dans le présent volume, nous écrit pour nous faire savoir que le système orthographique employé par MM. Sardou et Ed. Blanc pour la transcription de ces contes, ne lui paraît pas rendre exactement la prononciation adoptée aujourd'hui à Menton dans le langage parlé. Il désire de ne pas prendre la responsabilité de cette transcription. Cela découlait déjà du titre même de la publication, qui dit *recueillis* par M. J.-B. Andrews, et *publiés* par A.-L. Sardou et Ed. Blanc ; mais nous nous empressons malgré cela de faire droit à la juste demande de M. J.-B. Andrews en répétant ici que notre savant collègue de Menton n'a fait que fournir le texte, qu'il avait orthographié à l'italienne.

La Commission de Publication

NOTE SUR LE CARTULAIRE DE L'ABBAYE DE LÉRINS

Les cartulaires, comme chacun le sait, sont les registres où se transcrivaient au moyen âge les chartes d'achat, de vente, d'échange ou de donation, les privilèges, immunités, exemptions. Beaucoup déjà ont été publiés, dans la *Collection des Documents inédits sur l'Histoire de France*, par les soins du ministère de l'Instruction publique. Ce sont des mines précieuses que peuvent exploiter à la fois les historiens, les économistes, les géographes, les linguistes, etc; ces recueils méritent donc une place d'honneur dans la bibliothèque des savants.

Le *Cartulaire de l'abbaye de Lérins* brille au premier rang parmi les cartulaires célèbres. Sa notoriété est due à l'importance de cette abbaye qui, dès les premiers siècles du Christianisme et pendant tout le moyen âge, a joué un rôle si considérable dans l'histoire de l'Eglise.

C'était la pépinière des saints et des évêques. Nous pouvons citer entre mille : saint Honorat, fondateur du monastère, qui fut archevêque d'Arles; saint Cézaire, son successeur comme abbé et comme archevêque; saint Capraise; saint Bassus, premier évêque de Nice; saint Siagre; saint Eucher; saint Véran; saint Nazaire; saint Lambert; saint Porcaire, qui fut massacré dans l'île Saint-Honorat avec cinq cents compagnons par les Sarrasins; saint Loup, évêque de Troyes, qui préserva sa ville épiscopale de la fureur d'Attila.

La puissance temporelle de Lérins n'était pas moindre que sa puissance spirituelle; ses propriétés s'étendaient sur tout le littoral de la Méditerranée, de Barcelone à Gênes, et remontaient au nord jusqu'à la Loire.

De bonne heure les princes s'intéressèrent à cette abbaye. Vers la fin du VI[e] siècle, l'abbé Marinus fut en rapport avec Chilpéric I[er]; Barralis, dans sa *Chronologie des saints et des abbés de Lérins*, cite une charte de Charles le Simple, on en compte plusieurs de Charlemagne; Raymond IV la dota de terres en Catalogne; un grand nombre de chartes sont datées des années de règne des empereurs, rois ou autres princes régnants.

A toutes les pages du Cartulaire on trouve des traces de ces rapports et bien des questions obscures de l'histoire de notre pays peuvent être éclaircies à l'aide de renseignements puisés dans cet ouvrage.

Grâce à lui, les historiens du midi de la France pourront reconstituer les domaines seigneuriaux, fixer l'importance de la puissance ecclésiastique au moyen âge, étudier les institutions et suivre pas à pas la marche des différentes classes de la société. Les économistes y retrouveront la valeur des terres, des denrées, des monnaies du X[e] au XIII[e] siècle. — Toutes les chartes renferment des détails intéressants pour les géographes, car on y cite non seulement les noms des villages, mais encore ceux des lieux-dits et des quartiers. — Pour les linguistes, enfin, le Cartulaire est une mine inépuisable, puisqu'il donne des formes transitoires entre le latin et le français; ils y trouveront des étymologies certaines et indiscutables.

Telles sont en quelques mots les renseignements divers que peut fournir ce document, le plus précieux que possèdent les archives du département des Alpes-Maritimes. Son importance d'ailleurs a été reconnue par MM. les Inspecteurs généraux des Archives, par le ministère de l'Instruction publique et par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

Le format du manuscrit original du Cartulaire de Lérins

est le grand in-8°. Un ancien inventaire de l'abbaye le désigne comme un livre couvert de bois, contenant 152 feuillets; il en compte aujourd'hui 162 (dix ont donc été ajoutés), et une reliure moderne a remplacé l'ancienne.

L'écriture est du XIIe siècle; elle paraît être de la même main jusqu'au fol. 144 v°; elle change ensuite presque à toutes les pages; plus de régularité dans les interlignes ni de respect pour les marges; quelques chartes sont écrites en très belle gothique.

A la fin du volume se trouvent quatre pages d'index géographique du XVIIe siècle. Dans les marges du Cartulaire on lit des annotations qui semblent être l'œuvre de l'auteur de l'index.

Ce recueil renferme des chartes des Xe, XIe et XIIe siècles. C'est ce que nous nommerons *Ancien Cartulaire.* Un second volume *(Nouveau Cartulaire)*, formé de chartes originales du XIVe au XVIIIe siècle, éparses aujourd'hui au milieu des papiers de Lérins, suivra cette première publication.

Ces papiers, dont le Cartulaire est le document le plus important, ont une histoire. Lors de la sécularisation de l'abbaye en 1787, ils devinrent la propriété de l'évêché de Grasse dont elle dépendait. En 1790, cet évêché ayant été supprimé, ils furent déposés aux Archives de la municipalité de Grasse; là ils demeurèrent ensevelis dans des caisses que nul, pendant un demi-siècle, ne songea à ouvrir; mais, vers 1850, M. de Lasteyrie, membre de l'Institut, de passage à Grasse, eut la curiosité de savoir ce qu'elles renfermaient, et son étonnement fut grand à la vue des papiers de l'abbaye de Lérins que depuis longtemps on croyait perdus. Le ministre de l'Instruction publique, informé de cette découverte, ordonna de les transporter aux Archives de la Préfecture du Var. Ils enrichiraient encore aujourd'hui ce dépôt, sans l'heureuse annexion du comté de Nice à la France; en 1860, quand l'arrondissement de Grasse fut distrait du Var pour former avec le comté de Nice le département des Alpes-Maritimes, les papiers de Lérins revinrent aux Archives de la Préfecture de Nice.

L'histoire de ces papiers est l'histoire du Cartulaire lui-même. Depuis lors, à plusieurs reprises, il fut question de publier ce document d'un si haut intérêt pour l'érudition; l'Académie des Inscriptions trois fois le demanda en communication; M. l'abbé Tisserand en envoya, en 1865, une copie au Comité des travaux historiques; M. l'abbé Didier, de Draguignan, quelques années après, en annonça une édition qui n'a jamais paru; la Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes, sur la proposition de M. Tisserand et de M. Gallois-Montbrun, archiviste du département, mit à l'ordre du jour la publication du Cartulaire, dont une autre Société, qui n'existait pas alors, a prétendu publiquement depuis s'attribuer l'idée.

Aujourd'hui enfin, la Société des Lettres peut mener à bonne fin cette louable entreprise que des circonstances diverses l'avaient obligée longtemps d'ajourner. Nous espérons que cet ouvrage ne sera pas trop indigne des travaux qui l'ont fait déclarer d'utilité publique et qui lui ont valu tant de fois des éloges bien mérités et les plus hautes récompenses.

Cet ouvrage sera imprimé dans le format et sur le modèle des *Documents inédits*, et formera un volume d'environ 500 pages, y compris les prolégomènes et des index historique, géographique et chronologique; il sera orné d'une vue de Saint-Honorat de Lérins au XII[e] siècle et de fac-similé de chartes du même temps.

NOMENCLATURE DES CAMPS PRÉHISTORIQUES

TROUVÉS DANS L'EST DU DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

PAR M. J. B. ANDREWS

Aux camps préhistoriques de l'arrondissement de Nice déjà signalés à la Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes par M. Germain et par M. Brun, nous devons ajouter ceux nouvellement découverts par M. J. B. Andrews, membre de notre société.

Voici la liste de ces camps :

1° LOU CASTÈU, situé le long du sentier qui, de la Turbie se rend à Peillon.

2° .... Deux enceintes sur la colline dite « *Les Mulets* », au-dessus de Monte-Carlo.

3° .... Un camp situé sur le couronnement des rochers qui surmontent le cap d'Ail, près de la nouvelle route.

4° CAMP-RICARD, magnifique camp, situé au quartier Ricard, commune de Roquebrune, entre les deux grandes routes.

5° .... Enceinte située sur le mont Gros (ouest), au « *Val Fenouil* », commune de Roquebrune.

6° .... Autre enceinte sur le même mont (est), quartier dit « *la Vigna* ».

7° .... Autre enceinte couronnant le sommet du même mont.

8° .... Autre, sur le versant nord du même mont, près la maison dite « *de Millo* ».

9° .... Traces de plusieurs autres enceintes sur le sentier qui de la maison « *de Millo* » se dirige sur la Turbie par le col dit « *d'Albin* » ou « *de Guerre* ».

10° .... Au même col on trouve de petites constructions, qui semblent être des tombeaux.

11° .... Camp situé au « *Peymenerga* », commune de Roquebrune.

12° .... Deux camps situés à la « *Tourracca* » (commune de Roquebrune), l'un au sommet, l'autre à l'est.

13° .... Un camp situé au sommet de la cime « *d'Ours* », près de Castillon.

14° .... Un camp au sommet du mont « *Sirococca* ».

Ce ne sont là que les enceintes des environs de Menton, reconnues jusqu'à ce jour par M. J. B. Andrews. Si l'on y joint celles qui ont été relevées près de Nice par MM. Germain et Brun; près de Grasse, par MM. Sénéquier, Bottin et Chiris; près de Vence, par M. Blanc, on aura un ensemble très respectable de monuments préhistoriques, qui se prêtent déjà à une étude d'ensemble que nous espérons bien publier dans notre prochain volume.

La Commission de Rédaction.

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE DU 5 AVRIL 1882

Mercredi 5 avril, à 3 heures de l'après-midi, a eu lieu, à l'Hôtel de Ville, la séance publique annuelle de la Société des Lettres, Sciences et Arts de Nice et des Alpes-Maritimes.

Le docteur Henry, président de la Société, a rendu hommage à ses prédécesseurs et en particulier à M. Séligmann, qui assistait à la séance ; il a donné ensuite un compte rendu des travaux de l'année et a terminé par l'éloge des membres que la Société a eu la douleur de perdre dans le courant de l'année.

M. Brun a lu une étude archéologique sur les gués du Paillon à l'époque romaine jusqu'à la construction du Pont-Vieux.

Un autre membre de la Société, M. Moris, archiviste du département, élève pensionnaire de l'Ecole des Chartes, a lu une très intéressante étude sur l'origine et l'histoire de la *Fête des Rois*. Ce travail, écrit avec un esprit tout gaulois et une grande érudition, a obtenu un grand succès auprès des auditeurs.

M. Charles Deslys a ensuite lu, avec sa verve ordinaire, quelques gracieuses poésies d'un des membres de la Société qui a désiré garder l'anonyme et il a terminé par la lecture d'une de ses charmantes nouvelles écrites avec le brio et le sentiment qui forment le fond de son talent.

Le caractère général de ces dernières études n'a pas permis de les insérer dans le tome VIII des annales de notre Société.

DISCOURS DU PRÉSIDENT

Mesdames, Messieurs,

Lorsque votre souvenir se reporte sur les hommes distingués que vous avez vus tour à tour à la tête de notre Société, et parmi lesquels je me plais à citer l'éminent magistrat qui m'a précédé, vous devez éprouver un certain sentiment de surprise, en voyant à leur place celui de tous leurs collègues qui paraissait peut-être le moins désigné pour leur succéder. Je comprends ce sentiment et je le partage, car je sais mieux que personne combien j'avais peu de titres au choix de la savante Compagnie qui m'a nommé son président pour cette année. Dans cette circonstance, elle a tenu compte surtout de ma bonne volonté, et c'est à sa bienveillance plutôt qu'à mon propre mérite, que je dois cette haute distinction qui sera le suprême honneur de ma carrière scientifique.

Notre Société a sans doute pensé que ses travaux antérieurs et ses brillants succès lui avaient acquis assez de lustre pour qu'elle pût en laisser rejaillir quelque chose sur le membre obscur qu'elle honorait de son choix. Permettez-moi de lui en exprimer devant vous ma profonde gratitude.

Elle a montré, d'ailleurs, en appelant à la vice-présidence mon honorable confrère et collègue, M. le docteur Niepce, que ses ressources en hommes distingués étaient loin d'être épuisées.

Je pourrais en citer beaucoup d'autres parmi nos collègues anciens et parmi les nouveaux, car chaque année nous voyons arriver parmi nous un plus grand nombre d'adhérents dont plusieurs jouissaient déjà d'une grande notoriété avant d'entrer dans nos rangs; je ne veux pas les désigner

davantage, de peur de blesser leur modestie, et je me contenterai de faire ressortir leur mérite en vous parlant de leurs travaux.

Par suite de circonstances particulières qui ne se renouvelleront pas, notre Société a été moins active, cette année, que dans les années précédentes. Vous pourriez croire qu'elle a voulu se reposer sur ses lauriers et qu'elle hésite avant de rentrer dans la carrière qu'elle a si glorieusement parcourue. Rassurez-vous, ce repos n'est qu'apparent et sera suivi bientôt d'une période d'activité féconde. J'en ai pour garant la présence parmi nous des savants éminents qui nous ont valu les honneurs du triomphe au Congrès des Sociétés savantes. A leur tête marche notre vaillant président honoraire, M. Sardou père, dont les seize lustres n'ont pu éteindre la juvénile ardeur et qui nous donne à tous l'exemple d'un zèle et d'une activité infatigables. Non content de diriger et de surveiller toutes les publications de notre Société, qu'il enrichit encore chaque année du fruit de ses recherches, il a fondé à Nice l'école félibréenne de Bellanda; en outre, il vient de publier avec M. Calvino la grammaire de l'*Idiome Niçois*, qui fait suite aux études sur le même sujet publiées par lui dans nos annales. Enfin, il y a quelques jours à peine, il organisait, en l'honneur de Mistral et des principaux littérateurs de la Provence, une des fêtes intellectuelles les plus brillantes et les plus patriotiques auxquelles il m'ait été donné d'assister.

A côté de notre vénérable président honoraire, je puis citer notre savant secrétaire général, M. Brun. Toutes les formules laudatives ont été épuisées en sa faveur par les savants les plus considérables chargés d'apprécier ses travaux qu'ils tiennent en si haute estime. Je n'essaierai donc pas, après eux, de faire son éloge, je me garderai bien davantage de la critique, car elle ne serait pas facile. Cependant, je veux lui faire un reproche auquel vous vous associerez certainement tout à l'heure: je l'accuse d'avoir une trop grande défiance de son mérite, et de nous avoir caché tout un côté, et non le moins brillant, de son talent si varié.

Vous pourrez en juger avant la fin de la séance, et vous verrez que, parmi les muses, il n'en est peut-être pas une qu'il ne courtise avec succès. Mais, j'en ai trop dit déjà, et j'ai violé en votre faveur un incognito que je m'étais engagé à respecter.

Je viens de vous parler des aptitudes si variées de notre savant secrétaire général ; je pourrais employer la même formule pour caractériser le mérite de notre jeune et sympathique archiviste, M. Blanc, qu'une maladie causée par son ardeur au travail retient encore loin de nous.

J'aime à rapprocher les noms de ces deux collègues, car, bien que leurs talents soient divers, nous les voyons souvent s'exercer sur le même sujet ; c'est ainsi que le nom de notre archiviste sera plus d'une fois cité dans l'intéressant mémoire de M. Brun, sur les anciens gués du Paillon, dont vous allez entendre la lecture.

Je trouve encore leurs noms associés dans une discussion soulevée au sein de la Société par M. Brun sur l'étymologie du mot *Avenc* qui signifie en provençal abîme, gouffre, d'après Mistral, et qui est employé avec le même sens dans notre région.

Nos deux collègues se sont encore trouvés réunis dans un brillant tournoi contre le docteur Mougins de Roquefort, savant archéologue en même temps que disciple éminent d'Hippocrate. Il s'agissait de l'inscription gravée sur la cloche d'une ancienne chapelle des Templiers à Tourette-de-Vence.

L'antiquité, le moyen âge et la renaissance ont été tour à tour passés en revue pour fournir des armes dans cette lutte courtoise, qui a failli cependant mettre en péril la gloire de Guttemberg au sujet de l'invention des caractères mobiles. — Les inscriptions antiques si précieuses, recueillies par M. Brun à Cimiez, ont donné lieu à des communications d'un haut intérêt pour notre histoire locale. Elles viennent à l'appui du mémoire adressé par notre secrétaire général au Comité des travaux historiques. Ce mémoire a été l'objet d'un rapport très flatteur de M. Charles Robert, membre de l'Institut et juge compétent en pareille matière.

M. le docteur Macario a publié des travaux remarquables sur presque toutes les branches de la médecine, et tout récemment encore il nous a donné un traité populaire d'hygiène; mais il ne se contente pas de la notoriété qu'il s'est acquise dans la littérature médicale, il s'est aussi lancé dans les plus hautes spéculations de l'astronomie; enfin, et c'est pour cela que je le cite en ce moment, il se propose encore d'envahir le domaine de l'archéologie.

Dans le cours d'un voyage de circumnavigation qu'il a fait l'année dernière sur la Méditerranée, il a recueilli, dans la citadelle de Brousse, des inscriptions grecques et latines qu'il nous a communiquées. Lorsqu'il aura rédigé ses notes de voyage, nous espérons qu'il voudra bien nous faire part de ses impressions et de ses remarques qui sont toujours originales et marquées au bon coin.

Nous devons aussi à l'un de nos membres correspondants, l'honorable M. Bœuf, la communication de deux inscriptions antiques qu'il a découvertes à Vallauris.

Une dame, dont je cite le nom avec plaisir, M[me] Bovis-Avondo, a bien voulu faire don à la Société, par l'intermédiaire de notre collègue, le docteur Baréty, d'une plaque de marbre provenant de la rue Mascouïnat et portant des armoiries curieuses; je suis heureux d'être ici l'interprète de notre Société pour remercier M[me] Bovis et notre collègue.

L'histoire et l'archéologie locale forment en effet le principal sujet de nos travaux,et tout ce qui les concerne nous intéresse vivement. La contrée fortunée que nous habitons est privilégiée sous ce rapport, et l'on trouverait difficilement ailleurs une plus grande richesse de matériaux et de monuments à étudier.

Pour l'archéologie préhistorique, nous avons eu l'année dernière la découverte de l'homme fossile de Nice qui attira sur notre ville l'attention passionnée du monde savant. La Société Niçoise des Sciences naturelles et historiques, qui avait été la première saisie de la question, avait bien voulu nous inviter à nous joindre à elle pour l'étudier de concert

sous la haute direction de l'illustre et regretté professeur Desor qui appartenait aux deux Sociétés.

Il est résulté de cette étude approfondie que l'homme fossile de Nice avait été le contemporain des dernières révolutions du globe et qu'il a pu voir le mammouth et l'ours des cavernes et les autres représentants d'une faune éteinte depuis longtemps. Ces recherches soumises à l'Académie des Sciences ont été l'objet d'un rapport très étendu du célèbre professeur du Muséum, M. de Quatrefages, de l'Institut, qui a reconnu que cet homme fossile avait appartenu à la race de Cro-Magnon, et que, sur le littoral de Nice comme dans les montagnes du Périgord, cette race avait incontestablement vécu à l'époque quaternaire. A cette époque, comme l'a établi le professeur Desor, le littoral de Nice était notablement moins élevé que de nos jours, et le Paillon, de même que les autres cours d'eau de la côte, divaguait alors sur les plateaux tertiaires et n'avait pas encore creusé son lit actuel.

Cette question est si importante que notre savant secrétaire, M. le docteur Alexandre Niepce, fut chargé de la porter devant le Congrès de l'Association scientifique de France qui venait de se réunir dans la ville d'Alger. La communication faite par lui, avec le concours et l'appui de M. de Quatrefages, fut accueillie par le Congrès avec le plus vif intérêt.

Une autre découverte, que l'on doit à l'un de nos membres correspondants les plus zélés, est venue bientôt après montrer que la race de Cro-Magnon était largement représentée dans nos contrées.

Au-delà des montagnes qui dominent la pittoresque ville de Grasse s'étend un plateau d'aspect sévère sur lequel est bâtie la petite ville de Saint-Vallier : c'est là que réside M. Bottin, receveur des postes et télégraphes, et l'auteur des découvertes dont je veux vous entretenir. Ce travailleur modeste et presque ignoré, est le fils de ses œuvres ; d'abord simple facteur de la poste, il a su conquérir par son mérite et son zèle la position qu'il occupe aujourd'hui.

Dédaigneux des distractions vulgaires, il a consacré le peu de loisirs que lui laissent ses fonctions à compléter son éducation et à mettre en lumière les nombreux monuments préhistoriques qui se trouvent près de Saint-Vallier. Déjà, avant sa découverte de Peymenade, il avait exploré les camps retranchés des environs ; il avait fait des fouilles très fructueuses dans les grottes et cavernes des montagnes voisines et s'était ainsi familiarisé peu à peu avec les antiquités préhistoriques.

Dans une de ses excursions, il apprit qu'un propriétaire de Peymenade, M. Carlavan, avait, en défonçant un champ de vigne, mis à découvert une excavation, d'où l'on avait extrait un certain nombre d'ossements humains. M. Bottin parvint à s'en procurer quelques-uns dont l'aspect le frappa vivement et dont il soupçonna la haute antiquité.

Il se rendit de suite dans le village de Peymenade et dans le champ de M. Carlavan ; celui-ci voulut bien le laisser pratiquer quelques fouilles dont le résultat confirma ses premières conjectures. M. Bottin fit part aussitôt de sa découverte à notre secrétaire général, M. Brun et à M. Desor qui en informèrent la Société. Des fonds furent votés et une commission nommée; celle-ci se transporta à Peymenade, elle y trouva une caverne à ossements renfermant les restes d'êtres humains des deux sexes et de tout âge. Il y avait aussi un petit nombre d'os d'animaux et quelques débris de poterie très grossière, mais aucune trace d'armes ou d'outils.

Les ossements humains présentaient les caractères très accusés de la race de Cro-Magnon et des cavernes de Menton, c'est-à-dire d'une des plus anciennes races du globe.

Encouragé par ce succès, M. Bottin s'est livré à de nouvelles recherches; profitant d'un voyage dans son pays natal, le village de la Roquette, entre Levens et Saint-Martin-du-Var, il y a découvert des monuments préhistoriques qui lui ont fourni le sujet d'une communication à la Société. Il a en outre découvert à Escragnolles de nouvelles grottes à ossements dont il ne nous a pas encore donné la description com-

plète. Enfin, il vient de nous adresser un mémoire sur un monument mégalithique des environs de Saint-Césaire qu'il considère comme un autel à sacrifices. Il a trouvé, en effet, dans une excavation pratiquée au dessous une quantité considérable d'ossements appartenant à plusieurs espèces animales et même à l'espèce humaine. Dans le même endroit, M. Bottin a découvert des fragments de poterie grossière, des silex taillés ou polis, des ornements de quartz ou de cristal de roche, une aiguille en os, et enfin, dans les envirans, les débris d'une petite chaîne en bronze.

M. Bottin se loue beaucoup de la complaisance des propriétaires du terrain, MM. Camatte Joseph et Raybaud; il remercie également un de nos collègues, bien connu par ses travaux sur les camps retranchés de cette contrée, je veux parler du savant M. Sénéquier, juge de paix à Grasse, qui a dessiné le monument décrit dans le mémoire.

Je me suis étendu un peu longuement sur les découvertes de M. Bottin, parce que je tenais à rendre justice à ce savant modeste et infatigable, qui représente si dignement notre Société dans le canton de Saint-Vallier.

Je m'estimerai heureux si, en appelant votre attention sur ses travaux, j'ai inspiré à quelques-uns d'entre vous le désir de faire plus ample connaissance avec lui et de visiter sa collection. Celle-ci est très curieuse, et elle est mise libéralement à la disposition des archéologues, dont quelques-uns, je dois le dire, tout en profitant largement de la libéralité de M. Bottin, ont oublié de citer son nom dans leurs ouvrages.

Toutes les personnes qui sont allées de Nice à Saint-André, ont dû remarquer au-delà de Saint-Pons, au confluent du Paillon et du torrent de Saint-André, une éminence très pittoresque et couverte du côté de Nice de terrasses étagées qui lui donnent une forme pyramidale. Au sommet de cette sorte de pyramide, se trouvent des ruines signalées par notre habile confrère et collègue, M. le docteur Planat; elles paraissent être les restes de l'ancien château de Mérendol. Un autre de nos collègues, connu déjà par ses travaux de philologie, M. J. B. Andrews, de Menton, nous a signalé

l'existence d'un camp préhistorique aux environs de Menton. C'est le prélude, pour notre honorable collègue, de plusieurs autres découvertes du même genre, d'autant plus intéressantes, que les monuments dont il s'agit sont à proximité du littoral et par suite plus accessibles aux touristes qui viennent passer l'hiver dans nos parages.

M. le docteur Planat, dont je vous parlais il n'y a qu'un instant, s'occupe de géologie dans ses moments de loisir ; il a recueilli, près de Saint-Pons, et nous a présenté des fossiles du terrain tertiaire, dont quelques-uns sont très rares et très bien conservés.

Une autre communication, qui se rattache à la géologie et qui intéresse particulièrement notre région, est celle que nous a faite M. Desor, à propos du désastre d'Elm en Suisse, désastre causé par l'éboulement d'une montagne schisteuse, à la suite de pluies considérables. Plusieurs localités dans notre département présentent une structure géologique analogue, et se trouvent menacées de désastres pareils, si les imprudences qui ont amené la catastrophe d'Elm venaient à être commises. Cette question offre un intérêt capital pour les habitants des vallées de la Roya, de la Tinée et du Var et cette considération fait ressortir toute l'importance de la discussion à laquelle elle a donné lieu au sein de la Société. La catastrophe d'Elm, qui a été causée en partie par des pluies extraordinaires, me fournit une transition naturelle pour passer de la géologie à la météorologie. Vous savez que cette dernière science est cultivée d'une manière toute particulière par un de nos collègues les plus méritants, l'excellent M. Teysseire, qui a fait de la climatologie de Nice son domaine spécial. Dans sa retraite de Saint-Philippe, il entasse avec une patience de bénédictin, observations sur observations, trouvant tous les ans quelque chose de nouveau à nous signaler. C'est ainsi que dans le courant de l'été dernier, il a relevé une température maxima de plus de quarante degrés centigrades à l'ombre et au nord. Ce degré de chaleur excessive n'avait jamais été observé à Nice, du moins depuis plus d'un siècle.

Notre honorable secrétaire, M. Alexandre Niepce, marche sur les traces de M. Teysseire et s'occupe aussi avec le plus grand zèle et le plus grand succès de la climatologie de Nice; il a communiqué à la Société un mémoire *sur le régime des vents à Nice*, mémoire qu'il a présenté également à la réunion des Sociétés savantes à la Sorbonne où il a reçu l'accueil le plus distingué.

Je vous ai déjà dit que M. Niepce nous avait brillamment représenté au Congrès d'Alger. Un de nos membres honoraires, M. Gambart, consul d'Espagne à Nice, a bien voulu représenter la Société aux fêtes du centenaire de Calderon à Madrid; nous ne pouvions avoir à cette solennité un représentant plus autorisé que cet amateur si fin et si éclairé des beaux-arts et des belles-lettres.

M. le docteur Desjardin, notre délégué à l'Exposition universelle d'électricité, nous a présenté à son retour un rapport très intéressant dans lequel il a passé en revue les principales merveilles réunies dans le palais des Champs-Elysées. M. le docteur Lambron, qui avait également visité cette exposition, a complété le rapport de M. Desjardin, dans une spirituelle causerie qui nous a tous charmés.

Il y a deux ans, à cette même place, un autre de mes prédécesseurs, M. le docteur Maurin, souhaitait à la ville de Nice de devenir un grand centre intellectuel. Son successeur, M. le président Séligman, s'associait à ce vœu dans son discours de l'année dernière.

Leurs prédictions et leurs vœux sont en voie de réalisation : un observatoire de premier ordre s'élève aux portes de la ville, grâce à la munificence d'un de nos membres honoraires M. Bischoffsheim. D'un autre côté, l'Athenæum, fondé par les principaux membres de la Société, donne une large hospitalité aux conférenciers littéraires et scientifiques, et va bientôt réunir dans son sein la plupart de nos Sociétés savantes.

A Villefranche, une station zoologique vient d'être fondée sous la direction d'un de nos nouveaux collègues, M. le docteur Barrois, bien connu parmi les naturalistes par ses tra-

vaux sur la structure et le développement des animaux inférieurs. Cette station est déjà fréquentée par les savants les plus éminents qui sont venus profiter des ressources exceptionnelles et des facilités de travail que présente la rade de Villefranche.

Dans une autre branche de l'histoire naturelle, notre collègue, M. Peragallo, bien connu comme entomologiste, a présenté à la Société un travail remarquable sur les insectes de l'olivier. Cet ouvrage, orné de belles gravures coloriées à la main, montre que les recherches de notre savant collègue ne sont pas des travaux de pure spéculation, mais qu'elles présentent un côté pratique dont l'importance est facile à comprendre pour les agriculteurs de notre région.

Je crois pouvoir ajouter maintenant que, si les travaux de la Société ont été moins considérables que dans les périodes précédentes, ils ne manquent cependant pas de valeur et qu'ils suffisent amplement pour justifier les subventions qui nous ont été accordées par les corps élus de la ville et du département ainsi que par le Ministre de l'Instruction publique.

Avant de terminer, il me reste encore un devoir à remplir, et un dernier hommage à rendre à la mémoire des collègues que nous avons perdus.

Le premier nom qui vient sur nos lèvres est celui d'un savant dont la réputatiou était européenne, ou pour mieux dire universelle, car ses travaux ont eu pour théâtre l'ancien et le nouveau monde, je veux parler de M. le professeur Desor, qui nous a été ravi au moment où il s'occupait avec plus d'ardeur que jamais de questions qui intéressent la géologie et la climatologie de nos contrées.

M. Desor était né en Allemagne, mais sa famille était d'origine française ; dans sa jeunesse, il résida en France, où il fût l'élève d'Elie de Beaumont et le condisciple et l'ami de nos plus grands savants. Plus tard, il se fit naturaliser dans la Suisse française, dont les institutions politiques s'accordaient mieux avec ses idées libérales. Dans sa nouvelle patrie, il parvint aux plus hautes fonctions et occupa

les positions les plus éminentes ; cependant, malgré tous les liens qui le rattachaient à la Suisse, son attachement pour la France était resté inébranlable ; il l'a bien prouvé en choisissant la ville de Nice, non seulement pour y passer ses derniers jours, mais encore pour y reposer après sa mort.

Le temps me manque même pour vous énumérer tous les titres qui recommandent sa mémoire à la postérité et qui lui assurent une place distinguée parmi les savants contemporains. Je puis en dire autant pour l'autre membre honoraire dont nous regrettons la perte. M. Garnier, Joseph-Clément, était sénateur de notre département et l'un de ses plus illustres enfants, puisqu'il était né à Beuil, dans l'arrondissement de Puget-Théniers. Ses travaux considérables l'avaient placé au premier rang parmi les plus célèbres économistes, et notre département peut être justement fier de lui avoir donné le jour.

Nous avons encore à déplorer la mort de deux de nos collègues les plus considérés, le docteur de Labordette et le docteur Comandré. Le premier a succombé victime du devoir professionnel et de son dévouement pour ses malades. Il a ainsi couronné dignement une vie consacrée toute entière au service de l'humanité et de la patrie.

Le docteur Comandré portait le même zèle et la même ardeur que le docteur de Labordette dans les difficiles questions de la médecine sociale. Tous deux auraient voulu fonder sur nos rivages des établissements publics où les malades pauvres auraient été appelés à profiter à leur tour des heureux effets de notre climat bienfaisant. Espérons que leur idée généreuse se réalisera et contribuera à sauver leur nom d'un oubli qui serait immérité.

D[r] HENRY.

NOTICES NÉCROLOGIQUES

LE PROFESSEUR DESOR

Le 25 février 1882, la Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes, perdait l'un des plus éminents parmi ses membres honoraires, l'illustre professeur Desor.

Les derniers travaux de notre regretté collègue, ont, en grande partie, été consacrés à l'étude de notre région qu'il affectionnait; en outre, comme dernier témoignage de son attachement pour la ville de Nice, il a voulu être inhumé dans l'enceinte de notre cité, au milieu de la pittoresque promenade du Château, et en face de ces belles montagnes qu'il a étudiées jusque dans ses derniers moments.

Son souvenir ne saurait donc s'effacer parmi nous, et c'est pour le consacrer dans nos annales, que je vais essayer de rappeler ici les principaux titres qui assurent à notre illustre collègue une place à part dans le Panthéon des savants célèbres.

J'ai puisé les éléments de cette notice dans les entretiens de l'illustre défunt et dans les souvenirs de ses amis, parmi lesquels je me fais un plaisir de citer M. le professeur Favre de Neuchâtel, au travail duquel j'ai fait de nombreux emprunts [1].

« Desor (Pierre-Jean-Edouard), naquit le 13 février 1811,

(1) Voir sa notice sur Ed. Desor, dans le Bulletin de la Société des Sciences naturelles de Neuchâtel, tome XII, 3me cahier 1882. Je dois la communication de cette notice à l'extrême obligeance de M. E. H. Pfenniger, de Cormondrèche, près Neuchâtel.



à Friedrichsdorf, près Francfort-sur-le-Mein, de Jean Desor et de Christine-Albertine Foucar. Sa famille était Française d'origine.

« Dans son ouvrage *l'Hiver au soleil*, M. Fritz Berthoud raconte qu'il s'arrêta avec M. Desor, au village de Marsillargues, sur la route de Lunel à Aigues-Mortes. C'est de ce petit village que sont sorties, en 1685, plusieurs des familles protestantes qui, chassées par Louis XIV, fondèrent la colonie de Friedrichsdorf. Parmi ces familles, se trouvait celle des *Des Horts* (c'est-à-dire Des Jardins), à laquelle appartenait Edouard Desor.

Une branche catholique de la famille des *Des Horts* ou Desor, reste encore à Marsillargues.

Le père d'Ed. Desor dirigeait une manufacture; il éprouva des revers de fortune et mourut dans un âge peu avancé, laissant deux jeunes fils aux soins de leur mère, personne distinguée, qui consacra toute son énergie à l'éducation de ses enfants.

Edouard passa de l'Ecole française de la colonie dans les gymnases de Budinger et de Hanau. Il se livra ensuite à l'étude du droit à l'Université de Giessen et à celle de Heidelberg ; mais en 1832, il dut, à la suite d'un mouvement politique auquel il s'était associé, prendre le chemin de l'exil.

Il se rendit à Paris, où il poursuivit ses études ; en même temps il s'occupait de la traduction en français de la géographie de Ritter ; mais il ne l'acheva pas, par suite d'un incendie qui consuma l'édition de cet ouvrage. Il se voua ensuite plus spécialement à la Physique du globe et à la Géologie et suivit les leçons d'Elie de Beaumont. Il se trouvait en 1837 à la réunion de la Société Helvétique des sciences naturelles à Neuchâtel, lorsque Agassiz soutint la nouvelle théorie des anciens glaciers et de la période glaciaire. Par l'intermédiaire de Carl Vogt, que M. Desor avait connu à Giessen, il fut mis en relation avec l'illustre Neuchâtelois dont il devint le secrétaire, en même temps que le commensal et l'ami.

Deux ans après, en 1839, Carl Vogt, qui venait d'obtenir

son diplôme de docteur après de brillants examens, s'associait à son tour aux travaux d'Agassiz, et lui rendait de grands services dans ses études anatomiques et embryologiques sur les poissons d'eau douce.

« Notre position était singulière, écrit Carl Vogt à M. le professeur Favre, en lui racontant cette période de sa vie; rien de fixe, rien de convenu d'avance en fait de traitement et d'astrictions, nous faisions ce qui se présentait, travaillant comme des forcenés. Lorsqu'il avait de l'argent, Agassiz nous en donnait.... et voilà. »

J'emprunte encore à M. Favre, le passage suivant du discours de Carl Vogt à l'Institut national de Genève, le 23 mai 1882.

« Pendant cinq ans, de 1839 à 1844, nous avons travaillé côte à côte d'un rude labeur, Desor et moi. A des qualités supérieures d'intelligence scientifique et à des élans merveilleux d'initiative, Agassiz ne joignait guère la ténacité au travail, ni l'esprit de suite, nécessaires à l'achèvement des travaux commencés. Toujours bouillonnant et concevant des projets nouveaux, dans lesquels il s'engageait tête baissée, sans calculer les difficultés matérielles, Agassiz se relâchait dès qu'un travail était en train, pour courir après un nouveau projet. Poissons fossiles, poissons d'eau douce, échinodermes vivants et fossiles, mollusques fossiles, glaciers, nomenclature zoologique, tous ces ouvrages et tant d'autres demandaient d'être menés de front pour satisfaire les souscripteurs qui avaient droit à un nombre déterminé de planches et de feuilles d'impression.

C'était une véritable fabrique scientifique, si j'ose m'exprimer ainsi; mais, malheureusement, ni le nombre des ouvriers, ni le capital et le fonds de roulement ne pouvaient suffire aux exigences de la production.

« Avec une merveilleuse élasticité, Desor s'était initié à toutes les branches des sciences naturelles cultivées sous l'inspiration d'Agassiz, lesquelles, jusque-là, lui avaient été presque complètement étrangères.

« Il rédigeait tous les textes, composait les descriptions

des fossiles, soignait la correspondance, tenait les comptes, surveillait l'imprimerie et la lithographie ; bref, il était devenu, en quelques mois, la cheville ouvrière de notre laboratoire, autour duquel se groupait, je puis bien le dire, tout ce que la principauté de Neuchâtel possédait d'hommes s'intéressant aux sciences.

« Infatigable au travail, Desor était en même temps un compagnon aimable et dévoué, ayant toujours le mot pour rire et maniant avec bonhomie la plaisanterie et même l'ironie gracieuse.

M. Desor fut associé à tous les travaux d'Agassiz à cette époque ; il étudia avec lui la géologie et la météorologie de la Suisse, et s'occupa d'une manière particulière des glaciers anciens et modernes de cette belle contrée. Il habita avec son maître ce fameux hôtel des Neuchâtelois, simple abri de rocher sur le glacier de l'Aar, où les naturalistes de Neuchâtel passèrent plusieurs étés pour étudier les phénomènes glaciaires. M. Desor y séjourna avec Forbes, Vogt, Duchâtelier, Nicollet, Pourtalès, Coulon, de Gury, Dolfus-Ausset, etc.

Pendant son séjour au milieu de ces régions désolées, M. Desor fit avec ses compagnons des ascensions périlleuses dont plusieurs n'avaient pas encore été tentées, aux sommets de la Jungfrau, du Schrekhorn et surtout du Galenstock, ascensions dont il a donné les récits émouvants dans ses ouvrages : « Excursions et séjours dans les Glaciers et les hautes régions des Alpes, 1844. Nouvelles excursions dans les Glaciers et les hautes régions des Alpes, par E. Desor. Paris, 1845. »

Il aimait à raconter ces excursions et ces aventures, lorsque l'âge lui eut interdit ces courses dangereuses. L'année dernière encore, nous l'entendions raconter le terrible accident qui faillit coûter la vie au fils de M. Dolfus-Ausset dans leur mémorable ascension du Galenstock.

Non content d'étudier en Suisse la théorie des glaciers, M. Desor voulut la vérifier dans les pays scandinaves qu'il parcourut dans ce but. Les résultats de ses investigations

sont exposés dans des lettres, qu'il adressa à son ami, M. Arnold Guyot, et qui ont paru dans la *Revue Suisse*.

Aussitôt après, en 1847, il accompagna en Amérique Agassiz ; mais bientôt survint entre eux un refroidissement, puis une rupture dans laquelle les torts ne paraissent pas avoir été du côté de M. Desor.

Celui-ci entra au service du gouvernement des Etats-Unis. Il fut d'abord employé dans la marine à bord d'un navire destiné au relevé des côtes. On l'avait chargé d'étudier la structure des bas-fonds et de recueillir les animaux qui habitent les diverses profondeurs. Les collections qu'il rassembla lui fournirent la matière de plusieurs mémoires zoologiques et embryologiques sur les Némertes et les Méduses.

En 1849, il fut adjoint au relevé géologique de la presqu'île du Michigan. Il se chargea spécialement de l'étude des terrains récents sur les bords du lac Supérieur.

Il publiait en même temps, sous la forme de lettres adressées à son ami Fritz Berthoud et insérées dans la *Revue Suisse*, des récits fort intéressants d'explorations dans la Forêt Vierge qu'il a depuis rassemblés en un volume.

A son retour du Michigan, il entra avec son ami Léo Lesquereux, au service du Bureau géologique de la Pensylvanie, mais il n'y resta pas longtemps. Il revint à Neuchâtel en 1852, sur les instances de son frère aîné, qui était venu s'établir en Suisse et dans le canton même de Neuchâtel. A peine arrivé, M. Desor fut nommé professeur de géologie à l'Académie de Neuchâtel. Vif, au courant de toutes les questions nouvelles et très apprécié de ses jeunes auditeurs, il a jeté longtemps un véritable éclat sur cet établissement d'instruction supérieure.

En 1858, le frère aîné de M. Desor mourut et lui légua une fortuue assez considérable et plusieurs propriétés parmi lesquelles le chalet de Combe-Varin dans le Jura Neuchâtelois. Ce domaine alpestre avec prairie, tourbière et forêt de sapins séculaires, devint la résidence d'été de M. Desor. A peine y était-il installé, que les visites affluaient venant

de tous les points du globe. Les hôtes de Combe-Varin étaicnt surtout des savants, des écrivains, des hommes politiques. Un arbre consacrait le souvenir de chaque visiteur de distinction. C'est ainsi que fut créée cette *Allée des Naturalistes* à laquelle Carl Vogt a dédié des pages charmantes.

Ces tilleuls, ces frênes, ces sapins, ces hêtres, ces aliziers, portent les noms de Liebig, de Wohler, de Dowe, de Virchow, de Lyell, de Siebold, de Tyndall, de Moleschott, de Schönbein, d'Eisenlohr, de Ch. Martins, de Pictet, d'Escher de la Linth, de P. Merian, de B. Studer, de W. Schimper, de Bolley, de Carl Vogt, d'Alph. Favre, de Stoppani, de Loriol, de L. Coulon, de Mortillet, de Siljestrœm, de Limann, de Gressly, de Gozzadini, de Cappelini, de Bright, de Célestin Nicolet, de Ch. Godet, de Léo Lesquereux, d'A. Guyot, du colonel Siegfried, de Fritz Berthoud, de Parker, de Reinwald, etc., etc.

On ne menait pas une vie oisive à Combe-Varin, du moins le maître du domaine.

Toujours levé de bonne heure, il travaillait sans désemparer toute la matinée, rédigeant des mémoires, corrigeant des épreuves, écrivant des lettres ou dictant. Chaque jour le courrier lui apportait de gros paquets de brochures, de journaux, de lettres, auxquelles il répondait sans renvoyer. L'après-midi était consacrée aux promenades ou aux excursions, soit à pied, soit en voiture, et toujours elles avaient un but scientifique.

Le soir, après le souper, ou dans la journée lorsque le temps n'était pas favorable, on se réunissait pour causer autour de la table de la salle à manger, et chacun exposait ses idées sur les questions qui lui étaient plus familières. L'idée de réunir en volume les sujets de quelques-unes de ces conversations fut mise une fois à exécution, et c'est ainsi qu'a été publié, en 1861, *l'Album de Combe-Varin*, qui contient des morceaux de la main de Th. Parker, de Moleschott, de Ch. Martins, de J. Venedey, de A. Gressly, de Schonbein et de Desor lui-même. Mais, revenons aux travaux scientifiques de notre illustre collègue.

A peine rentré en Suisse, il reprit ses travaux de prédilection, savoir : d'une part, ses recherches orographiques et d'autre part, ses études sur les oursins, auxquelles il avait consacré de longues veilles avant son départ pour l'Amérique et pendant son séjour dans le nouveau monde. Il visita dans ce but les différentes collections de l'Europe et publia en 1854-1856 son *Synopsès des Echinides fossiles* avec 44 planches superbes, qui est devenu un répertoire raisonné de toutes les espèces connues et un guide qui a rendu bien des services aux géologues. Cet ouvrage valut à son hauteur le diplôme de docteur honoraire, lors du quatrième jubilé de l'Université de Bâle.

Peu après, il s'associa avec M. de Loriol pour la publication de la Monographie des Echinides de la Suisse : *Echinologie Helvétique*, publication de luxe avec de nombreuses planches.

De cette époque date sa classification des cavernes et des lacs, et ses recherches entreprises avec son ami Arnold Escher de la Linth, sur le rôle du foehn dans les Alpes, et son origine présumée saharienne. Ce fut l'un des motifs de l'expédition de plusieurs mois en Afrique, entreprise vers la fin de 1863 avec M. Escher de la Linth et notre compatriote M. le professeur Ch. Martins, de Montpellier. On leur doit en grande partie la démonstration de l'existence d'une ancienne mer sur l'emplacement actuel du désert du Sahara. Ce fut là que M. Desor se lia avec le général Desvaux, un de nos hôtes d'hiver les plus distingués, qui commandait alors la province de Constantine, et dont M. Desor reçut l'hospitalité. Le récit de ce voyage a été publié par M. Martins dans son ouvrage : *Du Spitzberg au Sahara*, et par M. Desor dans des *Lettres adressées à Liebig* et plus tard dans son livre intitulé : *le Désert de Sahara*.

Un nouveau domaine, plein d'intérêt et de mystère venait en même temps s'offrir aux investigations du savant. Je veux parler des antiquités lacustres que M. F. Keller, de Zurich, venait de révéler. M. Desor se lança avec ardeur dans l'exploration de ce nouveau domaine. Il ne craignit pas de faire

des frais considérables ; il eut ses pêcheurs, et parvint à réunir une collection qui, grâce au choix et à la conservation des spécimens, est devenue un objet d'envie même pour des têtes couronnées.

La pierre, le bronze, le fer, la céramique sont largement représentés dans cette belle collection qu'il a donnée au musée de Neuchâtel. Les résultats de ces recherches furent consignés par lui dans les *Palafittes ou Constructions* lacustres du lac de Neuchâtel avec 95 gravures sur bois, intercalées dans le texte. Cet ouvrage, publié en 1865 par Reinwald, à Paris, fut bientôt traduit en allemand et en anglais.

Ces travaux firent appeler M. Desor successivement en Savoie, en Italie, en Allemagne, pour s'assurer si les lacs de ces contrées renfermaient aussi des antiquités. Accompagné de son pêcheur Benz Kopp, qui déployait dans cette recherche l'instinct et l'adresse d'un mohican, il n'eut pas de peine à constater la présence de pilotis, de poteries, de silex façonnés, d'objets en bronze, qui lui permirent d'identifier ces débris avec ceux des lacs de la Suisse et de démontrer ce qu'il y a de général et d'universel dans cette première étape de l'humanité.

Un autre ouvrage, conséquence des mêmes recherches, est *Le bel âge du bronze lacustre en Suisse*, par Ed. Desor et L. Favre [1], publication in-folio avec de grandes planches en chromo-lithographie, qui a paru en 1874 sous les auspices de la Société cantonale d'Histoire.

Outre des armes, des ustensiles, des vêtements, des débris d'aliments, des ossements d'animaux, les découvertes lacustres avaient exhumé des ossements humains, en particulier des crânes assez bien conservés.

A quelles races d'hommes appartenaient ces débris ? Il y avait là un problème dont la solution intéressait à la fois l'historien et le naturaliste. Aussi, en 1865, fut-il décidé, sur la proposition du professeur Capellini, de Bologne, qu'un

(1) Ce dernier est l'auteur de la notice biographique à laquelle j'emprunte la plupart de ces renseignements.

Congrès international d'Anthropologie et d'Archéologie préhistorique se réunirait l'année suivante, à Neuchâtel, sous la présidence de M. Desor. D'autres réunions de ce Congrès eurent lieu successivement à Paris, à Copenhague, à Stockolm où M. Desor fut honoré de la vice-présidence, et dans d'autres capitales.

En poursuivant ses recherches préhistoriques dans les lacs de la Haute-Italie, l'attention de M. Desor fut éveillée par la configuration de cette contrée si variée, si pittoresque, qui se déroule au pied des Alpes Lombardes et dont la beauté des paysages est justement célèbre. Le relief remarquable de cette zone montueuse, qui fait la transition entre les montagnes et la vaste plaine du Pô, le frappa. Habitué à juger de la nature du sol par les accidents de la surface, il ne tarda pas à reconnaître, et les fouilles pratiquées en divers points l'ont démontré, que les formes si particulières de la Brianza, par exemple, ses collines, ses petits lacs arrondis, sont dus à des moraines, déposées par les anciens glaciers des Alpes, qui se prolongeaint autrefois jusque là. Le nom de *paysage morainique* qu'il leur appliqua et qui a passé dans la langue des géologues, en exprime l'origine.

Toute cette théorie est consignée dans une brochure avec cartes, qui parut en 1875 sous le titre de *Paysage morainique.*

M. Desor a publié en outre un très grand nombre de mémoires ou de notes sur la Géologie et sur d'autres branches de l'Histoire naturelle, dans les bulletins de la Société des Sciences naturelles de Neuchâtel, dans ceux de la Société Helvétique du même nom, dans les bulletins de la Société Géologique de France dont il était membre, dans les comptes rendus de l'Académie des Sciences de Paris, dans les Archives des Sciences de la Bibliothèque universelle, et enfin dans les Annales des Sociétés savantes de Nice dont il faisait partie.

Mais il est, entre tous, un monument glorieux auquel il a apporté sa coopération pendant vingt années : c'est la carte géologique de la Suisse. Cette œuvre grandiose avait été

confiée à une Commission de la Société Helvétique des Sciences naturelles. Elle était composée de MM. Bernard Studer, de Berne, président, Pierre Mérian, de Bâle, Arnold Escher de la Linth, Ed. Desor, Alphonse Favre, de Genève, M. P. de Loriol, et plus tard le professeur Lang, de Soleure. Chaque année, cette commission avait deux réunions : l'une au printemps, pour élaborer le programme de la campagne d'été, l'autre en automne pour procéder à l'examen et à la coordination des travaux de l'été. Ces réunions avaient lieu à Neuchâtel, comme point central et chez M. Desor, qui donnait à ses collègues une hospitalité cordiale et fraternelle, et les hébergeait tous sous son toit.

Jusqu'à présent, j'ai parlé à peine des études et des recherches auxquelles s'est livré M. Desor pendant son séjour à Nice. Il se plaisait au milieu de nos Sociétés savantes où il était fort apprécié et recherché. C'est là qu'il a présidé à la découverte de l'homme fossile de Valrose près Nice, découverte qui a produit une si grande sensation dans le monde savant. Il a dirigé également les recherches faites à Peymenade dans la grotte signalée par notre collègue M. Bottin de Saint-Vallier.

La Géologie des environs de Nice l'a beaucoup occupé, et il a laissé inachevés plusieurs mémoires et plusieurs cartes sur la Géologie des Alpes-Maritimes et de la Ligurie. Il a publié cependant des travaux sur notre région, notamment en 1879 un *Mémoire sur les terrains glaciaires diluviens et pliocènes des environs de Nice, avec une coupe montrant la disposition de ces terrains entre l'embouchure du Var et le Mont-Ciaudan.*

Ce mémoire a paru dans le bulletin de la Société Niçoise des Sciences naturelles et historiques. En 1880, il publiait une lettre à M. Falsan sur les deltas torrentiels anciens et modernes. Il traitait encore le même sujet dans une lettre adressée de Nice à M. Daubrée le 14 février 1880 et dont un extrait a été inséré dans les comptes rendus de l'Académie des Sciences pour 1880, tome 1er page 324.

Dans notre Société, il nous tenait au courant des grande

questions qui préoccupent le monde savant et nous faisait voir l'intérêt qu'elles pouvaient présenter au point de vue local. C'est ainsi qu'il nous entretenait encore dans nos dernières séances des inversions de la température en hiver dans les hautes régions de l'atmosphère. Il nous avait même tracé le plan des observations à faire à ce sujet dans les hautes montagnes qui nous entourent.

Son concours ne se bornait pas, d'ailleurs, à des communications scientifiques ; il contribuait encore de sa bourse aux entreprises de la Société. Il fut l'un des fondateurs de l'Athenæum destiné à devenir le centre littéraire et scientifique de notre cité. Il s'intéressait à la prospérité de la ville de Nice qui lui plaisait à cause de son caractère cosmopolite.

Comme le dit avec tant de justesse son biographe et ami, M. le professeur L. Favre, sa vraie patrie était le monde, et les savants de tous les pays sa famille.

La Suisse entière, qui l'avait adopté, lui avait prodigué les témoignages d'estime et de considération. Elu député au Grand Conseil du canton de Neuchâtel, il en fut nommé deux fois président ; il fit aussi partie, d'abord du conseil des Etats, puis du Conseil national ; il fut même élu président de l'Assemblée fédérale, mais il n'accepta pas ces hautes fonctions. Il était en outre membre de la Commission supérieure chargée de diriger l'école polytechnique fédérale de Zurich.

Malgré tous ces liens qui le rattachaient si intimement à la Suisse, il a préféré le séjour de Nice pour y reposer même après sa mort. C'est que là aussi il avait su s'attirer, par ses hautes qualités morales et sa bienveillance exquise, l'affection et la sympathie de tous ceux qui ont eu le bonheur de le connaître.

Dr C. HENRY.

M. FRANÇOIS GUESSARD

GUESSARD (François), chevalier de la Légion d'honneur, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), ancien professeur à l'Ecole des chartes et membre honoraire de notre Société, naquit à Passy (Paris), le 22 janvier 1814.

D'abord secrétaire de Raynouard à sa sortie du collège, il suivit avec succès les cours de l'Ecole des chartes, y fut nommé répétiteur et devint membre de la Commission des travaux historiques.

Passionné pour l'étude de nos vieux monuments littéraires et chercheur infatigable, il publia, durant le cours de sa longue carrière professorale, de nombreux ouvrages de linguistique, de critique historique et d'archéologie, dont la plupart font partie du recueil intitulé *Bibliothèque de l'Ecole des chartes*, ou de la collection des Mémoires publiés par la Société de l'histoire de France.

Nous citerons parmi ses œuvres les plus importantes :

Grammaires provençales de Hugues Faidit et de Raymond Vidal de Besaudun, écrivains du XIII[me] siècle. Première édition (1840), d'après la copie de deux manuscrits dont l'un, relativement moderne, appartient à la Bibliothèque nationale.

Dictionnaire des principales locutions de Molière, en collaboration avec Génin, ouvrage couronné en 1845 par l'Académie française.

Nouvelle édition, en 1858, des deux grammaires provençales de Hugues Faidit et de Raymond Vidal : la première, sous ce titre : *Lo Donatz proensals faitz per la raizo de trobar* [1], avec ancienne traduction latine, l'autre sous celui de : *Las rasos de trobar*.

Cette seconde édition fut réellement une œuvre nouvelle. Les copies et le manuscrit de Paris qui avaient servi pour la première édition offraient un texte des plus défectueux. M. Guessard se rendit en Italie à la recherche d'autres manuscrits ; il trouva de meilleurs textes à Milan et à Florence, dans les bibliothèques Ambroisienne, Riccardi et Laurentine. A son retour, il donna au public savant les vrais textes de Faidit et de Raymond Vidal, enrichis de notes intéressantes et d'une longue préface qui, comme examen critique des deux œuvres originales, constitue à elle seule une excellente grammaire de la vieille langue d'*oc*.

Le succès de cette seconde édition fut considérable en France, en Italie et surtout en Allemagne, où, vérité fâcheuse pour notre amour-propre national, l'étude de nos vieux troubadours et trouvères est plus appréciée et plus en faveur que chez nous.

Chargé par le ministre Fortoul de diriger la publication des *Anciens poètes de la France*, M. Guessard prépara lui-même l'édition de plusieurs volumes de cette importante collection, parmi lesquels on remarque plus particulièrement une *chanson de gestes* intitulée *Macaire*, publiée en 1866, d'après le manuscrit unique et fort altéré qui se trouve à Venise, avec un essai de restitution en regard, essai parfaitement réussi et que M. Guessard seul, peut-être, était capable de faire.

C'est dans ce poème composé vers l'an 1200, que se trouve pour la première fois la fameuse histoire du *chien de Montargis*, pure légende admise par des écrivains sérieux comme un fait réel qui se serait passé sous le règne de Charles V, c'est-à-dire vers la fin du XIVe siècle. Le vieux poète raconte

(1) *Trobar*, c'est-à-dire composer des pièces de vers en langue romane d'*oc*.

que Macaire parent du traître Ganelon, vit à la cour du roi Charlemagne, bien vu de ce prince, dont il est parvenu à obtenir toute la confiance.

L'audacieux favori ose aimer sa souveraine la reine Blanchefleur, fille de l'empereur de Constantinople. Repoussé avec indignation, il se venge en faisant placer furtivement un nain difforme dans le lit de la reine endormie. Charlemagne, revenant de matines, surprend ce nain couché à côté de la reine ; il veut faire brûler vive son indigne épouse ; mais sur l'avis du sage Naime, il lui fait grâce de la vie et se contente de la renvoyer à Constantinople, sous la conduite d'un jeune écuyer nommé Aubri, suivi d'un lévrier qui ne le quittait jamais. Macaire s'élance à leur poursuite ; il les rejoint, attaque traîtreusement Aubri et le tue. Cependant la vigoureuse résistance d'Aubri a laissé le temps à la reine de s'enfuir dans un bois : Macaire la cherche, mais en vain ; ne la retrouvant pas, il retourne à Paris.

Le reste, sauf divers incidents relatifs à la reine Blanchefleur, se passe comme dans l'histoire si connue : combat entre Macaire et le chien, Macaire vaincu avoue son crime ; on l'attache à la queue d'un cheval qui le traîne à travers tout Paris, et enfin on le brûle.

On voit que la prétendue histoire d'Aubri de Montdidier et de son chien n'est autre chose que la vieille légende elle-même. Il faut lire l'intéressante préface que M. Guessard a mise à la tête de ce volume, pour apprendre comment un fait purement romanesque a pu devenir une anecdote historique, ne soulevant, même de nos jours, aucun doute dans l'esprit de bien des personnes recommandables d'ailleurs par leur savoir.

Depuis la mort de sa mère, M. Guessard ne prenait part que très rarement aux travaux de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, où sa grande érudition et son esprit de judicieuse et fine critique étaient fort appréciés de tous ses confrères. Retiré dans sa propriété de Mesnil-Durand près de Livarot (Calvados), il y passait toute la belle saison et allait l'hiver, demander au midi de la France ou à l'Italie

des journées plus ensoleillées que celles de la Normandie. Vers la fin de l'année 1878, il s'arrêta quelque temps à Nice et il m'honora de sa visite. Je l'avais connu vingt ans auparavant à l'Ecole des chartes, où j'avais eu plusieurs fois le plaisir et l'avantage d'assister à ses bonnes leçons.

Je dois mentionner ici un fait qui intéresse tout particulièrement notre Société. Un jour de 1858, M. Guessard expliqua à ses élèves certain passage d'un livre manuscrit, en vieille langue provençale, où il était question du monastère de Lérins : à l'issue de sa leçon, l'excellent professeur voulut bien me laisser parcourir les pages de ce volume ; il poussa même la complaisance jusqu'à me permettre de l'emporter et de le garder aussi longtemps que je voudrais. C'était le manuscrit du grand poème de Raymond Féraud, intitulé *La Vida de sant Honorat* et qui, provenant de l'abbaye de Lérins, avait appartenu à Raynouard.

Je publiai cette même année de 1858 une analyse et des morceaux choisis de ce curieux poème. Dix ans après, je vins habiter Nice et fus reçu membre de la Société. Je remis à Auguste Carlone, alors notre président, un exemplaire de ma brochure. Ces fragments de l'œuvre poétique du vieux troubadour niçois, l'intéressèrent à tel point, qu'il proposa à la Société l'impression du poème entier : sa proposition fut adoptée en principe, et nous demandâmes à M. Guessard son précieux manuscrit. M. Guessard s'empressa de me l'envoyer ; Carlone en fit une copie et renvoya l'original à son propriétaire. Nous commencions à peine la préparation de la copie destinée à l'imprimeur ainsi que la rédaction des notes qui devaient accompagner le texte, lorsque Carlone fut enlevé par une mort subite (11 mars 1872) [1]. Je restai seul chargé de ce long et important travail ; et enfin le grand poème de Raymond Féraud, imprimé dans le courant de l'année 1874, fut pour la première fois publié en entier dans le tome III de nos Annales.

L'année suivante, notre Société obtint au concours philo-

(1). Voir T. II de nos Annales, sa notice biographique par M. Fr. Brun et l'intéressante étude de Carlone sur R. Féraud, placée en tête du même volume.

logique et littéraire de Montpellier une médaille de vermeil pour la publication de cette œuvre remarquable à bien des titres. Nous devions donc à M. Guessard les premiers moyens d'un succès des plus honorables pour notre Société.

M. Guessard vint à Nice pour la seconde fois au commencement de l'hiver de 1879, et nous pûmes lui exprimer notre reconnaissance en le proclamant membre honoraire de la Société ; il fut très sensible à ce témoignage d'estime et d'affection, assista avec intérêt à plusieurs de nos séances et resta parmi nous jusqu'aux premiers jours du printemps. L'hiver de 1880 le ramena à Nice ; il n'y fit qu'un séjour d'un mois et partit pour la Sicile avec l'intention de passer par Nice à son retour en France. Nous comptions le revoir ; il n'en fut rien ; les premières atteintes de la maladie à laquelle il a succombé le forcèrent de se rendre directement de Sicile en Normandie.... Il est mort au Mesnil-Durand le 7 mai de la présente année 1882, vivement regretté de tous ceux qui l'ont connu.

Savant modeste, esprit fin et enjoué, manières affables, caractère bienveillant, François Guessard joignait à ces qualités aimables un profond sentiment du bon et du juste : personne plus que lui ne mérita jusqu'à sa dernière heure le beau titre d'honnête homme, d'homme de bien.

A.-L. Sardou.

M. JOSEPH GARNIER

Joseph Garnier était un enfant des Alpes-Maritimes. C'est Beuil, l'une des communes les plus pittoresques de notre pittoresque département qui peut revendiquer l'honneur de lui avoir donné le jour. Il naquit le 3 octobre 1813 chez de bons propriétaires cultivateurs jouissant d'une modeste aisance ; aîné d'une nombreuse famille, Joseph Garnier dut faire lui-même sa carrière. Après avoir fait au collège de Draguignan d'excellentes études, il vint à Paris peu de temps avant la révolution de 1830. Il comptait s'y livrer au commerce, mais une visite faite à Adolphe Blanqui décida de sa carrière. Blanqui lui conseilla d'achever son éducation commerciale et le fit entrer à l'Ecole spéciale du commerce dont il était le directeur. Successivement élève, secrétaire du directeur, répétiteur et professeur de sciences commerciales, il y puisa un goût très vif pour l'économie politique, qu'un des illustres patrons de l'Ecole, J.-B. Say, avait fait entrer dans le programme des études et dont la chaire lui fut plus tard confiée. L'aménité de son caractère, l'égalité de son humeur spirituelle et enjouée lui valurent alors autant d'amis que de connaissances; mais l'enseignement ne suffisait plus à son activité. Dès 1835 il se lança dans le journalisme, il entra au *National* avec Armand Carel et fut chargé du bulletin scientifique.

A partir de ce moment il ne cessa plus de publier ; chaque

année fut marquée par une publication nouvelle qui chaque fois accroissait sa réputation naissante.

La révolution de 1848, le trouva en pleine activité, à la tête de nombreuses sociétés et publications économiques et notamment de *l'Association pour la liberté des échanges.* Il avait combattu le socialisme d'en haut, qui s'appliquait à protéger les intérêts des propriétaires fonciers, des chefs d'industrie, des capitalistes et de leurs commanditaires aux dépens de la masse des consommateurs ; il fallut alors lutter contre l'invasion du socialisme d'en bas, qui prétendait protéger les pauvres aux dépens des riches. Joseph Garnier ne faillit point à cette tâche et si le socialisme rencontra des adversaires plus brillants, tels que Michel Chevalier et Bastiat, il n'en eut point de plus fermes, de plus intransigeants et surtout de plus actifs. On le vit partout essayer de faire comprendre aux masses les vrais principes économiques et sociaux. Il organisa et fut l'un des orateurs les plus écoutés du *Club de la liberté du travail.* Il fit partie de la députation d'économistes naïfs à force d'être sincères, qui alla demander au gouvernement provisoire la libre entrée des matières premières et des instruments de travail. Il fut du journal *Jacques Bonhomme* qui faisait concurrence aux utopistes du socialisme en leur opposant les vrais réformes économiques. Il organisa le congrès de la salle Sainte-Cécile que présida Victor Hugo. On sait que tous ses efforts furent vains ; la saine doctrine économique fut broyée entre les excès des utopistes qui voulaient tout détruire et les stupides efforts des réactionnaires qui voulaient faire rétrograder la société et cela devait être d'ailleurs, les sages doctrines ne pouvant se faire jour dans les temps de tourmente révolutionnaire que l'on traversait alors.

L'orage passé, Joseph Garnier se remit courageusement à son laborieux enseignement, à ses chères publications. Subissant, sans s'y mêler, ce qu'il nommait une dictature de hasard, il produisit pendant tout l'Empire cette longue série d'œuvres qui ont rendu célèbre son nom et rendront immortelle sa mémoire.

Pendant la commune, il continua de publier le *Journal des Economistes*, malgré les difficultés de tous genres, — il ne restait au bureau qu'un seul employé et l'on ne pouvait que très difficilement se procurer des compositeurs pour l'imprimerie.— Le n° du 15 mai 1871, qui ne put paraître que le 18, contenait une chronique détaillée résumant courageusement les faits et gestes de la commune, sans épargner « sa prétention d'émanciper le monde et la France en faisant s'entre-tuer des Français sous les yeux des Prussiens. » Dire de pareilles choses dans un pareil milieu c'était risquer sa tête; il le savait bien, mais malgré les dangers que ses vertes appréciations des actes de dictature démagogique lui faisaient courir, il refusa de sortir de Paris et même de prendre aucune précaution pour sa sûreté.

Aux élections complémentaires du 2 juillet il fut porté comme candidat à la députation des Alpes-Maritimes et fit à ce sujet une profession de foi, dans laquelle il se déclarait partisan d'une république honnête, libérale, sans arrière-pensée. Il ne fut pas nommé ; mais cinq ans plus tard, le 30 juin 1876, il fut élu sénateur du département. Entre-temps l'Académie des sciences morales et politiques lui avait ouvert ses portes, le 24 mai 1873 il y avait remplacé le baron Charles Dupin.

Ses cours à l'Ecole des Ponts et Chaussées, à l'Ecole supérieure du Commerce et au collége Chaptal, la direction du *Journal des économistes*, ses travaux scientifiques, les obligations que lui imposaient l'Institut et le Sénat, avaient fini par constituer un fardeau trop lourd pour ses forces, à un âge ou la prudence commande de les ménager. Depuis deux ans sa santé déclinait sans qu'il voulût consentir à alléger sa tâche. Sa maladie de cœur s'aggrava avec une rapidité foudroyante et le 25 septembre 1881 à 11 heures du soir, il était enlevé à sa famille dont il était adoré et à la science économique qui ne comblera que difficilement le vide laissé par sa mort.

ED. BLANC

BIBLIOGRAPHIE DE JOSEPH GARNIER

I

MÉMOIRES PRÉSENTÉS OU LUS A L'ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES. — Mémoire sur LA QUESTION DE LA MISÈRE (1845), publié sous ce titre : *Sur l'association, l'économie politique et la misère ; position du problème de la misère ; considérations sur les moyens généraux d'élever les classes pauvres à une meilleure condition matérielle et morale.* Paris, Guillaumin, 1848, in-8° de deux feuilles, reproduit plus tard dans *Notes et petits traités.* — Mémoire sur LES PROFITS ET LES SALAIRES (lu en 1847), publié sous ce titre : *Étude sur les profits et les salaires ; exposé des faits généraux qui règlent les rapports des profits avec les salaires et qui en expliquent les oscillations respectives.* Paris, 1847, in-8° de trois feuilles, refondu dans son *Traité d'économie politique.* — Mémoire sur LES PHYSIOCRATES ou Économistes français du XVIII[e] siècle (lu en 1852), et plus tard inséré dans le *Dictionnaire d'économie politique.* — Mémoire sur le BLOCUS CONTINENTAL (lu en 1853) que l'on retrouve dans le *Dictionnaire d'Économie politique.* — Mémoire sur LA POPULATION (lu en 1853). Mémoire sur LE BUT ET LES LIMITES DE L'ÉCONOMIE POLITIQUE, inséré dans ses *notes et petits traités.*

II

PUBLICATIONS RELATIVES A L'ÉCONOMIE POLITIQUE, AUX FINANCES, A LA STATISTIQUE. — *Notice sur les Houilles* (formation, extraction, provenances, consommation), Guillaumin, un volume in-16. — *Cours d'économie industrielle fait au conservatoire des Arts et Métiers,* pendant les années 1836-1837 et 1838 par Ad. Blanqui (recueilli, annoté et publié en collaboration avec M. Ad. Blaise (des Vosges). Paris, Augé (Hachette), 1836-1838, 3 volumes in-8° publié avec le consentement du professeur. — *Introduction à l'étude de l'économie politique avec considération sur la statistique, la liberté du commerce et l'organisation du travail ;* ouverture du cours d'économie

politique à l'Athénée royal, le 4 janvier 1843, Paris, Guillaumin, 1843, brochure in-18, de trois feuilles. — *Coup d'œil sur l'exposition des produits de l'industrie française en 1844.* Paris, Guillaumin, brochure in-8° de deux feuilles. — ÉLÉMENTS D'ÉCONOMIE POLITIQUE, *exposé des notions fondamentales de cette science,* première édition. Paris, Guillaumin, 1845, un volume grand in-18, format Charpentier. — Deuxième édition, considérablement augmentée, 1848. — Troisième, 1856. — *Richard Cobden ; les Ligueurs et la Ligue ; précis d'histoire de la dernière révolution économique et financière en Angleterre.* Paris, Guillaumin, 1846, petit volume in-16. — Notes et avant-propos à *l'Essai sur le principe de la population de Malthus,* dans la *Collection des principaux économistes.* Première édition en collaboration avec M. Rossi, publiée en 1845; deuxième en 1852. — LE DROIT AU TRAVAIL A L'ASSEMBLÉE NATIONALE. *Recueil complet de tous les discours prononcés dans cette mémorable discussion,* etc., avec une introduction et des notes. Paris, Guillaumin, 1849, un volume in-8°. — Dans le JOURNAL DES ÉCONOMISTES, la rédaction en chef, de 1845 à 1855 et de nouveau depuis février 1866, et une collaboration assidue depuis la création de la Revue (décembre 1842), consistant en un grand nombre d'articles de doctrine, de discussion et de critique bibliographique, et, comme directeur, en une chronique mensuelle des questions et faits relatifs aux événements économiques de la fin de 1845 à juillet 1855 et depuis février 1866. — Dans L'ANNUAIRE DE L'ÉCONOMIE POLITIQUE ET DE STATISTIQUE (publié de concert avec M. Guillaumin, de 1844 à 1855, l'élaboration des documents officiels ; diverses notices spéciales ; un coup d'œil sur les événements économiques de l'année, depuis 1846. — *De l'origine et de la filiation du mot Économie politique et des divers autres noms donnés à la science économique ;* publié dans les numéros de juillet et août 1852 du *Journal des Économistes* et séparément en brochure in-8° de deux feuilles. — Les *Mélanges d'Économie politique,* d'Alcide-Fonteyraud, mis en ordre, annotés et augmentés d'une Notice sur l'auteur, Paris, Guillaumin, 1853, un volume in-8°. — Dans le DICTIONNAIRE DE L'ÉCONOMIE POLITIQUE (1852-1853, publié par Guillaumin en deux forts volumes grand in-8°, représentant 10 à 12 volumes ordinaires) : un dixième environ des principaux articles de doctrine, de biographie et de bibliographie. — *Programme détaillé des leçons d'Économie politique et de statistique faites aux élèves ingénieurs de l'école des Ponts et Chaussées,* 1849, lithogr. in-4°. — Deuxième édition 1867, typographié. — ABRÉGÉ DES ÉLÉMENTS DE L'ÉCONOMIE POLITIQUE, OU PREMIÈRES NOTIONS D'ÉCONOMIE POLITIQUE, SOCIALE ET INDUSTRIELLE, *suivies d'un vocabulaire de la langue économique et de la science du bonhomme Richard,* par B. Franklin, Paris, 1858, Garnier frères et Guillaumin, un fort volume in-32. — Deuxième édition, 1864, même format, augmentée de l'*Économie politique en une leçon* par F. Bastiat. — Troisième édition en 1867, in-18. — Quatrième, 1873. — cinquième 1879. — NOTES ET PETITS TRAITÉS. — *Éléments de finances, suivis de : Éléments de statistique ; — la Misère, l'Association et l'Économie politique ; — tableau des causes de la misère et des remèdes à y apporter ; — But et limites de l'Économie politique et notes diverses.* Paris, 1858, Garnier frères et Guillaumin, un fort volume in-18. — *Tableau de la Misère*

et des remèdes qu'on peut y apporter. Paris, 1858, Garnier frères et Guillaumin, in-18. — Du principe de population. Paris, 1857, Garnier frères et Guillaumin, un fort volume in-18 épuisé. — Dans le Nouveau dictionnaire universel du commerce et de la navigation, publié par Guillaumin, 1857-1862, les articles : *Accaparement, Approvisionnement, Association, Crises, Enseignement commercial,* etc. — Nouvelle édition de *la Richesse des nations,* par Adam Smith, traduction de J. Garnier, avec notes explicatives. Paris, 1859, Guillaumin, trois forts volumes in-18. — Une préface et un résumé analytique pour la cinquième édition de la *Nouvelle collection des principaux Économistes,* deux volumes in-8°, 1881. — Traité d'Économie politique, *exposé didactique des principes et des applications de cette science et de l'organisation économique de la société ;* quatrième édition des *Éléments* considérablement augmentée. Paris, 1860, Garnier frères et Guillaumin, très fort volume in-18 de près de 700 pages ; — cinquième édition, 1863 ; — sixième, 1868 ; — septième, 1873 ; — huitième, 1880.— Dans le Dictionnaire de politique publié par M. M. Block, 1866, les articles : *Association, Bourse, Libre-échange,* etc.— *L'Association, considérée au point de vue politique, social, religieux, économique.* Paris, 1863, O. Lorenz, in-8°. — *La question des paysans en Pologne, et les ukases du 3 mars 1864 avec des documents officiels.* Paris, Guillaumin, 1864, in-8° de trois feuilles. — Traité des finances, deuxième édition des *Éléments de finance,* considérablement augmentée, 1862, un volume in-18 ; seconde édition en 1872. un volume in-8°. — *Qu'est-ce que l'économie industrielle ?* introduction aux conférences d'économie industrielle inaugurées par l'association polytechnique, un volume in-18, Hachette, 1866. — *La Concurrence,* conférence de 1867, dans la même collection, deuxième série.

III

DIVERS

Dans le premier *Dictionnaire du commerce et des marchandises,* publié par Guillaumin, 1835-39, un grand nombre d'articles relatifs aux *Matières premières,* aux *Poids et mesures* aux *Monnaies,* à la *Comptabilité,* aux changes, etc., qui forment l'équivalent de plusieurs volumes. — *Traité complet d'Arithmétique théorique et appliquée au commerce, à la banque, aux finances, à l'industrie,* contenant un recueil de problèmes avec les solutions. Cours professé à l'Ecole supérieure du commerce, en collaboration avec M. Wantzel ; première édition, Paris, Renard, 1858 ; deuxième avec figures et très considérablement augmentée, Paris, 1861, Guillaumin, très fort volume in-8° ; troisième édition en 1880. — *Congrès des amis de la paix universelle réunis à Paris en 1849 ; compte rendu des séances, d'une visite au président de la République, de trois meetings en Angleterre ; précédé d'un résumé historique sur le mouvement en faveur de la paix,*

Paris, Guillaumin, 1850, brochure in-8° de quatre feuilles. — De nombreux articles dans le *Dictionnaire de la conversation*, l'*Encyclopédie du XIVe siècle*, et autres grands recueils. — le compte rendu des travaux de l'Académie des sciences (en collaboration avec le Dr Dumont), dans le *National*, de 1835 à 1839. — Une collaboration suivie sur des sujets scientifiques et économiques dans quelques feuilles quotidiennes, notamment dans le *National* (sur l'Exposition de 1839 et 1844) ; dans la *Patrie* (1844-1851), le *Commerce* (1848), dans le *Siècle* (1851), etc. — *Nouveau journal des connaissances utiles, encyclopédie mensuelle*, orné de gravures dans le texte avec le concours de plusieurs savants et hommes pratiques ; direction des sept premiers volumes (1853-60. — *Traité des mesures métriques* (mesures, poids, monnaies), exposé succinct et complet du système français métrique et décimal avec une notice historique et gravures intercalées dans le texte. Paris, 1858, Garnier frères, un volume in-18. — *Perfectionnements à introduire dans les monnaies*, brochure grand in-8°, 1870) extrait du *journal des économistes*). — *L'Économie politique et l'Opinion publique*, brochure in-8° 1876 (extrait du *Journal des Économistes*). — *Proposition de loi relative à la refonte des monnaies*, présentée au Sénat dans la séance du 5 février 1877, une brochure in-4°. — *L'Économie politique introduite dans les lycées et les collèges*, développement du programme, brochure grand in-8°, 1880 (extrait du *Journal des Économistes*).

M. EUGÈNE CORTAMBERT

GÉOGRAPHE

(Correspondant de la Société)

Dans une société savante, des liens d'affection s'établissent facilement entre tous les membres; il n'est pas de meilleure franc-maçonnerie que celle de la science; elle rapproche tous ses adeptes, elle en fait un faisceau, contre lequel viennent se briser les traits lancés par la jalousie et par l'impuissance. Dans ces réunions littéraires ou savantes, une bienveillance générale rapproche tous les associés, et cependant, à côté de ces sentiments généraux, surgissent des sympathies particulières, qui deviennent bientôt de profondes amitiés. Captivé par l'aménité du caractère, par l'allure de l'esprit, par des communications plus fréquentes, on s'attache plus particulièrement à celui-ci ou à celui-là, de sorte que de confrère que l'on était, l'on devient ami : c'est ce qui m'est arrivé avec notre regretté collègue Eugène Cortambert. C'est d'abord à titre de collègue que je suis allé le voir à Paris dans son bureau de la Bibliothèque Nationale ; mais peu de jours après c'était en ami qu'il me recevait chez lui, qu'il m'associait, pour ainsi dire, aux joies de son foyer et me montrait l'œuvre chérie de son existence, les cours d'éducation pour les jeunes filles qu'il avait créés.

Ceux qui ont connu cet aimable vieillard, savent combien il était bon, combien il était accessible et serviable ; son inépuisable bonté, avait déteint sur tout son personnel. C'est le sourire aux lèvres que les serviteurs recevaient les visiteurs dans sa maison et je ne sache pas qu'il ait jamais repoussé un débutant venant solliciter son appui.

Aussi, fallait-il voir Passy le jour de ses funérailles ! l'église et le cimetière étaient trop petits pour contenir la foule. Tous ses amis avaient tenu à honneur de l'accompagner jusqu'à sa dernière demeure, et ils étaient nombreux ses amis. J'ai vu de belles funérailles, celles de M. Thiers par exemple, j'ai vu là un grand nombre de personnes venant manifester leur admiration pour le défunt, et d'autres simplement attirées par la curiosité, remplir le cimetière ; mais cette foule était bruyante, elle causait, discutait, riait même. A l'enterrement de notre collègue, rien de tout cela ; là tout le monde était venu pour rendre les derniers devoirs à un ami ; une tristesse générale se lisait sur tous les visages et il n'était pas besoin de chercher pour voir couler des larmes : c'était un deuil public.

Dans l'innombrable suite, l'on remarquait les premières illustrations scientifiques, littéraires et artistiques, en un mot, toutes les célébrités du jour.

Plusieurs discours ont été prononcés sur sa tombe. MM. Delisle, H. Martin, Levasseur, etc., ont tenu à dire un dernier adieu à celui qui les quittait si brusquement, et dans tous ces discours, à côté du biographe, tâchant de retracer la vie honnête et laborieuse de l'homme de bien qui venait de succomber, on sentait déborder les sentiments de l'ami pleurant son ami.

Je cite au hasard parmi ces discours quelques paroles qui vous feront bien mieux connaître l'homme et le savant que je ne saurais le faire moi-même.

De bonne heure, Cortambert avait montré un goût très vif pour la géographie. La solide éducation que lui avait donnée son père, médecin distingué, établi à Toulouse où il était né en 1805, l'y avait peut-être prédisposé. Après avoir terminé ses classes au collège Charlemagne, il

avait enseigné la géographie et il avait écrit sur la géographie ; le *Dictionnaire de Picquet* est en grande partie son œuvre ; sa *Géographie universelle*, ses *Eléments de géographie*, ses *Eléments de géographie ancienne* avaient été édités de 1826 à 1834 et, l'année même où il était admis dans la Société de géographie, il publiait, sous le titre de *Physiographie*, un volume entièrement consacré à la géographie physique. Plus tard, il a donné une édition nouvelle et entièrement refondue de la *Géographie de Malte-Brun*.

Il aimait avec passion la science ; on peut dire qu'il lui a consacré la plus grande partie de sa vie et presque toute son âme. Feuilletez les bulletins des séances de la Société de géographie, vous y retrouverez partout les traces de son active collaboration et les preuves de son érudition variée. Entrez dans tous nos établissements d'instruction ; vous y verrez entre les mains des jeunes gens qui aspirent aux grandes écoles du gouvernement aussi bien qu'entre celles des petits enfants qu'on commence à initier aux rudiments de la géographie, ses atlas et ses manuels qui ont été tant de fois réédités. C'est, on peut le dire sans crainte, une besogne qui n'est pas aisée et qui est quelquefois ingrate que celle de rassembler les données éparses d'une science qui se complète chaque jour et qui n'est jamais achevée, de les grouper d'une manière méthodique et de les présenter sous leur aspect le plus instructif, pour les rendre accessibles aux divers degrés de l'enseignement et profitables à toutes les intelligences. M. Eugène Cortambert a eu le mérite de se dévouer à cette besogne, et le bonheur de réussir à être utile en s'y dévouant.

C'est qu'il n'aimait pas seulement la géographie ; il aimait la jeunesse et l'enseignement. Il avait fondé un cours dont il est resté pendant plus de quarante ans le principal maître et qu'il a continué jusqu'à ces derniers temps, avec le concours du fils qui a si dignement suivi la voie tracée par son père. Je connais des femmes et de jeunes filles qui ont fait leurs études sous sa direction ; il n'y a qu'une voix parmi elles pour louer sa douce bonhomie, sa familiarité affectueuse ; c'était un père avec ses enfants. Il se faisait aimer, parce qu'il aimait : précieuse qualité pour tout pédagogue. Ceux qui l'ont connu par les relations de la confraternité scientifique et ceux qui ont pu l'apprécier mieux encore dans l'intimité de la famille, sont unanimes aussi pour louer les qualités généreuses de cette nature honnête et de ce caractère toujours égal. Il est rare que le fond de l'homme ne se retrouve pas dans les diverses manifestations de la vie. Celui qui est bon, apporte toujours avec lui un sentiment de bienveillance pour les personnes et pour les choses. Tel se montrait M. Cortambert.

On l'a vu pendant près de dix ans chaque année, à la commission de correction du concours général dont il était membre. Heureux de se

trouver ainsi uni par un lien officiel à l'Université qu'il servait depuis si longtemps par ses publications, il était toujours exact au rendez-vous, toujours prêt au travail, et jouissait avec une visible satisfaction des progrès que certaines copies attestaient dans l'étude de la géographie ; c'est là, surtout, que l'on a pu voir combien il aimait la jeunesse presque autant que ses études chéries. Chacun jouissait, non moins de la bonne humeur de cet aimable vieillard, que de l'étendue et de la précision de ses souvenirs géographiques.

L'Etat n'avait pas attendu l'occasion du prix de géographie au concours général pour s'assurer les services précieux du géographe ; il l'avait attaché, il y a environ vingt-six ans, à la Bibliothèque nationale et, depuis la mort de M. Jomard en 1862, il l'avait chargé du cabinet géographique. M. Cortambert a beaucoup contribué à enrichir ce dépôt, et il en connaissait à fond toutes les richesses ; son érudition en cette matière n'avait d'égale que sa complaisance à communiquer ses trésors à ceux qui venaient le consulter, et j'en ai, pour ma part, fait bien des fois l'expérience.

La Société de géographie, qu'il honorait ainsi par sa science et par son caractère, l'honorait à son tour de sa considération et de son respect, non seulement comme un des membres les plus anciens, mais comme un des plus assidus à ses séances, comme un des plus actifs, malgré le poids des ans qu'il portait légèrement, comme un des plus dévoués à ses intérêts, qu'il n'a jamais séparés de l'intérêt général des sciences géographiques. Maintes fois, elle lui en a donné de publics témoignages, notamment en l'appelant pendant plus de trente ans à siéger dans la Commission Centrale, en le nommant secrétaire général en 1853 et en 1854, et président de la Commission Centrale en 1873.

Si, comme il en était persuadé, il a pu voir du haut des Cieux, les regrets unanimes que sa mort a fait naître, il a dû sourire de ce bon sourire que nous lui connaissions tous, lorsqu'on lui annonçait une bonne nouvelle.

Comme membre de notre Société, M. Cortambert nous a été fort utile, non seulement en fournissant à ceux de nos membres qui se sont adressés à lui tous les renseignements techniques dont ils pouvaient avoir besoin, mais encore en plaidant auprès du Comité des Travaux Historiques, la cause de notre Société lorsqu'il s'est agi soit de lui accorder le grand prix, soit de la faire déclarer d'utilité publique.

La Société des Lettres, Sciences et Arts, me sachant son ami, m'a chargé d'écrire sa notice biographique ; j'aurais

désiré remplir plus complètement la tâche, facile pourtant, que j'ai entreprise et si je m'abstiens d'insister davantage sur l'éloge d'un homme que tous ceux qui l'ont approché, ont aimé et honoré, c'est que tous ceux d'entre nous qui l'on connu n'ont certainement pas oublié et n'oublieront jamais l'ami et le collègue que la mort nous a si inopinément ravi.

ED. BLANC.

BIBLIOGRAPHIE

Voici les principaux ouvrages laissés par notre collègue :

Géographie universelle ou description générale de la terre, sous les rapports astronomique, physique, politique, historique ; Paris, 1826, in-8°.

Abrégé de la géographie sacrée (traduit de l'Anglais de Worcester) ; Paris, 1830, in-18.

Éléments de géographie ancienne ; Paris, 1834, in-12.

Tableau de la géographie universelle ou description générale de la terre, sous les rapports astronomique, physique, politique et historique ; Paris, 1835, in-12. Cet ouvrage a eu trois éditions.

Physiographie ou description générale de la nature pour servir d'introduction aux sciences géographiques ; Paris, 1836, in-12.

Petit dictionnaire des découvertes et inventions anciennes et récentes, les plus utiles, faites dans les sciences et dans les arts ; Paris, 1836, in-12.

Curiosités des trois règnes de la nature ; Paris, 1837, in-18.

Éléments de géographie ; Paris, 1828-1837. Cet ouvrage a eu cinq éditions du vivant de l'auteur et a été réimprimé depuis sa mort.

Leçons de géographie ; Paris, 1839, un volume in-folio, avec un atlas de 37 cartes.

Traité élémentaire de géographie physique et politique ; Paris, 1852, in-8°.

Tableau général de l'Amérique ; Paris, 1860, in-8°.

La refonte complète de la *géographie de Malte-Brun* ; Paris, 1860, in-4°.

Le Dictionnaire de Picquet, qui ne porte pas son nom, mais dont on sait qu'il est l'auteur.

Tableau de la Cochinchine ; Paris, 1862, in-8° avec cartes et gravures.

Géographie des cinq parties du monde ; Paris, 1867, in-18.

De nombreux livres d'éducation imprimés à Limoges.

La partie géographique d'un *manuel du baccalauréat ès lettres*.

Trois des plus anciens monuments géographigues du moyen âge conservés à la bibliothèque nationale ; Paris, 1877, in-12, avec trois cartes, dont une est un merveilleux fac-simile.

Introduction à l'atlas des monuments de la géographie ; Paris, 1879, in-12.

D'innombrables articles dans le *bulletin de la Société de géographie*, dans *l'exploration* et autres publications géographiques de France et de l'étranger, qui, réunis, formeraient plusieurs gros volumes.

Quelques auteurs lui attribuent aussi *le Langage des fleurs*, publié par sa femme, sous le pseudonyme de Charlotte Latour ; Paris, 1844, in-12. Cet ouvrage a eu six éditions et si l'on ne peut pas lui en attribuer avec sécurité toute la paternité, il est du moins bien certain qu'il y a grandement collaboré.

LE COLONEL NICOT DE VILLEMAIN

Le colonel Nicot était tellement connu et estimé à Nice, que ses funérailles ont été un deuil public. De nombreux discours ont été prononcés sur sa tombe, et nous ne saurions mieux faire ici que de rééditer ce qui a été dit en y joignant quelques renseignements nouveaux que nous tenons d'un membre de sa famille, M. Henri Nicot de Villemain, inspecteur des forêts à Gap, frère de notre regretté collègue.

Nous allons donc citer les trois discours prononcés sur sa tombe par le général Carrey de Bellemare, le Dr Henry et le commandant Gazin.

DISCOURS DU GÉNÉRAL CARREY DE BELLEMARE

COMMANDANT LA DIVISION

« Au nom de l'armée, au nom du 111e régiment d'infanterie que le colonel Nicot a commandé pendant cinq années, je viens adresser un suprême hommage à la mémoire du vaillant soldat dont la fin si prompte et si prématurée a causé dans cette ville où tout le monde le connaissait et l'aimait une douloureuse et bien triste impression.

« Le colonel Nicot appartenait à une vieille famille française ; il descendait en ligne directe de ce diplomate doublé d'un savant qui importa le tabac en Europe et dont le nom donné à un des produits de cette plante est classé dans les



annales de la science. Elevé par un père qui a marqué sa place dans l'Université de France, nourri de bonne heure des saines traditions d'une éducation virile, le jeune Nicot entra en 1835 à l'Ecole navale. Désirant conquérir une instruction supérieure, il en sortit l'année suivante pour se préparer à l'Ecole polytechnique. En 1839 il fut reçu simultanément à l'Ecole polytechnique et à Saint-Cyr. Ses goûts militaires lui firent préférer cette dernière école d'où il sortit comme sous-lieutenant au 8e de ligne le 1er octobre 1841. Il se fit bientôt remarquer dans son régiment par son zèle, son intelligence, le développement de son instruction et ses aptitudes professionnelles ; aussi passa-t-il promptement lieutenant au choix en 1844. Le 8e de ligne fut envoyé en Algérie en 1847 et le lieutenant Nicot fut promu capitaine au choix au mois de mars 1848. Il resta six ans sur cette terre d'Afrique où il devait plus tard retourner comme colonel avec le 111e de ligne. Nommé chef de bataillon au mois de mars 1859 le commandant Nicot fit la campagne d'Italie où il resta dans le corps d'occupation jusqu'en 1861. Lieutenant-colonel au 77e en 1867, il fait partie de l'armée de Metz en 1870 et est nommé colonel au 40e de ligne le 12 septembre. Le colonel Nicot avait la religion du drapeau : après la néfaste capitulation, il préféra le mutiler que de le rendre à l'ennemi ; il en distribua les débris aux officiers de son régiment et en conserva pour lui la cravate dont il ne se sépara jamais. Hier encore, je l'ai vue sur son cœur où l'avait pieusement déposée la femme courageuse et dévouée qui accomplissait un dernier vœu de celui dont elle a partagé la vie.

« Rentré de captivité, le colonel Nicot reçut en 1871 le commandement du 111e qu'il emmena en Algérie jusqu'en 1872, époque à laquelle il le ramena en France pour tenir la garnison à Nice, où il s'était marié et où il avait ses plus chères affections. En 1875 le colonel Nicot prit sa retraite pour se consacrer à ses devoirs de famille et à l'éducation de ses deux jeunes enfants qui porteront dignement son nom et n'oublieront jamais la charge d'honneur qui lui est attachée.

Pendant cette longue carrière si laborieusement remplie, le colonel Nicot avait été blessé deux fois : la première en 1850, en Algérie, d'un coup de yatagan ; la deuxième devant Metz en 1870, par une balle prussienne. Il avait été fait chevalier de la Légion d'honneur en 1855, officier en 1861. Il avait été honoré en outre de plusieurs décorations étrangères pendant son séjour prolongé en Italie. Plus tard les palmes d'officier d'Académie vinrent récompenser ses travaux intellectuels sur les sciences et les arts et les efforts qu'il n'avait cessé de faire pour le développement de l'instruction dans l'armée.

« Voilà le soldat que nous venons d'accompagner à sa dernière demeure. D'autres parleront de l'homme privé, de ses qualités du cœur, des charmes de son esprit et du bien qu'il a su faire autour de lui, surtout parmi ceux qui appartiennent à la famille militaire. Mais il me reste en mon nom personnel à dire un dernier mot, à adresser un dernier adieu à celui qui fut mon camarade et mon ami pendant plus de quarante ans; dont de près ou de loin je suivais les succès et que j'avais été si heureux de retrouver ici où l'un et l'autre nous étions arrivés au terme d'une carrière uniquement consacrée à la Sainte cause : celle de la Patrie.

« Adieu mon cher camarade, adieu mon vieil ami, adieu mon frère d'armes, je ne t'oublierai pas. »

Après le général Carrey de Bellemare, le commandant Gazin, vice-président de la Société des Officiers retraités a pris la parole en ces termes :

DISCOURS DU COMMANDANT GAZIN

« Messieurs,

« Je viens au nom de la Société des Officiers retraités des Alpes-Maritimes, apporter notre tribut de douleur profonde à celui qui fut notre président.

« Le colonel Nicot fut, il y a quatre ans, un des fonda-

teurs de notre Société. Des tentatives avaient été faites déjà ; elles avaient échoué, dans cette ville où nous sommes cependant si nombreux, mais où on a si peu de points de contact. Par son activité, par son esprit si chaud de camaraderie, par la sympathie surtout qui faisait naître chez tous les sentiments si vifs de fraternité et de solidarité militaire qu'il avait au cœur, il appela à lui et groupa toutes les bonnes volontés jusqu'alors dispersées : la Société fut fondée.

« Nommé par acclamation et à l'unanimité son président, il sut, par l'intelligence de sa direction, par sa facilité à saisir le vrai des questions et à les résoudre, par la fermeté toujours amicale avec laquelle il dirigeait les délibérations, par son respect qu'il imposait à tous, des droits, des opinions et de la conscience, prendre une influence qui a mis la Société dans cette voie de progrès qui lui assure un succès qu'elle lui devra. Il en fut donc non seulement un des fondateurs, mais encore le guide éclairé, écouté et aimé. Aussi la douleur que sa mort nous cause est-elle profonde et sincère.

« Et maintenant, Messieurs, qu'il me soit permis de dire à ses deux jeunes fils qui sont si cruellement frappés, qu'ils doivent tirer de cette journée de tristesse et de deuil une leçon sérieuse. Que les regrets de tous, que le concours de ses amis qui se pressent autour du cercueil, leur apprennent ce que donne de considération une vie d'honneur, de dévoûment et de devoirs noblement remplis. Qu'ils se rappellent que noblesse oblige ; qu'ils se rappellent qu'ils doivent à la mémoire d'un père si vivement regretté, de marcher d'un pas ferme dans cette voie qu'il leur a tracée et de porter dignement un nom qu'il leur laisse si honorable et si honoré.

« Puissent les sympathies qui les entourent, puissent ces hommages rendus à l'homme de cœur et de bien que nous pleurons, être pour eux, pour leur mère si éprouvée aujourd'hui, sinon une consolation, tout au moins un adoucissement à leur douleur. Colonel, une voix plus autorisée que la mienne vous a dit adieu au nom de l'armée ; nous tous officiers retraités qui appartenons toujours à l'armée par le souvenir et le cœur, nous vous dirons aussi adieu. Votre mort laisse

un grand vide parmi nous ; mais le souvenir ne meurt pas et le vôtre nous guidera dans cette voie que vous nous avez tracée et aplanie. Adieu. »

Ce discours achevé, le Dr Henry s'est approché de la tombe et s'est exprimé ainsi qu'il suit :

DISCOURS DU DOCTEUR HENRY

« Messieurs,

« La Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes est cruellement frappée depuis quelque temps. Elle n'était pas remise de l'émotion causée par le coup si funeste qui venait de frapper son Président honoraire, le vénérable M. Sardou, qu'elle était convoquée pour assister aux obsèques d'un de ses présidents les plus aimés, l'excellent docteur Lambron.

« Deux jours ne se sont pas encore écoulés et nous sommes de nouveau rassemblés pour conduire à sa dernière demeure l'honorable colonel Nicot de Villemain.

« Des voix plus autorisées que la mienne vous ont rappelé les services et les succès de sa carrière militaire, — je ne veux ajouter que quelques mots pour exprimer la douleur et les regrets que nous cause la perte d'un collègue si aimable et si distingué.

« Il y a quelques mois, j'étais placé à ses côtés dans le banquet offert par les félibres de Nice à Mistral et à Victorien Sardou et aux principaux littérateurs de la Provence et du Languedoc.

« Le colonel me rappelait les circonstances qui ont illustré l'un de ses ancêtres, le célèbre Jean Nicot, ambassadeur de France en Portugal, et l'introducteur du tabac dans notre pays.

« Notre collègue avait à juste titre le droit d'être fier d'une pareille origine, mais il n'en tirait pas vanité et se contentait de porter dignement le nom de ses ancêtres en y ajoutant un nouveau lustre par les services rendus à sa patrie.

« Son père, fonctionnaire supérieur de l'Université, lui avait transmis son zèle pour le développement de l'instruction publique, que le colonel porta dans l'armée et qui lui valut les palmes d'officier de l'instruction publique.

« Il tenait aussi de son père un goût littéraire très fin et très délicat. Les quelques pages que nous connaissons de lui nous promettaient un écrivain de race et d'un talent original qui aurait fait l'honneur de notre Société. Nous espérions qu'il nous consacrerait ses loisirs, et nous comptions sur lui pour le mettre à notre tête dans un avenir prochain. La mort nous a prévenus et l'a frappé alors que de longs jours lui paraissaient encore assurés. Cependant sa mémoire restera toujours vivante parmi nous et nous conserverons pieusement le souvenir de son aménité exquise et des rares qualités qui le rendaient cher à tous ses collègues.

« Puissent cette sympathie et ces regrets universels adoucir quelque peu la douleur amère de sa famille et de ses amis. »

Voici maintenant quelques renseignements inédits qui nous montrent ce qu'était l'homme :

On sait que la décoration de la Légion d'honneur est la consécration, la récompense des services militaires rendus à la sainte cause de la patrie : c'est la première qui vint orner la poitrine du colonel où battait un cœur généreux ; mais on ignore l'origine des décorations des Saints-Maurice et Lazare et celle de l'officier de l'ordre de François II des Deux-Siciles. La voici :

A l'époque dont je parle et sans pouvoir cependant en préciser la date, le commandant Nicot tenait garnison à Civita-Vecchia. Par un jour de tempête furieuse on signale non loin de la côte, un navire en détresse qui eût infailliblement péri si on n'était venu promptement à son secours. Ce fut le brave colonel Nicot qui, avec ce coup d'œil et cette rapidité d'exécution qui le caractérisaient, organisa avec les soldats les plus résolus de son bataillon, un sauvetage qui fut couronné d'un plein succès, car il parvint à sauver l'équi-

page et la cargaison du navire marchand piémontais qui, quelques instants avant, menaçait d'être englouti par les flots.

Le roi Victor-Emmanuel, informé de cette belle action, envoya au commandant Nicot la croix des Saints-Maurice et Lazare.

Voici maintenant l'origine de la croix de François II :

Le commandant Nicot avait été placé avec son bataillon sur les limites du territoire romain occupé par nos troupes, afin de prévenir tout désordre qui pourrait résulter de l'envahissement de l'armée de François II de Bourbon après sa défaite.

Un millier de soldats de cet infortuné monarque arrivent en vue du bataillon que commandait Nicot ; ils ne marchaient plus, ils se traînaient exténués de fatigue et de faim. Le commandant s'avança seul au-devant d'eux, leur fit former les faisceaux, et revenant vers son bataillon il dit à ses hommes : « Soldats, mes amis, voilà de malheureux frères d'armes qui meurent de faim. » Aussitôt les soldats, franchissent l'espace qui les séparait des troupes napolitaines et vont secourir leurs frères, en donnant leurs vivres avec largesse sans s'inquiéter s'il en restera pour eux le lendemain.

C'est en récompense de cette action que le commandant Nicot fut fait chevalier de l'ordre de François II.

Un dernier trait, qui vient confirmer ce que nous venons de dire de la bonté de son cœur :

En 1871, en attaquant les farouches Beni-Menassers dans leurs inexpugnables retraites, le colonel Nicot a rendu un immense service à la colonie algérienne. M[e] Alata, interprète militaire, écrit à ce sujet : « J'avais le bonheur et l'honneur de servir sous ses ordres, j'ai pu le voir souriant et calme au milieu des balles qui sifflaient autour de lui confiant dans son heureuse étoile. Je l'ai vu ensuite bien ému après le combat à l'aspect de la misère des femmes et des enfants kabyles vaincus. Il donna immédiatement des ordres pour que des vivres et des secours leurs fussent fournis. »

Voici enfin, pour finir, quelques détails sur les derniers honneurs qui lui ont été rendus.

La cérémonie a été surtout militaire. Le convoi mortuaire est parti à 10 heures du domicile du défunt, quai Masséna, n° 7. Voici dans quel ordre a défilé le cortège :

Les clairons, les tambours et les sapeurs du 111me de ligne.

La musique du 111me de ligne, qui jouait des marches funèbres.

Un bataillon en armes, rangé par pelotons et commandé par le commandant Reynier, à cheval, ainsi que les capitaines.

Le clergé de l'église Saint-François-de-Paule.

Le tapis d'honneur de la Société des Officiers retraités ; les coins du tapis étaient tenus par le colonel du 111me de ligne, le commandant du génie de Nice et deux délégués de la Société Philanthropique des Officiers retraités.

Puis le char mortuaire sur lequel était le cercueil qui disparaissait sous les couronnes et sous les fleurs. Le corbillard tout tendu de noir et argent, était traîné par deux chevaux empanachés et caparaçonnés de deuil. Derrière le char étaient suspendues sur un fond noir les croix et les décorations du défunt, dont voici les différents titres :

Colonel en retraite, Officier de la Légion d'honneur ; Officier de l'Instruction publique ; Officier de l'Ordre de François II des Deux-Siciles ; chevalier de l'Ordre des Saints-Maurice et Lazare ; Chevalier de l'Ordre de Pie IX de Rome ;

Président de la Société philanthropique Militaire des Officiers retraités des Alpes-Maritimes ; Membre de la Société centrale d'Agriculture des Alpes-Maritimes ; de la Société des Lettres, Sciences et Arts de Nice ; etc.

Le plus beau titre du colonel Nicot était celui d'organisateur du 111me dont le défunt a été le premier colonel.

Les cordons du poêle étaient tenus par le général vicomte Carrey de Bellemare, commandant la division, le général Daudel, le colonel Bouyn et M. Abbo, président de la Chambre de Commerce et co-directeur du Cercle Masséna.

Deux huissiers en grande tenue, crêpe au chapeau, sui-

vaient le char, portant une magnifique couronne offerte par le Cercle Masséna qui avait envoyé tout son personnel en grande tenue.

M. Henri Nicot de Villemain, inspecteur des forêts, à Gap, frère du défunt, conduisait le deuil, ayant à ses côtés les deux fils du regretté colonel, MM. Jean et Pierre Nicot de Villemain.

A côté d'eux se tenaient : M. Florès, vice-consul des Pays-Bas à Nice ; M. le docteur Henri Faraut ; M. Jules Faraut, conducteur des Ponts et Chaussées, proches parents du défunt.

Derrière eux marchaient :

M. Lagrange de Langre, préfet des Alpes-Maritimes, accompagné de M. Le Roy, secrétaire général, et de M. Bajac, secrétaire particulier ; M. Alphonse Karr, vieil ami du colonel ; M. Durandy, président du Conseil général ; MM. Thaon et Pollonnais, conseillers généraux ; MM. Poullan et Bermond adjoints au maire de Nice ; MM. Vial, Bounin, Randon, Martin, conseillers municipaux ; M. Gavot, vice-président du Tribunal ; M. Lanabère, procureur de la République ; MM. Thierry, Machemin, de Ribbes, juges ; M. A. Chauvain, président du Tribunal de Commerce ; et M. Belgrand, juge au même Tribunal ; presque tout le barreau de Nice.

Tous les officiers du régiment, en grande tenue, auxquels s'étaient adjoints les officiers et les délégués de la Société des Officiers retraités et des Sociétés d'Agriculture, des Lettres, Sciences et Arts, etc.

Citons encore : MM. Paul Saunière, Charles Deslys, comte de Béthune, comte Laurenti-Robaudy, comte Garin de Cocconato, Sabatier, Gambard, consul d'Espagne ; colonel Taupin, colonel Neujean, comte de Savoiroux ; Pastoret, directeur des domaines ; Vigan, ingénieur en chef ; Morin de Lespinasse, directeur des Forêts ; Falco, consul de Perse ; Zocchi, vice-consul d'Italie : Dr Balestre, Dr Garnier, etc., etc.

Le cortège était fermé par tout le régiment sans armes ; sous-officiers et soldats en tenue de deuil.

Le corps a été conduit à l'église Saint-François-de-Paule, où le clergé de la paroisse a officié. A la porte de l'église, un registre était ouvert. Il a été bientôt couvert de signatures.

Après la cérémonie funèbre, le cortège s'est rendu au cimetière de Cimiez.

La Commission de Rédaction

LE DOCTEUR ERNEST LAMBRON

Messieurs,

En ma qualité de vieil et intime ami de Lambron, vous avez bien voulu me charger de rendre hommage à sa mémoire. Je viens donc aujourd'hui m'acquitter de la pieuse mission que vous m'avez imposée.

Mon discours n'augmentera certes pas le mérite du savant collègue que nous venons de perdre, mais si mes louanges ne peuvent plus rien pour lui, elles deviennent un besoin pour moi, son ami et son condisciple d'internat dans les hôpitaux de Paris.

Ernest Lambron, votre ancien Président, naquit à Levroux (Indre), le 27 avril 1815. Sa famille tenait un rang honorable dans la bourgeoisie. Son père était notaire et il ne négligea rien pour l'éducation de son fils, qu'il fit entrer de bonne heure au Lycée de Tours.

Sa première éducation terminée, le jeune Ernest témoigna le désir d'étudier la médecine et vint à Paris, où il fut reçu par le docteur Fauconneau-Dufresne, son compatriote, qui l'aida puissamment de ses conseils dont il eut la sagesse de profiter.

C'était en 1834. L'Ecole de Paris jetait alors un vif éclat. Dupuytren, qui formait à cette époque le fameux triumvirat de la chirurgie européenne avec Scarpa et Astley-Cooper, n'avait pas encore disparu de la scène du monde qu'il éclairait de sa gloire.

Boyer venait de s'éteindre, mais restaient Lisfranc, Roux, Sanson, Gerdy, Velpeau, Malgaigne, Jules Guérin, toujours vivant et rayonnant d'une verte vieillesse, pour la chirurgie; Andral, Chomel, Roustan, Rayer, Broussais, Serres, Bouillaud, Trousseau, Magendie, Dutrochet, pour la médecine et la physiologie; Esquirol, Leuret, Foville, Calmeil, pour l'aliénation mentale, puis Baillarger, Moreau, de Tours, qui attiraient à Paris les jeunes médecins de tous les pays, avides de les entendre et de compléter leur éducation médicale.

Je ne parle pas des sciences accessoires illustrées par les Gay-Lussac, les Thénard, les Dumas, les Pelouze, les Bussy, les Soubeyran, les Pouillet, les Desprez, les Poisson, les de Mirbel et tant d'autres que je passe sous silence.

Le milieu était donc très favorable pour les jeunes gens avides de s'instruire.

Le spectacle des souffrances humaines eut pour Lambron cet invincible attrait d'une pitié qui s'émeut et d'une curiosité qui s'éclaire. Aussi se passionna-t-il pour ce genre d'études, le plus digne, sans contredit, d'un cœur sensible et compatissant. Il se mit donc à l'œuvre avec ardeur et ne tarda pas à être reçu externe, puis interne dans les hôpitaux de Paris. Il eut pour maîtres des praticiens éminents et il profita si bien de leurs leçons qu'en 1841, étant encore interne, il publia un mémoire sur la *structure intime du foie* qui fut accueilli avec faveur.

Ses recherches sur cet organe datent de 1838. En 1839, étant interne à Bicêtre, il les continua avec succès, car à l'abattoir de ce vaste hôpital il lui fut facile de se procurer à volonté des foies préparés comme il les désirait. Il put ainsi injecter cette glande dans toute sa totalité et lui communiquer une couleur artificielle aussi prononcée que celle qu'elle pouvait avoir pendant la vie.

Mais avant d'étudier le foie des mammifères, il comprit qu'il était bon de commencer ses recherches sur des animaux d'une organisation inférieure beaucoup plus simple et il étudia tout d'abord le foie du limaçon (*Hélix pomatia*) et de la grenouille, mais surtout du premier. Ses injections à

travers l'artère pulmonaire réussirent à merveille. La solution dont il fit usage à cet effet était de son invention. C'était tout simplement une solution de gomme arabique colorée en bleu avec l'indigo, en rouge avec le carmin, en jaune avec le chromate de plomb, en blanc avec la céruse, et ce fut là une innovation heureuse, car la solution de gomme ne transsude pas à travers les parois des vaisseaux, comme la térébenthine et le vernis à l'alcool ou à l'huile de noix dont se servaient Cruveilhier, Bonamy et Verne.

A la suite de ses expériences renouvelées et exécutées avec le plus grand soin, il fut induit à conclure que la partie élémentaire du foie du limaçon est une cellule, que l'organe est composé d'un nombre considérable de cellules dont les parois sont extérieurement en rapport immédiat avec le sang épanché dans les espaces intercellulaires, que chacune de ces cellules se vide par un canal excréteur et que la réunion successive de tous ces canaux forme deux troncs principaux, un pour chaque lobe du foie, qui vont s'unir séparément dans l'intestin.

Après ces recherches préliminaires sur le foie du limaçon, l'auteur aborda l'étude du foie des mammifères supérieurs et il démontra expérimentalement que les granulations hépatiques ou *acini* polyédriques de Malpighi sont formées par un amas de cellules élémentaires qui communiquent avec le canal excréteur, le sang circulant autour de leurs parois, que ces cellules s'ouvrent les unes dans les autres, car dit-il, on voit à leur surface un point où l'injection des vaisseaux sanguins fait défaut, comme si c'était là le lieu par où elles communiquent entre elles.

Pour l'époque, la description du foie faite par notre regretté collègue fut, au point de vue anatomique, un véritable progrès. En effet, il a démontré que les cellules hépatiques ne présentent pas toujours la même disposition avec le canal excréteur, à tel point qu'on peut rapporter leur arrangement à trois variétés principales :

1° Les cellules réunies en petits groupes s'ouvrent toutes

les unes dans les autres et communiquent ainsi avec le canal excréteur propre à chacun de ces groupes ;

2° Plusieurs cellules sont groupées autour d'un canal dans lequel chacune d'elles s'ouvre séparément ;

3° Les cellules réunies ou non en petits groupes sont toutes pourvues d'un canal excréteur particulier, et la réunion successive de tous les canaux constitue un ou plusieurs troncs principaux.

D'après toutes ces considérations il est donc permis de conclure, avec l'auteur, que la structure des glandes est partout identique et que la partie élémentaire est une cellule dont la disposition seule varie pour donner les formes spéciales que présente chacun de ces organes.

Cette identité de structure pour tous les organes excréteurs conduit naturellement aux principes généraux suivants : la sécrétion est toujours due à une cellule dont les parois sont en rapport immédiat par leur extérieur avec le fluide nourricier ; la variété dans les sécrétions dépend d'une vertu élective spéciale dévolue aux parois de cette même cellule.

En 1841, la fonction glycogénique du foie n'était pas encore connue ; on ignorait que le foie chez les vertébrés et même chez les invertébrés, est formé de deux organes distincts associés, à savoir l'*organe glycogène* qui en constitue la masse principale et l'*organe biliaire*. Le premier est composé par les *acini* polyédriques larges d'un demi millimètre, et le second par de petits *acini* en forme de feuilles de fougère à culs-de-sac sécréteurs peu rapprochés, épars le long des conduits hépatiques excréteurs dans lesquels ils se jettent ; ces acini sont plongés dans le tissu lamineux de la capsule de glisson et dans les cloisons intéracineuses des lobules de l'organe glycogène auxquels ils sont contigus.

A l'époque où parut le mémoire que j'ai essayé d'analyser, la science n'était pas assez avancée pour établir cette distinction faite bien plus tard par Claude Bernard. Cependant, Lambron semble avoir décrit l'organe glycogène, mais inconsciemment, sans en soupçonner ni le rôle ni l'importance.

En 1841, au sortir de l'internat, notre collègue soutint, devant la Faculté de Paris, sa thèse inaugurale sur le Cal. Cette thèse est l'œuvre d'un maître plutôt que d'un élève. Je regrette de ne pas en avoir un exemplaire à ma disposition pour vous en rendre compte ; mais je sais que Nélaton y a puisé *larga manu* pour son article sur le Cal qu'il a inséré dans son *Traité de chirurgie*. C'est là un éloge qui n'a pas besoin de commentaires.

Aussitôt après avoir reçu le titre de docteur, il alla se fixer à Levroux, sa ville natale, où il exerça avec la plus grande distinction jusqu'en 1853, c'est-à-dire pendant douze ans. Les services qu'il y rendit comme médecin sont toujours vivants dans le pays.

Par ses manières affables, par son désintéressement, il conquit l'affection et la confiance universelles, et ses concitoyens, pour lui donner une marque de leur estime, le nommèrent membre du Conseil municipal de Levroux dont il ne tarda pas à devenir le chef. Il s'occupa de ses nouvelles fonctions avec un zèle et une intelligence rares et les fit tourner à l'avantage du pays au point de vue hygiénique et sanitaire.

L'Indre, comme tout le Berry, est une contrée marécageuse où les fièvres intermittentes font de grands ravages, parmi les populations rurales surtout. Sous son inspiration, un homme d'action et d'initiative, M. Léon Berger, préfet de l'Indre, appela l'attention du corps médical du département sur cet état de choses ; provoqua une enquête sur le fléau homicide et confia à Lambron la mission de dépouiller le volumineux dossier que composaient les documents recueillis par les praticiens du pays. Il en consigna le résultat dans ses remarquables *Etudes sur la fièvre intermittente dans le département de l'Indre* publié en 1852. Ce travail contribua puissamment à l'assainissement de la contrée.

En 1846, il avait épousé M[lle] Gobin, jeune et charmante femme fort instruite qui l'aida dans ses travaux et avec laquelle il vivait heureux. Mais hélas ! son bonheur conjugal ne fut pas de longue durée ! Il eut le chagrin de la perdre le 7 août 1852, peu de temps après la publication de son travail

sur les fièvres intermittentes. Quelques mois après cette cruelle perte, il se décida à quitter le pays où il avait été si heureux avec elle, pour aller se fixer à Luchon pendant la saison thermale et le reste de l'année à Paris.

Dès son arrivée dans cette reine des stations pyrénéennes, il étudia avec soin l'action physiologique et thérapeutique de ses eaux et publia sur elles une série de mémoires qui attira l'attention de la Société d'hydrologie de France qui le nomma son président.

En 1864, il fit paraître un grand ouvrage en deux volumes intitulé : *Les Pyrénées et les Eaux thermales sulfureuses de Bagnères-de-Luchon*[1]. Cette œuvre, fruit de longues études et de périlleuses excursions à travers les Pyrénées, est divisée en deux parties. La première traite des notions générales de la chaîne de ces montagnes dont elle fait ressortir la beauté, de la géographie physique et mathématique, de la météorologie, de la géologie, de la physique du sol, de la géographie botanique, zoologique et médicale.

Dans la seconde partie il est question de la géographie physique et historique et de la description générale de Luchon au temps passé et au temps actuel. L'analyse des eaux sulfureuses, leur action physiologique et curative, leur application thérapeutique et les indications propres à déterminer les maladies qu'il convient d'y traiter, y sont exposées avec une grande clarté et une grande précision.

Ce livre devrait être entre les mains des médecins et des alpinistes de tous les pays.

Les cartes, plans et tableaux qui ornent cet ouvrage sont l'œuvre de M. Lézat, ingénieur civil et auteur du relief de la chaîne entière des Pyrénées qu'on peut visiter dans une des grandes salles du casino de Luchon.

Cette œuvre de grande haleine, qui rendit son auteur célèbre parmi les hydropeutes, mit en lumière les vertus curatives des eaux de la station et la clientèle lui arrivait de toutes parts et, avec elle, les honneurs et la fortune.

Inspecteur et déjà chevalier de la Légion d'honneur, il

1 Paris 1864, chez Napoléon Chaix et Cie, 20, rue Bergère.

fut, plus tard, promu au grade d'officier de l'Ordre et ce fut le jeune prince impérial auquel il avait prodigué ses soins, qui lui remit tout joyeux les insignes de cette promotion. L'Académie de médecine l'accueillit sur le tard dans son sein à titre de membre correspondant, honneur qui n'est généralement accordé qu'aux plus méritants.

A ce même honneur, j'ai été moi aussi proposé par différents rapporteurs qui, sans doute, à tort ou à travers, m'en ont cru digne, et j'attends depuis vingt-trois ans la réalisation de leurs vœux.

Depuis plusieurs années Lambron était atteint d'une affection cardiaque et souffrait d'une dyspepsie vertigineuse *(vertigo a stomacho lœso)*, qu'il cherchait à dissiper par des voyages dans le midi de l'Europe, et enfin, en 1868, d'après mes pressantes instances, il vint définitivement prendre ses quartiers d'hiver à Nice, où il fit l'acquisition d'une charmante villa (la villa Michel-Angelo), située dans un quartier calme et silencieux, favorable à la méditation.

C'est dans cette retraite d'un sage qu'il méditait et élaboiait une œuvre de haute importance sur la clinique de Luchon, fruit de nombreuses observations recueillies avec un soin extrême pendant trente ans consécutifs.

Cet ouvrage, qu'un de ses neveux, étudiant en médecine, M. Doit, se propose de publier, fera événement dans la science hydrologique, si je dois en juger par les extraits que l'auteur a bien voulu me communiquer.

Au milieu de tant d'occupations, Lambron trouvait encore le temps de fréquenter le monde qu'il aimait et de prendre une part active aux travaux des Sociétés scientifiques de notre ville, telles que la Société de médecine et de climatologie, la Société des Lettres, Sciences et Arts, la Société des cours et des conférences de l'Athénæum et enfin la Société des concerts populaires classiques où ses conseils étaient appréciés avec déférence.

Malheureusement cette dernière société, dirigée par un très habile *maestro*, M. Borelli, ne vécut que l'espace d'une saison, et c'est très fâcheux. Elle ne demandait cependant

pas mieux que de prendre racine à Nice, mais les ressources lui ont fait défaut. La ville ne pourrait-elle pas, à l'aide d'une faible subvention, la faire revivre à la satisfaction des *dilettanti* de tous les pays qui viennent hiverner parmi nous en y répandant l'aisance et le bien-être ? Je déclare que ceux-ci se plaignent et se plaignent hautement du manque de plaisirs de l'esprit à Nice. J'appelle sur ce sujet l'attention de la Municipalité ; il mérite assurément d'être pris en considération, car, que deviendrait notre station si les étrangers opulents désertaient vers d'autres plages plus hospitalières ?

Caveant consules.

Mais je reviens à notre cher et bien regretté collègue. C'est au milieu d'une Commission médicale dont il remplissait les devoirs avec rigueur, qu'il fut frappé d'une attaque d'apoplexie qui, dans la nuit du 30 janvier, l'enleva en quelques heures à la science, à sa famille absente et à ses amis. Quant à moi, appelé à la hâte auprès de lui, j'eus la triste consolation de lui fermer les yeux et de recueillir son dernier soupir !!!

Après avoir parlé du talent et de l'étendue du savoir de notre ami, permettez-moi de vous peindre ses qualités et ses vertus, ajoutant ainsi à vos regrets.

La bonté du cœur et la simplicité du caractère s'alliaient chez lui avec les dons de l'intellect. Il était franc, loyal, d'un commerce facile, agréable et plein d'aménité. Aussi, avait-il beaucoup d'amis dans toutes les couches sociales parmi lesquels des hommes d'un mérite distingué qui lui restèrent fidèles jusqu'à sa mort.

Par la sensibilité de son âme, par la douceur de son caractère, par sa tolérance dans les affaires d'opinion, par son esprit de conciliation, il était, en effet, digne d'être recherché et d'avoir beaucoup d'amis.

Son abord sympathique, son cœur ouvert à toutes les impressions tendres, lui captivaient la confiance des malades, des malades pauvres surtout, auxquels il se montrait toujours

doux, généreux, compatissant. Aussi, la nouvelle inattendue de sa mort produisit une sensation douloureuse dans son pays natal, à Nice et à Luchon et si on réfléchit à l'élévation de ce caractère, on ne sera nullement étonné de ce tribut de regrets payé à sa mémoire. Mais j'aime à espérer que la ville de Luchon ne se bornera pas à de stériles regrets, qu'elle tiendra à honneur à élever dans le vestibule de son établissement thermal, un monument destiné à perpétuer le souvenir de Celui qui, en mettant en pleine lumière les vertus curatives de ses eaux, fit de Luchon la reine des villes thermales des Pyrénées et devint par là son plus grand bienfaiteur.

Le Chev. Dr M. MACARIO.

J. TEYSSEIRE

La vie de J. Teysseire offre l'exemple d'un savant modeste dont le zèle n'eut pas besoin d'être excité par la louange. Il travailla dans le silence, ne désirant et ne cherchant que l'instruction.

> Consacrer dans l'obscurité
> Ses loisirs à l'étude, à l'amitié sa vie :
> Voilà les jours dignes d'envie,
> Être chéri vaut mieux qu'être vanté.
>
> (Watelet)

Tel fut Teysseire. Sa vie fut celle d'un sage.— Mais il ne rendit pas moins de signalés services à la science météorologique, qu'il fit tourner au plus grand avantage de la ville de Nice dont il fit connaître et apprécier *urbi et orbi* le délicieux climat. Aussi son nom est-il désormais inséparable de celui de Nice qu'il aima d'un amour filial.

J. Teysseire, membre de la Société météorologique de France, de la Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes, de la Commission météorologique du même département, etc., nacquit le 17 février 1815, à la Colle de Saint-Paul, arrondissement de Grasse. Sa famille vint s'établir à Nice en 1822, où le jeune Joseph fit brillamment ses études.

En 1835, il partit pour Versailles, où il fut appelé à exercer les fonctions de secrétaire de la préfecture de Seine-et-

Oise. Plus tard, le préfet qui le tenait en grande estime, le fit entrer dans l'administration du chemin de fer du Nord, en qualité de secrétaire général de l'exploitation avec de bons appointements. Mais le climat de Paris étant contraire à sa santé, il se vit obligé de résigner ses fonctions et, en 1848, il revint à Nice pour s'y fixer définitivement.

Dès son arrivée dans cette ville, il entra au consulat de France comme secrétaire général, et ne quitta ce poste qu'à l'annexion de Nice à la France, en 1860.

C'est en 1850 qu'il commença ses observations météorologiques et les continua jusqu'à sa mort, c'est-à-dire jusqu'au commencement de l'année 1883. En 1881, il publia un volumineux mémoire intitulé : *Trente ans d'études météorologiques à Nice*, qui fut acceuilli avec la plus grande faveur par toutes les sociétés météorologiques de France et de l'étranger. C'est un véritable monument élevé à la météorologie en général et au climat de Nice en particulier, et si Nice avait eu conscience des services que cet infatigable et consciencieux météorologiste lui a rendus et que ses travaux ne cesseront de lui rendre pour l'avenir, ses habitants seraient accourus en foule pleins de reconnaissance pour l'accompagner à sa dernière demeure !

Teysseire, en effet, consacra tous ses efforts, toutes ses études à célébrer, à glorifier sa patrie d'adoption, qu'il aima du plus tendre amour.

« La patrie, dit-il, dans la touchante dédicace de son ouvrage, la patrie n'est pas le lieu où le hasard de la naissance a placé notre berceau, mais celui où l'on a ressenti les premières joies, les premiers bonheurs de l'enfance, les premiers épanouissements de la jeunesse ; où l'on a commencé à penser, à aimer, à souffrir !

« A ces titres, tu es bien ma patrie, ô Nice ! ville bénie du soleil, mon *Héliopolis* bien-aimée ! A toi donc la dédicace de cet humble opuscule, fruit d'une étude longue et assidue de ton doux climat ! Je te l'offre comme un témoignage de dévouement, d'amour et de reconnaissance de ton enfant d'adoption. »

Teysseire n'était pas seulement l'érudit, le savant que vous savez et que j'essaye d'apprécier à sa juste valeur, il était encore homme de lettres, romancier de talent et conteur charmant. Cette dernière qualité paraît surtout dans l'ouvrage que je considère comme son chef-d'œuvre littéraire, intitulé : *Soixante jours en Italie*. Tout est parfait dans cet excellent livre : style simple, facile et élégant, descriptions vraies, justes et bien senties ; des anecdotes intéressantes y sont semées sans profusion, mais assez pour reposer l'esprit d'un récit de voyage qui ne tombe cependant jamais dans une sèche nomenclature, écueil du genre pour un grand nombre d'auteurs. La connaissance approfondie qu'il avait de l'histoire, son goût éclairé et pur en matière d'art font de ce livre un guide aussi intéressant qu'instructif pour tous ceux qui veulent visiter avec fruit le beau pays qu'il nous dépeint avec tant de grâce et de sentiment.

Trop tôt, son principal roman, est une œuvre où le sentiment, la passion tiennent une large place, comme dans *Derelictus* et *Une Vocation*. On peut dire que l'auteur y a mis tout son cœur et voilà pourquoi ces trois récits si touchants savent trouver le chemin du nôtre. Le style en est simple, parfois familier, mais toujours élégant. Les caractères y sont vrais et bien en situation.

Enfin les courts récits de *Rose*, *Une sérénade* et *Ce qu'on voit au bord de la mer*, sont de petits bijoux d'observation fine, délicate et souvent profonde.

Tous ces récits, il les a composés en se promenant sur la promenade des Anglais, dans ce pays qu'il admirait et aimait avec passion et dont il fut un des plus nobles enfants.

Teysseire, était d'une santé délicate et maladive ; cependant, grâce à une grande sobriété et aux soins dévoués dont sa femme n'a cessé de l'entourer pendant qu'elle vécut, il put se maintenir dans un état de santé relativement satisfaisant. Mais à la mort de sa compagne aimée, avec laquelle il vivait heureux, il fut pris d'un violent chagrin et depuis lors, sa santé alla toujours en déclinant et enfin,

après une longue et douloureuse maladie, il expira, le 27 décembre, 1882, entre les bras de son frère cadet qui lui prodigua les soins les plus tendres, les plus assidus et les plus dévoués.

Teysseire se distinguait par la plus délicate urbanité, par les hautes et douces qualités d'une âme d'élite. L'exquise bonté de son cœur laissera un souvenir ineffaçable dans l'esprit de tous ses amis.

Teysseire laisse inachevé un travail météorologique, que son frère met en état d'être publié, et qui sera inséré dans le prochain volume des annales de notre Société.

D[r] M. MACARIO.

STATUTS DE LA SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES & ARTS

DES ALPES-MARITIMES

ARTICLE PREMIER

La Société a pour objet de propager le goût des travaux intellectuels dans le département des Alpes-Maritimes, et d'encourager, par tous les moyens dont elle pourra disposer, l'étude des lettres, des sciences et des arts.

Elle s'occupe particulièrement des monuments, de l'histoire, de la géographie, des sciences naturelles et de la linguistique, en ce qui concerne le département des Alpes-Maritimes et la principauté de Monaco.

ART. II

La Société se compose :

1° De Membres honoraires ;
2° De Membres titulaires ;
3° De Membres correspondants.

Le nombre des Membres est illimité.

ART. III

Les membres titulaires participent seuls aux élections et aux délibérations de la Société.

ART. IV

La présentation des Membres honoraires est faite par le bureau, ou sur une demande signée de trois Membres titulaires.

ART. V

Pour être élu Membre titulaire ou correspondant, il faut adresser au Président une demande écrite, qui devra être appuyée, dans une séance ordinaire, par deux Membres titulaires, chargés d'exposer les titres du candidat.

Le vote aura lieu à la séance ordinaire suivante, au scrutin secret, et à la majorité des trois quarts des Membres présents. Il en sera de même pour les Membres honoraires.

Nul ne peut être nommé Membre correspondant s'il habite Nice, ou s'il y passe habituellement l'hiver.

ART. VI

La Société se réunit deux fois par mois, excepté pendant les mois de juillet, août et septembre, époque de ses vacances. Tous les Membres titulaires, honoraires ou correspondants peuvent assister à ces réunions. Le Président peut toujours convoquer la Société extraordinairement. Il est tenu de le faire sur la demande écrite de cinq Membres titulaires. Les motifs de la convocation extraordinaire devront être indiqués dans les lettres d'invitation.

ART. VII

La présence du quart des Membres titulaires, et la majorité absolue des suffrages, sont nécessaires à la validité des décisions.

Cependant, quand une décision n'aura pu être prise faute d'un nombre suffisant de Membres présents, la question en délibération sera reportée à l'ordre du jour de la séance suivante, et spécialement indiquée dans des lettres de convocation. Elle pourra alors être votée, quel que soit le nombre des Membres présents.

ART. VIII

Le bureau de la Société se compose : d'un Président, d'un Vice-Président, d'un Secrétaire, d'un Trésorier-bibliothécaire-archiviste, d'un Secrétaire-adjoint et d'un ou plusieurs conservateurs des collections.

Ils sont tous rééligibles.

En cas d'absence du Président et du Vice-Président, le plus âgé des Membres présents les remplace.

Le Président représente la Société en justice et dans les actes de la vie civile.

ART. IX

Le Préfet du département, le Général de Division et l'Evêque du Diocèse sont, de droit, Présidents d'honneur de la Société.

Le Recteur de l'Académie d'Aix est, de droit, Membre honoraire et l'Inspecteur d'Académie en résidence à Nice est, de droit, Membre de la Société. Il fait toujours partie de la Commission de publication et de celles qui sont nommées pour juger les mémoires présentés aux concours ouverts par la Société.

Les séances ordinaires ne seront pas publiques ; cependant, les personnes étrangères qui seraient présentées par un membre titulaire, pourront assister à une ou deux séances, avec l'agrément du Président ou du bureau.

ART. X

Tous les ans, dans la première séance de janvier, le Trésorier présentera la situation financière de l'exercice précédent. Une commission de trois Membres, prise en dehors du bureau, sera chargée de vérifier les comptes ; elle fera son rapport dans la séance suivante. Dans la seconde séance de janvier, la Société, après l'audition du rapport de la commission des finances, réglera son budget et fixera le taux de la cotisation pour l'année courante.

Elle procédera ensuite à l'élection des Membres qui doivent composer son bureau.

Le nouveau bureau entrera immédiatement en fonctions.

Dès qu'il sera installé, la Société nommera trois Membres titulaires, qui formeront, avec le bureau, le Conseil d'administration.

ART. XI

Le Conseil d'administration est convoqué par le Président aussi souvent que les besoins l'exigent. Il doit se réunir au moins une fois tous les deux mois, même pendant les vacances.

ART. XII

Le Président fixe l'ordre du jour des séances, dirige les délibérations et fait partie de droit de toutes les commissions, à l'exception de celle dont il est parlé à l'article x.

En cas de partage dans les votes, la voix du Président est prépondérante.

ART. XIII

Le Secrétaire est chargé de la correspondance, il rédige les procès-verbaux qui devront être signés par le Président et par lui.

ART. XIV

Le Trésorier-bibliothécaire-archiviste recueille les fonds destinés à la Société et paye les dépenses, sur mandats signés par le Président et par le Secrétaire. Il est chargé de la conservation et de la garde des ouvrages, plans, gravures, etc., appartenant à le Société.

ART. XV

L'exercice financier commence au 1er octobre ; mais les cotisations ne sont mises en recouvrement qu'après la deuxième séance du mois de janvier suivant.

Tout Membre nouveau devra la cotisation entière de l'année, quelle que soit la date de sa réception.

Les ressources de la Société se composent : des cotisations de ses Membres, des subventions qui lui sont allouées, des

produits de la vente des ouvrages qu'elle publie, des dons et legs qu'elle sera autorisée à recevoir.

Les délibérations relatives à l'acceptation des dons et legs, aux acquisitions, aliénations ou échanges d'immeubles seront soumises à l'approbation du gouvernement.

ART. XVI

Les excédants de recette qui ne sont pas nécessaires aux besoins de la Société sont placés, conformément aux décisions du Conseil d'administration, en fonds publics, en obligations du Crédit Foncier ou en obligations de chemins de fer auxquelles un minimum d'intérêt est garanti par l'Etat.

ART. XVII

La Société se réunit tous les ans en Assemblée générale.

Elle pourra tenir, tous les ans, une ou plusieurs séances publiques où elle rendra compte de ses travaux, et où il sera donné lecture des mémoires littéraires, scientifiques et artistiques présentés par ses Membres, et préalablement approuvés en séance ordinaire.

Si la Société a ouvert un concours, les manuscrits couronnés feront l'objet d'un rapport, et la distribution des prix aura lieu dans cette même séance publique.

ART. XVIII

Les listes des Membres de la Société, les comptes rendus et les procès-verbaux des séances de l'Assemblée générale ainsi que des exemplaires des travaux publiés, sont adressés au ministre de l'Instruction publique et au préfet des Alpes-Maritimes.

ART. XIX

La Société s'interdit de traiter dans ses réunions et dans ses publications des questions politiques ou religieuses.

Elle s'interdit également d'introduire dans ses publications

des travaux de polémique ou de propagande religieuse ou politique. Le conseil sera chargé de la rédaction du règlement intérieur qui sera adopté en séance générale convoquée *ad hoc*.

ART. XX

En cas de dissolution de la Société, la dévolution et l'emploi de son avoir, tant mobilier qu'immobilier, feront l'objet d'une délibération du Conseil qui sera soumise à l'approbation du gouvernement.

ART. XXI

Les présents statuts ne pourront être modifiés qu'en vertu d'une délibération du Conseil d'administration et de l'approbation du gouvernement.

Nice, le 22 mai 1879.

Le Président,
Dr Macario

Le Vice-Président,
Dr Maurin

Le Secrétaire,
Brun

LISTE

DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

Membres Honoraires

S. A. S. CHARLES III, Prince de Monaco.
Le Préfet du Département (président d'honneur).
Mgr l'Evêque de Nice (président d'honneur).
M. le Recteur d'Académie d'Aix.
Le Général de division commandant la place.
M. CAMILLE FLAMMARION, ✻, ✠, astronome (1er avril 1873).
M. GAZAN, O. ✻, ✠, colonel d'artillerie en retraite (3 juin 1873).
M. GAMBART, C., ✠, consul d'Espagne (1er avril 1876).
M. DUMONCEL Ch., ✻, ✠, membre de l'Institut (1er avril 1876).
S. A. le Duc DE PARME (11 mai 1876).
M. CÉSAR DALY, ✻, ✠, architecte, directeur de la *Revue d'Architecture* (16 février 1878).
M. FRÉD. MISTRAL, ✻, littérateur, *Capoulié* du Félibrige (16 juin 1878).
M. DELESTRAC, O., ✻, ✠, Inspecteur général des Ponts et Chaussées (16 octobre 1878).
M. VICTORIEN SARDOU, G., ✻, membre de l'Académie française (16 octobre 1878).
M. CH. ROBERT, ✻, ✠, membre de l'Institut (16 décembre 1878).
M. GUSTAVE VALLIER, ✠, numismate à Grenoble (1er mars 1879).
M. le baron BOYER DE SAINTE-SUZANNE, O. ✻, ✠, gouverneur général de la principauté de Monaco (12 avril 1879).
M. WILLIAM BOYNE, numismate à Nice (16 mai 1879).
M. R. BISCHOFFSHEIM, ✻, à Paris (16 janvier 1880).
M. CUGNIN, O. ✻, commandt du Génie en retraite, 6, rue Vauquelin, Paris.
M. WAHU, O. ✻, docteur en médecine, villa Albert, à Saint-Pons, près Nice.

Bureau de la Société pour l'année 1883

Président	MM. Dr B. NIEPCE O. ✻.
Président honoraire	A.-L. SARDOU, ✿.
Vice-Président	Dr L. THAON.
Secrétaire	F.-A. BRUN, ✿, architecte.
Secrétaire adjoint	Dr NIEPCE ALEXANDRE.
Trésorier	NŒTINGER.
Archiviste et Bibliothécaire	ED. BLANC, ✿.

Membres Titulaires

MM.

ANDREVS (J.-B.), propriétaire, villa Pigautié, à Menton (16 novembre 1877).

ARÈNE (Edouard), négociant, rue Pastorelli, 18 (3 novembre 1877).

ARNULPHY (Bernard), docteur en médecine, place du Jardin-Public, 6 (8 janvier 1877).

BAILET (Victor), chef de division à la Préfecture (16 novembre 1882).

BALESTRE, docteur en médecine, professeur agrégé à la Faculté de Montpellier, place Charles-Félix, 3 (16 juin 1876).

BARBE, père, ancien maire de Cannes (3 novembre 1879).

BARÉTY, docteur en médecine, place Saint-Etienne, 18 (3 novembre 1875.

BARROIS, docteur ès sciences, directeur du laboratoire d'Histoire Naturelle de Villefranche (15 mars 1882).

BERNARD, docteur en médecine, 16, avenue de la Gare, Nice (4 janvier 1882).

BESSAT, procureur général à la cour d'appel d'Aix (14 mai 1876).

BLANC (Edmond), ✿, bibliothécaire de la ville de Nice, correspondant du ministère de l'Instruction publique.

BLOND, agent-voyer à Grasse (1er septembre 1858).

BONNAFFÉ, propriétaire, rue de Paris, 3 (16 avril 1875).

BONNAL, docteur en médecine, rue de la Buffa, au Hammam (16 janvier 1874).

MM.

BRUN (F.), ✿, architecte à Nice, membre fondateur, rue Saint-Etienne, 29 (14 novembre 1861).

CHAUVAIN (Pierre), rue Alberti, 18 (16 juin 1876).

CHEVALLIER, architecte à Nice, 28, avenue de la Gare (16 mai 1873).

CHIRIS (Léon), ✱, sénateur, à Grasse (11 mai 1876).

COLLONGUES, ✱, docteur en médecine, rue Notre-Dame, 2 (16 décembre 1874).

CONDUZORGUES-LAIROLLE (E.), avocat, rue Longchamp, 7 (2 mars 1877).

COPPET (G.-C. de), chimiste, à sa villa des Baumettes (19 février 1874).

CORINALDI (E.), propriétaire, place Grimaldi, 2 (13 novembre 1868).

CORPORANDY, docteur, 35, rue Gioffredo (3 janvier 1883).

DEFLY (A.), ancien consul, rue Saint-Etienne, 31 (2 mai 1877).

DESFORGES, notaire, rue de la Préfecture, 10 (16 avril 1875).

DESJARDIN (P. A.), docteur en médecine, rue de France, 115 (17 mars 1879).

DESLYS (Charles), littérateur, cité du Parc, 12 (16 janvier 1881).

DESPREZ, docteur en médecine, avenue de la Gare, 27 (16 février 1877).

DEVILLE (Louis), rue Garnieri, 8 (2 février 1880).

DIEUDÉ-DEFLY (C.), ✱, ✱, sénateur, rue de France, 11.

MM.

DIEUDÉ-DEFLY (Auguste), architecte du département, rue de France, 11.

DOCTEUR (Louis), publiciste, (16 mai 1881).

DOMERGUES, littérateur, rue Delille, 5 (16 avril 1875).

DURANDY, ✻, ingénieur civil, président du conseil général, rue Saint-Michel, 10 (11 mai 1876).

DUMONT, (Eugène), villa Verdier (3 novembre 1882).

ELBEL, compositeur, rue de France, 31 (16 novembre 1882).

FARAUT (Henri), docteur en médecine, rue Saint-François-de-Paule, 20 (16 janvier 1874).

FARAUT (Frédéric) avocat, 20, rue Saint-François-de-Paule (15 mars 1882).

FAVET, ✻, inspecteur d'Académie, route nouvelle de Villefranche, maison Béardo, (1er octobre 1880).

FONTANES (de), avocat, rue de France (11 mai 1876).

FRÉMY, docteur, 15, rue Gubernatis (16 janvier 1883).

FUNEL DE CLAUSSONE (A.), avocat, rue Gioffredo, 48 (5 décembre 1867).

GILLY (Jules), villa Giulia, montée de Villefranche (11 mai 1876).

GRUZU, docteur en médecine, villa Cécilia, route d'Antibes, à Cannes (16 novembre 1882).

GUÉRARD, docteur en médecine, à Monaco (1er juin 1882).

GUILMIN (A.), ancien professeur de Mathématiques, 4, rue Masséna (16 janvier 1883).

GUIRAUD, docteur en médecine, avenue de la Gare, 39, Nice (1er décembre 1881).

MM.

HALPHEN (Emile), 11, rue Longchamp, Nice (21 janvier 1882).

HANBURY (Thomas), palazzo Orengo, Mortola (Menton) (4 janvier 1882).

HARRIS, artiste peintre, villa des Rochers, ancienne route de Villefranche (17 mars 1879).

HENRY, docteur en médecine, rue Palermo, 5 (1er décembre 1874).

D'IZALGUIER, professeur libre et publiciste, rue Gioffredo, 47 (16 avril 1877).

JANDIN, président du tribunal de commerce, à Lyon (9 janvier 1878).

JUGE, ingénieur des mines, membre fondateur, rue Saint-Etienne, 24, (14 novembre 1861).

LAGARRIGUE (F.-C.), ✻, consul de Turquie et de Portugal, rue Gioffredo, 54 (6 décembre 1866).

LAMBERT, docteur en médecine, rue Garnieri, 5 (9 janvier 1878).

LAURENT, (Eugène) sous-inspecteur des Forêts, place des Platanes (16 décembre 1882).

LAZARD, ✻, ingénieur civil (16 janvier 1881).

LEGALAIS-VERDIER, rue Masséna, 34 (1er octobre 1880).

LEROY (Fernand), secrétaire général de la Préfecture (1er mai 1880).

LENVAL-LŒVENSTEIN, (L. de), ✠, en sa villa, promenade des Anglais (mars 1879).

LURAT (Jean-Prosper-Aristide) entreposeur des tabacs, rue du Paillon, 1 (16 janvier 1881).

MACARIO, ✻, docteur en médecine, rue Croix-de-Marbre, 2 (17 novembre 1873).

MM.

MAGNIER (Edmond), directeur de l'*Evénement*, boulevard des Italiens, 10, Paris (15 février 1882).

MARESCOT, agent d'assurance, boulevard de la Buffa, Nice (15 février 1882).

MARGUET P., ✻, conseiller de préfecture en retraite, rue Pertinax (5 février 1863).

MARTIN (Aimé), négociant, conseiller général, rue Palermo, 1 (16 avril 1879).

MARTINET, professeur au Lycée (1er février 1883).

MASSE, notaire, rue du Pont-Neuf, 7 (12 avril 1876).

MAURIN, ✻, docteur en médecine, rue Papacin, 8 (16 octobre 1876).

MAZINGUIEN, conseiller de préfecture, 4, rue de Rome (1er mai 1880).

MORIS (Henri), archiviste du département des Alpes-Maritimes (15 mars 1882).

NADAL, procureur de la République, rue de France, 35 (16 février 1881).

NASH (James) directeur du collège Anglo-Américain, route de France. Nice.

NIEPCE (Alexandre), fils, docteur en médecine, rue Garnieri, 1 (8 janvier 1877).

NIEPCE B. O., ✻, docteur en médecine, quai Masséna, 5 (16 février 1865).

NŒTINGER (Fernand), rue Saint-François-de-Paule, 7 (16 février 1881).

PACELLI, professeur, avenue de la Gare, 37.

PERAGALLO (Al.), directeur des contributions indirectes, rue Pastorelli, 18 (15 décembre 1877).

MM.

PLANAT, docteur, médecin, directeur de l'hospice de Saint-Pons (7 avril 1881).

POLLONNAIS (Désiré) ✻, ✿, conseiller général, maire de Villefranche (16 mai 1881).

PREIRE, avoué, ancien juge de paix, rue du Pont-Neuf, 1 (3 novembre 1879).

PROLL, docteur en médecine, directeur des eaux de Gastein (Autriche), rue du Temple, 20 (16 janvier 1874).

RÉCIPON, député, rue de France, 98, villa Krohn (16 janvier 1881).

RÉGNIER (Antony), artiste peintre, à Marseille (1er mars 1876).

ROISSARD DE BELLET, place Masséna, 2 (11 mai 1876).

A.-L. SARDOU, ✿, O. ✻, ancien chef d'institution, rue Adelaïde, 3 (19 mars 1868).

SAUNIÈRE (Paul) ✻, littérateur, quai Masséna, (16 janvier 1881).

SCHMELTZ, docteur en médecine, rue Gioffredo, 46 (3 janvier 1880).

SCHOUVALOFF (comte P.), villa Monticello (1er juin 1878).

SÉLIGMAN, O. ✻, président du tribunal de 1re instance, rue Palermo, 5 (1er février 1879).

STEINBRUCK, hôtel d'Angleterre, place du Jardin-Public (16 juin 1876).

STURGE, docteur en médecine, rue Longchamp, 9 (21 janvier 1882).

THAON, docteur en médecine, membre du conseil général, rue Masséna, 4 (3 novembre 1875).

TIENGOUS DES ROVARIES, rue de la Paix, 1 (16 février 1878).

TORREILLE (Alphonse), docteur en médecine, conseiller général à Vence (1er juin 1882).



MM.

Troque, docteur, avenue de la Gare, 24 (16 février 1880).

Usquin, ✱, directeur des Postes, rue Meyerbeer prolongée (1er mai 1880).

MM.

Viale, banquier et consul des Etats-Unis, Menton (21 janvier 1882).

West, docteur, professeur à l'Université de Londres, promenade des Anglais, 29 (15 mars 1882).

Membres Correspondants

MM.

Alaux, professeur de Faculté, à Alger.

Azaïs (Gabriel), littérateur à Béziers.

Bacquias, docteur en médecine à Troyes.

Barbier, ancien bibliothécaire du Louvre, à Paris.

Baldy, ancien proviseur à Beauvais.

Bélin (Gaspard), homme de lettres, à Lyon.

Bénard, secrétaire en chef de la mairie, à Boulogne-sur-Mer.

Berluc-Pérussis (de), président de la Société académique, à Aix, rue Cardinale, ou au château de Porchères, par Forcalquier.

Bersezio (Victor), auteur dramatique, à Turin.

Beuf (Charles-Joseph), à Vallauris.

Bonaparte-Wyse (Will. Ch.), littérateur et propriétaire en Irlande.

Bonfils (Stanislas), conservateur du musée à Menton.

Bottin, receveur des postes et télégraphes, à Saint-Vallier-de-Thiey, (Alpes-Maritimes).

Bourelly (Marius), littérateur, majoral du Félibrige, boulevard de la Liberté, 31, Marseille.

MM.

Bourguignat, ✱, géologue, à Saint-Germain-en-Laye.

Cabrol, (docteur), O. ✱, à Paris.

Cazenave de la Roche, docteur, à Menton et aux Eaux-Bonnes.

Cassagne (Armand), artiste peintre, rue du Bac, 12, à Paris.

Chevrier (Jules), directeur du Musée de Chalon-sur-Saône.

Chiris (M.-A.), employé des Postes, à Grasse.

Croizier (de), consul de Grèce, à Versailles.

Desjardins (Tony), ✱, président de l'Académie de Lyon.

Didier (l'abbé), directeur du petit séminaire de Brignoles.

Ducoux, docteur en médecine, à Marseille.

Duhamel, archiviste du département de la Corse.

Duchesne, de Saint-Léger, poitiers.

Dujon (Émile), professeur, à Cannes.

Durenne, ✱, maître de forges, rue de la Verrerie, 20, à Paris.

Dubarle (Achille), homme de lettres, à Boulogne-sur-Mer.

Faraut (Félix), ✱, ingénieur civil, à Saïgon.

MM.

GAUGUET (Elie), libraire-éditeur, rue de Seine, 26, Paris.

GRELLETY, docteur en médecine, rue Lafayette, 137, à Paris.

HEUZEY (Léon), ✻, conservateur au Musée du Louvre.

JOLIVOT (Ch.), ✻, ✻, secrétaire du gouverneur général de la principauté de Monaco.

LECOCQ (Georges), avocat, à Amiens.

LIEUTAUD (V.), *Cancelié* du Félibrige, à Marseille.

LESCOUVÉ, ✻, premier président à la Cour d'appel de Limoges.

LIVET (Ch.), ✻, ✻, ✻, ✠, homme de lettres, à Vichy.

LOMBARD (Alexandre), à Genève.

LUIGI, pasteur évangélique à l'école de Sainte-Philomène, près Nice.

MACÉ, docteur en médecine, Aix-les-Bains.

MAQUET (Adrien Ernest), ✻, membre de la Société Académique de Versailles, à Marly-le-Roi (Seine-et-Oise).

MAZARD, ✻, conservateur de la bibliothèque du Musée de Saint-Germain.

MILLIÈRE, naturaliste à Cannes.

MOUGINS DE ROQUEFORT (Eugène), ✻, conseiller à la Cour d'Appel d'Aix.

MOUGINS DE ROQUEFORT (Paul), ✻, docteur en médecine, à Antibes.

MOUGINS DE ROQUEFORT, propriétaire à Grasse.

MOURLET, docteur en médecine, à Mustapha inférieur, près d'Alger.

MM.

PARROCEL, à Marseille.

PÉRIDIEU, ancien professeur au lycée de Toulon.

PERROLLE (Frédéric), notaire à Grasse.

PETIT, président de la Société de pharmacie, à Paris.

PIERRUGUES (l'abbé), vicaire, à Grasse.

PUYMAIGRE (comte de), membre de l'Académie de Metz.

RAILLARD (l'abbé), rédacteur du journal scientifique *Les Mondes*, à Paris.

RIVIER, ingénieur-chimiste, à Lausanne.

RIVIÈRE, ✻, correspondant du ministre de l'Instruction publique, rue du Bac, 93, à Paris.

ROSSI (G.), ✻, inspecteur des fouilles de la province de Vintimille.

ROUMANILLE, ✻, littérateur à Avignon.

ROVERY, ✻, avocat à Saint-Étienne-es-Monts.

SANTIAGO GARCIA DE MENDOZA, ✻, consul de Portugal, à Marseille.

SÉNEQUIER (Paul), juge de paix à Grasse.

TARBÉ (Prosper), correspondant de l'Institut, à Reims.

TERRIN (Léon), homme de lettres, à Grasse.

VESLY (Léon de), professeur à l'école des Beaux-Arts de Rouen.

VINGTRINIER, membre de la Société littéraire de Lyon.

VOG SIGMUND, docteur en médecine, à Vienne (Autriche).

WILLEMIN, docteur en médecine.

LISTE DES SOCIÉTÉS SAVANTES

correspondant avec la Société des Lettres, Sciences et Arts

---

1. **Abbeville**, Société d'Emulation.
2. **Agen**, Société d'Agriculture, Sciences et Arts.
3. **Aix**, Académie des Sciences, Agriculture, Arts et Belles-Lettres.
4. — Société Historique de Provence.
5. **Alais**, Société Scientifique et Littéraire.
6. **Alger**, Société Algérienne de Climatologie, Sciences physiques et naturelles.
7. **Amiens**, Société des Antiquaires de la Picardie.
8. — Société des Sciences, Belles-Lettres, Arts, Agriculture et Commerce.
9. — Société Linnéenne.
10. — Académie des Sciences, Lettres et Arts.
11. **Angers**, Société d'Agriculture, Sciences, Lettres et Arts.
12. — Société Industrielle.
13. — Société de Médecine.
14. — Société Académique du Maine-et-Loire.
15. — Société Linnéenne.
16. — Société Historique et Artistique de l'Ouest.
17. **Angoulême**, Société Archéologique et Historique de la Charente.
18. — Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Commerce.
19. **Annecy**, Association Florimontane.
20. **Apt**, Société Littéraire, Scientifique et Artistique.
21. **Arles**, Commission Archéologique.
22. **Arras**, Académie d'Arras.
23. — Commission des Monuments historiques.
24. **Auch**, Comité d'Histoire et d'Archéologie.
25. **Aurillac**, Société Académique.
26. **Autun**, Société Eduenne.
27. **Auxerre**, Société des Sciences historiques de l'Yonne.
28. **Avallon**, Société d'Etudes.
29. **Avesne**, Société Archéologique.
30. **Avignon**, Société Archéologique.
31. **Avranches**, Société Archéologique, Littéraire, Sciences et Arts d'Avranches.
32. **Bagnères-de-Bigorre**, Société d'Encouragement.
33. — Société Tamond.
34. **Bar-le-Duc**, Société des Lettres, Sciences et Arts.
35. **Bastia**, Société Historique, Archéologique et Littéraire.
36. **Bayeux**, Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres.
37. **Bayonne**, Société des Sciences et Arts.
38. **Beaune**, Société d'Archéologie, d'Histoire et de Littérature.
39. **Beauvais**, Société d'Archéologie, Sciences et Arts du département de l'Oise.

40. **Belfort**, Société Belfortaine d'Emulation.
41. **Bergues**, Société de l'Histoire et des Beaux-Arts de la Flandre Maritime.
42. **Besançon**, Société d'Emulation du Doubs.
43. — Commission Archéologique.
44. **Béziers**, Société Archéologique, Scientifique et Littéraire.
45. **Blois**, Société des Sciences et Lettres.
46. **Bone**, Académie d'Hippone.
47. **Bordeaux**, Société des Sciences physiques et naturelles.
48. — Commission des Monuments et Documents historiques de la Gironde.
49. — Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts.
50. — Société Philomatique.
51. — Société Archéologique.
52. **Boulogne-sur-Mer**, Société Académique.
53. — Société d'Agriculture, Sciences et Arts.
54. **Bourg**, Société d'Emulation, Sciences, Lettres et Beaux-Arts.
55. **Bourges**, Société Historique, Littéraire, Artistique et Scientifique.
56. **Brest**, Société Académique.
57. — Société d'Emulation.
58. **Bricy**, Société Archéologique et Historique.
59. **Caen**, Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres.
60. — Société des Antiquaires de Normandie.
61. — Société Linnéenne de Normandie.
62. **Cahors**, Société des Etudes littéraires, scientifiques et artistiques du Lot.
63. **Cambrai**, Société d'Emulation.
64. **Carcassonne**, Société des Arts et des Sciences.
65. **Castres**, Société Littéraire et Scientifique.
66. **Châlons-sur-Marne**, Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts.
67. **Chalon-sur-Saône**, Société d'Histoire et d'Archéologie.
68. **Chambéry**, Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie.
69. — Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts.
70. **Chartres**, Société Archéologique.
71. **Châteaudun**, Société d'Archéologie, d'Histoire, des Sciences et des Arts.
72. **Château-Thierry**, Société Historique et Archéologique.
73. **Cherbourg**, Société Académique.
74. — Société des Sciences naturelles.
75. **Clermont-Ferrand**, Société des Sciences, Belles-Lettres et Arts.
76. **Colmar**, Société d'Histoire naturelle.
77. **Compiègne**, Société Historique.
78. **Constantine**, Société Archéologique de la province de Constantine.
79. **Coutances**, Société Académique du Cotentin.
80. **Digne**, Société d'Agriculture et d'Acclimatation.
81. — Société Scientifique et Littéraire des Basses-Alpes.
82. **Dijon**, Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres.
83. — Commission des Antiquités de la Côte-d'Or.
84. **Douai**, Société d'Agriculture, de Sciences et d'Arts.
85. **Draguignan**, Société d'Etudes scientifiques et archéologiques.

86. **Dunkerque,** Société pour l'encouragement des Sciences, Belles-Lettres et Arts.
87. **Embrun,** Académie Flosalpine.
88. **Epinal,** Société d'Emulation des Vosges.
89. **Evreux,** Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres.
90. **Falaise,** Société d'Agriculture, Industrie, Sciences et Arts.
91. **Foix,** Société d'Agriculture.
92. **Gap,** Société d'Agriculture.
93. **Genève,** Société d'Histoire et Archéologie.
94. **Grenoble,** Académie Delphinale.
95. — Société de Statistique et des Sciences naturelles.
96. **Guéret,** Société des Sciences naturelles et archéologiques de la Creuse.
97. **Langres,** Société Historique et Archéologique.
98. **Laon,** Société Académique.
99. **La Rochelle,** Académie des Belles-Lettres, Sciences et Arts.
100. — Société des Sciences naturelles.
101. **La Roche-sur-Yon,** Société d'Emulation de la Vendée.
102. **Le Havre,** Société Nationale Havraise d'Etudes diverses.
103. — Société des Sciences, Arts, Agriculture et Horticulture du Havre.
104. **Le Mans,** Société d'Agriculture, Sciences et Arts.
105. — Société Historique et Archéologique du Maine.
106. **Le Puy,** Société d'Agriculture, Sciences et Arts.
107. **Lille,** Société des Sciences, de l'Agriculture et des Arts.
108. — Commission Historique du département du Nord.
109. **Limoges,** Société Archéologique et Historique du Limousin.
110. — Société d'Agriculture, des Sciences et Arts.
111. **Lons-le-Saulnier,** Société d'Emulation du Jura.
112. — Société des Sciences et Arts.
113. **Lyon,** Société Littéraire, Historique et Archéologique.
114. — Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts.
115. — Société Linnéenne.
116. **Mâcon,** Académie de Mâcon.
117. **Marseille,** Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts.
118. — Société de Statistique.
119. — Société de Géographie.
120. **Mayenne,** Société d'Archéologie, Sciences, Arts et Belles-Lettres.
121. **Meaux,** Société d'Archéologie, Sciences, Lettres et Arts.
122. **Melun,** Société d'Agriculture, Sciences et Arts.
123. **Mende,** Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Industries.
124. **Metz,** Académie Impériale.
125. — Société d'Histoire naturelle.
126. — Société d'Archéologie et d'Histoire.
127. **Montauban,** Société des Sciences, Agriculture et Belles-Lettres.
128. — Société Archéologique.
129. **Montbéliard,** Société d'Emulation.
130. **Mont-de-Marsan,** Société d'Agriculture, Sciences et Arts.
131. **Montpellier,** Académie des Sciences et Belles-Lettres.
132. — Société Archéologique.
133. — Société pour l'Étude des langues Romanes.

134. **Moulins**, Société d'Emulation.
135. **Nancy**, Académie de Stanislas.
136. — Société des Sciences et Arts.
137. — Société Archéologique.
138. — Société de Médecine.
139. **Nantes**, Société Académique.
140. — Société Archéologique.
141. **Nantua**, Société d'Emulation de l'Arrondissement.
142. **Narbonne**, Commission Archéologique.
143. **Nevers**, Société Nivernaise des Sciences, Belles-Lettres et Arts.
144. **Nîmes**, Académie du Gard.
145. — Société d'Etude des Sciences naturelles.
146. **Niort**, Société des Arts, Sciences et Belles-Lettres.
147. — Société de Statistique, Sciences et Arts.
148. **Noyon**, Société d'Agriculture, Sciences et Arts.
149. **Orange**, Société Académique.
150. — Société d'Agriculture, Sciences et Arts.
151. **Orléans**, Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts.
152. — Société Archéologique de l'Orléanais.
153. **Paris**, Société de l'Histoire de France.
154. — Société des Antiquaires de France.
155. — Société de Numismatique et d'Archéologie.
156. — Société des Etudes historiques.
157. — Société d'Archéologie et d'Histoire.
158. — Société de Statistique.
159 **Pau**, Société des Sciences, Lettres et Arts.
160. **Périgueux**. Société d'Agriculture, Sciences et Arts.
161. — Société Historique et Archéologique du Périgord.
162. **Perpignan**, Société Agricole, Scientifique et Littéraire.
163. **Poitiers**, Société des Antiquaires de l'Ouest.
164. — Société d'Agriculture, Belles-Lettres et Arts.
165. — Société des Archives historiques.
166. **Poligny**, Société d'Agriculture, Sciences et Arts.
167. **Privas**, Société des Sciences naturelles et historiques.
168. **Quimper**, Société d'Archéologie.
169. **Rambouillet**, Société Archéologique.
170. **Reims**, Académie nationale.
171. **Rennes**, Société des Sciences physiques et naturelles du département d'Ille-et-Vilaine.
172. — Société Archéologique.
173. **Rochefort**, Société d'Agriculture, Belles-Lettres, Sciences et Arts.
174. **Rodez**, Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron,
175. **Roubaix**, Société d'Émulation.
176. **Rouen**, Commission départementale des Antiquités de la Seine-Inférieure.
177. — Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts.
178. — Société libre d'Émulation.
179. — Société des Amis des Sciences naturelles.
180. **Saint-Brieuc**, Société Archéologique et Historique des Côtes-du-Nord.
181. **Saint-Étienne**, Société d'Agriculture, Industrie, Sciences et Arts du département.
182. **Saint-Jean-d'Angely**, Société Historique et Scientifique.
183. **Saint-Jean-de-Maurienne**, Société d'Histoire et d'Archéologie.

184. **Saint-Lô,** Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire naturelle.
185. **Saint-Maixent,** Société de Statistique, Sciences et Arts des Deux-Sèvres.
186. **Saint-Omer,** Société des Antiquaires de la Morinie.
187. **Saint-Quentin,** Société Académique des Sciences, Arts et Belles-Lettres.
188. **Saintes,** Société d'Archéologie.
189. — Société des Arts, Sciences et Belles-Lettres.
190. **Semur,** Société des Sciences historiques et naturelles.
191. **Sens,** Société Archéologique.
192. **Soissons,** Société Archéologique, Historique et Scientifique.
193. — Société des Sciences, Belles-Lettres et Arts.
194. **Strasbourg,** Société Littéraire.
195. — Société des Sciences, Agriculture et Arts.
196. — Société pour la conservation des Monuments historiques de l'Alsace.
197. — Société des Sciences naturelles.
198. **Tarbes,** Société Académique des Hautes-Pyrénées.
199. **Toulon,** Société des Sciences, Belles-Lettres et Arts du département du Var.
200. **Toulouse,** Académie des Jeux Floraux.
201. — Académie Archéologique du midi de la France.
202. **Toulouse,** Académie des Sciences, Inscriptions, et Belles-Lettres.
203. — Société de Médecine.
204. — Société d'Histoire naturelle.
205. — Société Académique Hispano-Portugaise.
206. — Matériaux pour l'Histoire primitive et naturelle de l'Homme.
207. **Tours,** Société Archéologique de la Touraine.
208. — Société d'Agriculture, Sciences et Belles-Lettres.
209. **Troyes,** Société Académique d'Agriculture, des Sciences et Belles-Lettres du département de l'Aube.
210. **Valence,** Société d'Archéologie et de Statistique de la Drôme.
211. **Valenciennes,** Société d'Agriculture, Sciences et Arts.
212. **Vannes,** Société Archéologique.
213. — Société Polymatique du Morbihan.
214. **Vendôme,** Société Archéologique, Scientifique et Littéraire,
215. **Verdun,** Société Philomatique.
216. **Vitry-le-François,** Société des Sciences et Arts.
217. **Vesoul,** Société d'Agriculture, Sciences et Arts, de la Haute-Saône.
218. — Commission d'Archéologie et des Sciences historiques.
219. **Versailles,** Société des Sciences morales, des Lettres et des Arts.
220. — Société des Sciences naturelles et médicales.
221. **Washington,** Smithsonian Institution.

LISTE des volumes publiés par la Société des Lettres, Sciences et Arts, qui sont en vente au siège de la Société, avec le prix en regard.

ANNALES DE LA SOCIÉTÉ

TOME I, 1865, rare, (Il n'en reste que 33 exemplaires). .Fr. 6 »

Ce volume contient les mémoires suivants :

Du Municipalisme dans l'ancien comté de Nice, étude historique par AUGUSTE CARLONE.

De la Domination sarrasine dans la Narbonnaise et sur le littoral de la Méditerranée, par A. CARLONE, étude historique en deux parties.

La Mission et les Services de la critique au XIX[e] siècle par X. EYMA.

Recherches sur la vie et les ouvrages de Boccace, par RASTOIN-BRÉMOND.

Episodes de l'histoire du département des Alpes-Maritimes. — 1° Le presche de Mouans-Sartoux en 1792. — 2° Troisième persécution de l'évêque de Grasse et de Vence. 3° Les luttes du Moyen Age, 1366, par l'abbé TISSERAND.

Notice sur André Vérany, par LÉON PILATTE.

Le Palazzo Vecchio de Florence, par A. F. BRUN.

L'Hypocauste de Cimiès, par A. F. BRUN.

Mémoire sur le genre Notacanthus et description d'une espèce nouvelle de la Méditerranée, par J. B. VÉRANY.

Notice sur les mollusques nudibranches et description de six nouvelles éolides de la Méditerranée, par J. B. VÉRANY.

Des Bains de mer, par le D[r] LUBANSKI.

TOME II, 1873, (Il en reste 68 exemplaires) .... 7 »

Ce volume contient les articles suivants :

Le Troubadour Raymond Féraud ; son temps, sa vie et ses œuvres, par A. CARLONE.

Notice nécro-biographique sur A. Carlone, par F. BRUN.

Introduction à l'inventaire général des titres et documents divers, antérieurs à 1790, existant aux archives des Alpes-Maritimes en 1866-69, par GALLOIS-MONTBRUN.

Inscriptions romaines de Mougins, par A. L. SARDOU.

Inscriptions anciennes retrouvées ou inédites par F. BRUN.

Récits historiques. — 1° Patriotisme de la ville de Grasse en 1707 et sa délivrance providentielle. — 2° Un épisode de l'histoire d'Antibes ; le trirème des Lascaris de Tende. — 3° Les salines d'Antibes et ses salaisons, par l'abbé TISSERAND.

Études géologiques sur le Var et le Rhône pendant les périodes tertiaires et quaternaire, trachites du cap d'Ail, silex nectiques de la plaine de Lyon, table analytique, par CHAMBRUN DE ROSEMONT.

Découverte d'un second squelette humain de l'époque paléolithique dans les cavernes de Baoussé-Roussé, dites Grottes de Menton, par ÉMILE RIVIÈRE.

Notice descriptive d'une nouvelle espèce d'ammonite, par M. GÉNY.

Description morphologique d'une nouvelle espèce de crustacé, par M. GÉNY.

Nouvelle méthode pour la détermination simultanée des éléments nécessaires à la navigation au long cours par M. FASCI ; rapport par F. BRUN.

Un nouveau stadimètre, par J. LECLERC.

Résumé des observations météorologiques faites à Nice en 1872, par M. TEYSSEIRE.

Ce volume contient 12 planches, dont une en chromolithographie.

TOME III, 1875, (Il en reste 100 exemplaires).........Fr. 6 »

Ce volume contient deux grandes planches et les articles suivants : .

La Vida de sant Honorat, légende en vers provençaux, par RAYMOND FÉRAUD, troubadour niçois du XIII° siècle, accompagnée d'une notice sur l'auteur et son œuvre, par M. A.-L. SARDOU.

Études sur les sépultures gallo-romaines du III° au VI° siècle, par A.-F. BRUN.

Recherches archéologiques sur le Château de Nice, par M. GÉNY.

Étude sur l'établissement et la résidence des Israélites en la ville de Nice, par GALLOIS-MONTBRUN.

Deux actes mémorables de patriotisme des Antibois, par M. l'abbé TISSERAND.

Problème de géographie historique par A.-L. SARDOU.
Tombeaux anté-historiques du mont Agel, par CHAMBRUN DE ROSEMONT.
Machiavel et Savonarole, étude historique, par le Dr. MACARIO.
Des causes régulatrices du taux des loyers, par ED. CORINALDI.
De la nature probable des odeurs, par J. LECLERC.
Résumé des observations météorologiques faites à Nice en 1874, par M. TEYSSEIRE.
Article nécrologique sur A.-F. GIRAUD, par A.-L. SARDOU.

TOME IV, 1877, (Il en reste 135 exemplaires)..........Fr. 6 »

Ce volume contient trois planches et les articles suivants :

Le Martyre de sainte Agnès, introduction, texte et traduction, par M. A.-L. SARDOU.
Raymond Féraud au concours philologique et littéraire, ouvert à Montpellier en 1875.
Choix de proverbes, locutions proverbiales, etc., recueillis dans le dialecte romano-provençal du Piémont, par M. F. MALVAL.
Anciens camps retranchés des environs de Grasse, par M. PAUL SÉNEQUIER.
Nice et Cimiez, par F.-A. BRUN.
Description des bains de Cemenelum, d'après les découvertes faites en 1875, par M. F. BRUN.
Vérification des inscriptions romaines de Vence, par MM. BRUN et A.-L. SARDOU.
Note sur une inscription grecque, trouvée à Antibes en 1866, par le Dr. MOUGINS DE ROQUEFORT.
Une excursion au lac des Merveilles, près de Saint-Dalmas-de-Tende, ancien glacier métamorphosé en monument carthaginois, par le Dr. HENRY.
Du Climat de Nice par le Dr NIEPCE.
Etude de la vibration et du bruit de bourdonnement perçu au bout des doigts, etc., par le Dr L. COLLONGUES.
Hylaïre, rhapsodie ionienne, par L. FABRE DES ESSARTS.
Résumé des observations météorologiques faites à Nice en 1874 et 1875, par M. TEYSSEIRE.
Notices nécrologiques : Ph. Gény, par le Dr B. NIEPCE. — Gallois-Montbrun, par P. MARGUET. — Marcellin Maurel, par ED. BLANC.
Vence et la voie Julia Augusta, par ED. BLANC.
Séance publique pour l'année 1876. Compte rendu des travaux de la Société, par M. J. LECLERC.

TOME V, 1878, (Il en reste 114 exemplaires)..........Fr. 6 »

Ce volume contient quatre grandes planches et les articles suivants.

L'idiome niçois, ses origines, son passé, son état présent, par M. A.-L. SARDOU.

Une lettre sur l'idiome niçois, par F. MISTRAL.

Essai psychologique appliqué aux sciences mathématiques, par M. E. CUGNIN.

Supplément à l'édition du Martyre de sainte Agnès, publié par la Société. Rectifications et notes nouvelles par A. L. SARDOU.

Les Aqueducs romains de Cemenelum, par RENÉ GUÉBHART.

Epigraphie antique du département des Alpes-Maritimes. Première partie, arrondissement de Grasse, par ED. BLANC.

L'Ægitna de Polybe, par A. L. SARDOU.

Rectification de l'Itinéraire maritime d'Antonin entre Vintimille et Nice, par M. F. BRUN.

Etymologie du nom de Κεμενέλεον (Cemenelum), par A. F. BRUN.

Extrait du procès-verbal de la séance publique de l'année 1877.

Notices nécrologiques : Rastoin-Brémond, Croze, Clément-Michel, Henry Lefèvre, par F. BRUN.

TOME VI, 1879, (Il en reste 180 exemplaires)............ 6 »

Ce volume contient six planches dont une en chromo-lithographie et les articles suivants :

Discours à la séance publique annuelle de 1877, par le Dr LAMBRON.

Deux vieilles tours au Cannet, près de Cannes, par A. L. SARDOU.

Epigraphie antique du département des Alpes-Maritimes, deuxième partie, arrondissements de Nice et de Puget-Théniers, par ED. BLANC.

Les patois de Biot, Vallauris, Mons et Escragnolles, par P. SÉNEQUIER.

Résumé des observations météorologiques faites à Nice en 1876, par M. TEYSSEIRE.

Séance publique annuelle du 13 avril 1878.

TOME VII, 1881, (Il en reste 76 exemplaires)............ 8 »

Ce volume contient douze planches en noir et les articles suivants :

Epigraphie antique du département des Alpes-Maritimes, tables, par ED. BLANC.

Histoire de la ville d'Antibe, par le cheualier Jean Arazi, avec notes de MM. A. L. SARDOU et ED. BLANC.

Anciens camps retranchés des environs de Grasse, par P. SÉNEQUIER.

Description des découvertes faites jusqu'à ce jour sur l'emplacement de l'ancienne cité de Cemenelum, par M. F. A. BRUN.

Exposé d'un système rationnel d'orthographe niçoise, par A. L. SARDOU.

Petite incursion dans le domaine de la numismatique monégasque, par M. G. VALLIER.

Les Grimaldi de Bueil, par M. A. L. SARDOU.

Trente ans d'études météorologiques et climatologiques faites à Nice, par M. TEYSSEIRE.

Notice sur les théâtres antiques de la contrée, par F. A. BRUN.

Séance publique annuelle du 16 février 1879, du 15 avril 1880.

Article nécrologique.

Notices biographiques ; le colonel Féraud, par E. CUGNIN ; le général d'Auvare, par A. PERAGALLO.

TOME VIII, 1082, (Il en reste 100 exemplaires)........Fr. 10 »

Ce volume contient vingt planches dont une en typochromie et les articles suivants :

Séance publique annuelle du 14 avril 1881.

— Discours de M. SÉLIGMANN.

— Utilité des études épigraph., par A. L. SARDOU

— Le Bibelot, par F.-A. BRUN.

Monaco, pièces historiques et traités, par M. HARRIS.

Notice sur un ancien camp retranché situé sur le plateau de Roquevignon, près Grasse, par M. M. CHIRIS.

Notice sur des tombeaux romains du premier siècle de notre ère, découverts à Vallauris en 1880, par MM. A. GAZAN et MOUGINS DE ROQUEFORT.

Note sur deux documents inédits, concernant la cathédrale de Vence, par ED. BLANC.

Un mot sur la découverte d'un squelette humain fossile dans le diluvium de Nice — Lettre à M. de Quatrefages, par MM. E. DESOR, Dr NIEPCE père et DE QUATREFAGES.

La caverne à ossements de Peymeinade, par M. E. DESOR.

Insectes comestibles, par M. PERAGALLO.

Note sur l'*Anobium (neobium) tomentosum*, par M. PERAGALLO.

Supplément à l'Epigraphie des Alpes-Maritimes, par ED. BLANC.

En dehors de ses annales, la Société des Lettres, Sciences et Arts, a publié divers ouvrages et des tirages à part sur papier de Hollande de ses principaux articles. Ils forment la liste suivante :

TIRAGES A PART OU PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ

Dictionnaire administratif des communes. — Ce volume a été fait par MM. A. CARLONE et TISSERAND. (Il a été publié aux frais de la Société en 1870, il en reste 154 exemplaires) ....Fr. 1 50

Épigraphie antique du département des Alpes-Maritimes. 1re partie, arrondissement de Grasse ; 2e partie, arrondissements de Nice et de Puget-Théniers ; 3e partie, index et tables. (Il en existe 80 exemplaires complets) .... 15 »

Histoire de la ville d'Antibe, par le Cheualier JEAN ARAZI, auocat, publiée et annotée par MM. A.-L. SARDOU et ED. BLANC. (Il n'en reste que sept exemplaires) .... 3 »

La Vida de sant Honorat, légende en vers provençaux du XIIIe siècle, par RAYMOND FÉRAUD, troubadour Niçois, par A.-L. SARDOU, sur beau papier de Hollande. (Il n'en reste que 18 exemplaires) .... 10 »

Les Grimaldi de Bueil, histoire d'une grande famille du Comté de Nice, par A.-L. SARDOU. (Il en reste 39 exemplaires)....................................... 1 50

Le Martyre de sainte Agnès, texte et traduction en regard, poème en langue romane, accompagné de chants. Notation ancienne et transcription moderne, édité et traduit par A.-L. SARDOU, édition sur papier de Hollande. (Il en reste 91 exemplaires) .... 10 »

Supplément au Martyre de sainte Agnès, par A.-L. SARDOU. (Il en reste 108 exemplaires)............... 1 »

Aqueducs romains, par RENÉ GUEBHART. (Il n'en reste que 9 exemplaires) 1 50

L'homme fossile de Nice, par MM. DESOR et NIEPCE. (Il n'y en a plus que 15 exemplaires).................... 1 50

L'Idiome Niçois, ses origines, son passé et son avenir, par A.-L. SARDOU. (Il en reste 84 exemplaires)........... 2 »

Système rationnel d'orthographe niçoise, par A.-L. SARDOU. (Il en reste 90 exemplaires) .... 1 »

Contes populaires mentonnais, en langue du pays, recueillis par M. J.-B. ANDREWS, édités et traduits par MM. A.-L. SARDOU et ED. BLANC. (Il en reste 10 exemplaires)..... 1 »

La Danse Macabre du Bar, etc., par A.-L. SARDOU. (Il y en a 200 exemplaires) .... 3 »

Notes sur quelques monuments préhistoriques des Alpes-Maritimes, par C. BOTTIN. (Il en reste 50 exemplaires) .. 2 »

Supplément à l'Épigraphie des Alpes-Maritimes, par M. ED. BLANC. (Il en reste 10 exemplaires) .... 2 »

Grottes préhistoriques de Saint-Martin, commune d'Escragnolles, par M. CHIRIS. (Il en reste 50 exemplaires). 1 50

Dous conte mentounen, per M. BOURELLY. (Il en reste 10 exemplaires) .... 1 »

Ces divers ouvrages se trouvent soit au siège de la Société, soit chez les principaux libraires de Nice.

ED. BLANC,

Bibliothécaire, archiviste de la Société.

TABLE DES MATIÈRES

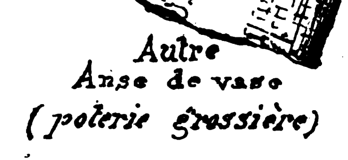
Nice — Typ. et Lith. Malvano-Mignon, rue Gioffredo, 58-62

(Les objets dessinés ci-dessous sont de grandeur naturelle, les anses de vases exceptées lesquelles ne sont que de demi-grandeur seulement –)

Anse de vase
(poterie grossière)



Fragment de poterie
au grain très grossier.



Autre
Anse de vase
(poterie grossière)

Principaux objets trouvés sur le plateau Roquevignon

Dessiné par M. Chirip. Employé des Télégraphes à Grasse

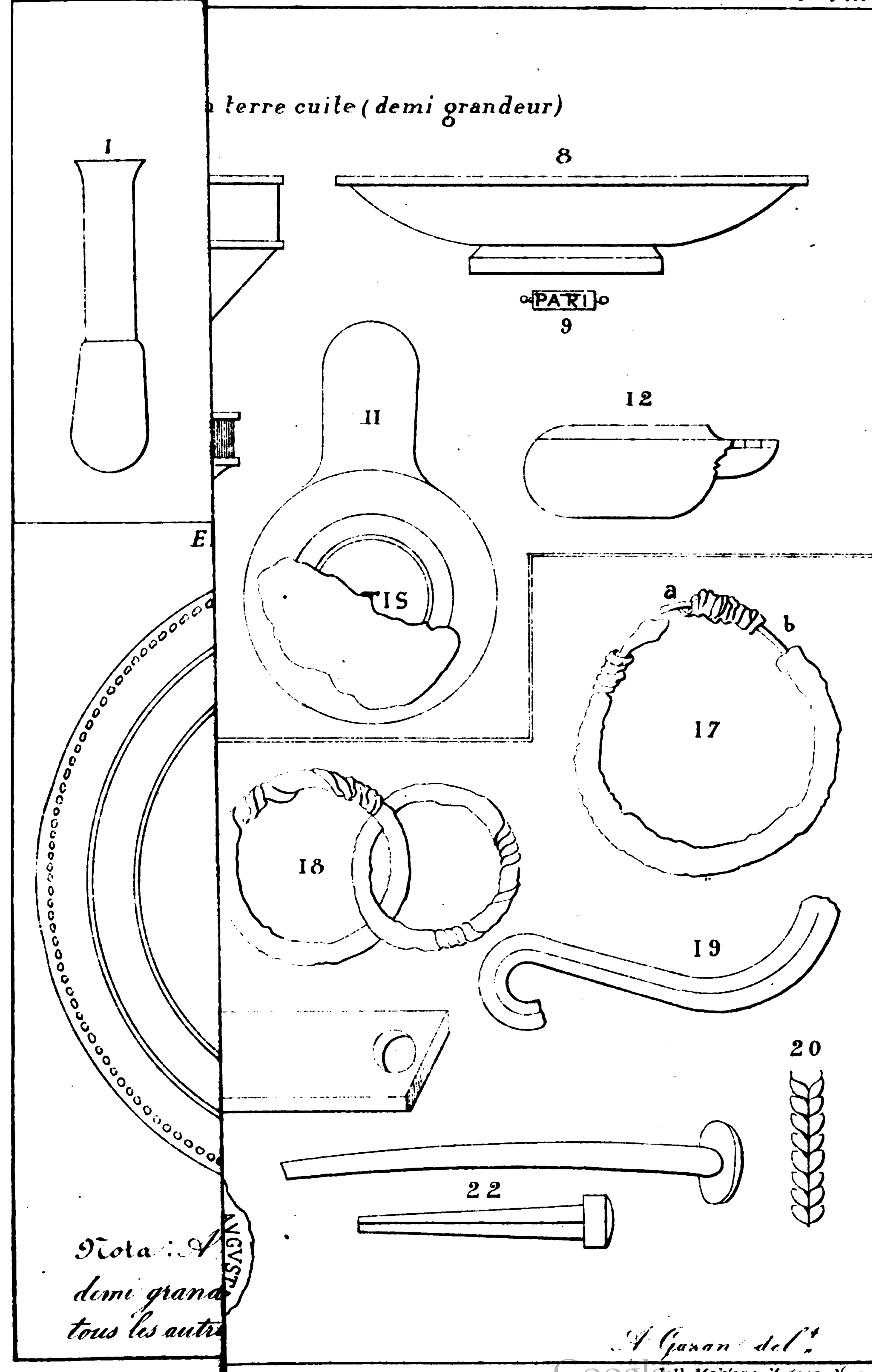
Lith. Malvano-Mignon - Nice.

du Camp i

Dressé par l'E

Gras

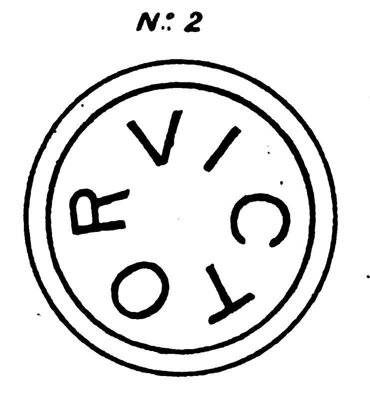
Lith. Malvano Mignon.


terre cuite (demi grandeur)
I
8
PARI
9
II
TIS
12
E
a
b
17
18
19
20
22
AVGVST
Nota : A
demi grand
tous les autr
A. Gazan del.t
Lith. Malvano Mignon Nice

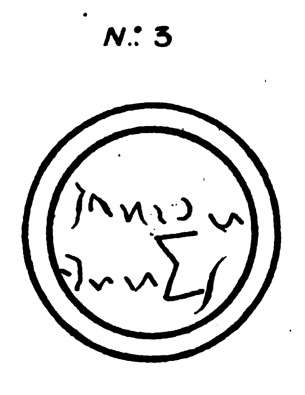
N.° 1

D M
IOVIO IVLIO LIGV
QVIASANTIPPEFILI
TISSIMO QVIANNISVIXT
IMESES IIII
OQVECOMMVNI
RVSSEDEVIAIOR
PAVL SISTEPRECORSPE
RANS ALIAFERRI
ETLEC MNIMIVMC
RV N

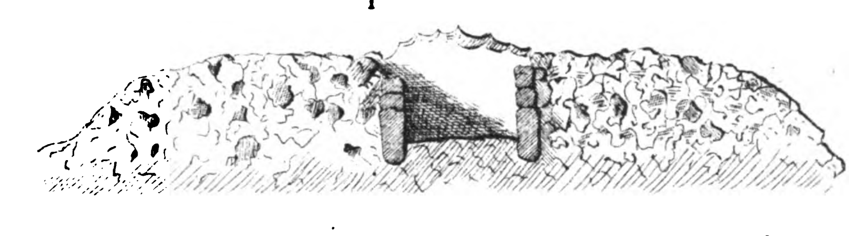
N.° 2



N.° 3



Coupe sur CD



PLAN

N

A

C D

B

Coupe sur AB

Echelle de 0,01 pour 1m

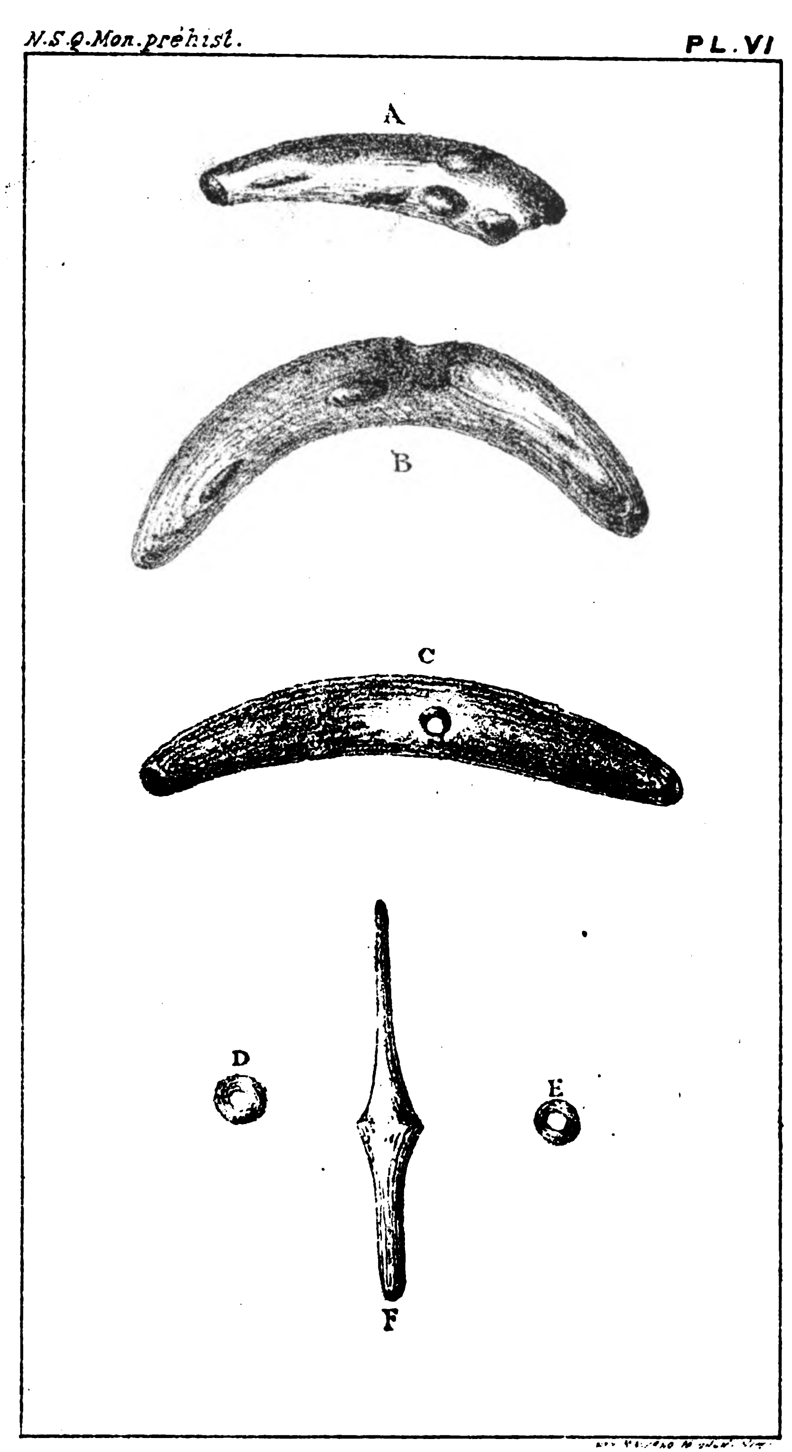
Tumulus des Mauvans

(St VALLIER)

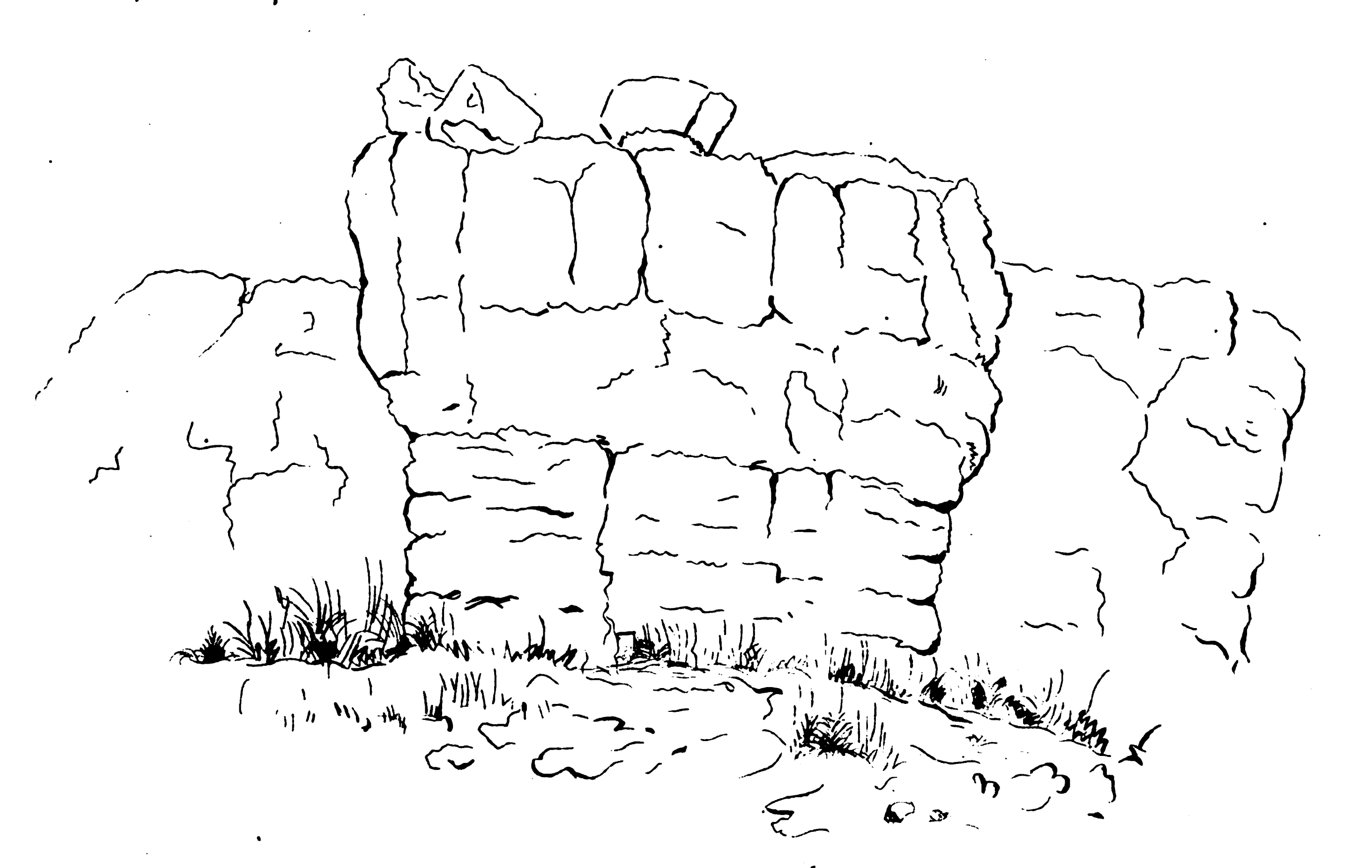
Découvert par Mr Bottin
le 24 Septbre 1880

Dressé par le Membre Corresp.t soussigné
Grasse, le 30 Novembre 1880.

Chiris

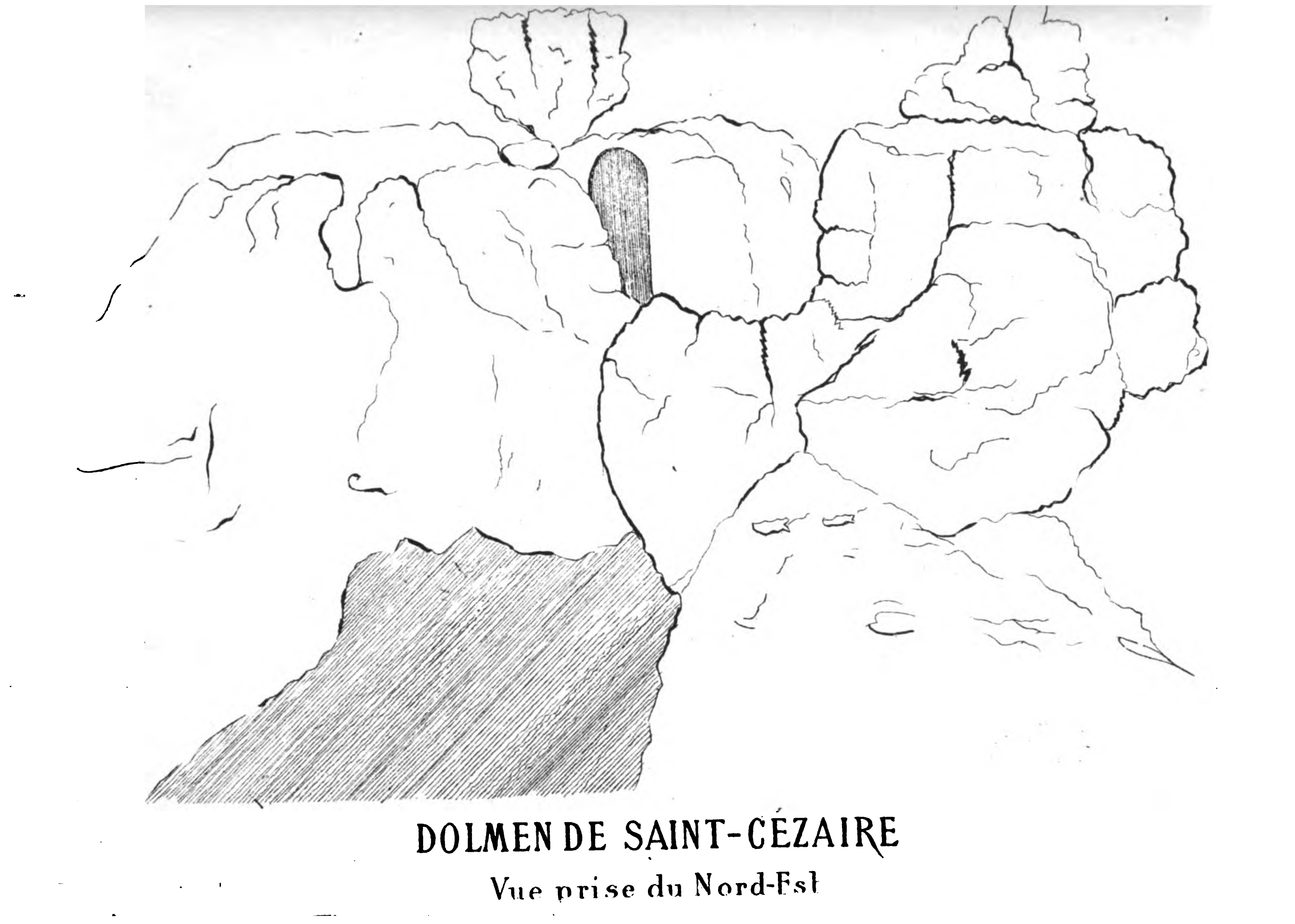


Objets provenant du tumulus des Mauvans.



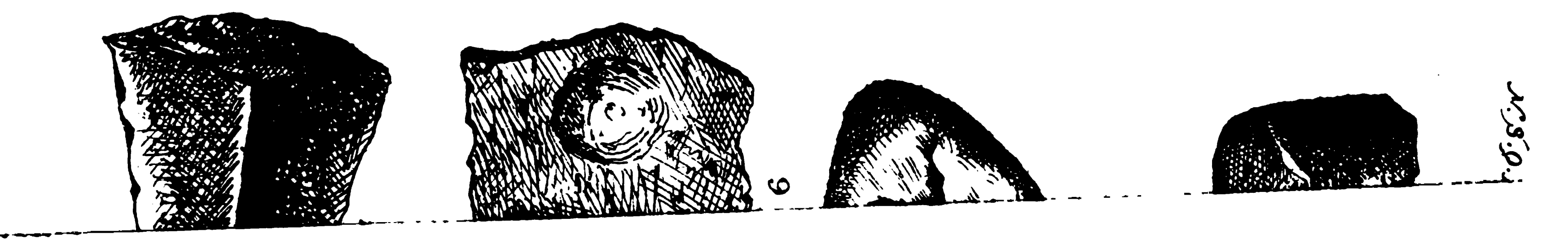
DOLMEN DE SAINT-CÉZAIRE

Vue prise du Sud-Est

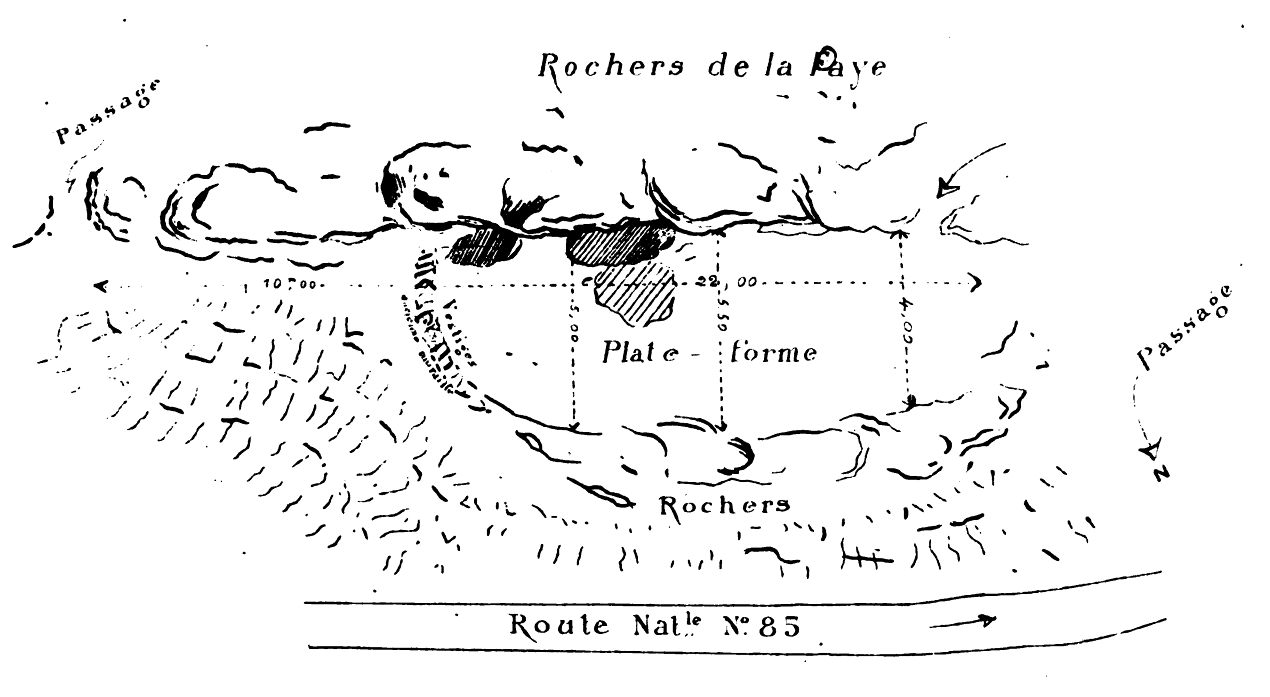


DOLMEN DE SAINT-CÉZAIRE

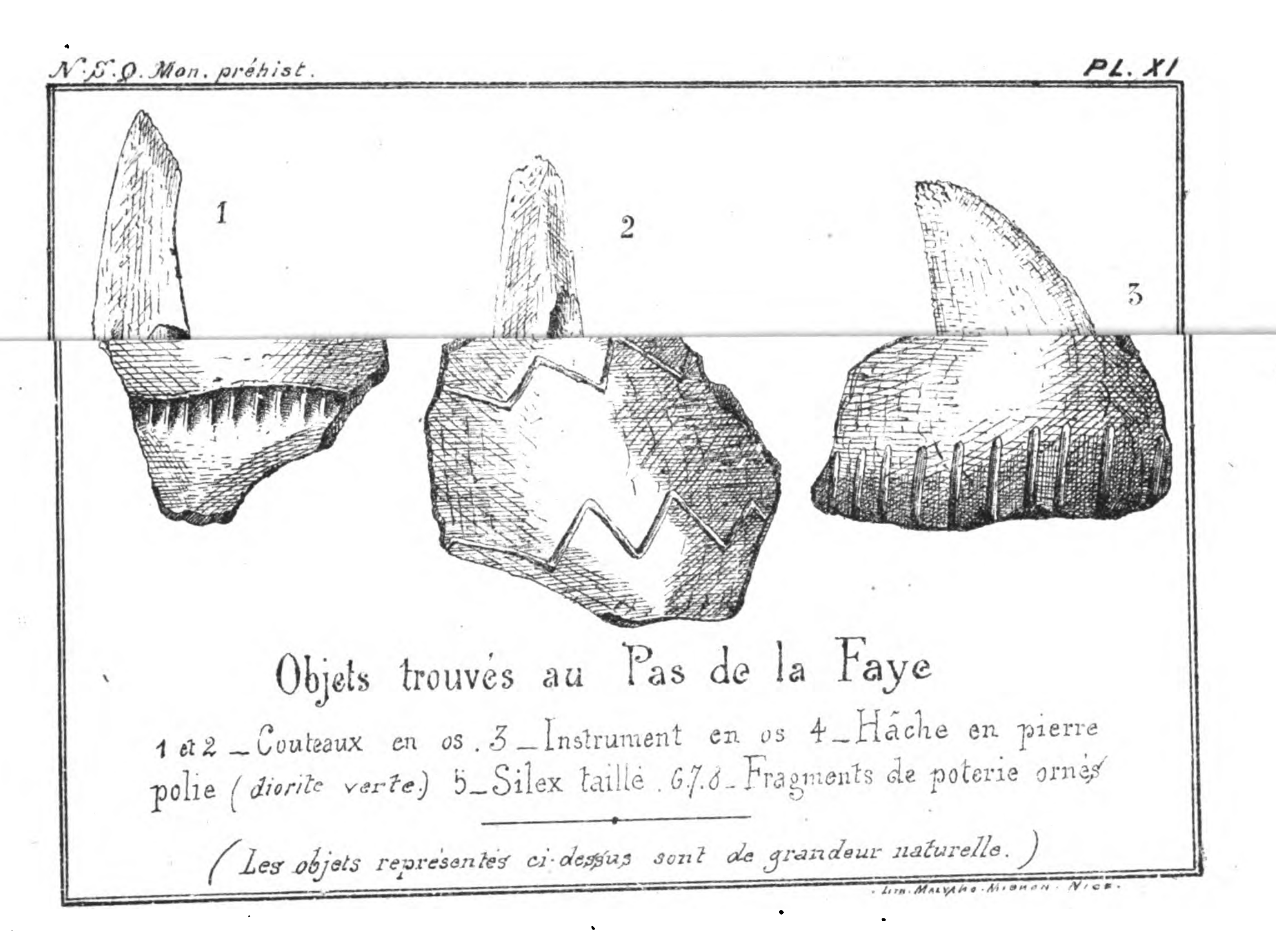
Vue prise du Nord-Est



CROQUIS DE LA STATION PREHISTORIQUE
DU PAS DE LA FAYE (prés St Vallier.)



CROQUIS DE LA STATION PREHISTORIQUE
DU PAS DE LA FAYE (près St Vallier.)

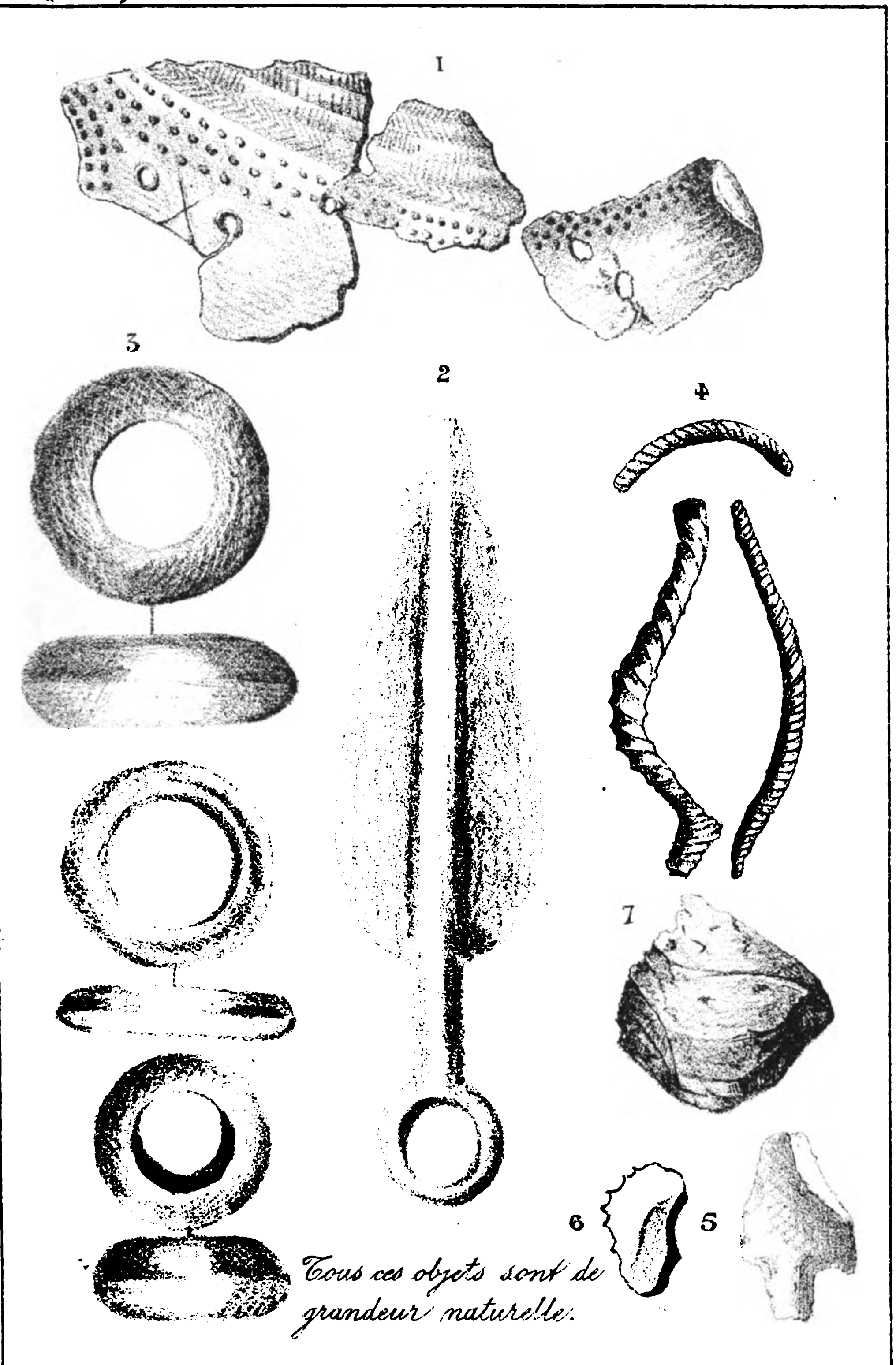


Objets trouvés au Pas de la Faye

1 et 2 _ Couteaux en os. 3 _ Instrument en os 4 _ Hâche en pierre polie (diorite verte) 5 _ Silex taillé. 6.7.8 _ Fragments de poterie ornés

(Les objets représentés ci-dessus sont de grandeur naturelle.)

Lith. Malvano-Mignon. Nice.



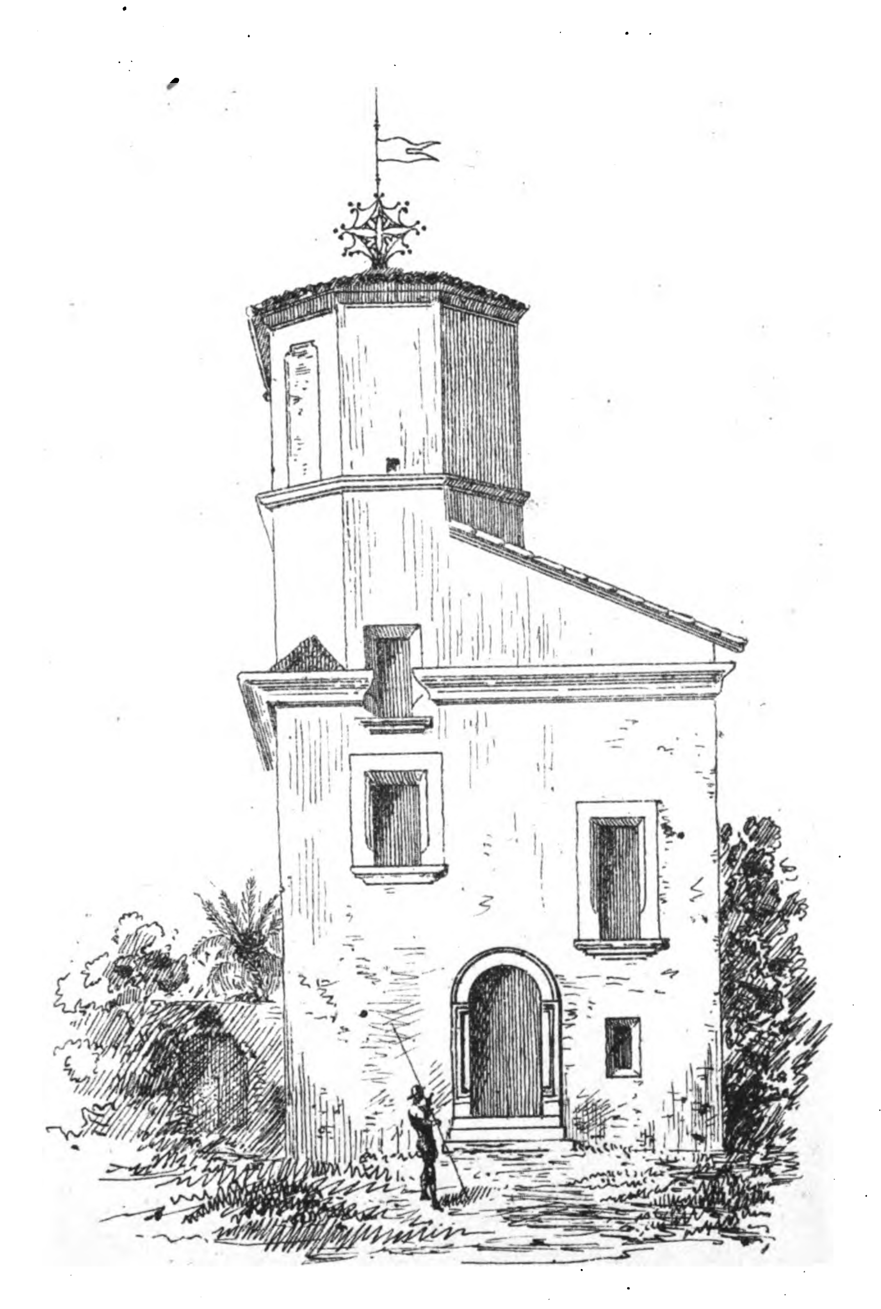
Tous ces objets sont de grandeur naturelle.



Tableau de la Danse Macabre du Bar (près Grasse, Alpes-Maritimes)

(D'après une aquarelle de M. F. Brun)

Quan hi veus entẽdias la terribla remẽbrãsa
Que fara dieu apres la mura le pmansa
De vĩa mia doulẽt quãt seria en balansa
Merauilha seria a hi nõ sentias tremblãsa
Ben deuries pauor con e mais en unã pensa



Le Gaudetet

Cheminée de la Grande salle du Gaudelet



Détails de l'écu

Montagne de la Coll.e

Vallon du Nat.le

Les Amphons

Vallon de la Colle

Faou

Bay

Ruisseau des Val

Roule

Vallon de St Martin

Mont.gne de Briasq

St Martin

Chemin de

S

Mo

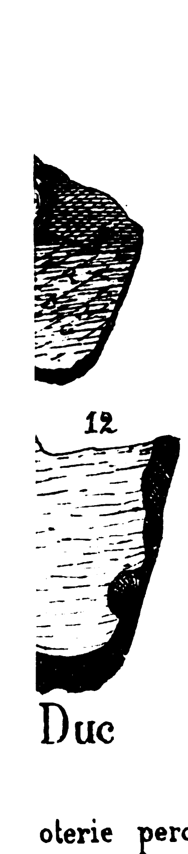
Ec

Extrait du plan d'ensemble de la Com

Emplacement des grottes préhistoriques

Légende

1.2	*Baumons* de Thiey	6
3	Grotte du Jas	7
4.5	Les *Baumasses*	8

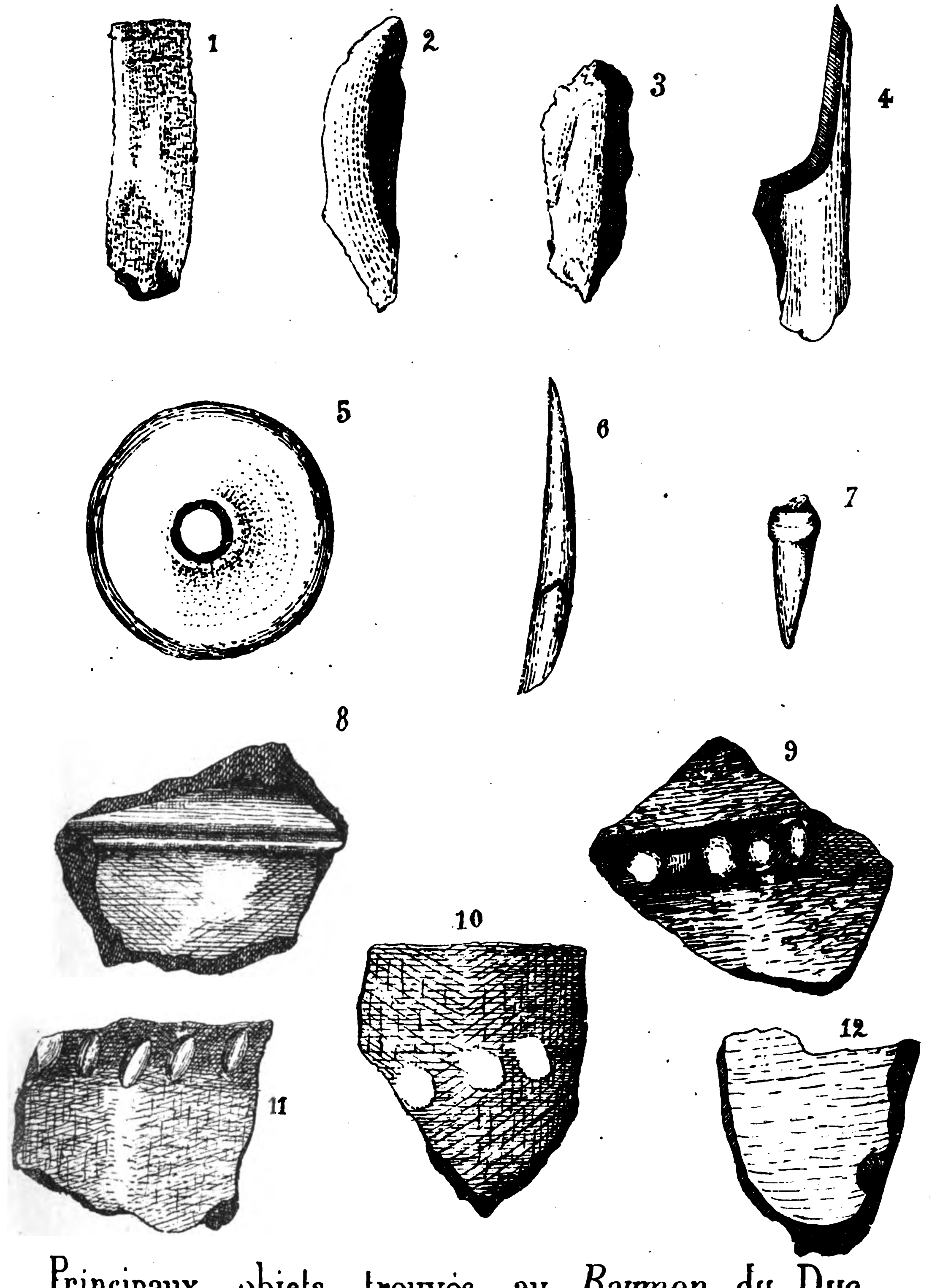


Duc

oterie perc

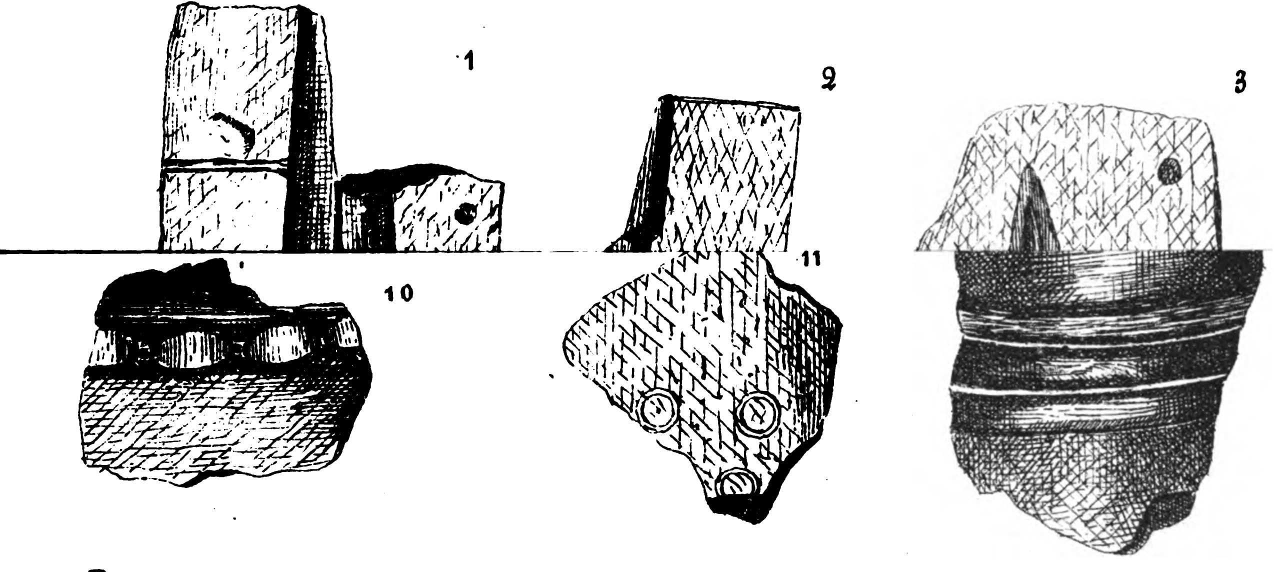
ent humai

vase perc



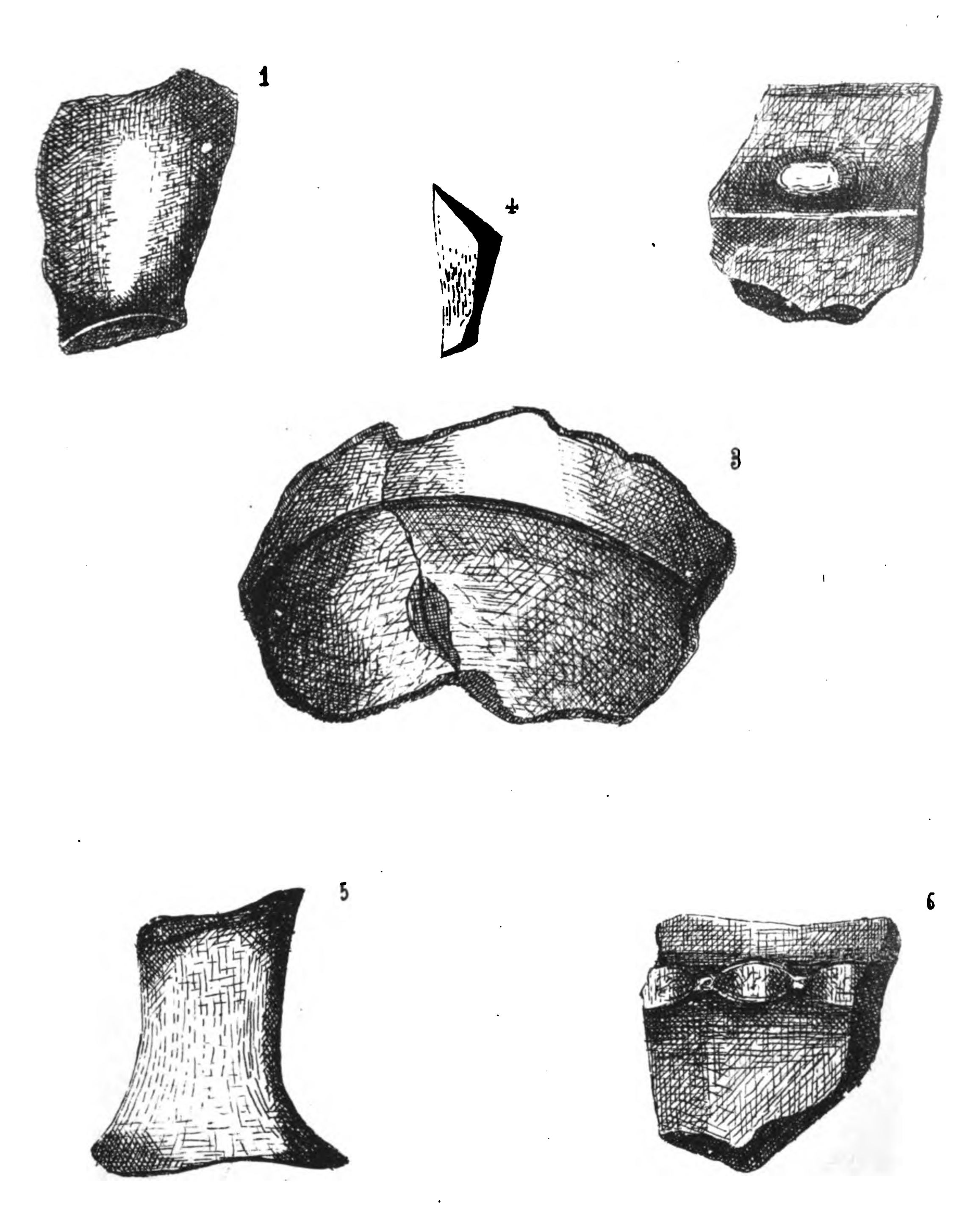
Principaux objets trouvés au *Baumon* du Duc

1.2.3 Couteaux en silex – 4 Instrument en os 5 Disque en poterie percé d'un trou en son milieu 6 Dent d'un Felix taillée au poinçon – 7 Dent humain (*Prémolaire*) 8.9.10.11. Fragments de poterie ornés 12 Fragment de vase percé



Principaux objets trouvés au *Baumon* de Briasq

1.2.3 _ Parties d'un moule en poterie. _ 4 Partie d'un autre moule en grès
5.6 _ Fragments d'autres moules en poterie _ 7.8.9. Fragments de vases en poterie
10 11 12 Poteries ornées
(Objets représentés au ¼ de leur grandeur)



Objets trouvés dans la grotte des Gourcs

1.2.3 Fragments de vases en poterie — 4 - Silex taillé — 5 Anse de vase en poterie — 6. Fragment de poterie avec ornementation (Objets représentés au 1/4 de leur grandeur)

